



**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES DÉLÉGATAIRES  
ET DES CONCESSIONNAIRES**

-  
EXERCICE 2023  
ÉVOLUTION 2022-2023

-  
DÉCEMBRE 2024 | SERVICE DES CONCESSIONS  
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS



# TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉNERGIE</b> .....	<b>5</b>	Gaîté Lyrique.....	104
Distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente .....	6	Mise en valeur des Fonds Photographiques et Iconographiques .....	106
Distribution et fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude .....	10	Le Louxor .....	109
Distribution de gaz .....	14	Festivals du Parc Floral.....	111
Production, transport et distribution d'énergie frigorifique .....	19	<b>JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE</b> .....	<b>113</b>
<b>ÉQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS</b> .....	<b>24</b>	Centres Paris Anim'.....	115
Parc Floral.....	25	Établissement d'accueil de la Petite Enfance.....	119
Tour Eiffel.....	29	Patronage Laique.....	122
Jardin d'Acclimatation .....	33	<b>MARCHÉS COUVERTS ET DÉCOUVERTS</b> .....	<b>125</b>
Camping du Bois de Boulogne.....	37	Gestion du marché couvert Saint-Germain.....	126
Ports de Plaisance (port de l'arsenal et halte nautique du bassin de la Villette).....	40	Gestion des marchés de Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre .....	128
Rénovation et exploitation du Pavillon Puebla, Parc des Buttes Chaumont.....	43	Gestion des marchés Batignolles et Ternes La Chapelle, Passy.....	130
Rénovation et exploitation du restaurant du Plateau de Gravelle Bois de Vincennes.....	46	Gestion du marché des Enfants Rouges.....	133
Site de Bagatelle .....	48	Marchés alimentaires decouverts Lot A.....	135
Rénovation et exploitation du Chalet de la Porte Jaune Bois de Vincennes.....	50	Lot B .....	137
Site Chalet des Îles Bois de Boulogne.....	52	Marchés aux puces Clignancourt Django Reinhardt, Porte de Vanves et Porte de Montreuil.....	140
Restaurant le Laurent (Paris 8 <sup>e</sup> ).....	54	Marchés de la création.....	143
Chalet des Îles de Daumesnil.....	56	<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b> ..	<b>145</b>
Restaurants le Bosquet et les Magnolias (12 <sup>e</sup> )....	58	Pépinière Paris Santé Cochin .....	147
Pavillon du Pre Catelan.....	60	Contrat de revitalisation commerciale et artisanale.....	149
Buvette de l'Académie du Climat.....	62	<b>PUBLICITÉ</b> .....	<b>151</b>
<b>DÉPLACEMENTS</b> .....	<b>65</b>	Colonnes et mâts porte-affiches.....	152
Parcs de stationnement.....	66	Mobiliers urbains d'information .....	154
Stations-services .....	82	<b>SERVICES FUNÉRAIRES</b> .....	<b>157</b>
Bornes de recharges pour véhicules électriques.....	85	Service extérieur des pompes funèbres.....	159
Retrait, destruction et revalorisation des véhicules réputés abandonnés en fourrière .....	86	Parc funéraire et exploitation des crématoriums parisiens.....	162
<b>ÉQUIPEMENTS SPORTIFS</b> .....	<b>88</b>	Chambre funéraire des Batignolles.....	164
Accor Arena – Popb .....	90	<b>SERVICES DE PROXIMITÉ</b> .....	<b>166</b>
Piscine Berlioux, Espace Sportif Pontoise, Espace Sportif Pailleron .....	93	Cabines photographiques et photocopieurs....	167
Marathon et Semi-Marathon de Paris.....	97	<b>LISTE DES CONTRATS AU 31 DÉCEMBRE 2022</b> .....	<b>169</b>
<b>ÉQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS</b> .....	<b>99</b>		
Carreau Du Temple.....	101		

# PRÉAMBULE

Ce rapport décrit l'activité des délégations de service public et concessions de services ou de travaux soumises aux dispositions des articles L3131-2, L3131-5, et R3131-2 à R3131-4 du Code de la Commande Publique (CCP). Il présente une synthèse par secteur d'activité, suivie d'un bilan plus détaillé de chacun des contrats, de façon à rendre compte de l'activité réalisée sur l'exercice 2022. Les rapports annuels transmis par les délégataires sont consultables à la Bibliothèque Administrative de l'Hôtel de Ville.

La Ville de Paris disposait, au 31 décembre 2023 de **169 délégations de service public et de 38 concessions de services et de travaux**, parmi lesquelles **23 sont concernées par le présent rapport** (car renouvelées après 2016, année de l'ordonnance imposant la production de bilans annuels pour ces contrats).

Ces contrats interviennent sur l'ensemble des domaines et services intéressant la vie des Parisien.ne.s : énergie, sport, culture, stationnement, services funéraires, marchés alimentaires...

Les délégations de service public constituent **une des principales sources de redevance** perçue par la Ville de Paris. Ainsi, en 2022, les délégataires ont versé **124 M€** à la Ville, à comparer aux 417,0 M€ de redevances perçues au titre de l'ensemble des contrats et titres emportant occupation du domaine public, soit près du  $\frac{1}{3}$  du total. Les 23 contrats de concessions concernés par le présent rapport ont généré **57,7 M€** de redevance.

En parallèle, **32 M€ de participations publiques** ont été versées aux délégataires et concessionnaires par la Ville de Paris en contrepartie des sujétions de service imposées (jeunesse, sport, culture, secteur social).

En 2023, les délégations de service public les plus importantes en termes de **chiffre d'affaires** étaient :

- ▶ la délégation relative à la **distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés** avec un chiffre d'affaires de 586 M€ et une redevance de 33,1 M€ ;
- ▶ la délégation relative à la **distribution et à la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude avec un chiffre d'affaires de 368 M€ et une redevance de 7,4 M€ ;**
- ▶ la délégation relative à la **Tour Eiffel**, qui a généré un chiffre d'affaires de 120 M€ et une redevance de 16,8 M€ ;
- ▶ la délégation relative à la **distribution de gaz** avec un chiffre d'affaires de 118 M€ et une redevance de 1,3 M€ ;
- ▶ la délégation relative à la **distribution d'énergie frigorifique** avec un chiffre d'affaires de 99 M€ et une redevance de 5,2 M€ ;
- ▶ la délégation relative à l'**Accor Arena POPB** avec un chiffre d'affaires de 56,2 M€ et une redevance de 3,2 M€.

Le document présente ces contrats par secteur d'activité.



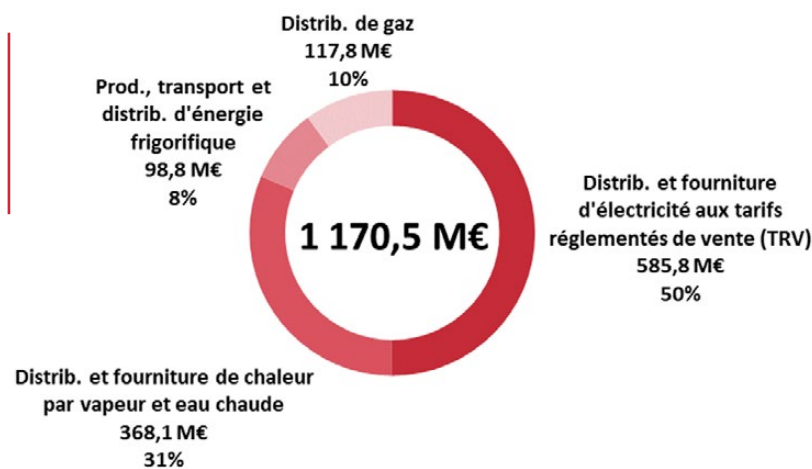
# ÉNERGIE

**Ce secteur regroupe  
4 délégations  
de service public :**

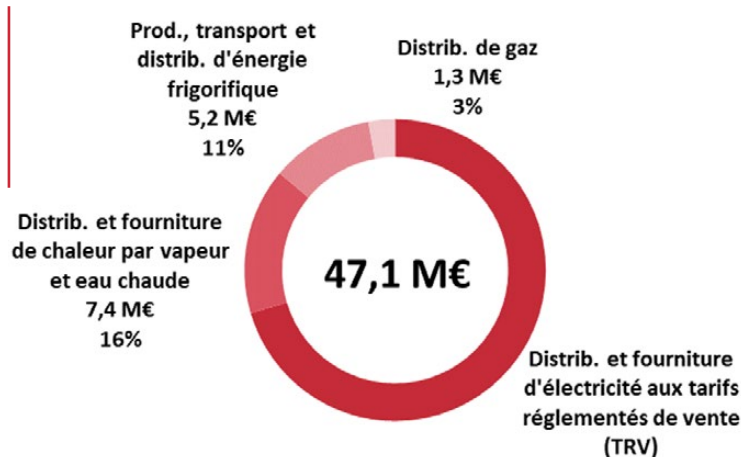
- la DSP relative à la **distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV)** ;
- la DSP relative à la **distribution et la fourniture de chaleur** par vapeur et eau chaude ;
- la DSP relative à la **distribution de gaz** ;
- la DSP relative à la **production, le transport et la distribution d'énergie frigorifique**<sup>1</sup>.

	2023	2022
Chiffres d'affaires	1170,5 M€	1105,1 M€
Redevance	47,1 M€	52,9 M€
Participation de la Ville de Paris	-	300,0 K€

Répartition  
du chiffre d'affaires  
en 2023<sup>1</sup>



Répartition  
de la redevance  
en 2023<sup>1</sup>



<sup>1/</sup> Les données financières du contrat relatif à la production, le transport et la distribution d'énergie frigorifique présentées ici correspondent à la somme de l'ancien et du nouveau contrat.

# DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE



## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Par convention du 30 juillet 1955, la Ville de Paris a confié à **Enedis (ex-ERDF) et EDF** respectivement la distribution et la fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) :

- Le concessionnaire **Enedis** assure, pour le compte de l'ensemble des utilisateurs **du réseau de distribution d'électricité**, l'exploitation et le développement du réseau, l'acheminement de l'électricité ainsi que l'accès, dans des conditions non discriminatoires, des Parisiens aux réseaux publics de distribution.
- Le concessionnaire **EDF** assure la **fourniture d'électricité** aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession ayant choisi de bénéficier des tarifs réglementés de vente (TRV).

En décembre 2009 a été conclu un sixième avenant au contrat de 1955, aux termes duquel la durée a été prolongée de 15 ans, jusqu'au 31 décembre 2024. Cet avenant a introduit le principe et les modalités d'un schéma directeur à long terme de développement et de modernisation des réseaux parisiens, décliné en plans pluriannuels d'investissement (PPI) sur des périodes quadriennales afin de redéfinir cycliquement la politique des deux parties en termes d'investissement. Le schéma directeur des investissements a pour objectifs principaux de lutter contre les effets sur le réseau des pics de chaleur estivaux, améliorer la résilience du réseau face aux phénomènes d'inondations (crue, orage violent) et développer des *Smarts Grids* dans le réseau.

L'engagement contractuel d'Enedis sur le PPI 2022-2024 s'établit à 92,3 M€. Celui-ci est déjà atteint puisque leurs dépenses à fin 2023 ressortent à 96,2 M€.

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle de l'électricité composée de conseillers de Paris et d'un nombre égal de membres choisis ès qualités parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce, des associations de consommateurs et du concessionnaire.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité (distribution) -----

En 2023 le délégataire **Enedis** a dégagé un **chiffre d'affaires de 586 M€ dont :**

- ▶ 555 M€ de recettes d'acheminement ;
- ▶ 14,1 M€ de recettes de raccordements et prestations ;
- ▶ 16,5 M€ d'autres recettes de services.

Les recettes d'acheminement sont en hausse en 2023 par rapport à l'exercice précédent (5%). Cette situation traduit deux effets contraires : d'une part, la diminution des quantités d'énergie acheminée sur le périmètre de la Ville de Paris de -2% en raison d'un climat favorable et de la pérennisation des mesures de sobriété mises en place lors la crise énergétique de 2022, et d'autre part, une augmentation du TURPE (+ 6,51% en août 2023).

Les recettes de prestations ont enregistré une très légère baisse par rapport à l'an dernier, due notamment à l'achèvement du déploiement des compteurs communicants au cours de l'année 2022, permettant, de fait, un recours généralisé aux télé-opérations. Cette baisse est compensée par les recettes liées aux raccordements, en



hausse de 19% en 2023 (8,18M€ en 2023 contre 6,8M€ en 2022).

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Chiffre d'affaires de l'activité de distribution</b>	585,7 M€	553,4 M€
<b>Redevance de l'activité de distribution</b>	33,1M€	31,5M€
<b>Participation de la Ville de Paris</b>	0 M€	0,3 M€
<b>Résultat d'exploitation (avant contribution à l'équilibre)</b>	59,5 M€	89,5 M€

Les charges d'exploitation s'établissent à 610,3 M€ et sont en forte augmentation par rapport à 2022 (554,8 M€). Parmi celles-ci, les consommations en provenance des tiers (+30 %) et plus particulièrement l'achat d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau (+57%) permettent d'expliquer cette hausse. En effet, Enedis explique cette hausse par les prix de l'énergie encore très élevés au premier semestre 2023, entraînant ainsi un effet prix sur l'achat des pertes sur le réseau.

Le poste de dépense "accès réseau amont" correspond à une charge d'accès au réseau de RTE pour Enedis (pourcentage du TURPE reversé à RTE par Enedis). Si celle-ci s'établissait à 43M€ en 2022, elle atteint 80,2 M€ en 2023 (+85%). En effet, l'année 2022 avait été marquée par le reversement à Enedis d'une partie des recettes d'interconnexion RTE, impliquant une baisse de ce type de charge. L'année 2023 marque un retour à la normale en raison de la fin du versement exceptionnel de l'année précédente.

En outre, les achats de travaux s'élèvent à 12,6 M€ en 2023 (-15% par rapport à 2022). Après une année 2022 fortement impacté en raison des fortes chaleurs estivales, nécessitant un grand nombre d'interventions sur les jonctions de transitions rubanées (JTR), l'année 2023 marque un retour à la normale en raison d'un plus faible nombre d'interventions sur le réseau.

Les dotations aux amortissements des financements du concessionnaire ressortent à 43 M€ (+26%), en hausse par rapport à l'année 2022. En revanche, la dotation aux amortissements des financements de l'autorité concédante passe en 2023 à 0,1 M€ contre 7,3 M€ lors de l'exercice précédent. En effet, l'inventaire des liaisons réseaux,

dérivations individuelles et disjoncteur réalisé en 2022 (reprise et dotation à l'amortissement des financements du concédant et des tiers) avait eu pour conséquence d'augmenter ponctuellement les montants des amortissements du concédant.

Les dotations aux amortissements des financements de l'autorité concédante sont portées par les amortissements du financement du concédant qui s'élèvent à 1000€ en 2023 alors que la concession de la ville de Paris est censée ne plus doter. Il s'agit du résidu des dotations exceptionnelles de 2022 liées à l'inventaire des liaisons réseaux, des dérivations individuelles et des disjoncteurs (projet ADELE) qui avait entraîné un ajustement des amortissements passés avant 2009.

Le résultat d'exploitation constaté (59,5 M€) est en net recul par rapport à 2022 (-30 M€) avec une augmentation des produits d'exploitation (669 M€ en 2023 contre 644 M€ en 2022) moins forte que la hausse des charges d'exploitation (qui passent de 554,6 M€ en 2021 à 554,8 M€).

À noter que ce résultat d'exploitation ne rend pas compte d'un équilibre qui serait exclusivement local, du fait du mécanisme de péréquation tarifaire sur l'activité de distribution d'électricité. En effet, les recettes d'Enedis sur la concession ne sont pas définies en fonction des coûts exposés localement mais dépendent de l'application de la grille tarifaire nationale à une structure de consommation locale.

En 2023, le résultat attendu à Paris est marqué par une forte baisse par rapport à l'exercice précédent (passant de 89,1 M€ à -19,4 M€). Avec un résultat constaté (produits - charges) sur Paris de 59,5 M€, la contribution à l'équilibre, constituant la charge supplémentaire pour ramener le résultat parisien au résultat moyen attendu, s'élève donc à 78 M€. L'année 2023 contraste ainsi fortement avec les années précédentes, plaçant cette contribution à l'équilibre à un niveau exceptionnellement élevé. Cette charge supplémentaire de près de 78 M€ matérialise le mécanisme de solidarité entre les territoires dont Enedis est garante à travers la péréquation tarifaire nationale.

Le délégataire a versé une redevance R de 33,1 M€ au titre de l'année 2023, en hausse de près de 5% par rapport 2022 (31,4 M€). Cette

2/ Le chiffre d'affaires de l'activité Fourniture d'électricité au TRV est de 498,2 M€ HT (EDF contribue à hauteur de 1 M€ au Fonds de Solidarité pour le Logement et 3,5 M€ sont versés au titre de Paris Énergie Familles (2022)

augmentation s'explique notamment par l'augmentation des prix de l'énergie.

## **b) Indicateurs de suivi du service public -----**

**Le réseau :** Au 31 décembre 2023, le réseau comptabilisait 4 970 km de réseau haute tension (HTA), dont 91 km ont été renouvelés en 2023, et 4 288 km de réseau basse tension (BT), dont 36,7 km ont été renouvelés en 2023.

**Clients et qualité du service : Le nombre d'utilisateurs** du réseau est en légère hausse (+0,2%), passant de 1 624 081 à 1 628 769 en 2023, soit un volume jamais atteint en 10 ans.

En 2023, 61% des usagers de la concession parisienne sont aux tarifs réglementés de vente (monopole du fournisseur EDF). Ce pourcentage est en baisse continue depuis plusieurs années (85% en 2016, 68% en 2020, 62% en 2021). Cette baisse continue a toutefois été limitée en 2023 du fait de la crise énergétique et de la forte hausse des prix de l'énergie au cours de l'année 2022.

**Le temps de coupure** moyen subi par l'abonné (critère B) est de 18,4 minutes en 2023, en baisse par rapport à l'exercice 2022 (26,3 minutes) en raison de l'absence d'épisodes climatiques intenses (canicule, orages) en 2023. La durée moyenne annuelle de coupure hors événements exceptionnels relevant de la distribution (critère HIX<sup>3</sup>) et hors RTE enregistre également un net recul : 16,3 minutes en 2022 contre 25,3 minutes en 2022.

**Gestion de la relation avec les usagers :** En 2023, le volume total de **réclamations** a diminué de 23,5% et poursuit sa décroissance entamée depuis 2021, passant 12 591 réclamations à fin 2022 à 9 632 fin 2023 et revient à un volume comparable à ceux constatés avant la crise sanitaire. Cette baisse globale s'explique par la mise en place d'un pilotage central au sein d'une même agence, en charge du traitement de l'ensemble des réclamations sur la concession.

Il convient toutefois de noter que les réclamations relatives aux raccordements sont en hausse en 2023 et représentent désormais 6,58% des réclamations (contre 3,2% en 2021 et 4,10%). Le **taux d'accessibilité** de l'Accueil Distributeur (hors dépannage) augmente en 2023 atteignant les 93,1%, se situant ainsi au niveau de l'objectif national fixé à 90%.

## **c) Politique tarifaire -----**

*3/ Les incidents exclus des statistiques de coupure de façon à déterminer l'indicateur « hors incidents exceptionnels » sont ceux qui sont définis par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans ses délibérations tarifaires comme des événements exceptionnels au sens de la réglementation incitative de la continuité d'alimentation*

Le code de l'énergie donne à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) la compétence pour fixer le TURPE des gestionnaires de réseaux. Les tarifs « TURPE 6 » sont applicables au 1<sup>er</sup> août 2021 pour une durée de quatre ans environ et font l'objet d'un ajustement annuel selon une formule d'indexation prenant en compte l'inflation et l'évolution des produits et charges du distributeur par rapport aux prévisions. L'évolution moyenne du TURPE au 1<sup>er</sup> août 2023 est de + 6,51%.

La décomposition d'une facture est la suivante :

- ◆ Le **TURPE** représente **28%** de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel.
- ◆ La **fourniture** représente **38%** de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel.
- ◆ Les **divers taxes** (TVA 15%, TCFE 5%, TICFE (=CSPE) 12%, CTA 2% représentent **34%** de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel.

La TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité) s'élevait à titre indicatif à 22,5 €/MWh en 2021, pour tous les consommateurs d'électricité, quel que soit leur fournisseur d'électricité. Depuis le 28 janvier 2022, elle a été fixée à 1€/MWh pour les clients résidentiels ainsi que pour les clients non résidentiels de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, minoration exceptionnelle de la taxe décidée dans le cadre du bouclier tarifaire.

Le « bouclier tarifaire » mis en place par le Gouvernement a permis de limiter la hausse du Tarif Bleu du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2023, à 4% TTC en moyenne. À noter qu'en septembre 2023, le Gouvernement a annoncé une réduction du bouclier tarifaire sur l'électricité en 2024 pour un arrêt prévu début 2025. Cette décision se traduit par un relèvement progressif de l'accise sur l'électricité. Celle-ci passera ainsi de 1€/MWh à 21€/MWh HTVA au 1<sup>er</sup> février 2024, et retrouvera un niveau d'avant crise énergétique.

## **d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----**

**Le PPI 2022/2024 porte essentiellement sur :**

- ◆ La suppression des JTRs à hauteur de 500 par an. Ces accessoires réagissent mal aux chaleurs estivales et sont majoritairement responsables des incidents non exceptionnels et cou-



pures en été. La suppression des JTRs permet la suppression des câbles en papier imprégnés.

- ◆ La suppression des boîtes réseaux, potentiellement source d'électrocution de tiers, à hauteur de 250 par an.
- ◆ La suppression des artères HTA les plus incidentogènes.
- ◆ Le renforcement du réseau basse tension et le renouvellement des zones les plus incidentogènes à hauteur d'au moins 25 km/an.
- ◆ Le renforcement des postes de distribution publique face à l'aléa de crue notamment via la pose de tableaux semi-étanches.

Néanmoins, les objectifs techniques ne sont pas contraignants. Seuls les objectifs financiers le sont.

Le **montant des investissements** réalisés par Enedis à Paris connaît une croissance de près de 5% en 2023 et s'élève à 139,8 M€ portée par la hausse des raccordements (50 M€ ; +32%). Cela s'explique par le développement des nouvelles mobilités ainsi que les grands projets urbains tels que les chantiers RATP et SNCF, le Grand Palais et l'ARENA 2. Le programme Linky a pris fin en 2022 au niveau du territoire parisien et les investissements spécifiques aux compteurs communicants ne sont plus renseignés.

L'engagement contractuel d'Enedis sur le PPI 2022-2024 s'établit à 92,3M€. Celui-ci est déjà atteint puisque les dépenses du concessionnaire à fin 2023 ressortent à 96,2M€. La quasi-totalité des objectifs techniques sont atteints sur la durée du SDI (depuis 2010), voire dépassés. Seul l'objectif lié aux JTRs ne l'est pas. La suppression des JTRs est structurellement en dessous du niveau visé (377<sup>4</sup> en 2023 contre un objectif de 500) avec un objectif SDI atteint à 85%.

## **e) Événements marquants 2023 -----**

**Négociations du nouveau contrat de concession :** l'année 2023 a été fortement marquée par les négociations du nouveau contrat de concession pour la distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente. En effet, à la suite des audits techniques, comptables et financiers menés en 2022 par la Ville auprès d'Enedis, les parties ont finalisé les négociations du futur contrat de concession avant la fin de l'année 2023. Les échanges entre la Ville, Enedis et EDF ont abouti à un contrat d'une durée de 25 ans (2025-2050) en cohérence le plan Climat parisien. Adopté par le conseil de Paris en février 2024, ce

nouveau contrat entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **L'augmentation du nombre de raccordements liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques :**

l'année 2023 marque une véritable accélération de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques du côté du gestionnaire du réseau de distribution Enedis. Cet événement majeur a permis d'une part, de mettre en place des solutions innovantes et durables pour raccorder les événements au réseau public de distribution d'électricité et ainsi limiter le recours aux groupes électrogènes fortement émetteur en CO<sub>2</sub>, et d'autre part, de raccorder un grand nombre de sites et projets urbains d'envergure en vue des Jeux Olympiques de 2024 : ARENA 2, Grand Palais, Chantiers SNCF et RATP tout particulièrement.

4/ 377 JTR antérieurs à 2006 (objectif contractuel) mais 599 au total.

# DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE



## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Par convention du 10 décembre 1927, la Ville de Paris a confié à la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) la distribution de chaleur par la vapeur ou l'eau chaude. La fin du contrat est prévue le 31 décembre 2024.

La CPCU, société au capital social de 27,6 M€ et détenue à 33,5% par la Ville de Paris, assure la production, le transport et la distribution de chaleur sous forme de vapeur d'eau chaude, grâce à un réseau de distribution de 474 km et à 8 centrales de production exploitées par CPCU. Elle utilise la totalité de la valorisation thermique des déchets urbains produite par les 3 usines du SYCTOM qui, selon les années, représente environ 40 à 45% de l'énergie distribuée sous forme de vapeur par la CPCU.

**L'objet de la délégation est limité à la distribution de chaleur sur le territoire parisien.** Le patrimoine concédé se compose majoritairement d'une canalisation aller vapeur et d'une canalisation retour d'eau (condensats).

En décembre 2022 a été conclu un **13<sup>e</sup> avenant** au contrat de 1927 visant à :

- organiser la fin du contrat de concession et préparer le transfert du service public au prochain exploitant ;
- introduire un mécanisme d'indexation tarifaire permettant de couvrir l'évolution des coûts du service, conséquence directe de la crise énergétique ;
- acter la transaction permettant de solder les contentieux en cours sur les modalités de calcul de l'indemnité de fin de contrat, la valeur de rachat des terrains d'assiette des centrales de production propriété de CPCU et le montant de travaux pour remettre en état le réseau retour d'eau avec le paiement d'une pénalité forfaitaire, si non réalisé.

Cet avenant permet d'acter la décision de la Ville de reprendre en fin de concession de la totalité des centrales de production de chaleur exploitées par CPCU et des terrains d'assiette correspondants. Il permet également d'encadrer la trajectoire d'investissement à réaliser d'ici la fin de contrat sur les biens de retour et les biens de reprise grâce un suivi mensuel et une validation annuelle par l'autorité concédante du plan pluriannuel des investissements qui liste les investissements prévus pour chacune des années restant à courir jusqu'à la fin du contrat. Enfin, l'avenant n°13 clarifie les conditions d'éligibilité des investissements à l'indemnité de fin de contrat et du prix de reprise et précise les modalités de contrôle, de validation et de paiement de l'indemnité de fin de contrat et du prix de reprise.

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle du chauffage urbain composée de conseillers de Paris, d'un nombre égal de membres choisis à égalité parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce et des associations de consommateurs et du concessionnaire.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

En 2023, le concessionnaire a dégagé un chiffre d'affaires (périmètre de la concession) de 368,1M€, soit +11,6% par rapport à 2022 (329,9 M€), réparti comme suit :

- ▶ 274.2M€ correspondant à la consommation d'énergie (R1),
- ▶ 93,9M€ correspondant aux abonnements (R2)

Cette hausse du chiffre d'affaires s'explique principalement par la mise en place d'une formule d'indexation tarifaire dans l'avenant n°13 en lien avec l'inflation des charges supportées par le service et une baisse des volumes vendus de -124 GWh (3587 GWh en 2023 et 3711 GWh en 2022) principalement liée aux efforts de sobriété énergétique des abonnés et à la faible rigueur climatique de l'année 2023

Le nombre de clients augmente significativement (+1,1%) mais les puissances souscrites baissent légèrement (-0,5%).

Le résultat net de la délégation augmente de -231 M€ en 2022 à - 76 M€ en 2023 en raison d'un résultat exceptionnel en très forte hausse (2,7M€ soit +148 M€ par rapport à 2022 car le résultat 2022 enregistrait les impacts comptables de l'avenant n° 13 de fin de contrat de concession) et malgré des charges d'approvisionnement énergétiques toujours en hausse (+11%).

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Chiffre d'affaires	368,1M€	329,9M€
Redevance	7,4 M€	7,3 M€
Résultat net de la délégation	- 76,4 M€	-231,3 M€

## **b) Indicateurs de suivi du service public** .....

**Le réseau :** au 31 décembre 2023, le réseau parisien compte 400 km (doublé aller-retour), en légère hausse par rapport à 2022 (+0,5%). Le taux de restitution des condensats connaît une légère hausse en 2023 pour atteindre 36,3% (35,5% en 2021), ce qui s'explique par les plans d'actions mis en place par le concessionnaire, malgré différents événements qui ont limité la hausse du taux de restitution :

- ◆ des sinistres sur des tronçons prioritaires au démarrage de la saison de chauffe 2023-2024 ;
- ◆ des indisponibilités de certains sites de production pour des raisons sociales, et surtout techniques.

**Performance environnementale :** la part d'EnR&R dans le mix énergétique est majoritaire mais

en baisse par rapport à 2022. Elle représente 50,7%, répartie en 39,7% d'énergie issue de la récupération des unités de valorisation thermique des déchets, 6,4% de bois, 0,4% de biocombustible liquide, 4% de biométhane et 0,2% de géothermie.

L'année 2023 a été marquée par des événements ayant impacté le mix énergétique annuel avec une baisse conséquente de la fourniture de chaleur\* issue de la valorisation des déchets (2340 GWh en 2023 contre 2791 GWh en 2022) et l'utilisation de 291 GWhpcs de garanties d'origine biométhane France.

Les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de façon continue, ces vingt dernières années, pour se stabiliser en 2023 à 0,146 kg/kWh en taux fiscal et 0,183 kg/kWh selon la méthode ACV (RE2020).

**Clients et qualité du service :** le nombre de clients de la concession augmente (+1,1%) passant de 5 759 en 2022 à 5 666 en 2023. Les trois premiers types de consommateurs en volume d'énergie consommée sont les habitations (51,6%), les bureaux (19,5%) et les hôpitaux (9,4%). L'augmentation significative du nombre de raccordements fait suite à l'adoption par la Ville en 2022 d'un périmètre de développement prioritaire du réseau de chaleur parisien dans le cadre du classement du réseau et d'un barème de raccordement avec des conditions financières fortement réduites en réponse à la crise énergétique et visant à faciliter et accélérer les raccordements au réseau de chauffage urbain en remplacement du gaz.

**La continuité de la fourniture est relativement stable :** le taux moyen d'interruption du service (qui tient compte de la durée des interruptions et des puissances en jeu) affiche une baisse (passant de 0,27% en 2022 à 0,14% en 2023), en revanche, le nombre d'arrêts de réseau augmente de +44% essentiellement dû à une forte augmentation des arrêts du réseau vapeur pour travaux de raccordement conséquence de l'augmentation du nombre de raccordement.

**Gestion de la relation avec les usagers :** il y a eu 9 370 demandes et réclamations ouvertes en 2023 (contre 8 843 en 2022). La catégorie la plus importante concerne les demandes administratives (facturation, contrat, dématérialisation, etc.) représentant 43,7% des demandes. L'augmentation de 6 % de la volumétrie des demandes est essentiellement due à l'accroissement du nombre des demandes de raccordement. Le délai moyen de réponse aux demandes ouvertes et clôturées en 2023 (résolution du problème + réponse) est de dix-huit jours environ.

Avec une part de 1,7% des demandes l'année 2023 est marquée par une stabilisation des ré-

clamations dont le premier motif d'insatisfaction concerne les arrêts de réseau.

Le nombre de sinistre est en baisse par rapport à 2022 avec 86 en 2023 (93 en 2022) dont 16 sinistres vapeur et 70 sinistres retour d'eau hors BEC. La durée moyenne de réparation s'élève à 10 jours (2 jours en 2022) pour les sinistres vapeur et 112 jours (114 jours en 2022) pour les sinistres eau.

**Effectif du concessionnaire :** les effectifs affectés au service délégué sont de 621 salariés, y compris ceux attachés aux sites de production sur lesquels l'autorité concédante a exercé son option de reprise.

### c) Politique tarifaire -----

La grille tarifaire est inscrite au contrat de concession depuis l'avenant n°11 de juillet 2020. Le prix moyen de vente s'établit à 108,27€ TTC/MWh (74,5% sur la part R1 et 25,5% sur la part R2) en 2023, en hausse de 12% par rapport à 2022 en raison de l'évolution du mix énergétique (remplacement progressif du charbon par la biomasse), de l'introduction d'une formule d'indexation au premier janvier 2023 et de la baisse des ventes.

Dans un contexte de crise énergétique liée à la guerre en Ukraine, de forte volatilité des prix des combustibles l'avenant n°13 introduit une formule d'indexation tarifaire afin de couvrir l'évolution des coûts du service et en particulier la hausse des charges d'approvisionnement en combustible de la CPCU (dont le tarif était gelé depuis 2016). Afin de protéger les usagers d'une hausse excessive du prix de la chaleur, des plafonds d'évolution de l'indexation tarifaire de +18% sur le terme R1 et de +6% sur le terme R2 ont été introduit. Les plafonds tarifaires R1 et R2 ont été atteints et mis en application. Un courrier à destination des abonnés a été envoyé afin d'annoncer et d'expliquer la mise en œuvre de l'indexation tarifaire.

### d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Le **Plan Pluriannuel d'Investissement** (PPI) est présenté le 30 septembre de chaque année par la CPCU à la Ville de Paris pour analyse et validation. A compter de 2022 et jusqu'à la fin du contrat, ne sont éligibles et validables au PPI et éligibles à une indemnité de fin de contrat et/ou à un prix de reprise ; que les travaux dument justifiés relatifs à la mise en sécurité des biens et des personnes, la mise en conformité réglementaire, la sécurité et la continuité du service. La réalisation du PPI est contrôlée mensuellement dans le cadre de réunions de suivis dédiées.

D'ici la fin de contrat, CPCU s'est engagée à réaliser les projets suivants : **la sortie du charbon** sur le site de St Ouen II avant le 15 mai 2024 pour un montant de 5,5M€, la mise en fonctionnement d'une installation de **recupération de chaleur sur les fumées du site de St Ouen du Systom** en 2024 pour un montant de 7,8M€ et la mise en œuvre d'une **nouvelle solution informatique pour le dispatching** pour un montant de 2,4M€. Cette nouvelle solution informatique de supervision de l'ensemble des réseaux (vapeur, condensats et eau chaude) a été déployée pour le dispatching et est opérationnelle depuis le début de la saison de chauffe 2023-2024.

Hormis ces projets majeurs les investissements sont axés principalement vers le développement (estimés à 40 M€ sur la période 2022 – 2024).

	Prévisionnel 2023	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
Montant d'investissement de premier établissement	66,5 M€	54,5 M€	80,6 M€
Part réseaux	38%	34,5%	38,5%
Part production	20%	19%	22%
Part développement	42%	46,5%	39,5%

La baisse des montants d'investissement entre le prévisionnel et le réalisé s'explique par des estimations de montant revu à la baisse à la suite d'études complémentaires ou par une replanification des travaux en totalité ou en partie sur l'année suivante.

Les investissements prévus sur 2024 sont cohérents avec :

- ▶ le développement prévisionnel du réseau avec un montant de 27,3 M€ pour les raccordements de bâtiments et 3,6 M€ pour le raccordement des ZAC et grands projets urbains ;
- ▶ les différents plans d'actions mis en place par le concessionnaire, notamment 11 M€ sur le retour d'eau, 9,4 M€ sur les ouvrages et 10,4 M€ sur les sites de production dont 5,8 M€ sur le seul site de Saint Ouen comprenant une opération majeure sur la cogénération et la mise en conformité du système de sécurité incendie.

Les projections portent le montant de l'indemnité de fin de concession à 296,5M€.

**Les investissements de renouvellement des ouvrages**, non éligibles à l'IFC et suivis dans le cadre

du PPI resteront stables d'ici la fin du contrat en termes de montant.

	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
Entretien des centrales de production	21,9 M€	22,6 M€
Entretien réseau de retour d'eau	18,5 M€	18,5 M€
Désamiantage	4,1 M€	4,3 M€
<b>Total GER</b>	<b>44,5 M€</b>	<b>45,4 M€</b>

## e) Événements marquants 2023 -----

**Développement du réseau :** La définition du périmètre de développement prioritaire du réseau de chaleur parisien dans le cadre du classement du réseau et la mise en place d'un nouveau barème de raccordement en 2022 ont stimulé l'attractivité de la solution réseau de chaleur. Cela se traduit de façon concrète par l'augmentation très significative des demandes d'étude de raccordement par de nombreux prospects, notamment dans l'habitat collectif.

En 2023, plus de 98 nouvelles mises en service de contrats ont été réalisées pour une puissance souscrite de 41,1 MW, soit 46 % de plus que l'année dernière et 160 nouveaux contrats de raccordement ont été signés. Les perspectives de développement du réseau de chaleur pour les années futures sont donc très encourageantes.

**Opération de maintenance de la turbine de CogéVitry :** Au cours de l'été la turbine de cogénération d'énergies thermique et mécanique sur le site de CogéVitry à Vitry-sur-Seine a fait l'objet d'une maintenance de grande envergure. La turbine à gaz (de plus de 120 tonnes) de 350 MW thermique et 125 MW électrique a été complètement ouverte pour extraire et réviser la partie rotative de la machine et inspecter toutes les pièces de la partie fixe. L'opération a duré plus de trois mois, elle a fait l'objet d'une vidéo accessible sur la chaîne YouTube de la CPCU.

**Mix énergétique :** en raison du blocage des centres de valorisation des déchets à cause des mouvements sociaux contre la réforme des retraites, le Syctom n'a pu fournir les quantités de vapeur attendues (2 940 kTv livrée pour une cible contractuelle annuelle de 3 519 kTv) impactant notablement le mix énergétique.

2023 est marquée par la plus faible consommation de charbon, qui s'inscrit dans la trajectoire d'un arrêt définitif du charbon en 2024 tel que prévu

dans l'avenant n°13.

**Préparation de la fin de contrat :** l'année 2023 a été fortement marquée par la **préparation du renouvellement de la concession** arrivant à échéance le 31 décembre 2024.

En mars 2023, le Conseil de la Ville a approuvé le principe de la participation de la Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts à hauteur de 15% du capital de la future SEMOP constituée pour l'exécution du contrat de concession de service public de production et de distribution de chaleur urbaine à Paris.

La convention actuelle de fourniture de chaleur du Syctom au réseau de chaleur arrivant à échéance le 31 décembre 2024, la Ville et le Syctom se sont mis d'accord en 2023 sur les termes d'une nouvelle convention de fourniture de chaleur au réseau de chaleur urbain de Paris établie sur la durée de la prochaine concession de chaleur, soit 25 ans à compter de son entrée en vigueur.

La procédure de renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur a été lancée en septembre 2023. L'objet de cette mise en concurrence est de choisir l'opérateur économique qui sera partenaire de la Ville au sein de la SEMOP à qui sera confié le futur contrat de concession.

Pour mener une consultation garantissant une concurrence effective et un délai de recouvrement indispensable à la continuité de service entre le concessionnaire actuel et la future SEMOP, un avenant a été adopté par le Conseil de Paris en février 2024 afin de prolonger l'échéance de la concession actuelle au 31 décembre 2026.



# DISTRIBUTION DE GAZ

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La Ville de Paris a confié à **GRDF** la distribution publique de gaz naturel du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2035. Le contrat de concession inclut une clause de revoyure en 2035 laissant la possibilité de prolonger la concession jusqu'à fin 2039. Les ouvrages de la concession sont constitués de l'ensemble des installations fixes qui concourent à la distribution du gaz (ouvrages techniques, ainsi que leurs emprises immobilières, canalisations, branchements, matériels, à l'exception des bouts parisiens (partie de réseau entre les conduites montantes et le compteur de l'utilisateur).

Les installations concourant à la production, au transport et au stockage du gaz ne font pas partie de la concession.

Le contrat de concession en vigueur permet un **renforcement de la gouvernance locale** de l'énergie, comprenant notamment la mise en place d'indicateurs de suivi trimestriel ou annuel incités financièrement et des instances de suivi plus régulières, une **vision partagée des investissements** traduite opérationnellement par la mise en place d'un schéma directeur d'investissement décliné en programmes de travaux de 5 ans engageants (PPI) et une contribution de GRDF à la **transition énergétique** du territoire parisien.

Le **Schéma directeur des investissements** (SDI) définit les orientations prévues sur la durée de la concession et le cadre des investissements, à l'exclusion des investissements imposés et réglementaires. Le SDI contient en 5 thématiques principales définissant la politique d'investissements du concessionnaire sur les 15 années du contrat : i) la politique d'adaptation et de modernisation des ouvrages en concession ; ii) la résilience du réseau de distribution de gaz ; iii) la performance de l'outil industriel ; iv) l'amélioration de la qualité de service et v) la contribution du réseau de distribution à la transition énergétique

Le SDI est décliné en **4 plans pluriannuels d'investissement** (PPI) quinquennaux permettant une traduction opérationnelle des investissements prévus sur la période (2020-2039). Il définit 6 objectifs incités :

- Résorption de la tôle bitumée (TB) : la suppression intégrale des tronçons de réseau en tôle bitumée (hors voies privées), matériau à risque constituant 4% du réseau parisien en 2020, est un chantier prévu en intégralité sur le premier PPI afin de résorber les 94 km (linéaire fin 2019) restant d'ici fin 2024.
- Renouvellement des conduites d'immeubles (CI) : le SDI cible le renouvellement d'un volume global de 23 000 conduites d'immeubles à renouveler prioritairement à l'horizon 2039. Le concessionnaire est engagé sur une trajectoire de 4820 CI renouvelées à l'issue du 1<sup>er</sup> PPI.
- Déploiement des compteurs communicants Gazpar : objectif contribuant à la transition énergétique du territoire parisien, GRDF est engagé sur la couverture de l'ensemble des clients T1 et T2 (particuliers) à la fin du premier PPI.
- Télé-exploitation des postes détente réseau : le concessionnaire a identifié 70 postes de détente réseau pérennes sur lesquels il est engagé à mettre en place des systèmes de télé-exploitation. La télé-exploitation de l'ensemble de ces PDR doit être réalisée à la fin du premier PPI.
- Suppression des réseaux basse pression en zones centennale (R100) et centennale +15% (R115) : le passage en moyenne pression (MP) des réseaux en zone de crue constitue un levier de résilience du réseau de distribution sur lequel le concessionnaire est engagé



et incité : la conversion de l'ensemble des réseaux BP en MP en zone R100 est fixée à fin 2028 et à fin 2039 pour l'intégralité de la zone R115.

L'investissement prévisionnel total sur la durée du SDI est de 843 M€ dont 178 M€ (soit 21% des investissements prévisionnels) pour la résorption de la tôle bitumée ; 201 M€ (soit 24%) pour le renouvellement des ouvrages collectifs ; 104 M€ (soit 12%) pour le passage en moyenne pression des réseaux en zones R100 et R115 ; 38 M€ (soit 4%) pour le déploiement des compteurs communicants Gazpar et 12 M€ (soit 1%) pour la télé-exploitation. Les investissements incités comptent pour **62%** des investissements globaux du SDI.

Le concessionnaire s'est par ailleurs engagé à contribuer à la **transition énergétique et sociale** du territoire parisien, en participant à hauteur de 1,8 M€ par an à la réalisation d'actions de transition énergétique. La participation financière de GRDF à la thématique T.E est estimée sur la durée du contrat (hors indexation de la contribution financière) à 36 M€.

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle du gaz composée de conseillers de Paris, d'un nombre égal de membres choisis à égalité parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce et des associations de consommateurs et du concessionnaire.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité (distribution) ---

En 2023, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires de 117,8 M€** dont :

- ▶ 110,5 M€ de recettes d'acheminement du gaz livré aux clients ;
- ▶ 7,2 M€ de recettes hors acheminement, pour l'essentiel des services proposés dans le catalogue de prestations du distributeur facturés à l'acte.

**Le chiffre d'affaires est en baisse** de 1,6% par rapport à l'exercice précédent (soit -1,8M€), en raison notamment de la baisse des consommations liée à la crise énergétique et à l'impact climatique.

Le chiffre d'affaires annuel est reconstitué à partir d'estimations de GRDF compte tenu de la relève biannuelle des compteurs. Les consommations brutes s'élèvent à 8,2 TWh en 2023, en baisse de 2,4% par rapport à 2022. **L'année 2023 est marquée par une tendance à la baisse progressive des consommations**, en raison des effets de la crise énergétique liée au conflit russo-ukrainien, des températures plus douces en 2022, des efforts de sobriété réalisés par les consommateurs (notamment liés à la hausse des prix de l'énergie liée au conflit russo-ukrainien), et la baisse du nombre de clients (-2,6% entre 2023 et 2022) qui se poursuit à un rythme moyen de -10 802 clients par an depuis 2001 (657 513 clients en 2001 contre 451 246

en 2022).

La diminution du nombre de clients raccordés au réseau de distribution affecte toutefois essentiellement le bas du portefeuille composé des clients à faible consommation disposant de l'option tarifaire « T1 » ayant peu d'impact sur le chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires des recettes d'acheminement et hors acheminement est ainsi en baisse, passant de 118,5M€ en 2022 à 117,8M€ lors de l'exercice 2023.

Les charges d'exploitations (84,2 M€ en 2023) et d'investissements (88,2 M€ en 2023) connaissent respectivement une augmentation de +6,5% et +11% entre 2022 et 2023.

Ainsi, l'excédent brut d'exploitation (EBE) de la concession baisse en 2022 pour s'établir à 33,5 M€ (39,4 M€ en 2022), soit 28% du chiffre d'affaires de la concession (pour 38% en moyenne sur la période 2017-2022). Compte tenu des charges liées aux investissements, de 88,2 M€ en 2023, le « résultat net d'exploitation » affiché par GRDF dans les comptes de la concession est négatif à -50,2 M€, en baisse de 12,6 M€ par rapport à l'exercice 2022.

Il convient toutefois de rappeler que la notion de résultat comptable ne peut pas être retenue ici compte tenu des méthodes comptables utilisées par GRDF, qui ne permettent pas de comparaison avec les autres concessions de la Ville.

Le concessionnaire a versé au titre de l'exercice 2022 une **redevance de 1,33 M€**, soit un niveau stable par rapport à l'exercice 2021 (-0,7%). Le contrat de concession prévoit deux types de redevances : **une part R1 dite « de fonctionnement »** (1,2 M€) visant à financer les dépenses annuelles

de structure supportées par l'autorité concédante dans le cadre du contrat (contrôle de l'exécution du contrat, conseil aux usagers, coordination des travaux du concessionnaire avec ceux de la collectivité, etc.) ; **une redevance d'occupation du domaine public** (93,4k€).

	2023	2022
Chiffre d'affaires	117,8 M€	118,5 M€
Redevance (R1 + RODP)	1,3 M€	1,3 M€
Résultat d'exploitation de la délégation	- 50,2 M€	- 37,5M€

## b) Indicateurs de suivi du service public

**Réseau :** Le réseau parisien compte 1 878 km de canalisations au 31 décembre 2023.

**Clients et qualité du service :** Le nombre d'abonnés a diminué, passant de 450 525 clients au 31 décembre 2022 à 438 674 clients en 2023 (-2,6%). L'érosion du nombre de clients est constante depuis plus de 15 ans, de l'ordre de -10 000 clients par an (657 513 clients en 2001).

Le nombre d'interruptions de livraison chez les clients en 2023 est en hausse de 33% par rapport à 2022, et s'élève à 11 505 clients coupés. Le taux de clients coupés en 2023 est de 1,8%, soit une hausse de 0,5 points par rapport à 2022.

En 2023, le nombre total d'incidents sur les ouvrages exploités par GRDF s'établit à 6 502, contre 5 125 en 2022, soit une hausse de 26%. De même, le nombre total de fuites constatées sur le réseau s'établit à 5 265 en 2023 contre 3 970 en 2022, soit une hausse de 10%.

- ▶ 78% des incidents concernent les ouvrages collectifs en immeubles (conduites d'immeubles (CI), conduites montantes (CM) et branchements particuliers sur CM), présentant une hausse de 4% par rapport à 2022 ;
- ▶ 19% des incidents se sont produits sur les branchements individuels (BRI) et collectifs (BRC) sur le réseau (hausse de 1,5% par rapport à 2022) ;
- ▶ 10% des incidents se sont produits sur le réseau, présentant une baisse de 5% par rapport à 2022.

### Gestion de la relation avec les usagers :

Le nombre de réclamations en 2023 est quant à lui en baisse par rapport à 2022 pour retrouver un niveau proche de 2020 : on comptait 5 863 réclamations en 2022, et 4 864 en 2023, soit une

baisse de 17%. Ce niveau reste élevé par rapport à la période 2015-2017 (moyenne de 2 800 réclamations par an) bien qu'il suive une tendance à la baisse depuis les deux dernières années. La part de réclamations liées à l'acheminement reste prédominante (57% contre 72% en 2022, à nuancer par le fait que les réclamations pour causes non spécifiées augmentent largement en 2023 à près de 10%). Les réclamations en lien avec les compteurs Gazpar connaissent une importante baisse (passant de 25% en 2022 à 12% en 2023), conséquence de l'achèvement en 2023 du programme de déploiement intensif des compteurs communicants.

**Effectif du concessionnaire :** Les effectifs associés à la concession parisienne ne sont pas indiqués dans le rapport du concessionnaire. L'identification d'un effectif défini travaillant à la maille de la concession ne peut être réalisée par GRDF puisque la main d'œuvre est répartie sur plusieurs concessions. Les charges d'exploitation liées à la main d'œuvre sont ainsi définies, à l'échelle d'une concession, par des clés d'affectation spécifiques.

## c) Politique tarifaire

Les tarifs se décomposent en quatre catégories :

- ▶ T1 : de 0 à 4 MWh/an ;
- ▶ T2 : de 4 à 300 MWh/an (ex : chauffage, cuisine de particuliers et petits professionnels) ;
- ▶ T3 : de 300 à 5 000 MWh/an (ex : PME, piscines, groupes scolaires) ;
- ▶ T4 : supérieur à 5 000 MWh/an (ex : hôpitaux, hypermarchés).

Le tarif d'acheminement ATRD, fixé par voie réglementaire, a connu une augmentation de 4,3% au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

La facture type d'un client résidentiel en 2023 se décompose de la manière suivante :

- La fourniture représente 55% de la facture
- Les taxes représentent 23% de la facture
- Le stockage représente 2% de la facture
- La distribution représente 16% de la facture
- Le transport représente 4% de la facture.

La loi de finances pour 2023 a prolongé l'existence du bouclier tarifaire sur le second semestre 2023. Conformément à la loi énergie-climat du 8 novembre 2019, le Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de gaz ont pris fin le 30 juin 2023 ; l'ensemble des clients concernés par la suppression des TRV ont été notifiés de la nécessité de souscrire à un contrat en offre de marché.

La fin des TRV a été suivie par la création du Prix Repère Vente de Gaz (PRV), indice publié mensuellement par la CRE à destination des fournisseurs et des consommateurs ; cet indice permet d'indiquer un prix repère incluant une part d'abonnement et un prix du kWh de gaz, construits sur la base des coûts d'approvisionnement et hors approvisionnement.

L'année 2023 conclut la période de l'ATRD 6 (jusqu'au 01/07/2024), marquée notamment par la crise sanitaire, la crise énergétique et la guerre en Ukraine ainsi que l'inflation : GRDF indique que la période s'achève avec une réduction des consommations, au national, de 37 TWh à climat de référence.

#### d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Le premier PPI (2020-2024) cible prioritairement la suppression de la tôle bitumée à Paris (prévisionnel de 178 M€ sur 5 ans), le renouvellement des conduites d'immeubles (prévisionnel de 43,5 M€ sur 5 ans pour un volume renouvelé de 4820 ouvrages), le déploiement des compteurs communicants gaz et la télé-exploitation de 70 postes de détente réseau.

En 2023, les **dépenses d'investissement** sont en hausse en s'élevant à 88,2 M€ contre 79,6 M€ en 2022 (soit +10,8 % par rapport à 2022). La concession parisienne représente 9% des investissements réalisés par GRDF à l'échelle nationale. Les **dépenses de renouvellement** constituent 86% des investissements en 2023, reflétant la **stratégie de sécurisation et de modernisation des ouvrages existants menée par GRDF**. Ainsi les ouvrages de réseau et de branchement mis en service en 2023 s'élèvent à 77,6 M€, dont 76 M€ de renouvellement (dont 46,2 M€ pour les canalisations et 28,9 M€ pour les branchements collectifs).

L'important **chantier de résorption de la tôle bitumée** est toujours en ligne avec l'objectif d'aboutir en 2024, avec un linéaire restant à fin 2023 de 13 km. Les investissements permettant le renouvellement de la tôle bitumée ont toutefois largement dépassé les montants prévus par le PPI pour 2023 : 57,5 M€ d'investissements ont en effet été réalisés à cet effet, soit 20,5 M€ de plus que les 37 M€ initialement prévus. Aucun investissement n'a été réalisé sur l'insertion de gaz renouvelable. Il est toutefois à noter que GRDF ne maîtrise pas les demandes de raccordement des installations d'injection de biométhane.

Le programme de déploiement massif des **compteurs communicants Gazpar** touche à sa fin en 2023 avec un taux de couverture des clients T1 et

T2 de 93%. Les investissements réalisés à ce titre en 2023 sont de 2,55 pour 23 893 compteurs déployés, soit une baisse d'investissement de 58% par rapport à 2022 (6,1 M€).

**Prévisions d'atterrissage du premier PPI à fin 2024 :** GRDF prévoit un surinvestissement à l'issue du premier PPI de l'ordre de 7% (358,2 M€ d'investissements contre 335,2 M€ initialement prévus).

- *Résorption de la tôle bitumée* : Conformément au SDI, le concessionnaire prévoit la finalisation du programme de résorption de la tôle bitumée sur l'ensemble du territoire parisien à fin 2024 (hors voies privées). L'investissement initialement prévu dans le 1<sup>er</sup> PPI était de 37 M€ ; GRDF maintient cette prévision pour la résorption des 13 km de voies en tôle bitumée sur 2024.

- *Ouvrages collectifs en immeuble / renouvellement des conduites d'immeuble (CI)* : Le concessionnaire fait état d'un retard sur les volumes techniques de renouvellement de CI prévus dans le PPI 1, de l'ordre de 70% de l'objectif réalisé à fin 2023 et un constat de non atteinte de celui-ci (2762 CI renouvelées pour 3840 prévues à fin 2023) à la fin du premier PPI. Malgré cet important retard sur les cibles techniques, les investissements prévisionnels ont été atteints sur 2023 avec 47 M€ d'investissements de renouvellement sur ce volet depuis l'entrée en vigueur du contrat (contre 34,7 M€ prévus au PPI entre 2020 et 2023). Néanmoins ce chiffre est à nuancer puisqu'il embarque les coûts liés au renouvellement des conduites d'immeubles et des conduites montantes (CM), réalisés à l'opportunité et comptabilisés conjointement dans les dépenses d'investissement par GRDF.

Le renouvellement des conduites d'immeubles constitue le seul objectif non atteint par GRDF à date au regard des volumes techniques atteints et non des volumes financiers, s'expliquant principalement par une difficulté à réaliser les chantiers (problématiques de sous-traitance, retard pris durant la crise sanitaire, autorisations de travaux votées en assemblées générales de copropriétés et plus secondairement autorisations de voirie).

Le programme de résorption de la tôle bitumée a par ailleurs permis d'anticiper l'un des principaux objectifs du second PPI (2025-2029) concernant le volet résilience du réseau de distribution au travers du chantier de passage en moyenne pression

(MP) des réseaux situés en zone de crue centennale (R100) ; la suppression des tronçons en tôle bitumée, essentiellement basse pression, a ainsi occasionné la résorption de 20 km de réseau BP et avancé le concessionnaire sur ses objectifs incités du PPI 2 (23 km de réseau BP à l'entrée en vigueur du contrat contre 2,8 km fin 2023).

#### **e) Évènements marquants 2023 -----**

L'année 2023 a notamment été marquée par l'explosion survenue rue Saint-Jacques (5e arrondissement) le 21 juin 2023, à la suite de laquelle une commission mixte transpartisane – dont la création est issue du vœu de la Maire n° 2023V.125 du Conseil de Paris des 4,5,6 et 7 juillet 2023 - a été lancée début 2024 pour analyser les conditions d'exécution du contrat de concession de distribution de gaz liant la Ville de Paris et le concessionnaire GRDF. Les différentes séances de travail réalisées sur le 1er semestre 2024 ont abouti à une liste de recommandations.

Par ailleurs, en application de la loi 3DS (Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) du 21 février 2022, le transfert de propriété au réseau concédé des ouvrages destinés à l'utilisation du gaz dans les bâtiments situés en amont du dispositif de comptage et n'appartenant pas à date au réseau public de distribution a été réalisé automatiquement le 31 juillet 2023 pour l'ensemble des propriétaires n'ayant pas notifié leur volonté de conserver en propriété ces ouvrages. A l'échelle de la concession parisienne, un seul propriétaire a refusé ce transfert de propriété ; les visites de bon fonctionnement de ces installations, réalisées par GRDF et devant être pour leur ensemble terminées d'ici le 31/07/2026, ont débuté en 2023.

Enfin, comme évoqué dans la section « politique tarifaire », le dispositif des tarifs règlementés de vente de gaz (TRV gaz) pour les particuliers et copropriétés a pris fin le 30 juin 2023, conformément aux dispositions de la loi énergie-climat de 2019 en vue d'une mise en conformité des règles nationales avec le droit communautaire.

# PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE FRIGORIFIQUE



## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le développement du réseau de froid parisien est un choix porté par la Ville de Paris depuis la construction de la station de production de froid des Halles à la fin des années 1970, qui a permis initialement de distribuer du froid dans les équipements des Halles puis du Musée du Louvre. Premier réseau de froid d'Europe, il permet d'assurer la climatisation des bâtiments de façon plus écologique qu'avec des solutions dites « autonomes » grâce à un réseau de 92 km et 10 unités de production représentant une puissance installée de 269 MW ainsi que 4 unités de stockage

L'exploitation et le développement du service public d'énergie frigorifique a été confié à la société Climespace le 5 février 1991 dans le cadre d'une DSP arrivée à échéance le 4 avril 2022.

Par la délibération n°2021 DVD 98 du 14-15 octobre 2021, le Conseil de Paris a attribué à Fraîcheur de Paris le nouveau contrat de **concession de service public** pour une durée de 20 ans à compter du 4 avril 2022. La société dédiée **Fraîcheur de Paris codétenue par Climespace (51%), ENGIE SOLUTION (34% et la RATP Solutions Ville (15%))**, assure la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie frigorifique par réseau d'eau glacée sur le territoire parisien jusqu'au 4 avril 2042. Cette société dédiée succède à Climespace.

Pour les besoins du service, la Ville de Paris a conféré au concessionnaire le droit exclusif d'établir, de conserver et d'entretenir, dans le périmètre du service concédé, sur ou sous les voies publiques, les ouvrages, canalisations et toutes les installations accessoires nécessaires à la production, au stockage, au transport et à la distribution d'énergie frigorifique.

Le périmètre de la DSP est étendu à tout le territoire Parisien. Si les installations actuelles se trouvent dans la zone Seine Rive Gauche, dans le secteur de Paris Nord-Est et de la Villette, le réseau a pour vocation de s'étendre dans les 20 prochaines années sur la grande majorité du territoire parisien. Le contrat entré en vigueur en 2022 vise par ailleurs la diversification des abonnés en embarquant deux SDI distincts : un premier SDI renvoyant au marché d'affaires (bureaux), abonnés historiques du réseau de froid urbain, et un second visant le raccordement d'abonnés de plus petites puissances, notamment les commerces et les bâtiments sanitaires.

Le Schéma directeur des investissements (SDI) définit les orientations prévues sur la durée de la concession et le cadre des investissements. Il est décliné en 4 plans pluriannuels d'investissement (PPI) quinquennaux permettant une traduction opérationnelle des investissements prévus sur la période (2022-2042).

L'extension du réseau de froid constitue le principal objectif poursuivi dans le contrat de concession, ayant pour finalité d'atteindre une multiplication par 3 du linéaire de réseau et du portefeuille d'abonnés.

Les indicateurs associés à l'exécution des SDI et à leur évaluation renvoient aux objectifs de développement visés par la Ville de Paris :

- Augmentation du nombre d'abonnés : +1 038 abonnés pour le marché d'affaires, +315 abonnés pour le marché petites puissances sanitaires et +925 pour le marché petites puissances « autres » ;
- Augmentation des puissances installées : +491 MW installés pour le marché d'affaires ;
- Augmentation du linéaire de réseau structurant de froid (hors branchements) : +135 km de réseau mis en service ;
- Augmentation de +671 M€ d'investissements de premier établissement mis en service

dans le cadre du SDI 1 et +28 M€ d'investissements dans le cadre du SDI 2 ;

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers des comités de pilotage semestriels et une commission supérieure de contrôle du réseau de froid composée notamment de conseillers de Paris. La création de cette commission ainsi que la désignation de ses membres et participants a été votée en conseil de Paris du mois de juillet 2024.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

L'année 2023 constitue la première année pleine d'exploitation du service pour le concessionnaire Fraîcheur de Paris.

**En 2023, le concessionnaire a dégagé un chiffre d'affaires de 98,8 M€ dont :**

- 70,7 M€ de recettes tarifaires R1, R2 et R3 (R1 : consommation d'énergie primaire du réseau de froid ; R2 : abonnement proportionnel à la puissance souscrite ; R3 : consommation d'eau glacée) ;
- 28,1 M€ d'autres produits dont 24,5 M€ de droits et frais de raccordement (DR, FR) et 3,5 M€ de vente d'activités annexes ;

Le chiffre d'affaire 2023 réalisé est inférieur de 28,83 M€ par rapport au compte d'exploitation prévisionnel actualisé du contrat soit un écart de 22,5%. Cet écart s'explique principalement par des recettes de raccordement moins importante que prévue (notamment à cause du décalage de raccordement des clients à grosse puissance, induisant des moindre recettes sur les DR/FR et le R2) ainsi que des volumes vendus inférieur au prévisionnel (-110 GWh vis-à-vis du prévisionnel), s'expliquant par la poursuite d'actions de sobriété énergétique de la part des abonnés, une surévaluation des consommations de certains nouveaux clients dans les comptes prévisionnels et une rigueur climatique marquée par des températures fraîches.

**Le résultat net est bénéficiaire** lors de la seconde année du contrat (8,61 M€) après une première année de contrat déficitaire (notamment dû en 2022 à la première dotation de provision pour renouvellement de 29 M€).

Le concessionnaire a versé des redevances à hauteur de 5,2 M€ en 2023 dont 4,7 M€ au titre de la re-

devance d'exploitation (composée d'une part fixe et d'une part variable indexée sur le nombre de clients raccordés), 400 k€ au titre de la redevance de contrôle et 71,2 k€ au titre de la redevance d'occupation du domaine public.

	2023	2022
Chiffre d'affaires	98,8 M€	78,2 M€
Redevance Fraîcheur de Paris	5,2 M€	3,8 M€
Résultat net de la délégation	8,6 M€	-14,9 M€

*A noter : l'exercice 2022 ne constitue pas une année pleine d'exploitation puisque celui-ci a démarré le 04 avril 2022. Le résultat net déficitaire en 2022 s'explique notamment par une première dotation de provision pour renouvellement d'un montant de 29 M€ et aux dotations pour charges liées à la forte activité de raccordement en début de contrat.*

### b) Indicateurs de suivi du service public ----

**Le réseau :** Au 31 décembre 2023, le réseau comptait 103,5 km pour 499 kW de puissance souscrite, 11 sites de production et 4 sites de stockage d'énergie frigorifique.

**Performance environnementale : Le coefficient de performance production** (énergie frigorifique en sortie de centrale / énergie électrique consommée) augmente légèrement par rapport à 2022 passant de 4,05 à 4,17.

Les volumes de froid produits en free-cooling pur et/ou abaissement (pré-refroidissement par groupes froid en hiver) augmentent en 2023 pour atteindre un niveau non égalé à hauteur de 31 GWh produits, soit 6,5% de la production annuelle. Cette augmentation s'explique notamment par les investissements réalisés sur les centrales Bercy et Tokyo (augmentation respectivement des puissances de production en mode free-cooling de +9 MWf et conversion en mode abaissement de 2 groupes froids et +9 MWf en mode free-cooling



et +26 MWh en abaissement).

**Le taux de fuite de fluides frigorigènes** baisse de 0,13 % en 2022 à 0,11% soit la deuxième meilleure valeur constatée dans l'histoire du réseau après 2017 (0,09%). Ce taux constitue une valeur très faible en comparaison des taux observés dans les solutions autonomes (6 à 10% source ADEME).

**Les consommations d'eau d'appoint** sont en nette hausse, passant de 199 m<sup>3</sup>/j en 2022 à 290 m<sup>3</sup>/j en 2023, valeur se trouvant parmi les niveaux les plus hauts observés (363 m<sup>3</sup>/j en 2013, 354 m<sup>3</sup>/j en 2018, 300 m<sup>3</sup>/j en 2015). L'indice linéaire de perte est donc en augmentation, passant de 390 m<sup>3</sup>/km/an à 505 m<sup>3</sup>/km/an). Ces importantes surconsommations d'eau sont notamment dues à deux pertes d'eau significatives sur des chantiers réalisés par des prestataires travaux.

**Le taux d'électricité à haute valeur environnementale** (HVE) connaît une forte augmentation en 2023 avec 52% des consommations électriques (contre 11,4% en 2022). En plus du parc solaire photovoltaïque d'Alaric mis en service en 2022, Fraîcheur de Paris a contracté un nouveau Green PPA en 2023 avec le site de Communal Ouest (Landes) permettant une production annuelle de 34 GWh. Par ailleurs, une seconde centrale dédiée à la concession (Etrechy en Essonne) a démarré en juin 2023 pour une production annuelle de 5 GWh. Pour rappel, le concessionnaire est engagé et incité contractuellement à couvrir à hauteur d'au moins 65% ses consommations électriques par une électricité à haute valeur environnementale.

En 2023, le **bilan carbone** du service s'établit à 4 717 tCO<sub>2</sub>eq (contre 2 809 tCO<sub>2</sub>eq en 2022, néanmoins il convient de nuancer l'écart par le fait qu'il s'agit pour 2023 d'une année pleine) ; **l'intensité carbone** cependant augmente en 2023, passant de 0,41 kg/CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> en 2022 à 0,60 kg/CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> (soit +46%) en lien notamment avec la prise en compte d'électricité à Haute Valeur Environnementale (au bilan carbone très satisfaisant mais légèrement moins bon que l'électron issu des garanties d'origine en provenance de barrages hydrauliques) ainsi que l'impact du chantier de construction de la centrale La Chapelle.

**Clients et qualité du service** : Le **nombre de clients** est en constante augmentation depuis 2008. Fin 2023, il était de 808 clients raccordés contre 765 en 2022, soit une hausse de 5,6% (+43 clients). Les trois premiers types de clients sont les « bureaux » qui représentent 55% des contrats et 37% des volumes vendus en 2023, puis les « commerces et bureaux » avec environ 20% des contrats et 18,0% des volumes et les « commerces » qui pèsent pour 7% des contrats mais seulement 3% des volumes vendus en 2023.

**Le taux d'interruption du service** (tenant compte de la durée des coupures et des puissances en jeu) s'établit à 0,006% en 2023, en forte baisse par rapport à 2022 (0,007%). L'année était marquée par une forte augmentation due à des arrêts en lien avec le nouveau contrat. La baisse en 2023 permet d'atteindre des niveaux proches des exercices précédents.

**Gestion de la relation avec les usagers** : Le concessionnaire a effectué **2 924 visites chez les abonnés** en 2023 dont 41% pour des dépannages, 23% pour des inspections préventives, 15% pour des relevés de compteurs et 10% pour des contrôles réglementaires.

Il y a eu 409 **réclamations** ouvertes en 2023. La majorité des réclamations concerne des besoins de dépannage technique (87%), parmi lesquels les dépannages relatifs à l'état du matériel sont les plus fréquents (39).

**25 incidents de comptage** ont été répertoriés en 2023. Le taux de réponse aux enquêtes de satisfaction à chaud en 2023 s'élève à 3,3% pour une note moyenne de 8,3/10.

**Effectif du concessionnaire** : au 31 décembre 2023, le personnel attaché à la concession comprend 177 collaborateurs dont 26,5% de femmes. Le concessionnaire a soumis à l'EPEC 15 116 heures d'insertion. 5 789 heures ont été consacrées à la formation des collaborateurs.

### c) Politique tarifaire -----

Les tarifs se décomposent en trois catégories :

- R1 pour les consommations de froid ; cette catégorie se décompose en R1-MWh (énergie consommée) et R1-m<sup>3</sup> (volume d'eau consommé),
- R2 pour les abonnements, proportionnels à la puissance souscrite.
- R3 pour les consommations d'eau glacée (€/m<sup>3</sup>).

**Le tarif moyen de vente s'élève à 166,6 €/MWh en 2023** soit une augmentation de +17% par rapport au prix du MWh moyen en 2022.

Cette valeur est supérieure à la moyenne prévue par le concessionnaire dans son compte prévisionnel d'exploitation (147,2€/MWh en euro courant et 142,9€/MWh en euro constant (date de valeur janvier 2021)). Cette forte augmentation s'explique principalement par la baisse des recettes liées aux consommations d'énergie (-110 GWh par rapport au prévisionnel) alors que les recettes liées aux puissances souscrites (R2) ont augmenté. Ce tarif reste néanmoins en diminution de 14% par rapport à 2021 (dernière année pleine de la concession ex-

plôtée par Climespace).

### c) Politique tarifaire -----

En 2023, le concessionnaire a réalisé **57,8 M€ d'investissement** dont 27,3 M€ sur le réseau, 19,3 M€ sur la production, 7,1 M€ sur les moyens de livraison et 4,1 M€ sur d'autres postes. Les investissements de premier établissement représentent 87% des investissements totaux (50,3 M€) contre 13% pour le renouvellement (7,5M€).

Le concessionnaire est **en retard par rapport aux prévisions du Schéma Directeur des Investissements** en particulier sur les objectifs de puissance souscrite cumulée (retard de 21 MW) et le nombre de nouveaux abonnés (+79 nouveaux abonnés depuis le début du contrat contre un prévisionnel de +123 en fin 2023).

En 2023 les **investissements de premier établissement réalisés atteignent 86% du prévisionnel** : si les investissements relatifs au développement du linéaire de réseau, des branchements et des moyens de livraison sont en ligne avec la projection initiale, les investissements de premier établissement sur les moyens de production accusent un retard certain (60% des investissements réalisés à euros constant), en lien notamment avec le décalage de la centrale Balard. La majorité des investissements relatifs aux moyens de production sur l'exercice concerne le développement de la centrale La Chapelle pour un montant de 5,8 M€ (soit 36% des investissements de 1er établissement sur les moyens de production).

Quoique bien plus faible, il est à noter que l'ensemble des investissements de renouvellement prévisionnels pour 2023 ont été réalisés (7,4 M€ dépensés pour un prévisionnel de 5,35 M€).

Au regard du **SDI 1**, le concessionnaire est en **retard sur les objectifs fixés dans le PPI relatifs au nombre de nouveaux abonnés du SDI 1** (+104 abonnés pour un objectif cumulé à +123 abonnés, soit 84% de l'objectif à date), sur le **linéaire de réseau structurant mis en service** (12,8 km mis en service pour un objectif cumulé à 13,07 km, soit 97% de l'objectif à date), ainsi que sur le cumul des puissances souscrites (62,9 MW souscrits pour un objectif cumulé à 83,9 MW, soit 74% de l'objectif à date). A noter cependant que Fraîcheur de Paris a partiellement rattrapé le retard pris sur 2022 en 2023 en dépassant les objectifs annuels de nouveaux abonnés et linéaire de réseau mis en service (respectivement 117% et 114% des objectifs atteints) ; les objectifs annuels de puissance souscrite supplémentaire sont, de même qu'en 2022, non atteints en 2023 (83% de l'objectif annuel atteint). Le concessionnaire indique qu'il accuse environ 5 MW de puissance souscrite de retard à fin 2023

du fait des retards pris par les abonnés dans la mise à disposition du local de livraison de l'énergie frigorifique, soit environ 8% de l'objectif à fin 2023.

Concernant le **SDI 2**, le concessionnaire accuse un retard important sur le nombre d'abonnés petites puissances (premier raccordement réalisé en 2023 pour 23 raccordements prévus à fin 2023, soit une atteinte de l'objectif en cumulé de 4%) ; Fraîcheur de Paris a fait savoir ses difficultés à dynamiser la filière des commerces qui ne compte en 2023 qu'un raccordement.

**Prévisions d'atterrissage à 2024** : La projection à fin 2024 présentée par Fraîcheur de Paris permet d'identifier un rattrapage des objectifs pour au moins 2 items du SDI 1 :

- Le nombre de nouveaux abonnés prévisionnel à fin 2024 est de 170, soit +11% par rapport à la cible du PPI (153)
- Le linéaire de réseau mis en service à fin 2024 est de 18,3 km, soit + 3% par rapport à la cible du PPI (17,7 km)

**Prévisions d'investissement 2024** : Le total des investissements prévisionnels pour 2024 est de **61,8 M€**, soit +7% par rapport à 2023. Fraîcheur de Paris prévoit des investissements de **premier établissement** pour un montant de 50,4 M€ en 2024 (dont 22,5 M€ pour les moyens de production (44%), 20,8 M€ pour les ouvrages réseau (41%), 4,6 M€ pour le linéaire intérieur et les moyens de livraison (9%) et 2,4 M€ pour les autres investissements (4%)). Concernant les investissements de **renouvellement**, ceux-ci s'élèvent à 11,3 M€ (dont 6,8 M€ pour les moyens de production (60%), 1,8 M€ pour les ouvrages réseau (16%) et 2,3 M€ sur le linéaire intérieur et les moyens de production (20%)).

Le contrat prévoit l'application d'une pénalité en 2027 en cas de retard sur les différents objectifs du SDI.

### e) Événements marquants 2023 -----

#### Développement des moyens de production

: mise en service de la centrale Printemps pour une puissance de 15 MW (5% de la puissance totale installée) ;

**Développement du réseau** : le réseau de froid urbain a dépassé le seuil des 100 km en 2023.

#### Raccordements de bâtiments emblématiques au réseau :

- o Adidas Arena : 1,7MW de puissance souscrite ;
- o Grand Palais : 4,9MW de puissance souscrite (1% de la puissance totale du réseau de froid souscrite à date)
- o Magasin Printemps ;

**JOP :** plusieurs sites olympiques rafraîchis par le réseau de froid (Arena la Chapelle, Grand Palais...) et mise en place d'une solution innovante de refroidissement mobile (« container froid ») mise à disposition par Fraîcheur à Paris 2024 afin de climatiser la zone media place du Trocadéro.

**Incident :** 2 incidents ayant provoqué l'interruption de fourniture auprès d'abonnés ont eu lieu en mars 2023 (incidents en centrale, pannes de groupes froids).



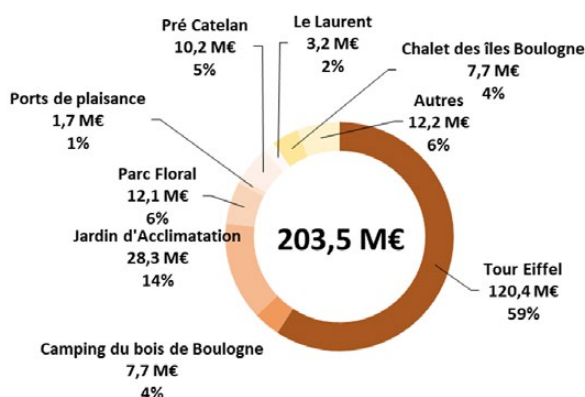
# ÉQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

**Ce secteur est composé de :**

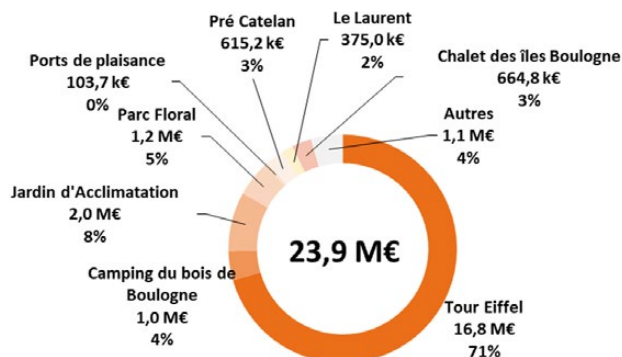
- **5 délégations de service public** portant sur des grands équipements accueillant des activités **d'agrément et de loisirs** (Parc Floral, Jardin d'Acclimatation, Camping du Bois de Boulogne, Tour Eiffel et les Ports de plaisance),
- **8 concessions de travaux portant sur des établissements de restauration ou de réception** : Site de Bagatelle, Pavillon Puebla, Pavillon Gravelle, Chalet de la Porte Jaune, restaurant Le Laurent et Chalet des Îles du Bois de Boulogne, Chalet des Îles Daumesnil, Pavillon du Pré Catelan.
- **2 concessions de services de petite restauration** : Restaurants le Bosquet et les Magnolias, Buvette de l'Académie du Climat.

	2023	2022
Chiffre d'affaires	203,5 M€	173,7 M€
Redevance	23,9 M€	21,1 M€
Participations Ville de Paris	26,0 k€	

**Répartition  
du chiffre d'affaires  
en 2023<sup>1</sup>**



**Répartition  
de la redevance  
en 2023<sup>2</sup>**



1/ Autres : Chalet des Îles Daumesnil (1,4 M€ ; 0,7%), Pavillon Puebla (1,6 M€ ; 0,8%), Site de Bagatelle (4,0 M€ ; 2,0%), Bosquet / Magnolias (555 k€ ; 0,3%), Restaurant du Plateau de Gravelle (418 k€ ; 0,2%), Chalet de la Porte Jaune (3,7 M€ ; 1,8%), Buvette de l'Académie du Climat (527 k€ ; 0,3%)

2/ Autres redevance : Chalet des Îles Daumesnil (75 k€ ; 0,3%), Pavillon Puebla (96 k€ ; 0,4%), Site de Bagatelle (371 k€ ; 1,6%), Bosquet / Magnolias (50 k€ ; 0,2%), Restaurant du Plateau de Gravelle (105 k€ ; 0,4%), Chalet de la Porte Jaune (368 k€ ; 1,5%), Buvette de l'Académie du Climat (6 k€ ; 0,03%)



# PARC FLORAL

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Parc Floral est un espace de promenade paysager de 35 hectares, situé au cœur du bois de Vincennes. Il est l'un des 4 sites du jardin botanique de la Ville de Paris.

Une délégation de service public a été confiée à la SEPE (Société d'Exploitation de Parcs d'Exposition), filiale de GL Events, portant sur l'animation et la gestion de halls d'expositions (notamment le « hall de la Pinède », encore appelé « espace événements ») et de salons de réception (notamment « La Chesnaie du Roy ») situés au sein du Parc. Le contrat a pris effet au 1er septembre 2015, pour une durée de 16 ans.

Le délégataire doit également organiser des activités ludiques et récréatives (notamment un parcours d'accrobranche et un mini-golf), gérer un point de vente et d'information du public (« la Maison du Jardin Botanique »), promouvoir un service de navettes gratuites desservant le parc Floral depuis les transports en commun les jours de grands salons et assurer la gestion et la maintenance des sanitaires publics.

Enfin, le délégataire s'est engagé à réaliser un programme de travaux évalué à 6 M€ HT honoraires inclus, dont 3,75 M€ HT pour la rénovation de la Chesnaie du Roy, 1,2 M€ pour le Hall de la Pinède, 532 K€ pour l'aire de jeux, 466 K€ pour les pavillons et 104 K€ pour la Maison du jardin botanique. Le programme minimum de travaux imposé porte sur l'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble des bâtiments, l'amélioration de l'insertion paysagère de la Chesnaie du Roy avec la restauration de la façade route de la Pyramide, le renforcement des services à l'utilisateur (accueil et vente, sanitaires et nursery, espaces jeux) ainsi que la mise aux normes accessibilité.

Le calendrier prévisionnel de travaux (phases études incluses) prévoyait un démarrage en janvier 2015 pour la Chesnaie du Roy avec une ouverture au public en mai 2017, un démarrage en septembre 2015 pour le Hall de la Pinède avec une ouverture en janvier 2018, et enfin un démarrage en octobre 2015 et une ouverture en avril 2017 pour les ouvrages restant afférents aux aires de jeux, espaces d'accueil et ventes, sanitaires.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

En 2023, la SEPE a dégagé un **chiffre d'affaires de 12,1 M€**, en hausse de 2,57% par rapport à 2022. Il est généré par l'espace événements avec 9,6 M€ (+ 8,77% par rapport à 2022), le Pavillon Chesnaie du Roy avec 2,3 M€ (- 10,35% par rapport à 2022), et l'espace jeux avec 243 K€ (+ 8% par rapport à 2022).

Quant aux activités subdélégées, leur chiffre d'affaires s'élève notamment à 541 K€ pour INSPiR qui exploite la Maison du Jardin Botanique (+5,38% par rapport à 2022), à 389 K€ pour Évasion verte (parcours acrobatique, rosaliés) et à 64,5 K€ pour No-

made Escape (escape game, course d'orientation).

La **redevance** versée à la Ville par la SEPE comprend une part fixe dont le montant en 2023 s'élève à 1,13 M€ (1,1 M€ en 2022 soit +2,45%), complétée par une variable correspondant à 3% de la part des produits d'exploitation supérieure à 8 M€ HT, soit une variable en 2023 à hauteur de 84,5 K€ (contre 86,7 K€ en 2022, soit -2,54%).

	2023	2022
Chiffre d'affaires de la SEPE	12,1 M€	11,8 M€
Redevance versée par le délégataire	1 215 K€	1 190 K€
Résultat net de la SEPE	1 918 K€	1 682 K€

## **b) Indicateurs de suivi du service public ----**

### **L'événementiel**

En 2023, 108 événements ont été organisés (quasi identique à 2022), dont notamment 56 pour « l'Espace Événements » (55 commercialisés, 1 gratuit) et 52 pour le Pavillon Chesnaie du Roy (48 commercialisés, 4 gratuits pour la Ville de Paris). Quant au Pavillon 18, dont l'exploitation reste contrainte et limitée par sa situation excentrée, il est majoritairement utilisé par les événements de la Ville de Paris.

La typologie des événements de « l'Espace Événements » relève majoritairement de salons professionnels et grand public (36), suivis d'événements Corporate (16) et de sessions d'examens (3).

Dans le cadre de la démarche environnementale du délégataire, un service de navettes entre le métro/RER et les entrées du parc est systématiquement proposé aux clients de l'Espace Événements et du Pavillon Chesnaie du Roy. Au total 19 événements sur les 56 y ont eu recours en 2023 (20 en 2022).

Le manque de capacité de stationnement pour les bus et navettes aux abords du Parc Floral, notamment sur le parking Pyramide, devient un frein pour les organisateurs d'événements.

À noter, depuis 2021, le maintien d'un service de livraison à domicile peu onéreux des courses effectuées sur les salons « d'achat », permettant au public de venir en transport en commun et donc de ne plus utiliser leur voiture pour transporter les colis lourds (par exemple, les salons Vivre Autrement, Marjolaine).

### **Les activités ludiques dans le Parc**

L'espace jeux comprend 4 parcours acrobatiques, un service de location de 17 Rosalies, un mini-golf de 18 trous relatif aux Monuments de Paris, des tables de ping-pong (avec location de raquettes et balles), de la course d'orientation et un Escape Game. Certaines activités sont gérées par des subdélégués : Évasion Verte pour les parcours acrobatiques (marque Nature urbaine), Nomade Escape pour l'Escape Game et la course d'orientation. En 2023, le responsable de Nomade Escape a pris en charge la responsabilité de l'ensemble de l'Espace Jeux.

En 2023, le mini-golf et la location de rosas ont été ouverts du 22 avril au 5 novembre, le parcours acrobatique du 18 février au 30 novembre, l'Escape Game, la course d'orientation et le ping-pong se sont déroulés du 1er janvier au 31 décembre.

Par ailleurs, l'Escape Game bénéficie d'une meilleure visibilité et fréquentation grâce à son emplacement plus proche des aires de jeux du Parc Floral.

### **Le nombre de visiteurs**

En 2023, 381 868 visiteurs ont été recensés au titre des activités de la DSP (hors Maison du Jardin Botanique), en hausse par rapport à 2022 (+11 %).

Cette fréquentation relève de « l'Espace Événements » pour 313 060 d'entre eux dont 5 500 afférents aux sessions d'examens, du Pavillon Chesnaie du Roy pour 20 415 personnes, de l'Espace Jeux pour 48 393 visiteurs (mini-golf, parcours acrobatique, rosas, escape game et course d'orientation).

### **Démarche environnementale**

Le réseau des sites français de GL Events Venues est certifié ISO 14001 (système de management environnemental - énergie, eau et déchets) et ISO 20121 (Systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle).

Le renouvellement du Label Quali Paris en 2022 porte jusqu'en 2026.

Le délégataire continue à mobiliser les équipes internes sur les sujets de développement durable et les écogestes (procédures et consignes). Il accompagne également les clients dans la transition écologique, y compris dans la proposition de prestations telles que la location de navettes et bus électriques.

La vente de bouteilles d'eau en plastique dans la boutique (maison du jardin botanique) et sur les événements, les gobelets en carton et l'achat de bidons d'eau pour l'activité événementielle ont été abandonnés.

Les déchets organiques (marc de café et végétaux) sont compostés.

Un nouveau centre de tri des déchets a été réalisé en 2023 au niveau du parking exposants.

### **Maison du jardin botanique, de la boutique et de l'espace City'Zen (espace d'un tiers-lieu multi-activité)**

La maison du jardin botanique, au sein de laquelle se situent l'accueil et la boutique, est gérée dans le cadre d'une subdélégation par la société INSPIR. La boutique agrémentée d'une terrasse (ouverte de mai à octobre) propose des produits biologiques, équitables, locaux dans la mesure du possible et inclusifs (en lien avec les Ehpad, comme la marque cosmétique WAAM). Elle accueille également des expositions artistiques (6 en 2023 comme en 2022). L'espace City'Zen propose des activités de bien-être et de ressourcement (yoga, méditation, massages), à destination de la clientèle individuelle (cours, stages et formations de développement personnel) et d'entreprise (séminaires, animations de team building).

Malgré un début d'exploitation difficile en 2023 en période de grèves (résultat d'exploitation en baisse



de 20% par rapport à 2022), le chiffre d'affaires total a connu une augmentation de 5,38 % par rapport à 2022. Cette augmentation est due aux activités de cours, ateliers et stages, en hausse de 6,85% par rapport à 2022, portées par le Paris Zen Festival et par la reconnaissance de l'Espace City'Zen comme un acteur incontournable du bien-être, tant par le grand public que par les entreprises (refonte de l'offre d'animations et de Team buildings). Ont ainsi été réalisés sur 2023 : 54 stages de développement personnel (56 en 2022), 103 journées de formations certifiées (parcours Qualiopi et/ou CPF) et 78 journées d'entreprises (contre 53 en 2022) dont l'Office Français de la Biodiversité, France Travail. Le chiffre d'affaires de la boutique est quant à lui en baisse de 3,85% par rapport à 2022.

Dans le cadre de l'accueil des usagers du parc Floral, l'Espace City'zen Paris a également participé à la démarche menée par la Ville de Paris sur le « Tourisme et Handicap ».

Des investissements ont été réalisés en matière de développement durable : réfection partielle de la toiture végétalisée contribuant à éviter les rayonnements sur le béton, étanchéisation du dôme de lumière, travaux d'arrivée d'eau.

### **c) Politique tarifaire -----**

Les tarifs et l'indexation afférente sont prévus contractuellement. Les tarifs de location du Hall de la Pinède varient de 1,68 € à 5,64 € le m<sup>2</sup> (1,64 € à 5,51 € en 2022) en fonction des espaces concernés et du nombre de jours de location. Pour les pavillons, les tarifs varient de 4,25 € à 12,39 € le m<sup>2</sup> (contre 4,16 € à 12,12 € en 2022).

Concernant le Pavillon Chesnaie du Roy, la tarification de la privatisation évolue en fonction des m<sup>2</sup>, de la jauge de fréquentation, de la durée et du moment de la journée, allant de 774 € (762 € en 2022) pour un salon à 15 453 € (prix identique à 2022) pour une privatisation totale du site.

Le tarif des activités ludiques prend en compte l'âge du client et comporte un plein tarif, un tarif réduit et un tarif pour les centres de loisirs. En 2023, les prix des activités sont identiques à ceux de 2022, excepté pour le parcours acrobatique dans les arbres qui a augmenté de 50 centimes pour le plein tarif des enfants de plus de 6 ans (17,50 € contre 17 € en 2022) et des enfants de plus d'1m30 et adultes (22,50 € contre 22 € en 2022).

La politique tarifaire du délégataire comprend un volet social, avec des tarifs préférentiels pour les demandeurs d'emploi, les centres aérés, les scolaires, les familles nombreuses et les groupes (minimum de 10 personnes) ainsi que pour les PMR (personnes à mobilité réduite) et PSH (personnes

en situation de handicap) mais uniquement sur les parcours acrobatiques pour ces derniers.

### **d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----**

À fin 2023, le montant total des investissements réalisés au titre du programme contractuel d'investissements (PCI) s'élève à 3,9 M€ (hors honoraires). Ce montant intègre les travaux de remise en service du site réalisés à compter du démarrage du contrat et pendant la période de réalisation principale du PCI (2015-2019).

La majeure partie des travaux prévus au PCI ont été réalisés. Certains travaux ont dû être abandonnés pour des raisons extérieures au délégataire (parcaboot, restauration de la façade de la Chesnaie). D'autres travaux ont été abandonnés par le délégataire en raison de changements d'orientations concernant l'exploitation (création d'un office restauration et locaux associés dans la Chesnaie du Roy). D'autres travaux sont reportés sur la période 2024/2025 (rénovation des blocs sanitaires du personnel, végétalisation de la façade de la Chesnaie du Roy côté Route de la Pyramide),

Aucun investissement n'a été réalisé au titre du PCI sur l'exercice 2023. Un investissement non prévu initialement de 130k€ afférent à la création d'un nouveau centre de tri sur le parking exposants a été réalisé.

Les dépenses de GER au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 375,4 K€ et comprennent notamment le remplacement du système de climatisation de certains pavillons, le remplacement de l'éclairage par des LEDS, des travaux d'étanchéité et de couverture au niveau de la maison du jardin botanique, des travaux dans les sanitaires, la rénovation du parcours de mini-golf et le remplacement de rosales.

La SEPE prévoit la rénovation des sanitaires publics (Château et Pinède) dans le courant de l'année 2024.

### **e) Événements marquants 2023 -----**

L'année 2023 a été marquée par une forte activité sur des niveaux équivalents, voire supérieurs à la période pré-Covid, en nombre d'événements et de participants.

Plus d'une dizaine de nouveaux salons et d'événements d'entreprise de plusieurs centaines de personnes ont été accueillis sur Espace Événements : Japan Festival Party (grand public), Barbecue Expo (grand public), Yoga Festival Paris (grand public), Teratec (professionnel), Survival Expo et Vivre Autonome (grand public), le salon de la Pâtisserie

(grand public), le festival Matsuri (grand public), Parasitec (professionnel), ...

La SEPE accentue sa politique sur la gestion des déchets. Après le déploiement de poubelles de tri dans les espaces visiteurs et de l'étude du projet de centre de tri pour la valorisation des déchets liés à l'activité événementielle en 2022, l'année 2023 est celle de la mise en œuvre du nouveau centre de tri sur le parking exposants de l'Espace Événements avec 9 flux de tri (papier/carton – bois – plastique – moquette – verre – ampoules – DEEE – DU – déchets verts). Un accompagnement est mis en place pour les usagers : procédures de gestion du centre de tri avec PAPREC et le prestataire de nettoyage, formation des équipes opérationnelles et du prestataire de nettoyage pour une sensibilisation au tri, plaquette de présentation du Centre de tri destinée aux clients – action de sensibilisation sur les actions mises en place sur l'Espace Événements.



# TOUR EIFFEL

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Ville de Paris a confié à la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) une nouvelle délégation de service public, d'une durée de 15 ans, qui a pour objet la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel. Par ce contrat, la Ville de Paris confie à la SETE des objectifs ambitieux : développer le rayonnement international de la Tour Eiffel, améliorer et moderniser l'expérience du visiteur, préserver le patrimoine et moderniser les installations. Afin d'assurer la pérennité du plus célèbre des monuments parisiens, un plan d'investissements sans précédent de 300 M€ HT a été contractualisé, dont les chantiers les plus emblématiques sont ceux de sécurisation du site, de réaménagement des espaces d'accueil, de la XX<sup>ème</sup> campagne de peinture, de la modernisation de l'ascenseur Nord et de la rénovation du scintillement.

Par avenant n°1 en date du 26 décembre 2018, il a été procédé à la modification de la convention de DSP dans le cadre du projet Grand site Tour Eiffel. Ont ainsi été retirés du Plan contractuel d'investissement (PCI) les travaux du nouvel accueil (repris par la Ville de Paris). Le PCI est ainsi passé de 300 à 224,5 M€ et la durée de la DSP a été revue en conséquence (de 15 à 13 ans et 2 mois) ainsi que le profil de redevance.

Par avenant n°2, en date du 21 décembre 2020, la SETE a été autorisée, de manière circonscrite dans le temps, à mettre en œuvre une politique tarifaire adaptée au contexte, par la possibilité de certaines réductions encadrées pour l'année 2021.

Par avenant n°3, en date du 21 décembre 2021, cette possibilité a été étendue à l'année 2022.

Conformément aux dispositions de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, le contrat a fait l'objet d'une modification unilatérale de la part de la Ville notifiée par courrier du 9 décembre 2022 : le respect du principe de laïcité, déjà prévu au contrat initial, a fait l'objet des précisions relatives au respect du principe de laïcité par le personnel en charge des missions de service public.

Par avenant n°4, approuvé en Conseil de Paris des 14 au 17 novembre 2023, le périmètre de la DSP a été modifié afin d'intégrer de nouveaux vestiaires pour les personnels, présents au centre sportif Émile Anthoine.

Par ailleurs une convention règlementée a été établie entre la SETE et les services de la Ville de Paris (DEVE, DPSP) aux fins de prestations d'entretiens des jardins de la Tour Eiffel.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

**Le chiffre d'affaires (CA)** de la délégation est constitué des recettes de billetterie et des redevances versées par les sous-concessionnaires. Il s'est élevé à **120,4 M€** en 2023, soit une hausse de 8% en comparaison du CA 2022 (111,1 M€).

Le chiffre d'affaires global généré par l'exploitation de la Tour Eiffel s'élève à 176,15 M€ en 2023. Il est constitué des recettes de billetterie (96,6 M€, en hausse de 12% par rapport à 2022, et au-delà des prévisions avec 6,3 millions de visiteurs contre 6,2 millions de visiteurs prévus), des recettes des restaurants et des recettes des boutiques.

Le chiffre d'affaires global de l'activité restauration s'est élevé en 2023 à 62,75 M€ HT contre 44,35 M€ en 2022 soit une hausse de 41%.

Les boutiques ont enregistré un chiffre d'affaires

qui s'établit à 16,8 M€ en 2023, contre 13,2 M€ en 2022 (soit une hausse de 28%). Le panier moyen s'est élevé en 2023 à 17,82 € contre 16,33 € en 2022.

Les produits d'exploitation des droits à l'image, des tournages et des produits dérivés s'élèvent en 2023 à un montant total de 2,3 M€, en hausse de 15% par rapport à 2022. Les recettes 2023 se décomposent en 900 K€ de droits à l'image au titre de l'exploitation commerciale des éclairages de nuit, 400 K€ perçus sur des autorisations d'opérations de tournages dont une grosse opération de tournage pour la série « Cat's Eyes », 400 K€ de redevances versées par des licenciés autorisés à exploiter la marque verbale, et 600 K€ de produits exceptionnels au titre d'éclairages événementiels exceptionnels pour les défilés L'Oréal et Saint Laurent.

La situation financière de la SETE a continué à se redresser en 2023. Comme en 2022, la société a réussi à dégager des recettes suffisantes pour couvrir ses charges d'exploitation. L'exercice 2023 se solde par un résultat net moindre qu'attendu avec un déficit de -5 M€, en raison des coûts plus importants que prévus des grands travaux (XXe campagne de peinture et ascenseur Nord). Des discussions ont été engagées avec la Ville de Paris en vue de déterminer les conséquences de ces surcoûts sur le contrat.

Le niveau de **redevance** est contractuellement fixé à 15 M€ (indexés) pour l'année 2023.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Chiffre d'affaires	120,41 M€	111,08 M€
Redevance	16,8 M€	15,8 M€
Résultat net de la délégation	- 5 M€	- 4,4 M€

### **b) Indicateurs de suivi du service public -----**

L'année 2023 est marquée par la reprise de l'activité à un niveau équivalent à celui d'avant la crise sanitaire. Selon l'observatoire des visiteurs, la fréquentation 2023 s'élève à 6 318 000 visiteurs soit une progression de +2% par rapport à l'année 2022 et supérieure à la fréquentation de 2019 (+2,4%).

Cette année a également été marquée par la mise en place de nouveaux services pour les visiteurs.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, deux nouvelles expériences de visites sont offertes aux visiteurs de la tour Eiffel :

- Les « visites guidées », en français ou en anglais (8000 visiteurs pour un chiffre d'affaires de 135 K€).

- Les visites « Le Grand Tour » (88 pour un chiffre d'affaires de 180 K€).

Les pays les plus représentés parmi les publics sont, après la France (19%), les États-Unis (14%), l'Allemagne (8%) puis le Royaume-Uni (7%). Au total en 2023, la Tour Eiffel a accueilli des visiteurs venus de 149 pays différents.

- Parmi les 19% de visiteurs français, 2% soit environ 126 000 visiteurs résident à Paris, 5% dans le reste de l'Île de France et 12% en région.
- Parmi les 78% de visiteurs étrangers :
  - 44% viennent d'Europe (hors France) : les Allemands sont en tête (7,8%), suivis des Anglais (6,8%) et des Espagnols (6,4%) ;
  - 18% d'Amérique du Nord ;
  - 8% d'Asie ;
  - 7% d'Amérique du Sud.

Le visiteur moyen est âgé de 39 ans en moyenne.

### **Les boutiques**

L'activité s'est vue renforcée par rapport à l'année 2022. Les boutiques ont enregistré un chiffre d'affaires à 16,8 M€ en 2023 contre 13,2 M€ en 2022 soit + 28%. Le panier moyen s'est élevé en 2023 à 17,82 € contre 16,33 € en 2022.

Les boutiques ont accueilli 854 600 clients visiteurs (contre 721 300 en 2022). La redevance perçue par la SETE sur l'activité des boutiques s'est élevée en 2023 à 2,9 M€ soit - 33% par rapport à 2022 : les modalités de redevance ont été modifiées par avenant en 2023 au contrat de sous-concession entre la SETE et le sous-concessionnaire (pour tenir compte de la dégradation des conditions d'exploitation et de l'impact sur le CA du sous-concessionnaire). L'avenant a notamment baissé la redevance minimale garantie versée par le sous-concessionnaire et a modifié le barème de la redevance sur le chiffre d'affaires. En dépit de la reprise générale de l'activité précitée, la situation du sous-concessionnaire demeure dégradée. Le lancement de nouvelles activités ainsi qu'un programme de travaux de rénovation des boutiques du deuxième étage inférieur et du 1<sup>er</sup> étage devraient améliorer cette situation.

**Satisfaction des visiteurs :** Le niveau de satisfaction (relevé à distance de la visite) s'établit à 8, sur 10 contre 7,2 sur la même période en 2019 (dernière étude avant l'interruption COVID) et 7,8 en 2022.

La satisfaction des visiteurs relative à la sécurité à l'intérieur du monument est à son plus haut niveau (84,6%).

**Services aux clients :** Malgré les travaux qui ont perturbé le parcours visiteur de façon significative,

l'attention s'est focalisée comme en 2022 sur la signalétique, dynamique, actualisée au quotidien, qui poursuit son développement sur le site.

L'année 2023 a été marquée comme les précédentes par une adaptation permanente de l'organisation des flux du fait de fermetures de zones liées à l'avancement de la campagne de peinture et des emprises de chantier liées aux différentes opérations en cours. Une large partie du parvis a ainsi été occupée en 2023 pour différentes opérations. De même, au 2<sup>e</sup> étage, la circulation des visiteurs a dû être encore adaptée pour assurer aux clients un parcours le moins perturbé possible.

L'amélioration de l'accessibilité de la Tour pour les publics, qu'il s'agisse d'accessibilité en amont de la visite (depuis le site Internet) ou bien directement sur place sur le monument, constitue l'un des quatre enjeux prioritaires de la politique de la responsabilité sociale de l'entreprise.

#### **Le site internet :**

En 2023, la SETE a changé d'outil de suivi des statistiques : le site internet (www.toureiffel.paris) a fait l'objet de 12,2 millions de visites (contre 10 millions en 2022 et 4,46 millions en 2021) et le site de la billetterie a fait l'objet de 9,3 millions de visites (dont 5 millions en provenance du site grand public).

Les pages les plus visitées du site principal sont : la page d'accueil : 32% des visites et les tarifs & horaires : 25,8%. Le portugais a été ajouté aux langues disponibles sur le site internet. De nouvelles offres de visites guidées et personnalisées ont été déployées : les billets combinés (escalier + ascenseur) et des offres couplées visite de la tour Eiffel + Brunch chez Madame Brasserie.

**Les réseaux sociaux :** nette augmentation du nombre d'abonnés sur les 3 plateformes, dont la valeur est supérieure aux années précédentes. X (ex twitter) arrive en tête des plateformes. Les 3 sujets les plus visibles sont : la blague du 1<sup>er</sup> avril, le défilé L'Oréal Paris et le feu d'artifice du 14 juillet.

Les locations d'espaces : Le Salon Gustave-Eiffel est commercialisé uniquement pour l'organisation de manifestations professionnelles : séminaires, cocktails, opérations de relations publiques, présentations de produits, conférences de presse, événements culturels, concerts, actions associatives, etc... Après une année 2022 favorable, la Salle Gustave Eiffel a reçu en 2023, 178 événements commerciaux contre 172 en 2022, 38 en 2021, 39 en 2020 et 124 en 2019. Le chiffre d'affaires réalisé s'est élevé à 1,85 M€ contre 1,6 M€ en 2022 (soit +16%), 314 K€ en 2021, 270 K€ en 2020 et 1,38 M€ en 2019.

Le développement de la marque tour Eiffel se poursuit également avec l'arrivée en 2023 de nouvelles collections exclusives et de produits mettant en avant les savoir-faire français.

#### **Les effectifs**

En 2023, le nombre d'ETP employé par la SETE est de 440,51, dont 81% de non-cadres, en augmentation par rapport à 2022 (427 ETP). Cette hausse s'explique notamment par la poursuite de la reprise de l'activité post crise sanitaire et le développement de nouvelles activités (visites guidées, événements commerciaux,...).

#### **c) Politique tarifaire -----**

La grille tarifaire a fait l'objet d'une indexation le 9 janvier 2023 conformément à l'article 8.3 du contrat de DSP.

Cette grille permet d'offrir des billets à tarifs très réduits pour toutes les personnes en deçà de 24 ans et l'accès gratuit aux bénéficiaires du RSA et aux enfants de moins de 4 ans.

#### **d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----**

L'année 2023 a été l'occasion d'effectuer l'entretien et la maintenance des installations techniques de la Tour.

Concernant la réalisation des investissements prévus au contrat, le budget 2023 prévoyait un montant total d'investissements (campagne de peinture incluse) de 55,5 M€. Le montant des investissements réalisés a été plus faible que prévu : 39,7 M€. Cet écart s'explique principalement par la modification du phasage des grands projets (campagne de peinture et ascenseur Nord) liée à la gestion du risque plomb qui complique et ralentit les opérations.

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- la poursuite de la XX<sup>e</sup> campagne de peinture : 15,6 M€ ;
- la poursuite des travaux de rénovation de l'ascenseur Nord : 7,7 M€ ;
- la poursuite des travaux sur les contrôleurs de manœuvres des ascenseurs duo : 3,4 M€ ;
- l'aménagement du pilier Nord : 2,5 M€ ;
- le changement des groupes électrogènes situés sous le pilier Sud : 1,4 M€.

#### **Les travaux**

L'entretien a retrouvé son niveau habituel concernant les ascenseurs, les installations électriques et les autres installations techniques de la Tour. Le processus engagé depuis 2021 de maîtrise du risque plomb s'est poursuivi en 2023, il est aujourd'hui traité.

La rénovation des groupes électrogènes afin d'assurer leur conformité aux normes de sécurité se

fera désormais par roulement de deux groupes.

L'ascenseur Nord a été réceptionné le 8 novembre 2023 après cinq années de travaux et un coût final de près de 60 M€. Le coût prévisionnel initial était de 32M€. Des essais de fiabilité et de performance se sont déroulés sur une période de six semaines et ont permis d'obtenir une disponibilité proche de 99%. Sa mise au service au public est prévue en juin 2024, après la rénovation des locaux du Pilier Nord et les installations d'accueil pour accéder à l'ascenseur.

Les travaux de mise en peinture de la zone 3 (faces externes des piliers Nord, Ouest du RDC au 2ème étage et les 3 arcs décoratifs (Sud-Ouest, Nord-Ouest et Nord-Est)) se sont poursuivis, en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques. Les parties externes (masques et croisillons sous le R+1 et sous le R+2, les zones publiques au R+1 et au R+2, y compris tous les garde-corps) de la Tour ont également été peintes.

La modernisation des contrôleurs de manœuvre des ascenseurs duo-lifts a débuté sur site début 2022. Les travaux se déroulent tous les ans en janvier pendant la fermeture du sommet pour travaux et maintenance, puis de nuit sans impact sur l'exploitation.

Fin 2023, des travaux de rénovation ont eu lieu : le réaménagement des locaux du pilier Nord, le plancher vitré du 1er étage ainsi que sur le parvis.

Le dossier Ad'Ap (accueil des personnes à mobilité réduite) de remplacement des escaliers entre les plateformes du 2ème étage inférieur et supérieur a été finalisé afin d'effectuer les premiers travaux en 2024.

### e) Évènements marquants 2023 -----

Des conventions ont été signées en 2023 :

- dans le cadre du « Pass jeunes », afin que la SETE en soit un partenaire pour l'édition 2023.
- une convention unique de groupement de commandes instituée par la Ville de Paris
- un protocole de coopération entre le COJO (Paris 2024) et la SETE

L'année 2023 est la première année pleine de la concession après les opérations de travaux de rénovation du Jules Verne, de Madame Brasserie et du Bistro ainsi que le réaménagement de plusieurs points de vente à emporter.

Le Centenaire de la disparition de Gustave Eiffel est le fil rouge de l'année 2023. Dans ce cadre, de nombreux événements ont été organisés :

- L'exposition gratuite « Eiffel, toujours plus haut » sur le parvis de la Tour

- Lancement de la 1<sup>ère</sup> monnaie connectée Monnaie de Paris
- Défi d'octogénaires montée des escaliers
- L'exposition « Chefs d'œuvre du musée du quai Branly – Jacques Chirac », installée dans l'escalier Est de la tour Eiffel, entre le 2ème et le 1er étage, dans le cadre d'un partenariat noué avec le musée du Quai Branly.

L'année 2023 fut marquée par plusieurs illuminations et/ou éclairages spéciaux du monument à l'occasion d'hommages décidés par la Ville de Paris ou l'État (une projection en soutien aux femmes iraniennes - Femme Vie Liberté -, illuminations en soutien à l'Ukraine, hommage aux victimes israéliennes du 7 octobre, projection spéciale pour les 75 ans de la Déclaration des droits de l'homme le 10 décembre - DROITS HUMAINS 75 ANS / HUMAN RIGHTS 75 YEARS -).

L'année 2023 demeure marquée par une évolution des comportements et de la relation au travail avec l'après COVID. La société a fait face à une augmentation de l'absentéisme et des difficultés de recrutement. Celle-ci a poursuivi ses efforts d'amélioration de la planification pour maximiser la disponibilité du personnel.

L'année 2023 est celle de la mise en place des visites guidées et personnalisées à la Tour Eiffel.

**Concession boutiques :** l'activité de vente de détails, de cadeaux et souvenirs s'est vue renforcée par rapport à l'année 2022. Depuis plusieurs années, les gammes de produits dérivés sont de meilleure qualité et font la part belle aux produits de la marque Tour Eiffel qui continue son développement avec des produits développés en propre et aussi en lien avec des entreprises françaises.

**Les restaurants** L'année 2023 est la 1<sup>ère</sup> année pleine de la concession après les opérations de travaux de rénovation du Jules Verne, de Madame Brasserie et du Bistro ainsi que le réaménagement de plusieurs points de vente à emporter.

L'offre de restauration de la tour Eiffel s'est étoffée en 2023, avec le lancement des brunchs Madame Brasserie. Une autre offre couplée permet désormais d'accéder au monument jusqu'au sommet et d'y déguster une coupe de champagne.

**La gestion financière** La situation financière de la SETE a continué à se redresser au cours de l'exercice 2023. Comme en 2022, la société a réussi à dégager des recettes suffisantes pour couvrir ses charges d'exploitation et a présenté un EBE supérieur aux prévisions. L'exercice se solde toutefois sur un déficit (-5 M€) car les coûts liés aux grands travaux (XXe campagne de peinture et ascenseur Nord) demeurent importants.





# JARDIN D'ACCLIMATATION

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La convention de délégation de service public a été signée avec la SA Jardin d'Acclimatation (intégration au capital de la Compagnie des Alpes à hauteur de 20%), pour une durée de 25 ans, à compter du 10 octobre 2016.

La SA Jardin d'Acclimatation exploite un jardin et parc d'attractions situé dans le Bois de Boulogne, ouvert 365 jours par an et d'une superficie de 18 hectares. Le Jardin propose une large gamme d'activités, gratuites ou payantes, axées autour de quatre thématiques :

- La biodiversité, la nature et l'éducation au développement durable ;
- La culture et l'ouverture sur l'art ;
- La culture scientifique, l'innovation et les nouvelles technologies ;
- Le développement de l'apprentissage sportif.

Des services complémentaires sont proposés par des sous-concessionnaires :

- Restaurant « La Terrasse du Jardin » ;
- Activités nature « Paris concept ».

Dans le cadre de ce contrat, la SA Jardin d'Acclimatation s'est par ailleurs engagée à réaliser un programme de travaux pluriannuel estimé initialement à 49,3 M€ (réévalué en exécution à près de 60 M€ par le délégataire), visant à renouveler en profondeur l'offre d'activités ludiques tout en conservant l'esprit du lieu et ses activités emblématiques (attractions historiques, ferme, petit train) et de service public, avec l'ambition d'augmenter le rayonnement du Jardin en s'ouvrant davantage aux scolaires, aux catégories les moins aisées et aux franciliens, ainsi qu'à un nouveau public touristique, tout en fidélisant ses visiteurs habituels. Le programme d'investissement concerne également la rénovation et la valorisation de bâtiments présentant un intérêt patrimonial (le pigeonnier, la grande volière, les grandes écuries), avec un enjeu fort autour de la performance énergétique, la végétalisation, les mises en conformité de sécurité et d'accessibilité, la recomposition historique paysagère et architecturale du jardin.

Les travaux devaient être réalisés de 2017 à 2021 selon le calendrier prévisionnel contractuel.

Un avenant 1 au contrat, signé le 24 avril 2017, a modifié la superficie et le périmètre de la délégation pour y soustraire une petite parcelle engazonnée autour de l'ancien Musée des arts et traditions populaires (MATP).

Un avenant 2 au contrat, signé le 10 décembre 2021, a exonéré le délégataire de 6 mois de redevance au titre de l'année 2020, dans le cadre du plan de soutien de la Ville de Paris lors de la crise sanitaire du Covid-19.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le chiffre d'affaires s'élève à 28,3 M€ HT (31,6 M€ HT

en 2022), soit une diminution d'environ 10,4%.

Cette baisse de chiffre d'affaires est directement liée à la baisse de fréquentation du Jardin (-17% sur les entrées). L'activité attractions (11,2 M€ de CA), connaît une diminution significative de 15% (soit -1,9 M€), et le CA de la restauration, évalué à 6,8 M€, est également en baisse de 4% (soit -0,3M€).

La dépense par visiteur a atteint 25,70 €, avec une

hausse de 8% (+2,01 €) par rapport à 2022 (23,69 €). Le résultat net de la délégation est de - 7,9 M€ (il était de - 1,57 M€ en 2022). Cette baisse s'explique notamment par la baisse de la fréquentation et la hausse des charges externes. Dans le cadre de la DSP, le délégataire doit s'acquitter d'une redevance forfaitaire annuelle de 2 M€.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Chiffre d'affaires net	28,3 M€	31,58 M€
Redevances versées par le délégataire	2 M€	2 M€
Résultat net de la délégation	- 7,9 M€	- 1,57 M€

## **b) Indicateurs de suivi du service public**

### **Activités ludiques et de service public**

L'offre d'activités se décompose comme suit :

- Activités accessibles avec le billet d'entrée au jardin : promenade publique (jardin de Séoul, ponts, pagode), accès à 4 aires de jeux avec une cinquième l'été intégrant des jets d'eau, aires de pique-nique
- Équipements sportifs : parcours sportif, trampolines
- Les miroirs déformants et le spectacle de Guignol (gratuit pour les visiteurs avec 2 spectacles par jour les mercredis, samedis, dimanches et tous les jours pendant les vacances scolaires)
- Attractions et manèges : le Jardin d'Acclimatation compte 42 manèges et attractions en 2023. De nouvelles attractions ont été ouvertes au public en 2023 (ex : manège la Toupie) et d'autres ont fait l'objet de remplacements
- Expositions : en 2023, le Jardin d'Acclimatation a proposé sept expositions de dessins ou de photos très grand format dans son allée principale à l'entrée « Sablons » offrant ainsi à ses visiteurs une promenade culturelle en plein air.
- Découverte des animaux (450 oiseaux et animaux peuvent être observés dans le jardin)

Cette offre d'activités est complétée par une offre de restauration et de boutiques.

Le Jardin a multiplié ses points de restauration, afin de proposer une grande diversité de produits à ses visiteurs. Le restaurant « La Terrasse du Jardin », sous-concession gérée par la société « Golf

Touba Vincenti », jusqu'au 30/09/2022, a été repris en gestion directe par le Jardin d'Acclimatation et a réouvert en mars 2023.

Plusieurs projets sont en préparation sur de nouvelles offres avec de nouvelles cartes. Chaque établissement dispose désormais d'au moins une option végétarienne.

Le parc a entamé la suppression de la vaisselle jetable.

### **Offres à destination des scolaires**

Le Jardin d'Acclimatation accueille des groupes scolaires et des centres de loisirs sur deux types d'offres, ludique et pédagogique.

Des cours d'anglais sont donnés au Jardin d'Acclimatation, dans les salles de la Maison Louis-Napoléon, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Le prestataire « Speaking and Sports With Pascal » associe la pratique sportive avec l'apprentissage de l'anglais sur une des aires de jeux du parc.

### **Fréquentation**

En 2023, le Jardin d'Acclimatation a enregistré une fréquentation en baisse par rapport à 2022 de l'ordre de 17%. La fréquentation est très saisonnière et climato dépendante ; elle est notamment très faible les lundis et mardis en basse saison.

Le Jardin d'Acclimatation a ainsi accueilli 1 472 594 visiteurs, dont 524 937 visiteurs de la Fondation Louis Vuitton et 41 241 visiteurs ayant bénéficié d'une entrée gratuite. Le Jardin compte 42 manèges et attractions en 2023 qui ont accueilli 5 699 000 passagers.

### **Communication**

L'année 2023 a été marquée par la refonte du site internet du Jardin d'Acclimatation qui a été un vrai tournant pour l'offre digitale du parc.

### **Satisfaction des visiteurs**

Accompagné d'un cabinet d'études, le Jardin d'Acclimatation réalise des enquêtes journalières de satisfaction auprès de ses visiteurs, enquêtes quantitatives puis enquêtes qualitatives par voie électronique.

Les changements dans la typologie de la clientèle du parc observés durant l'année 2022 se sont confirmés en 2023. La fréquentation est toujours très familiale (77% des visiteurs). On note toutefois le retour des visiteurs étrangers (17%, +8 points par rapport à 2022) mais avec toujours une forte prépondérance des visiteurs de proximité. La part des primo visiteurs reste stable par rapport à 2022 (32%) et les visiteurs de proximité sont les plus fidèles (29%).

Les difficultés conjoncturelles (impact de la crise sanitaire sur les comportements des visiteurs, conjoncture internationale, baisse du pouvoir d'achat des ménages, contexte inflationniste...)

ont affecté la fréquentation du jardin en 2023 qui est en baisse par rapport à 2022.

### **Engagements en matière de développement durable**

En 2023, le Jardin d'Acclimatation a engagé les premières démarches pour l'obtention des certifications prévues au contrat (Certification ISO 14001, Certification Écolabel et Labellisation EcoJardin) avec l'objectif d'une certification ISO 14001 en décembre, puis Écolabel début 2025.

### **Effectifs**

Le Jardin d'Acclimatation met en place des effectifs en fonction des projections de fréquentation en vue d'une gestion optimisée du recrutement des saisonniers et des intérimaires. Au 31 décembre 2023, le Jardin d'Acclimatation comptait 207 salariés, dont 173 CDI et 34 CDD auxquels s'ajoute du personnel temporaire pour 47,2 Équivalents Temps Plein.

Le Jardin d'Acclimatation collabore avec 2 ESAT (pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage des vêtements de travail) pour un total de 9 314 heures en 2023.

### **Sécurité**

Le contrôle des visiteurs a été renforcé en raison de la conjoncture nationale et internationale. Le Jardin n'a connu aucun incident marquant au cours de l'année 2023 en matière de sécurité ou de gestion de crise. Une augmentation des comportements agressifs ou à risques des visiteurs est néanmoins constatée.

## **c) Politique tarifaire -----**

Les tarifs appliqués en 2023 sont les suivants :

- ▶ Le plein tarif pour l'accès au jardin est de 7 € (prix identique en 2022)
- ▶ Le tarif réduit est passé de 4 à 5 € (Demandeurs d'emploi, RSA, Familles nombreuses et Seniors) ;
- ▶ L'accès du jardin aux visiteurs sortant de la Fondation Louis Vuitton est de 1,50€ (prix identique en 2022)
- ▶ Un « Pass illimité » (1 droit d'entrée + accès illimité aux attractions) allant de 27 à 38 € contre 26 à 35 € en 2022.

En 2023, 4 % des visiteurs du Jardin ont bénéficié d'une entrée gratuite et 9 % d'un tarif réduit.

Les entrées aux tarifs scolaires ont bénéficié à 3,6% des visiteurs.

## **d) Suivi du plan contractuel d'investissements-----**

**Budget PCI :** le budget initialement prévu à

49,3 M€ a été réévalué à 59,1 M€ en 2023 (dépenses depuis le démarrage du contrat).

### **Gros entretien renouvellement**

En ce qui concerne l'entretien et la maintenance, les coûts ont atteint 1,6 M€ en 2023, observant une baisse de 10% par rapport au budget initial (1,7 M€), et en stabilité par rapport 2022.

Les travaux du nouveau manège du Dragon devaient débuter en septembre 2023 mais le permis d'aménager, déposé en juillet 2022, n'a été accepté que fin décembre 2023. Le montant du projet est estimé à 10 M€, 2,5 M€ d'investissement ont déjà été réalisés en 2023. Outre le remplacement de l'ancien manège, il est prévu de renaturaliser la rivière traversant le Jardin et d'effectuer une désimpermeabilisation importante des sols.

Les miroirs déformants, au nombre de 10, sont progressivement remis en état depuis fin 2023. Ce projet de rénovation devrait s'achever en 2024.

### **Projections des investissements pour 2024 : 8,1M€**

- Travaux du Dragon (6,5 M€) avec ouverture au public prévue en mars 2025
- Modernisation des infrastructures et des équipements (750 K€)
- Mise à niveau des salles de réception et des équipements audiovisuels (265 K€)
- Intégration de technologies numériques pour améliorer l'expérience client (150 K€)
- Développement des attractions et des saisons thématiques (125 K€)
- Réaménagement des espaces de restauration (115 K€)
- Développement d'outils d'analyse de données pour optimiser les opérations du parc (75 K€)
- Démarche environnementale et valorisation du patrimoine paysager (70 K€)
- Mise à niveau des systèmes de sécurité et de surveillance (35 K€).

## **e) Évènements marquants 2023 -----**

### **Attractions**

Depuis le 1er avril 2023, l'activité des Canots du lac a été reprise par un nouveau prestataire : « Planet Nautic » qui l'a exploitée jusqu'au 12 novembre 2023 (fermeture hivernale). Le tir à plomb a été remplacé en avril 2023 par l'attraction numérique « Ball-O-Mania » qui propose des expériences interactives et immersives à travers des concepts innovants qui associent activités physiques et jeux vidéo. Enfin, dans l'attente du remplacement du manège du « Dragon », un manège provisoire «

le fils du Dragon » a été installé en juin 2023 à proximité de la pataugeoire pendant toute la durée des travaux afin de ne pas diminuer l'offre des attractions à sensation pour les visiteurs.

### **Animations/événements**

Le Jardin a organisé des animations à l'occasion de la célébration des 60 ans de l'instauration des relations diplomatiques entre la France et la Chine et de l'ouverture de l'année du tourisme culturel franco-chinois.

Par ailleurs, le Jardin d'Acclimatation a coorganisé et accueilli en décembre 2023 le Festival « Dragons et Lanternes ». 100 000 visiteurs ont assisté à cet événement.

### **Offre pédagogique**

Un partenariat avec l'Éducation Nationale a été initié en 2023 avec les académies de Paris et de Versailles afin de mettre au point une offre pédagogique à destination des scolaires de premier, deuxième et troisième cycle.

### **f) Perspectives 2024 -----**

Les perspectives pour 2024 s'orientent autour de plusieurs axes pour améliorer l'attractivité du Jardin.

Afin de pallier les effets des conditions météorologiques sur la fréquentation, il est prévu d'augmenter le nombre d'attractions et d'activités couvertes, en développant notamment les attractions en réalité virtuelle, et créer des files d'attente couvertes. Le délégataire souhaite également favoriser le développement de pass illimités à prix réduit avec une offre d'attractions réduite qui justifierait son prix bas en semaine en basse saison.

Il envisage par ailleurs de revoir les angles de communication des affiches et de multiplier les canaux de communication (DOOH, radios, réseaux sociaux...) pour conquérir de nouveaux publics.

Enfin, l'offre de restauration sera adaptée afin de la rendre plus attractive et plus adaptée à la demande, avec notamment le cas de la crêperie qui deviendra « Le Relais de la Ferme » en 2024.



# CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La concession de service public, conclue **en 2021 pour une durée de 12 ans avec la SAS CAMPING DE PARIS**, filiale du groupe HUTTOPIA, porte sur l'exploitation, l'entretien et la valorisation du camping de Paris situé au bois de Boulogne (camping 4 étoiles). Conformément à l'exercice comptable de l'exploitant (lié à la saisonnalité de son activité), le présent bilan porte sur la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023, période correspondant à la deuxième année et qui sera directement comparée au contenu du précédent rapport 2021-2022.

Le camping offre 410 emplacements, sur une surface d'emprise de 6,9 hectares :

- 310 emplacements dont 172 emplacements « grand confort » (prise électrique 10 ampères, robinets de puisage, évacuation des eaux usées), 102 emplacements avec électricité 4 ampères, 36 emplacements simples (dont 20 tentes Toile et Bois aménagées) ;
- 100 résidences mobiles (mobil-homes, roulottes bois et cottages).

Le service d'accueil est ouvert tous les jours de l'année, de 7h à 21h (23h en juillet et en août). L'établissement comporte également une épicerie et un restaurant ouverts toute l'année, ainsi qu'un espace de convivialité.

Les services aux campeurs comprennent une laverie, la location de vélos (dont des vélos électriques depuis 2018), une billetterie, ainsi qu'un service proposé toute l'année de navette vers la Porte Maillot.

Le contrat prévoit la réalisation de travaux pour un montant de 8,6 M€ HT, phasée comme suit :

- ▶ Jusqu'en octobre 2022 : le remplacement des hébergements locatifs
- ▶ D'octobre 2022 à mai 2023 : travaux de bâtiments : démolition de la laverie, rénovation des sanitaires et du « centre de vie » (restauration, épicerie)
- ▶ Mars 2024 : livraison des aménagements extérieurs, dont l'espace « square sur Seine » et de l'entrée du camping
- ▶ Avril 2024 : livraison de l'accueil

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

**Le chiffre d'affaires a augmenté de 7,4%** par rapport à l'exercice précédent (**7,67 M€** sur l'exercice 2022-2023, contre 7,14 M€ sur l'exercice 2021-2022), du fait d'une meilleure organisation que prévu des travaux, permettant de conserver davantage de capacités d'accueil.

L'hébergement en camping est en stagnation (+0,1%) par rapport à 2021-2022, tandis que le chiffre d'affaires du locatif augmente de +25% par rapport à 2021-2022.

Du fait des travaux sur le centre de vie et l'épicerie, l'activité de restauration a quant à elle connu une diminution de 15% du chiffre d'affaires, ainsi que l'épicerie, en baisse d'environ 31%.

**Le résultat net** de la concession atteint un niveau de 1 340 K€, soit 22,5% de plus que l'année précédente, 1 094 K€ (faisant suite à son effondrement au cours de l'année 2020 et à une première reprise sur l'exercice 2020-2021). Le niveau

d'amortissement est en nette hausse, à 222 K€, qui reflète l'exécution du programme d'investissement conséquent de 10,5 M€.

Les charges de personnel (1,15 M€) sont relativement stables.

La Ville de Paris perçoit une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires et assortie d'un minimum garanti. Au cours de l'exercice 2022-2023, la Ville de Paris a perçu **une redevance de 982 K€**, de nouveau en hausse grâce à la progression de l'activité. La redevance est ainsi supérieure de plus de 34% au montant de la redevance minimale garantie de 730 K€.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Chiffre d'affaires	7,67 M€	7,14 M€
Redevance	982 K€	914 K€
Résultat net de la délégation	1,34 M€	1,09 M€

#### **b) Indicateurs de suivi du service public -----**

Sur l'exercice considéré, le camping a comptabilisé 256 556 nuitées (+6,2% par rapport à l'ensemble de l'exercice 2021-2022, pour lequel il était fait mention d'un total de 272 574 nuitées), comprenant 92 320 nuitées en locatif, soit une augmentation de 15% en comparaison du même exercice précédent, à la faveur du renouvellement de l'offre locative.

La fréquentation étrangère est composée en majorité de néerlandais, britanniques, allemands, belges, italiens et espagnols. Quant à la part de la clientèle française, celle-ci représente 30% de la clientèle, contre 29% sur l'exercice précédent.

La durée moyenne du séjour diminue très légèrement pour s'établir à 3,2 jours, contre 3,3 jours sur l'ensemble de l'année précédente.

Grâce aux travaux réalisés sur le camping, la qualité du service fourni a été fortement améliorée. Le concessionnaire a mis en place un ensemble de procédures et outils pour contrôler la qualité des services proposés, dont des questionnaires de satisfaction, qui mettent ainsi en exergue l'appréciation positive des points suivants : le service de navette électrique desservant la Porte Maillot, la qualité de l'accueil et la gentillesse du personnel, les services proposés dans le cadre de séjour en hébergement locatif (lits faits, pack ménage), l'entretien des espaces naturels, le confort des sanitaires, ainsi que le service de location de vélos. Une voie d'amélioration possible a été identifiée, quant à la restauration, au travers des retours de

la clientèle : l'exploitant poursuivra sa réflexion et ses initiatives grâce notamment au nouveau bâtiment construit.

Dans le cadre de la certification ISO14001, l'ensemble du système de management environnemental du camping est régulièrement audité. La certification a été renouvelée en 2023. Le concessionnaire met l'accent sur la réduction et la valorisation des déchets et les transports propres (navette électrique, vélos).

En termes de sécurité, le concessionnaire signale peu de problèmes d'intrusion en 2023. En contrepoint, un phénomène de stationnement sauvage persistant de la part de camping-caristes et de caravanes, parfois à proximité immédiate de la concession, continue d'être déploré par l'exploitant du Camping, ces pratiques constituant un enjeu à la fois sécuritaire et environnemental dans certaines parties du Bois de Boulogne.

Le concessionnaire a poursuivi l'exécution du système de management du risque de sécurité qui intègre la sécurité sanitaire et va au-delà des exigences réglementaires.

En terme d'insertion sociale, le concessionnaire collabore depuis plusieurs années avec l'ESAT « L'atelier du château » et l'association « Plus loin » pour intégrer des personnes éloignées de l'emploi. Dans le cadre de ses engagements dans le cadre du nouveau contrat, il s'est rapproché de l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétence) afin de mettre en place une démarche structurée d'insertion (minimum de 3 952 heures soit 2,17 ETP).

L'établissement dispose d'un site internet en 5 langues, intégrant les outils et services de dernière génération, pour une adaptation sur smartphone, tablette et ordinateur, associé à un service de réservation en ligne.

#### **c) Politique tarifaire -----**

Elle prend en compte selon une modularité fine le type d'emplacement ou de location, la saison (haute/moyenne/basse), le type et le nombre de véhicules (le cas échéant), l'âge et le nombre des personnes accueillies. L'électricité est facturée en supplément.

Le forfait pour un emplacement de camping coûte entre 29,60€ et 43,60€ par nuit. Un emplacement piéton (sans véhicule) coûte entre 14,90€ et 24,5€ par nuit. Le forfait électricité coûte 6,80€ ou 8,10€ par nuit selon la période de l'année. En ce qui concerne les locations, les roulottes coûtent entre 106€ et 154€ par nuit et les cottages bois et/ou chalets entre 112€ et 189€



par nuit.

Les tentes aménagées coûtent de 86 € à 117 € par nuit.

#### **d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----**

Sur cette année, le délégataire a réalisé les travaux suivants, suite à l'obtention de son permis d'aménager en septembre 2022 :

- ▶ Travaux du restaurant et de l'épicerie,
- ▶ Rénovation complète du sanitaire n°3,
- ▶ Rénovation complète du bâtiment technique,
- ▶ Préparation du terrain et aménagement des espaces verts
- ▶ Acquisition d'équipements de cuisine,
- ▶ Aménagements dans les logements,
- ▶ Améliorations réalisées sur le parking d'entrée,
- ▶ Renouvellement complet de 100 hébergements locatifs.

Ces travaux ont représenté 7,66 M€ HT d'investissements. Le concessionnaire a réalisé ces travaux dans les délais contractuels. Près de 2 M€ HT restent à investir pour finaliser la mise en œuvre du programme contractuel d'investissement sur 2024.

Le concessionnaire a également réalisé 106 K€ HT de GER, portant sur les bâtiments, le VRD et les hébergements locatifs, contre 120 K€ HT estimés contractuellement.

#### **e) Événements marquants 2023 -----**

L'année 2023 marque la réalisation d'une première phase de travaux (hébergements et bâtiments). Le candidat a fait face à une hausse des coûts de construction due à la fois à une forte inflation et, selon lui, à la saturation de la capacité des entreprises, du fait des travaux de préparation des jeux olympiques.

Le candidat note par ailleurs des difficultés rencontrées par la clientèle et le personnel s'agissant des nuisances sonores générées par les soirées festives au Domaine de Longchamp et à l'hippodrome de Longchamp.

# PORTS DE PLAISANCE (PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DU BASSIN DE LA VILLETTE)



## PRÉSENTATION DU CONTRAT

La délégation de service public porte sur la modernisation du port de l'Arsenal, la création de la halte nautique de la Villette et la gestion et l'exploitation des deux ports. Ce contrat a été confié en **2008 à Fayolle Marine pour une durée de 19 ans.**

Situé à Paris dans les 4<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements, le port de l'Arsenal a une capacité de 170 places de bateaux. Des contrats journaliers sont dédiés aux bateaux de passage, intrinsèquement liés à la plaisance. Ces derniers font escale au cœur de Paris durant leur séjour, principalement durant la période estivale. Des contrats mensuels sont également proposés aux bateaux désireux de rester sur le port de plaisance pour une durée supérieure à 1 mois. Conformément aux dispositions de la délégation, aucun contrat mensuel n'est établi sur les mois de juin, juillet et août, afin de libérer des emplacements pour l'accueil de bateaux de passages (contrats journaliers).

Ces deux types de contrats se retrouvent sur la halte nautique de la Villette, située dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, sur une partie du plan d'eau du bassin de la Villette (130 m de long sur 20 m de large sur le quai de Seine). La halte nautique comprend également un bâtiment, « la maison Guillemette », au 41 quai de la Loire. Cette halte comprend 24 places pour des bateaux d'une longueur inférieure à 15 m.

Les investissements prévus dans le contrat concernent la création de pontons et de passerelles d'accès, l'aménagement des capitaineries ainsi que la mise aux normes des bornes incendie. Le contrat prévoit également la mise en œuvre et le développement d'outils de communication et d'un site internet.

Des investissements complémentaires ont été ajoutés en cours de DSP pour la mise en place de sanitaires sur le ponton de la halte nautique de la Villette et de récupérateurs de déchets.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

En 2023, le délégataire a dégagé un **chiffre d'affaires de 1,72 M€ dont 1,47 M€** de produits d'amarrages et **0,23 M€** de produits d'activités annexes (laverie, bouteilles de gaz, redevance d'usage eau...). Le résultat net de la délégation est de **166 k€**, en augmentation par rapport à 2022. Le délégataire a versé une **redevance de 103,7 k€**.

	2023	2022
Chiffre d'affaires	1,72 M€	1,59 M€
Redevance	103,7 k€	96,4 k€
Résultat net de la délégation	166 k€	53 k€

### b) Indicateurs de suivi du service public -----

**Fréquentation :** Le nombre total de nuitées enregistrées sur les deux sites est de 66 812 en 2023 contre 68 505 en 2022 soit en légère baisse (- 2,47%).

	Nuitées max/an	Nuitées 2022	Taux d'occupation
Port de l'Arsenal	61 200	57 325	94%
Halte nautique de la Villette	10 080	9 487	94%
<b>Total</b>	<b>71 280</b>	<b>66 812</b>	<b>94%</b>

Le taux moyen d'occupation sur l'année reste très élevé (94%) avec néanmoins une légère baisse par rapport à l'année précédente (-3%). Le pic d'occupation est constaté sur le mois de mai avec 101% (valeur théorique due à des bateaux en convention annuelle ou mensuelle partis en chantier et dont l'emplacement peut alors être loué à un plaisancier en escale). Le port de l'Arsenal est rempli ou quasiment rempli 8 mois sur 12 avec une moyenne d'occupation en haute saison (de juin à septembre) qui baisse à 80,5% (-7,5%)

Le reprise des escales en 2022 - après deux années de crise sanitaire - continue sur son élan et permet en 2023 d'afficher son meilleur résultat d'escales journalières depuis 10 ans avec 735 bateaux accueillis pour 2970 nuitées enregistrées (+4%).

La durée de séjour en escale diminue légèrement avec une moyenne de 4 nuitées. Les bateaux sont à 68% de catégories C et D c'est-à-dire de dimensions comprises entre 10 et 15m. Cette tendance reste la même depuis une dizaine d'années.

Tout au long de l'année 2023, 24 nationalités différentes ont été enregistrées en escale journalière sur le site de la Bastille (Port de l'Arsenal). Le pavillon français reste la nationalité la plus représentée (51% de bateaux), suivie par les néerlandais (14%), puis par les britanniques (8%). L'engouement du port de l'Arsenal par les réalisateurs de films, de séries, de reportages ou de photos shootings est toujours très marqué et prend même de l'ampleur en 2023 avec 28 réalisations (+40% par rapport à l'année précédente).

Après un regain de fréquentation de la Halte Nautique de la Villette sur les deux dernières années, une certaine stagnation des escales de courte durée avec 236 nuitées enregistrées (contre 245 par rapport à l'année précédente). Ces chiffres représentent 64 bateaux soit 3 de moins qu'en 2022. La durée moyenne du séjour en escale est stable avec 3,6 nuitées. Les bateaux de catégorie D (de 12 à 15m) restent majoritaires lors des escales journalières sur la Halte Nautique avec 44% du parc. Toutefois, il apparaît une forte augmentation de la fréquentation des bateaux de petites catégories (moins de 8m).

### Qualité – services disponibles aux usagers :

Les taux d'occupation du Port de l'Arsenal et de la Halte de la Villette se rapprochant de plus en plus de leur maximum, Fayolle Marine se focalise désormais sur l'amélioration continue de la qualité des services des sites.

La Capitainerie offre de nombreux services dont la vente d'équipements de sécurité, de guides fluviaux, de produits d'entretiens et de vêtements estampillés « Paris Plaisance », la mise à disposition de sanitaires, machines à laver et à sécher, billard et piano ainsi qu'une salle de détente accessible aux plaisanciers 24h/24.

La Capitainerie se charge également de la réception de colis, la vente et livraison de gaz et de bois de chauffage.

**Satisfaction :** Dans le cadre de la démarche qualité, l'indicateur de qualité mesuré grâce à des questionnaires de satisfaction des plaisanciers est suivi annuellement. Les enjeux de la politique qualité de Fayolle Marine portent sur la communication, la gestion environnementale, la qualité des services proposées et la sécurité. 63 plaisanciers ont répondu au questionnaire, le taux de satisfaction pour l'année 2023 est de 88%.

**Incidents :** En 2023, 650 incidents majeurs ont été enregistrés, contre 535 l'année précédente, soit une augmentation de plus de 20%. Il a été convenu avec l'élu référent l'installation d'une réhausse de garde-corps le long du quai Bastille ainsi que de portillons sécurisés empêchant les intrusions sur les pontons. Ce dispositif devra être installé avant les Jeux Olympiques 2024 et un bilan sera fait en fin d'année 2024.

### c) Politique tarifaire -----

Le délégataire perçoit des redevances auprès des usagers pour les différents contrats (journaliers, mensuels ou annuels) selon la dimension des bateaux et le mois de l'année ainsi que des prestations annexes (jetons de machine à laver, sèche-linge, Internet, photocopie...).

Pour un bateau inférieur à 6 mètres de longueur et ayant séjourné entre janvier et mars, le tarif était de 9,67€ HT la nuitée. Pour ce même bateau en location mensuelle, le tarif était de 168,86€ HT et de 2 234,33€ HT pour un contrat annuel.

### d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Les dépenses d'investissement courant réalisées en 2023, pour un montant total de 97 557 €, se décomposent de la manière suivante :

Détail	Montant
Renouvellement du vitrage et de la porte principale de la Capitainerie	11 227 €
Renouvellement des stores d'occultation solaire des baies vitrées de la capitainerie	10 967 €
Renouvellement de lave-linge et sèche-linge et du monnayeur	17 380 €
Renouvellement des Sanitaires sur l'Arsenal	39 039 €
Remplacement du contrôle d'accès sur les grilles, portails du Port	6 605 €
Remplacement d'une centrale d'aspiration des eaux usées	10 149 €
Remplacement de la remorque du tracteur « triporteur » de maintenance	2 190 €
<b>Total</b>	<b>97 557 €</b>

Le montant cumulé des investissements depuis 2008 s'établit à 2 692 615 €.

La Ville va pour sa part prendre en charge le coût de surélévation des garde-corps du ponton flottant du port de l'Arsenal côté Bd. de la Bastille pour un montant de 310 114 € TTC. Il s'agit de limiter les intrusions sur les bateaux, constatées depuis l'ouverture du site 24/24.

# RÉNOVATION ET EXPLOITATION DU PAVILLON PUEBLA PARC DES BUTTES CHAUMONT



## PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le Pavillon Puebla est situé 1 rue Botzaris dans le Parc des Buttes Chaumont à Paris 19<sup>ème</sup>. Il s'agit d'un site classé au sens des Codes de l'Environnement et du Patrimoine, qui est de plus situé dans un périmètre de protection d'édifices inscrits ou classés à l'inventaire des Monuments historiques.

L'exploitant du Pavillon, la SAS PUEBLA, est titulaire d'une concession de travaux d'une durée de 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018. Le Pavillon est à usage de café-restaurant, avec activités de réception et une activité annexe de ferme urbaine pédagogique.

Le programme contractuel d'investissements (PCI) s'élève à 1,68 M€ HT et porte, pour la partie afférente au programme minimum obligatoire à hauteur de 985 K€, sur la restauration et la restitution des façades en briques polychromes, la réfection des escaliers extérieurs d'origine, la réfection des couvertures, la reprise de la terrasse pour y installer une ferme urbaine, la démolition de l'édicule arrière Est et de la Véranda Nord, la mise aux normes des installations techniques et de l'accessibilité, la modernisation du CVC, la modernisation de la cuisine. Le concessionnaire a également prévu des travaux complémentaires d'aménagement intérieur (création de salles de restauration et d'un espace pédagogique, rénovation des supports, décoration).

Le calendrier prévisionnel prévoit une obtention des autorisations d'urbanisme courant 2019 pour un début de réalisation des travaux à compter d'octobre 2019 et une ouverture au public en mai 2020.

Au titre des travaux de gros entretien et renouvellement (GER), une somme de 445 K€ HT est provisionnée sur la durée totale du contrat.

Deux avenants au contrat ont été notifiés, en 2021 et 2022, dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, aménageant le dispositif de versement de la redevance sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 18 mai 2021. Un troisième avenant a été notifié en janvier 2024, afférent également à l'aménagement de la redevance, mais dans le cadre de la compensation de la perte de trésorerie générée par la fermeture nécessaire du site entre novembre 2023 et mars 2024 pour des travaux urgents.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

L'année 2023 est marquée par la mise en redressement judiciaire le 31 mai 2023 de la société d'exploitation, avec une période d'observation de 6 mois jusqu'en novembre 2023 (reconduction sur 2024) afin de définir un plan de continuité d'activité.

Le chiffre d'affaires de 1,6 M€ HT en 2023, est

en augmentation de 18% par rapport à 2022 (1,3 M€ HT). Mais le résultat net comptable affiche une perte de 1 M€ en 2023, alors qu'il était légèrement bénéficiaire en 2022.

L'activité de bar-restauration porte essentiellement sur de la petite restauration de type snack dans la mesure où la rénovation des cuisines et du lieu n'a pas été réalisée.

L'activité événementielle est composée en très grande majorité de déjeuners, baptêmes l'après-midi, vins d'honneurs (impact de la fermeture imposée à minuit par le contrat).

	2023	2022
Chiffre d'affaires *	1,6 M€	1,3 M€
Redevance	96 K€	101 K€
Résultat net *	-1 035 K€	76 K€

\* Le CA et le résultat net sont calculés sur la période du 01/10/N-1 au 30/09/N

A titre d'information complémentaire, le CA réalisé du 01/01 au 31/12/2022 était de 1602465€ et le CA réalisé du 01/01 au 31/12/2023 était de 1600360€.

## b) Indicateurs de suivi -----

### Fréquentation

La clientèle représentée est essentiellement celle du quartier, parisienne avec très peu de touristes. La fréquentation 2023 est d'environ 50 000 personnes contre 110 000 en 2022, soit -55%.

### Activité de bar-restauration

Le bar est ouvert du mercredi au dimanche. La politique tarifaire est identique à celle de 2022.

### Activité événementielle

En 2023, le maintien du brunch et de la prestation de garderie d'enfants le week-end ont permis de conserver la clientèle familiale.

Des événements ont été organisés pour la fête de la musique et la fête nationale du 14 juillet. Aucun événement gratuit n'a été proposé durant l'année 2023.

Il n'y a pas de grille tarifaire préétablie pour l'événementiel. Le titulaire indique s'adapter au budget de ses clients.

Pour la gestion des éventuelles plaintes pour nuisances sonores, le concessionnaire a désigné un responsable des relations avec le voisinage, joignable en cas de problème. Les agents de sécurité et chuteurs sont formés pour gérer la sortie du public et les clients sur place afin de les sensibiliser aux nuisances sonores.

### Les effectifs

Les effectifs en CDI du Pavillon Puebla en 2023 sont identiques à ceux de 2022, soit 7 CDI. La réduction de l'exploitation a impacté le nombre de saisonniers passant de 20 à 8 saisonniers en 2023. L'ensemble du personnel CDI a fait l'objet de licenciement économique pour cause de mise en redressement judiciaire et de la fermeture du Pavillon dans le cadre de la réalisation de travaux intérieurs à compter de novembre 2023.

## c) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Pour mémoire, le calendrier de réalisation des travaux du Pavillon Puebla a fortement été impacté (durée, phasage, coût) depuis 2021 du fait des enrochements instables en soutènement des terrasses, nécessitant des neutralisations de zone pour raison de sécurité, des sondages, études et programmation de travaux nécessaires de consolidation par la Ville de Paris. Ces travaux d'intérêt général envisagés à l'hiver 2024/2025 doivent être réalisés avant tout engagement de travaux sur le clos couvert du Pavillon.

L'exploitation des terrasses a toutefois pu continuer moyennant des surfaces restreintes au public (perte de 40m<sup>2</sup>).

Le Pavillon Puebla, en mauvais état et continuant à se dégrader en l'absence prolongée de réalisation des travaux du PCI, a nécessité des interventions correctives urgentes. Les travaux de réparation de la toiture et des gouttières, la suppression de la vieille pergola extérieure, ainsi que des travaux de rénovation intérieure, ont ainsi été programmés sur 2023 afin d'accueillir la clientèle dans de meilleures conditions. L'établissement a ainsi été fermé de novembre 2023 à mars 2024 (phase 1). Les travaux du PCI engagés sur cette période s'élèvent à 285 K€.

En 2023, les dépenses de travaux du plan contractuel d'investissement s'élèvent à 7 250 € et portent sur l'établissement de plans, des propositions d'aménagement et d'agencement bâtiminaire.

Les phases 2 et 3, afférentes aux travaux de gros-œuvre et de clos-couvert ainsi qu'aux aménagements extérieurs, seront réalisés sur une période de 8 mois à l'issue des opérations de consolidation menées par la Ville au niveau des enrochements. Le montant des travaux restant à réaliser au titre du PCI s'élève à environ 1,3 M€ HT (estimation contrat), sachant que 422,6 K€ de travaux ont été réalisés sur la période de décembre 2018 à fin mai 2024.

Les dépenses pour travaux de gros entretien et renouvellement s'élèvent à 77,6 K€ en 2023, (toiture, véranda, terrasse, réseaux de canalisation d'évacuation, jardinerie et système d'irrigation paysager).

## d) Événements marquants 2023 -----

L'établissement a été fermé du 16 janvier au 24 mars 2023 à la suite d'un dégât des eaux important dû aux intempéries provoquant des chutes de tuile en toiture.



La société dédiée a été mise en redressement judiciaire le 31 mai 2023 dans le cadre du redressement judiciaire du Groupe Le Perchoir. Elle a bénéficié d'une première période d'observation, renouvelée jusqu'en 2024 en vue de la présentation d'un plan de continuation.

# RÉNOVATION ET EXPLOITATION DU RESTAURANT DU PLATEAU DE GRAVELLE BOIS DE VINCENNES



## PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le Restaurant du Plateau de Gravelle est situé 2 route du Pesage, dans le bois de Vincennes (12<sup>e</sup> arrondissement). Une concession de travaux, d'une durée de 15 ans, a été notifiée le 23 janvier 2019 à la société « Goût de Paris » avec une prise de possession des lieux le 2 mai 2019.

Au titre du contrat, le concessionnaire s'est engagé à réaliser un programme de travaux (estimé à 3,7 M€, dont 2,1 M€ au titre des travaux minimums prescrits par la Ville de Paris), portant sur la rénovation du bâtiment principal et du bâtiment « Toffoli » ainsi que sur l'aménagement paysager du domaine et la réorganisation du parking. Par ailleurs, le concessionnaire doit assurer la mise en place d'activités centrées sur la « Mobilité Active » (Vélo, VAE, etc...) et proposer des activités familiales pour accroître l'attrait du site pour ce public. Enfin le contrat porte sur l'exploitation du Restaurant et sa modernisation et l'exploitation du bâtiment « Toffoli » pour ses activités de locations événementielles. L'établissement ne relève pas de la catégorie des établissements à vocation nocturne.

Dans le cadre de la crise sanitaire relative à la pandémie de Covid-19, un premier avenant au contrat a été notifié le 14 février 2021 visant à la mise en place d'un mécanisme de variabilisation de la redevance sur la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 15 avril 2021 (étendue par la suite au 18 mai 2021).

Un second avenant a été notifié le 7 juillet 2022 entre le concessionnaire et la Ville de Paris portant sur une mesure d'accompagnement relative à une variabilisation de la redevance prenant en compte les conséquences d'exploitation de la crise sanitaire au titre de 2021.

Le calendrier prévisionnel initial de réalisation du programme contractuel d'investissements, prévu par phases, devait s'étendre de janvier 2019 à mai 2021.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Comme en 2022 seule l'activité événementielle a pu être mise en œuvre sur le site, le pavillon destiné à l'activité de restauration étant en travaux. Le chiffre d'affaires réalisé en 2023, circonscrit à l'activité événementielle (locations du salon Toffoli), est donc bien en-deçà des prévisions initiales. Il s'élève à 417 858€ (le double de l'exercice précédent).

	2023	2022
Chiffre d'affaires	418 K€	209 K€
Redevance	104,9 K€	101 K€
Résultat net	- 521 K€	- 873 K€

### b) Indicateurs de suivi -----

Pour rappel, le retard pris dans la procédure d'instruction du permis de construire en 2021 a impacté le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et le démarrage de l'exploitation de l'établissement dans son plein potentiel.

#### Activités de restauration et événementielle

L'année 2023 a été marquée par la poursuite des travaux du bâtiment historique et la rénovation / mise aux normes du salon Toffoli. L'ordonnement des travaux a toutefois permis de maintenir l'activité événementielle via une location partielle par périodes du salon.

Les tarifs de location du salon Toffoli sont de 9500€ en semaine et 10500€ le Week-end.

Concernant l'activité de restauration, celle-ci n'a pu être mise en œuvre du fait de la poursuite des travaux au niveau du pavillon. Le déploiement de cette activité, en partenariat avec Ladurée, est pré-

vu courant 2024 après finalisation des aménagements et élaboration de la carte.

Un espace de vente à emporter est envisagé dans ce cadre, permettant aux promeneurs de déjeuner dans le Bois de Vincennes.

#### **Activités de mobilité urbaine**

L'activité de location et de réparation vélo a été mise en suspens le temps de la réalisation des travaux de rénovation du site.

La mise en place de bornes vélo (racks et stations de recharge pour vélos électriques) est prévue à l'issue des travaux d'aménagements extérieurs réalisés par la Ville de Paris, en concertation avec cette dernière.

#### **c) Suivi du Plan Contractuel d'Investissements -----**

En attendant l'obtention de son permis de construire, le concessionnaire avait procédé à tous les travaux rendus nécessaires par l'état général des bâtiments et non soumis à autorisation d'urbanisme dans le Pavillon historique et le bâtiment « Toffoli » : travaux intérieurs de démolition, de reprise de structure, de rénovation, de mise en peinture et de décoration.

Suite à la délivrance du permis de construire le 7 septembre 2022 le concessionnaire a démarré les travaux impactant les façades extérieures (peinture des façades du bâtiment « Toffoli », dépose des façades du bâtiment historique pour les remplacer par de nouvelles façades avec de nouveaux châssis et des ouvertures supplémentaires), la toiture (renforcement de la toiture mansardée du pavillon historique), de mises en conformités nécessaires (chaufferie, climatisation, électricité, sécurité incendie, désenfumage) et de cloisonnement ; ainsi que les travaux relatifs aux espaces extérieurs (coupe d'arbres, dépose des revêtements des sols, reprise de l'ensemble des réseaux d'eau pluviale et d'eaux usées, mise en place d'une nouvelle pompe de relevage, renouvellement du sol, mise en place de terres végétales). La Pergola qui abritait une cuisine extérieure pour du snacking a été détruite.

L'année 2023 a été consacrée à la finalisation de ces travaux, aux travaux de mise aux normes au niveau du pavillon historique et aux travaux de décoration du restaurant pour accueillir les clients sous l'enseigne Ladurée.

Le concessionnaire a subi des surcoûts dans l'exécution de son programme de travaux, liés notamment à la découverte en cours de réalisation de ces travaux de problèmes structurels.

Le montant des travaux effectués sur 2023 est de 3,3 M€, tous espaces confondus.

Fin 2023 les travaux sont effectués à 95%, les travaux restants consistant en des travaux de finition et d'aménagements extérieurs. Les travaux ont donc subi 5 années de retard par rapport au planning prévisionnel initial, du fait notamment de la crise sanitaire et de l'état des bâtiments lors de la prise de possession du site.

Pendant la durée du contrat, le concessionnaire s'engage à dépenser la somme totale de 150 K€ (valeur 2018) au titre du Gros Entretien et Renouvellement (GER). Ce programme de GER débute après la réalisation du Programme Contractuel d'Investissements.

#### **d) Événements marquants 2023 -----**

L'année 2023 a été consacrée à la poursuite des travaux d'investissement. En parallèle, le concessionnaire a proposé « une sous-concession » pour l'exploitation du café-restaurant à la SAS Vincennes ayant conclu une license d'exploitation avec La Durée.



# SITE DE BAGATELLE

## PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le site de Bagatelle, implanté au sein du Parc de Bagatelle (16<sup>e</sup> arrondissement) comprend le Pavillon « les Jardins de Bagatelle », le Trianon, le Château et la sous-terrasse située côté plaine ainsi que les espaces extérieurs associés faisant partie du périmètre de la concession.

Un contrat de concession de travaux a été conclu avec la société Bagatelle Events (filiale de Noctis Event, dite Paris Society) pour une durée de 240 mois (20 ans) à compter de la date de notification du contrat, soit le 30 juillet 2019.

Le concessionnaire s'est engagé à réaliser un Programme Contractuel d'Investissement (PCI) ayant pour objet la rénovation et la valorisation des 4 bâtiments (projet architectural et patrimonial) et des espaces extérieurs associés (projet paysager) en cohérence avec les plans environnementaux de la Ville de Paris. Le PCI a été chiffré à 7,8 M€ HT. Les travaux minimums obligatoires portent notamment sur la rénovation des clos couverts, l'amélioration des installations techniques de fluides, l'accessibilité et des aménagements paysagers de la terrasse du Pavillon, la cour anglaise, le jardinet aromatique.

Le clos couvert du Pavillon sera rénové pour partie par le concessionnaire en proportion de son occupation concédée du bâtiment et par la Ville pour les espaces restant occupés par les agents DEVE.

Le calendrier prévisionnel prévoyait un dépôt des autorisations au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, un démarrage des travaux hiver 2020-2021 et une mise en exploitation complète au printemps 2022.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le chiffre d'affaires 2023 a été réalisé principalement sur les mois de mai à octobre et résulte de l'activité événementielle (moyenne des ventes par événement 40,4 K€ HT). L'activité de restauration prévue contractuellement sur le Pavillon n'a pas démarré en 2023.

	2023	2022
Chiffre d'affaires	4 040 K€	1 810 K€
Redevance	371 K€	181 K€
Résultat net	- 616 K€	- 623 K€

### b) Indicateurs de suivi -----

**Exploitation – activités de restauration et événementielle :** Sur l'ensemble des bâtiments, seul le Pavillon a été exploité pour de l'activité événementielle entre les 2 phases de travaux (de mai à septembre 2023), 20 évènements ont été organisés en 2023.

L'activité de restauration n'a pas été mise en œuvre, les travaux du pavillon afférents à cette activité n'étant pas finalisés.

**Engagements en matière de développement durable :** La démarche engagée en 2022 avec le cabinet GREEN ENVIRONNEMENT en vue de l'obtention de la certification ISO 20121 s'est poursuivie en 2023. Le plan d'action suite à l'audit réalisé est en cours de définition.

### c) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Les investissements du PCI ont été revus à la hausse, du fait notamment des coûts de restauration du Château et du Trianon, classés aux Monuments historiques.

Le montant total des travaux, hors honoraires, est réévalué à 11,2 M€ HT contre 6,75 M€ HT estimés au PCI.

Ainsi, les travaux du Trianon sont réévalués à hauteur de 4,1 M€ HT contre 2,5 M€ HT au PCI. Les travaux du Château sont portés à 3,4 M€ HT (soit 1,5 M€ HT pour les extérieurs et 1,9 M€ HT pour les intérieurs) contre 0,9 M€ HT au PCI. Les travaux du Pavillon incluant la terrasse sont réévalués à 3,3 M€ HT contre 2,2 M€ HT au PCI. Les travaux de la Sous-terrasse sont réévalués à 0,7 M€ HT contre 0,6 M€ HT au PCI. Enfin, les travaux de la cour d'honneur et terrasses côté plaine sont réévalués à 0,5 M€ HT contre 0,15 M€ HT au PCI.

L'exécution calendaire du programme de travaux, démarrée au printemps 2021 par la restauration du clos couvert du Château, classé Monument historique, se poursuit de la manière suivante :

- **Le Château :**

La phase 1 relative aux travaux sur l'enveloppe du bâtiment s'est achevée en avril 2022. La phase 2 concernant la restauration intérieure, qui devait être réalisée durant l'année 2023, a été reportée en 2024, du fait des études menées pour la mise en place d'une installation de géothermie sur sondes desservant le château, le Trianon et la Sous-terrasse. La restauration des décors intérieurs du Château ne pourra être réalisée qu'à l'issue de ces travaux de chauffage permettant le maintien d'une température et hygrométrie adaptées à la conservation des éléments. Les travaux de géothermie sont prévus au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, à l'issue des Jeux Olympiques.

- **Le Trianon :**

Les travaux du clos couvert ont débuté en décembre 2022 et doivent s'achever en avril 2024. Comme pour le château, la restauration intérieure sera réalisée après la mise en place du système de géothermie, prévue fin 2024. Ces travaux, soumis à l'autorisation de la DRAC du fait du classement de l'ouvrage aux Monuments historiques depuis mars 2022, sont prévus d'être achevés à l'été 2025.

- **Le Pavillon :**

La phase 1 des travaux concernant les aménagements de la terrasse extérieure, les salons intérieurs, les sanitaires, le remplacement des verrières façades, et la révision toiture a été achevée en mai 2023 ; La phase 2 (cour anglaise, charpente, cuisine, menuiseries décoratives et menuiseries extérieures, réparation façades) a débuté en octobre 2023, pour une fin de travaux et réouver-

ture complète prévue en mai 2024.

- **La sous-terrasse :**

Les travaux d'étanchéité de la dalle et la restructuration intérieure sont prévus en démarrage courant 2024. La sous-terrasse doit accueillir le local technique de l'installation de géothermie.

À ce stade, seule la réalisation du cheminement intérieur entre la sous-terrasse et le château a été effectuée.

#### **d) Événements marquants 2023**

Le Pavillon de Bagatelle a rouvert ses portes à la mi-mai 2023 uniquement pour l'activité événementielle de la terrasse sur la saison haute, avant la reprise des travaux à l'automne.

# RÉNOVATION ET EXPLOITATION DU CHALET DE LA PORTE JAUNE BOIS DE VINCENNES



## PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le Chalet de la Porte Jaune est une dépendance du domaine public de la Ville de Paris, situé dans le bois de Vincennes à Paris 12<sup>e</sup>.

Le site a été confié à la SAS Rosa Bonheur au Chalet de la Porte Jaune, dans le cadre d'une concession de travaux d'une durée de 12 ans. Le contrat a été notifié en août 2020 et le site a été mis à disposition du titulaire le 28 septembre 2020.

Le Chalet de la Porte Jaune accueille des activités de café-restauration et de réceptions. Il ne relève pas de la catégorie des établissements à vocation nocturne.

Le titulaire s'est engagé sur la réalisation d'un programme contractuel d'investissement (PCI) s'élevant à 894 K€ HT hors honoraires dont 583 K€ HT au titre des travaux minimums exigés par la Ville de Paris et à 311 K€ HT pour les travaux complémentaires. Le programme de travaux obligatoires se compose notamment du remplacement des garde-corps de l'escalier, l'amélioration de la performance thermique des bâtiments, la rénovation des surfaces minérales en extérieur, la modification des mobiliers extérieurs pour les mettre en cohérence avec l'esthétique du bois de Vincennes, la mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la reprise des compositions paysagères, la dépose des cabanons de stockage en structure légère, la mise aux normes du local poubelle et la reprise du pont d'accès.

Le montant des travaux prévisionnels en Gros Entretien et Renouvellement (GER) s'élève à 117 K€ annuel.

Le calendrier initial prévisionnel prévoyait un dépôt des dossiers d'autorisation en août 2020, un début des travaux en février 2021 avec réouverture en juin 2021 (hors plantations prévues à compter de novembre 2021).

La Ville de Paris a mis en place une mesure d'accompagnement par avenant n°1 au contrat notifié le 17 juin 2022, consistant en une variabilisation de la redevance et un décalage dans le temps de l'application du calendrier de mise en œuvre des différents seuils de redevance.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION

### a) Chiffres clés de l'activité -----

	2023	2022
Chiffre d'affaires	3,7 M€	3,2 M€
Redevance	368 K€	251 K€
Résultat net	- 506 K€	- 497 K€

Les chiffres d'affaires 2023 se répartissent en vente de boissons alcoolisées 1,7 M€, vente de nourriture

et boissons non alcoolisées 1,2 M€, privatisations/locations 708 K€, prestations de services 63 K€ et participation commerciale 43 K€.

### b) Indicateurs de suivi -----

#### Activités de café-guinguette et événementielle

L'année 2023 représente la première année d'exploitation sans les impacts ressentis de la crise sanitaire de 2020/2021.

L'activité guinguette, ouverte toute l'année du jeudi au dimanche, a connu un bon développement avec un chiffre d'affaires de 2,93 M€, très légèrement supérieur au prévisionnel de 2019 (2,88 M€, soit +2%).

L'établissement a reçu 300 à 500 personnes par



jour en basse saison et jusqu'à 2 500 personnes par jour en haute saison. L'activité événementielle, en phase de développement avec un chiffre d'affaires de 708 K€, est en croissance de 42% par rapport à 2022 (500 K€) mais reste en-deçà du prévisionnel (1,7 M€, soit -59%). L'établissement a accueilli 90 événements, dont 61 à destination des professionnels (réunions, séminaires, teams buildings...) et 29 à destination des particuliers (mariages, anniversaires, départs à la retraite...).

Le dynamisme économique global constaté en 2023 est surtout le résultat d'une activité croissante sur la première partie de l'année (+12% vs 2022), contrairement à un second semestre ralenti, proche de 2022 (+1%). Les travaux de voirie réalisés en août 2023 aux abords de l'établissement, qui dégradent durablement pour le public les conditions d'accès au site et les possibilités de stationnement de véhicules, sont pointés comme la cause directe de ce phénomène, assimilé à une baisse d'activité. Cette tendance à la perte de croissance, qui a également touché l'activité événementielle notamment sur la période des fêtes de fin d'année, pourrait ainsi perdurer sur les exercices suivants.

Concernant la politique tarifaire, l'offre de restauration guinguette s'échelonne de 3.50€ à 20€ pour la nourriture (pizzas, spécialités sétoises, charcuterie, fromages, tapas, sucrerie, menus enfants), de 2.70 € à 7.50€ pour les boissons non alcoolisées, et de 4.50 € à 195 € pour les boissons alcoolisées dont les bouteilles. Les tarifs de l'offre de privatisation varient en fonction de la durée et du type d'événement (de 1 K€ à 40 K€).

**Démarches en matière de développement durable** Le titulaire privilégie les circuits courts et l'utilisation des éco-cups pour les boissons. Les feuilles mortes et les déchets végétaux sont utilisés comme compost pour les plantes, arbustes et rosiers du site.

**Effectifs** L'effectif total est de 27 personnes, décomposé de la manière suivante : 9 CDI, 8 saisonniers en CDD pour le service et la cuisine (avril à septembre) et 10 ETP pour le personnel en extra (serveurs).

### **c) Suivi du Plan Contractuel d'Investissements -----**

Le planning d'exécution des travaux tel que prévu au contrat (réalisation 2021) a été retardé, du fait de la crise sanitaire et ses nombreuses répercussions (fermetures administratives, reprise). Le permis d'aménager a été délivré le 26 octobre 2022, complété par une déclaration préalable pour l'ensemble des travaux concernant le bâti, délivrée en juin 2023.

Les investissements au titre du PCI s'élèvent à 80 K€ en 2023. Ils comprennent notamment le remplacement de l'ensemble des chauffages rayonnants, des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs), le diagnostic du pont d'accès, l'isolation phonique et les travaux afférents à la cuisine de la Fermette, diverses prestations d'électricité et enfin les honoraires d'architectes.

Les travaux paysagers (363 K€), prévus en réalisation en fin d'année 2023, ont finalement été décalés à début 2024 par le concessionnaire, pour des raisons de disponibilité des entreprises et de saisonnalité d'une part, et des raisons financières d'autre part.

Quant aux travaux de Gros Entretien et Renouvellement (GER) réalisés en 2023, ils s'élèvent à 54 K€ et portent sur la rénovation des fluides (eau, gaz, électricité). Pour mémoire, les dépenses de GER 2022 s'élevaient à 45 K€ et celles de 2021 à 190 K€.

### **d) Événements marquants 2023 -----**

Les travaux d'aménagement de voirie sur l'avenue de Nogent, réalisés en août 2023 (création d'une piste cyclable) ont fortement impacté les conditions d'accès au site et l'attractivité du lieu : réduction définitive de places de stationnement, desserte de bus impactée par les travaux. La Ville de Paris a prévu en 2024 la mise en place d'arceaux à vélo supplémentaires aux abords du site ainsi que des travaux d'amélioration de l'éclairage avenue de Fontenay. Mais la situation reste non résolue pour toute la clientèle du dimanche et du soir non cycliste et non riveraine (personnes âgées, familles avec poussettes, personnes à mobilité réduite).



# SITE CHALET DES ÎLES BOIS DE BOULOGNE

## PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le site « Le Chalet des Îles » est situé sur une partie de l'île du lac inférieur du Bois de Boulogne. Il comprend un restaurant, un café bar et des espaces extérieurs. L'emprise de la concession comprend également l'embarcadère des bateaux d'accès à l'île côté rive ainsi que la petite « grotte » jouxtant celui-ci, un embarcadère et un local caisse pour l'activité de location de barques.

Un contrat de concession de services a été conclu avec la société « Le Chalet des îles » pour une durée de 12 ans à compter de la date de mise à disposition des biens, soit le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Au titre de ce contrat, le concessionnaire s'est engagé à :

- Être ouvert toute l'année, dont 318 jours par an pour le café-bar
- Avoir une restauration de grande qualité offrant des alternatives végétariennes, et une petite restauration au bar à toute heure de la journée afin de viser un large public
- Offrir une formule déjeuner en semaine abordable
- Avoir une activité événementielle pour les professionnels et particuliers, tout en réduisant les nuisances sonores liées à ces manifestations.
- Équiper le bateau-navette d'un nouveau moteur électrique, et offrir la traversée gratuite pour les clients et certains promeneurs (Pass Navigo, PMR, moins de 12 ans).
- Exploiter le service de location de barques et rénover le matériel tout au long de la concession.
- Réaliser un programme de travaux permettant d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, d'optimiser les flux de circulation, de réaménager les espaces de stockage et d'effectuer les mises aux normes nécessaires.
- S'engager dans une démarche environnementale respectant les plans environnementaux de la Ville de Paris en proposant :
  - Une stratégie alimentation durable avec un engagement de 50% de produits bio, 90% de produits français
  - La réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage
  - A terme, la suppression du chauffage en terrasse
  - La protection de la biodiversité avec des éclairages adaptés et le renforcement de la végétalisation

Par ailleurs, le concessionnaire s'est engagé sur un programme de travaux d'un montant de 2,98 M€, dont 450 K€ au titre des travaux minimums exigés par la Ville de Paris. Ce programme de travaux prévoit, dans sa partie imposée, la mise aux normes des installations électriques et de sécurité incendie, la rénovation des revêtements intérieurs, l'amélioration thermique du bâtiment avec notamment le remplacement des menuiseries extérieures du Chalet, la réintégration dans la cuisine des chambres froides et du stockage, l'amélioration de la gestion des flux usagers extérieurs via l'aménagement de clôtures paysagères, le déploiement d'une signalétique spécifique sur la rive et au débarcadère de l'île. Le titulaire a prévu, dans son programme complémentaire de travaux, une revalorisation contemporaine de l'extérieur du chalet avec des habillages de façades, une extension de la toiture, un remplacement de la couverture, des travaux d'isolation, la modification des installations CVC et l'apport d'énergies renouvelables (solaire, biogaz), le réaménagement de la cuisine, une nouvelle décoration intérieure modernisée tout en conservant l'esprit chalet, une motorisation

électrique pour la batellerie, des aménagements paysagers renforçant la présence du végétal pour une meilleure insertion dans le site naturel.

La réalisation de ces travaux, qui nécessite la fermeture complète du site, est prévue contractuellement sur 4 mois, de mars à juin 2023, avec une ouverture du site rénové visée en juillet 2023.

Les travaux de Gros Entretien et Renouvellement (GER), estimés à 1,2 M€, s'échelonnent sur toute la durée de la concession. Les travaux de GER concernent principalement les ravalements périodiques et les entretiens/remplacements des équipements techniques du site (équipements de cuisine, chauffage, ventilation, etc.)

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Sur 2023, l'activité de l'établissement s'est déroulée sur 9 mois, celui-ci ayant complètement fermé à partir du mois d'octobre pour la réalisation du programme de travaux prévu au contrat. Le chiffre d'affaires réalisé sur l'année est de 7 714 K€, dont 2 968 K€ pour l'activité événementielle (194 événements) et 4 136 K€ pour l'activité de restauration (50 342 couverts). Ce chiffre d'affaires est supérieur au prévisionnel (+42%), voire même supérieur au prévisionnel réactualisé en mai 2023 (+11.6%).

Concernant l'activité annexe de location de barques, elle totalise près de 15 000 locations sur les 9 mois d'exploitation. Le nombre de promeneurs sur l'île s'élève quant à lui à plus de 10 000.

	<b>2023</b>	<b>2022</b> (octobre/ décembre)
Chiffre d'affaires	7,7 M€	1,8 M€
Redevance	665 K€	151 K€
Résultat net	- 857 K€	nc

### b) Indicateurs de suivi -----

Durant les 9 premiers mois de l'année, l'exploitant, déjà titulaire du précédent contrat, a continué d'exercer son activité habituelle de restauration et événementiel. Le site a ensuite fermé pour travaux.

Concernant ses engagements environnementaux, le concessionnaire fait appel à la société Moulinot pour la collecte et la revalorisation de ses déchets alimentaires, qui serviront ensuite à la production d'énergie verte et/ou de fertilisants naturels. Il fait également appel à la société « SMOKY

» pour le ramassage et la revalorisation des mégots de cigarette ; trois cendriers ont ainsi été mis en place sur le site (2 sur l'île et 1 au niveau de l'embarcadère). Les autres démarches telles que l'obtention du Label Eco table et la certification Iso 14001 seront initiées à la réouverture de l'établissement après travaux.

### c) Suivi du Plan Contractuel d'Investissements -----

La déclaration préalable de travaux a été accordée le 26 mai 2023.

Les travaux ont démarré, en site fermé, en octobre 2023 et se poursuivront en 2024.

L'estimation totale des travaux, fixée à 2,98 M€ HT dans le contrat, a été revue à la hausse en 2023 à hauteur de 4 M€ HT.

Le titulaire fournira après sa première année complète d'exploitation du site, un diagnostic de performance énergétique afin d'apprécier le gain obtenu après travaux et définir le cas échéant, les travaux nécessaires au respect des objectifs du Plan Climat.

Un plan de programmation des travaux restants dus au contrat sera fourni par le titulaire.

### d) Événements marquants 2023 -----

L'exploitant a communiqué largement par le biais des réseaux sociaux sur la fermeture temporaire de l'établissement et a notamment mis en place un site internet afin de communiquer sur le programme de travaux et la rénovation totale du chalet.

Les personnels du Chalet sont mis en chômage technique le temps de la fermeture du site pour travaux.

Le concessionnaire a fait face à des difficultés liées à l'absence de marquage au sol des places suite à la mise en place du stationnement payant (nombreuses verbalisations des véhicules du personnel et de la clientèle).



# RESTAURANT LE LAURENT (PARIS 8<sup>e</sup>)

## PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le restaurant Laurent est une propriété du domaine public de la Ville de Paris, situé 41 avenue Gabriel à Paris 8<sup>ème</sup> arrondissement.

Le site a été confié au groupement solidaire d'entreprises composé des sociétés VINOCEA (mandataire) / PARIS SOCIETY / FINANCIERE APICIUS dans le cadre d'une **concession de travaux d'une durée de 12 ans**. Le contrat a été notifié le 8 mars 2022 et le site a été mis à disposition du titulaire le même jour.

Le titulaire s'est engagé sur la réalisation d'un programme contractuel d'investissement (PCI) s'élevant à 5,3 M€ HT dont 1,2 M€ HT au titre des travaux minimums exigés par la Ville de Paris et 4,1 M€ HT de travaux complémentaires (inclus honoraires). Le programme de travaux minimum se compose notamment de la réfection de la terrasse basse avec une désimper-méabilisation du sol, la mise aux normes du réseau d'assainissement, des aménagements paysagers, la suppression d'un sas de sortie et la reprise de façade, une nouvelle distribution intérieure en cuisine, la reprise d'un chéneau de la toiture centrale, l'intégration des extracteurs de VMC dans les combles, les mises aux normes fluides et accessibilité, la reprise des fissures et des garde-corps béton en façade, le traitement de l'amiante, le remplacement des menuiseries extérieures par des double-vitrages et des travaux d'isolation intérieure (combles et sous-faces terrasses R+1).

La réalisation de ce programme de travaux est prévue selon le calendrier prévisionnel sur une durée de 6 mois courant de mars à août 2023, pour une réouverture de l'établissement après travaux en septembre 2023.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le chiffre d'affaires s'élève à 3 220 K€ (exploitation de mi-septembre à fin décembre 2023). Il se compose principalement de ventes solides (1 523 K€) et de liquides (952 K€). Le reste porte sur l'activité événementielle (privatisations de salons).

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'année 2023 sur la partie restauration est inférieur de 50% à celui du plan d'affaires prévisionnel (mais en augmentation de + 55% par rapport à 2022).

	2023	2022*
Chiffre d'affaires	3 220 K€	1 868 K€

Redevance	375 K€	442 K€
Résultat net	- 801 K€	-1 102 K€

\*Bilan du 8 mars au 31 décembre 2022

### b) Indicateurs de suivi -----

#### Activité de restauration et événementielle

La reprise de l'activité après travaux est intervenue mi-septembre 2023. L'établissement a connu un pic d'activité en octobre (850 K€ de CA), grâce à la communication liée à l'ouverture du site après travaux et à des conditions météorologiques favorables.

Le chiffre d'affaires du dîner représente 66%, le déjeuner représente 34%, l'offre de petit-déjeuner n'ayant pas encore été déployée.

Le ticket moyen se situe autour de 195 €.

#### Effectifs

Le nombre d'ETP est passé de 21 en début d'année

à 69 en fin d'année. La grande majorité des salariés est employée en CDI, le reste étant en CDD ou en apprentissage.

#### **Actions en matière de développement durable**

L'exploitant a poursuivi la mise en œuvre des objectifs environnementaux contractuels :

##### Engagements réalisés durant la période de travaux :

- Traitement de l'intégralité des déchets par apport en déchetterie
- Remplacement de l'ensemble des ampoules par des ampoules à faible consommation énergétique
- Remplacement de la totalité des menuiseries extérieures par des éléments neufs équipés de double-vitrage (sauf arrondi salle principale qui était déjà en double-vitrage)
- Rénovation des stations CPCU et Fraîcheur de Paris
- Désimperméabilisation de la terrasse RDC avec pose de dalles sur plots permettant l'infiltration des eaux de pluie dans le sol

##### Actions en phase exploitation :

- Aucun couvert, verre, assiette, serviette à usage unique
- Distribution de gourdes à l'ensemble des salariés
- Réduction au maximum des déchets alimentaires (ex : les restes de préparation de la veille sont proposés au personnel, toujours avec une proposition végétarienne)
- Carte du restaurant qui évolue au fil de l'année pour ne proposer que des produits de saison
- Ensemble des éclairages éteints la nuit
- Végétalisation de l'ensemble des terrasses – plantation d'herbes aromatiques dans les bacs des terrasses du R+1 qui sont utilisées en cuisine)
- Arrosage automatique par faible écoulement régulier (consommation d'eau contrôlée)
- Emploi de produits d'entretien des plantes respectueux des sols

Le titulaire prévoit d'engager les démarches en vue de l'obtention de la certification ISO 14001 en 2024.

#### **c) Suivi du plan contractuel d'investissements -----**

Les travaux du PCI ont été réalisés, dans leur grande majorité, de novembre 2022 à août 2023, avec la réouverture du site au public intervenue courant septembre 2023. Le montant total des investissements réalisés s'élève à 5,7 M€ HT (bilan juillet 2024), dont 4,3 M€ HT sur l'année 2023.

La forte inflation depuis 2022 a impacté le coût des travaux et certains ont donc dû être programmés à une date ultérieure.

Ainsi, la réalisation des travaux restants attendus est prévue étalée sur la période 2024-2027, avec notamment le remplacement du monte-charge pour 33 K€ en 2024, l'assainissement en limite de propriété pour 55 K€ en 2025, le désamiantage de la cave pour 10 K€ en 2025, l'isolation intérieure du dernier étage pour 48 K€ en 2026, la réfection des terrasses hautes pour 118 K€ en 2027, la dépose des jardinières RDC pour 15 K€ en 2027.

Concernant le GER (Gros Entretien et Renouvellement), une estimation des dépenses a été contractualisée à hauteur de 1,75 M€ HT sur la durée totale de la concession. Les dépenses éventuellement réalisées au titre du GER sur l'année 2023 ne sont pas connues.

#### **d) Événements marquants 2023 -----**

L'établissement a rouvert au public en septembre 2023 après une fermeture de 9 mois pour travaux.



# CHALET DES ÎLES DAUMESNIL

## PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le Chalet des îles Daumesnil est une propriété du domaine public de la Ville de Paris située sur l'île de Reuilly à Paris 12e arrondissement, au sein du Bois de Vincennes.

Le site, à destination de café guinguette avec activités annexes de réception, a été confié à la société Daumesnil SAS (groupe Le Perchoir) dans le cadre d'une concession de travaux d'une durée de 15 ans afférente à la rénovation et l'exploitation du site. Le contrat a été notifié le 7 novembre 2022 et le site mis à la disposition du titulaire le 30 décembre 2022.

La société Daumesnil SAS s'est engagée sur la réalisation d'un programme contractuel d'investissement (PCI) s'élevant à 5,6 M€ HT, dont 1,7 M€ HT de travaux minimums obligatoires imposés par la Ville. Ces derniers concernent essentiellement des travaux d'amélioration énergétique (remplacement d'énergie, ventilation, éclairage LED sur détecteur), des interventions correctives en toiture et façade, la rénovation du kiosque, des mises en conformité incendie, électricité, accessibilité ainsi que des aménagements extérieurs et paysagers (désimperméabilisation des sols, rénovation de la pergola, recomposition des clôtures, bordures et cheminements, perspectives paysagères).

La réalisation de ce programme de travaux est prévue selon un calendrier prévisionnel en 2 phases, alternées de période d'exploitation. La phase 1 de travaux est prévue sur le 1er trimestre 2023, la phase 2 d'octobre 2024 à mi-mai 2025, avec une réouverture totale au public à l'été 2025. Une période d'inexploitation du site est toutefois imposée du dernier trimestre 2023 à la fin du 1er trimestre 2024 du fait des travaux menés par la Ville afférents à la rénovation de la passerelle d'accès à l'île de Reuilly.

La société Daumesnil SAS s'est également engagée sur une enveloppe de gros entretien et renouvellement (GER) à hauteur de 397 K€ HT sur la durée du contrat.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le chiffre d'affaires 2023 a été réalisé principalement sur les mois de mai à octobre et résulte de l'activité événementielle (moyenne des ventes par événement 40,4 K€ HT). L'activité de restauration prévue contractuellement sur le Pavillon n'a pas démarré en 2023.

	2023*
Chiffre d'affaires	1,4 M€
Redevance	75 K€
Résultat net	Non communiqué

\*Chiffre d'affaires du 1er janvier au 30 septembre 2023, site fermé et exonéré de redevance au T4 2023 du fait des travaux de la passerelle de Reuilly

### b) Indicateurs de suivi -----

#### Activité de restauration et événementielle

Le titulaire a exploité le site en 2023 avec l'ouverture de la restauration dès le 23 février jusqu'à fin septembre, du jeudi au dimanche, sur une carte réalisée par la cheffe Manon Fleury.

Il a mis en œuvre également une activité estivale extérieure de mai à juillet 2023 avec des aménagements temporaires au niveau de l'Annexe (bar, snack, musique).

Au regard de la saison 2023, le titulaire prévoit de revoir son offre de restauration sur 2024 (baisse du ticket moyen, menu brasserie, maintien de bar à cocktails, ambiance guinguette, calendrier d'ou-



verture, alimentation durable, mise en place d'un accueil, articulation avec l'événementiel privé).

### **Phase études (PCI)**

Le titulaire a présenté en mars 2023 son projet d'aménagement à l'Inspectrice des sites de Paris et l'Architecte des bâtiments de France, afin d'intégrer leurs orientations préalables. Les services de l'État ont indiqué l'obligation d'un dépôt unique de permis de construire, pour l'ensemble des aménagements projetés. Le dépôt du PC était prévu courant octobre 2023. Mais la phase d'études a été interrompue par la mise en redressement judiciaire de la SAS Daumesnil le 31 mai 2023, et la recherche de nouveaux investisseurs pour la poursuite du contrat.

### **c) Suivi du plan contractuel d'investissements -----**

Le titulaire a réalisé des travaux au niveau du chalet historique (rénovation et décoration de la salle de restauration intérieure, rafraîchissement des locaux) et sur l'environnement extérieur (terrasse du chalet) afin de pouvoir commencer à exploiter le site en 2023. Le montant des investissements réalisés n'a pas été communiqué.

La mise en redressement judiciaire de la société et la nécessité de trouver de nouveaux investisseurs n'ont pas permis la poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement.

### **d) Événements marquants 2023 -----**

Le groupe Le Perchoir, dont sa filiale la SAS Daumesnil, titulaire du contrat de concession, ont été placés en redressement judiciaire à compter du 31 mai 2023. La société était toujours en période d'observation fin 2023.



# RESTAURANTS LE BOSQUET ET LES MAGNOLIAS (12<sup>E</sup>)

## PRÉSENTATION DU CONTRAT

Les restaurants « Le Bosquet » et « Les Magnolias », sont situés au sein du Parc floral du Bois de Vincennes (12<sup>e</sup> arrondissement).

Après avoir fait l'objet d'une occupation privative dans le cadre de deux conventions d'occupation distinctes, les deux établissements ont été réunis au sein d'un contrat de concession de services unique, attribué fin 2022.

Une concession des services, d'une durée de 17 ans, a ainsi été notifiée le 29 décembre 2022 à la société RNTM avec une prise de possession des lieux le 16 février 2023 pour l'établissement Le Bosquet et une prise de possession des lieux au plus tôt le 1er janvier 2024 (correspondant à l'échéance du précédent contrat) pour Les Magnolias.

Au titre du contrat, le concessionnaire s'est engagé à réaliser un programme de travaux estimé au total à 913 K€ HT.

Les travaux portant sur le Bosquet s'élèvent à 751 K€ HT et concernent l'isolation, le remplacement de baies vitrées et portes en façade, la création d'avancée toiture au niveau des entrées, des mises aux normes dont la conformité PMR, des modifications d'installations techniques CVC, l'éclairage en LED, la rénovation intérieure, la création d'une clôture extérieure, la démolition d'un stockage extérieur.

Les travaux portant sur les Magnolias s'élèvent à 162 K€ HT et concernent l'isolation, la pose de protections solaires, la révision de toiture et la pose d'un système anti-intrusion, la modification d'équipements CVC et d'éclairage, la rénovation des façades de la réserve, le déplombage, la modification de la clôture extérieure côté patio.

Le calendrier prévisionnel contractuel prévoit la réalisation des travaux du Bosquet de novembre 2023 à avril 2024 et ceux des Magnolias de novembre 2023 à février 2024. Ce calendrier prévisionnel a néanmoins été revu en cohérence dès la notification du contrat au regard de la prise de possession du site des Magnolias prévue au plus tôt en janvier 2024. Il a par ailleurs été phasé afin de maintenir l'un des deux établissements ouvert en permanence.

La partie suivante de cette fiche ne porte que sur l'établissement Le Bosquet, le concessionnaire ne devant contractuellement prendre possession des Magnolias qu'en 2024.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION

météo-dépendante.

L'activité événementielle a généré un chiffre d'affaires total de 185 K€ représentant près d'un tiers du chiffre d'affaires annuel.

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le chiffre d'affaires constaté sur la période du 16 février au 31 décembre 2023, de 568 K€ HT, est inférieur au chiffre d'affaires prévisionnel (647 K€), s'expliquant par des conditions météorologiques particulièrement défavorables l'activité étant très

	2023*
Chiffre d'affaires	568 K€
Redevance	50 K€
Résultat net	- 130 K€

\*Bilan du 8 mars au 31 décembre 2022

## **b) Indicateurs de suivi -----**

### **Activités de restauration et événementielle**

L'activité de restaurant du Bosquet, liée à la fréquentation des visiteurs du Parc floral, a été affectée par des conditions météorologiques peu favorables sur la saison estivale 2023.

Sur la partie événementielle, une cinquantaine d'événements, majoritairement B2B, a été organisée sur l'année, certains d'entre eux en collaboration avec les sous-concessionnaires du Parc floral (CityZen, Nomade escape).

**Alimentation éco-responsable :** le concessionnaire a renforcé son offre de préparations faites maison et intégré à la carte des produits de saison. La carte ne propose qu'un seul plat à base de viande rouge et 3 propositions végétariennes sur une dizaine de propositions.

**Insertion :** Pour répondre aux objectifs contractuels, le concessionnaire a conclu des contrats avec 3 jeunes de la mission locale pour l'emploi de Vincennes. Toutefois, ces essais ne se sont pas révélés concluants.

**ISO 14001 :** la démarche de certification a été initiée par le concessionnaire. La veille réglementaire a ainsi été mise en place avec l'accompagnement d'un consultant extérieur. Le concessionnaire a déjà mis en place plusieurs actions concrètes telles que la suppression des bouteilles en plastique, la collecte des fiches de sécurité des produits d'entretien, le suivi des consommations d'eau et de gaz, l'amélioration du tri des déchets. Il est envisagé une certification mi 2025.

## **c) Suivi du plan contractuel d'investissements -----**

Le calendrier réajusté de réalisation du programme contractuel d'investissements prévoit, pour le Bosquet, un dépôt des demandes d'autorisations administratives à l'été 2024, pour une réalisation des travaux de novembre 2024 à avril 2025.

Pendant la durée du contrat, le concessionnaire s'est engagé à dépenser, au titre du GER, la somme totale de 330 K€ HT (valeur 2022). Aucune dépense n'a été engagée à ce titre au cours de l'exercice 2023.

## **d) Événements marquants 2023 -----**

L'établissement a accueilli le déjeuner du concours international du dahlia, événement phare du Parc floral, en septembre 2023.



# PAVILLON DU PRÉ CATELAN

## PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le site du Pré Catelan est situé au cœur du Bois de Boulogne. L'espace concédé d'une superficie de 8160 m<sup>2</sup> comprend un bâtiment principal et deux bâtiments annexes (fermettes). Le bâtiment principal accueille un restaurant gastronomique de 40 couverts (3 étoiles au guide Michelin) et 12 salons de réception.

Un contrat de concession de travaux, a été conclu avec la société « Oxygène » (groupement Lenôtre et Frédéric Anton Conseil) pour une durée de 18 ans à compter de la date de mise à disposition des biens, soit le 1er janvier 2023. Au titre de ce contrat, le concessionnaire s'est engagé sur un important programme de travaux pour un montant de 10,5 M€, dont 4,5 M€ au titre des travaux minimum exigés par la Ville de Paris. Le programme minimum de travaux porte sur l'amélioration de l'impact environnemental et des performances énergétiques des bâtiments, les mises en accessibilité et sécurité, l'intégration et la valorisation paysagères du site.

Le bâtiment principal fera ainsi l'objet de travaux de remplacement de menuiseries extérieures, d'équipement de protections solaires, de rénovation de la toiture terrasse, d'isolation intérieure, de rénovation des verrières de toit, de pose de panneaux photovoltaïques, de remplacement d'équipements climatiques et d'éclairage, de création d'un ascenseur PMR. La structure extérieure de 400m<sup>2</sup> accolée sur une façade du bâtiment sera démontée.

Les deux fermettes, anciennement à usage de stockage et locaux pour le personnel, feront l'objet d'une rénovation complète (intérieur/extérieur), avec changement de destination : l'une devient un restaurant bistrannique intitulé « la ferme du Pré », l'autre, renommée « le clos du Pré », accueillera un salon de réception en rez-de-chaussée et à l'étage des locaux de détente pour le personnel.

Concernant le volet paysager, l'ensemble des extérieurs sont réaménagés pour permettre une meilleure intégration du site dans son environnement naturel : renforcement de la végétalisation notamment dans l'espace central de la concession, traitement des infiltrations des eaux de pluie, création d'ouvertures visuelles depuis et vers la concession, aménagement d'un potager et d'un verger, rénovation des voies de circulation et de stationnement avec désimperméabilisation des sols, rénovation de l'éclairage et pose d'une nouvelle signalétique. Par ailleurs de nouveaux aménagements sont prévus pour faciliter la mobilité douce (stationnements vélos, bornes de recharge pour véhicules électriques).

Le phasage des travaux prévu à la signature du contrat est le suivant :

- Phase 1 - réhabilitation des fermettes et projet paysager + ascenseur PMR bâtiment principal : études et autorisations administratives de janvier à décembre 2023 – travaux de janvier à juin 2024.
- Phase 2 - travaux sur le bâtiment principal – Études et autorisations administratives de septembre 2023 à aout 2024 – travaux de septembre 2024 à juillet 2026.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION

### a) Chiffres clés de l'activité -----

	2023*
Chiffre d'affaires	10,2 M€
Redevance	615 K€
Résultat avant impôts**	1,2 M€

\* Attestations de CA 2023 de la société Lenôtre du 1er janvier au 31 mars et de la société Oxygène du 1er avril au 31 décembre. \*\*Données déclaratives du concessionnaire.

### b) Indicateurs de suivi -----

L'exploitant étant déjà titulaire du précédent contrat, il n'y a pas eu de rupture d'activité. Le restaurant gastronomique a servi 12 379 couverts durant l'année. Les salons de réception ont quant à eux accueilli 249 événements, représentant 25 403 couverts.

L'exploitant a respecté les objectifs environnementaux contractuels par une politique zéro plastique à usage unique dans le cadre de l'activité événementielle et un approvisionnement durable en restauration (produits de saison et locaux). Il s'est également engagé dans une revalorisation de ses déchets en partenariat avec la société Moulinot.

Un audit en vue de l'obtention de la certification ISO 20121 a été effectué en décembre 2023.

Il a également initié plusieurs démarches en matière d'insertion sociale et notamment mis en place un partenariat avec l'ESAT « Les Fourneaux de Marthe et Matthieu ». D'autres partenariats avec des structures d'insertion sociale ont été initiés, qui devraient être concrétisés en 2024.

Les travaux au niveau des deux fermettes (changement des menuiseries extérieures en double vitrage, isolation par l'intérieur) permettront de réduire les consommations énergétiques du site, qui s'élevaient en 2023 à 664 901 kWh pour l'électricité et 39 253 m<sup>3</sup> pour le gaz. À fin 2023, le site présente une diminution de 39% de sa consommation en énergie finale, au regard de l'année de référence figée au titre du décret tertiaire (année 2010).

Le concessionnaire a par ailleurs installé des bornes électriques et des places de stationnement pour les vélos afin d'inciter ses collaborateurs et clients à utiliser davantage de moyens de trans-

port bas carbone.

Au vu de l'insécurité croissante aux abords de l'établissement le concessionnaire a renforcé le gardiennage du site (maitres chien).

### c) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Les travaux de la phase 1 relatifs à la réhabilitation des deux fermettes avec leurs espaces extérieurs et la mise en accessibilité du bâtiment principal ont débuté le 1er septembre 2023 pour une fin de travaux prévue en juin 2024. Ils se sont déroulés en site occupé. Les travaux de Gros Entretien et Renouvellement (GER) ont été estimés à 696 K€ sur la durée totale du contrat.

### d) Événements marquants 2023 -----

Le Comité olympique national italien (CONI) a sollicité le titulaire concernant la privatisation totale du site durant la période des Jeux Olympiques de Paris 2024, afin d'accueillir la « Casa Italia ». Des discussions ont été engagées en vue de la concrétisation du projet, et notamment les modalités d'aménagement extérieur du site pour répondre aux besoins du CONI, avec un accompagnement de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'Inspection des Sites au titre du site naturel classé.

Les travaux du programme contractuel d'investissements ont débuté en site occupé le 1er septembre 2023.



# BUVETTE DE L'ACADEMIE DU CLIMAT

## PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le contrat de concession de services relatif à l'exploitation d'un espace partagé à destination de tiers-lieu et de buvette à l'Académie du Climat situé 2 place Baudoyer, 75004 Paris, a été approuvé par le Conseil de Paris de décembre 2022. Il a été attribué à l'association Yes We Camp et est entré en vigueur le 3 janvier 2023 pour une durée de 3 ans.

L'Académie du Climat est un ERP de 2<sup>ème</sup> catégorie de type R avec activités annexes de types L, N, X, Y et S, susceptible de recevoir un effectif total de 1100 personnes avec une limitation à 500 personnes dans les étages.

Le lieu concédé est situé au sein de l'Académie du Climat, lieu d'intelligence collective et d'action dédié en priorité aux jeunes de 9 à 25 ans et aux acteurs engagés pour le climat point central de l'action pour le climat et l'environnement.

Il est constitué des espaces suivants : une grande buvette d'environ 100 m<sup>2</sup>, une petite buvette d'environ 47 m<sup>2</sup>, d'espaces de stockages, de sanitaires et d'autres espaces polyvalents. Au total, la surface au sol objet du contrat de concession est de 265 m<sup>2</sup>.

Le concessionnaire prend en charge l'animation et l'exploitation du lieu dans la perspective d'y accueillir et d'y mobiliser les acteurs engagés et militants pour le climat et la transition écologique, au travers notamment des activités suivantes :

- Une programmation régulière pour une animation du lieu tout au long de l'année, afin créer un lieu de vie, de débat, d'échange, pour attirer tous les publics en synergie avec l'ensemble des acteurs de la transition écologique, en cohérence avec la programmation proposée par l'Académie du Climat. Il est à noter que l'ensemble de ces animations devront être proposées gratuitement aux publics ;
- Un lieu d'accueil de tous les publics, pour tous les moments de la journée et pour des usages professionnels, sociaux, culturels et festifs variés ;
- Une offre de buvette – restauration légère s'inscrivant de façon exemplaire dans le cadre de la Stratégie Alimentation Durable de la Ville de Paris tout en pratiquant des tarifs attractifs afin de garantir l'accès à un public varié, tant usager de l'Académie qu'organisateur d'événements ou grand public extérieur. Une activité annexe de réceptions ou événements payants est possible sous réserve de l'accord de l'autorité concédante.

L'exploitation garantit l'inclusion, la promotion de l'égalité, et permet un fonctionnement participatif. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre de l'ensemble des plans environnementaux de la Ville de Paris.



## ANALYSE DE L'EXÉCUTION

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Il est préalablement rappelé que le contrat de concession de services prévoit un « Prix versé au concessionnaire », à hauteur de 26 000 € annuels en 2023, montant qui est indexé sur la base de l'ILC pour les années 2024 et 2025.

Il est par ailleurs précisé que ce prix versé au concessionnaire (26 000 €) vient s'ajouter au chiffre d'affaires de l'établissement au sein du compte de résultat. Le montant total du chiffre d'affaires figurant dans le tableau infra (soit 552 512 €) inclut donc le prix versé par la Ville.

Le **chiffre d'affaires** de la concession est constitué par des recettes issues de la restauration, des privatisations de l'établissement et des subventions reçues (hors celle de la Ville de Paris). Pour l'exercice 2023 il s'élève à 526 512€.

La Ville de Paris octroie une **subvention** dans le cadre de la concession de l'ordre de 26 000€.

En 2023, le délégataire a versé une **redevance** annuelle d'un montant de 6 000€. La redevance variable, comme prévue dans le contrat sera versée dès la deuxième année du contrat, soit à partir de 2024.

Le **résultat net** de la concession est de 4 245 €.

	<b>2023</b>
Chiffre d'affaires	526,5 k€
Subvention Ville de Paris	26 k€
Redevance	6 k€
Résultat net	4,2 k€

### b) Indicateurs de suivi -----

#### **Conforter une alimentation saine et solidaire**

En 2023, la buvette a recruté une chargée de projet alimentation et cuisinière afin de proposer une offre locale, saine et solidaire. Toutes les semaines, c'est en moyenne 15 chicorées et 10 repas suspendus qui sont distribués à des personnes en situation de précarité.

#### **Une programmation régulière au service d'un lieu de vie et d'échanges**

En 2023, la buvette de Yes We Camp a programmé 266 événements culturels et a accueilli 122 heures

de résidences artistiques et répétitions de spectacle dans ses espaces.

Un grand nombre de ces événements culturels soutiennent les grandes thématiques portées par la Ville de Paris telle que la grande parade à vélo qui a eu lieu lors de la journée sans voiture. La parade musicale à vélo souhaite promouvoir la mobilité douce autour d'un événement convivial et rassembleur.

Du mercredi au samedi, elle a proposé une programmation musicale, du théâtre, de la danse, des ateliers et tables rondes ou des repas solidaires. Elle a mis à l'honneur la scène locale émergente ainsi que les jeunes collectifs militants accueillis à l'Académie du Climat. Cette programmation est entièrement gratuite et accessible à tous.

#### **Être un lieu d'accueil pour tous**

La buvette accueille tous types de public sans obligation de consommer. Cela offre la possibilité de venir s'y installer pour travailler.

Elle fait également partie du réseau Carillon de l'association la Cloche qui référence tous les commerces ouvrant leur porte et offrant des services de première nécessité aux personnes dans le besoin.

#### **Un aménagement des espaces résilient et accueillant**

Yes We Camp a fait appel au collectif d'architectes Zerm engagé dans le réemploi afin d'améliorer le confort de la buvette. Des travaux ont été effectués sur l'éclairage, le mobilier et le confort acoustique. Ce chantier a contribué à rendre les espaces de la buvette plus chaleureux et accueillants pour le public.

### c) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Comme indiqué supra, le programme contractuel d'investissements mentionne le montant total de 30 000 € sur les trois années du contrat de concession.

Sur le premier exercice couvrant l'année 2023, Yes We Camp a réalisé 25 617 € d'investissements en aménagement de la buvette de l'Académie du Climat. Les postes de dépenses de ces travaux sont les suivants :

- Modification du mobilier existant
- Pose de rails technique pour l'éclairage scénique
- Construction d'une estrade et amélioration du comptoir de la salle "Bulle"
- Modification du comptoir de la buvette principale
- Peinture

Yes We Camp précise par ailleurs avoir également investi 2 740 € en mobilier et 5 859 € en matériel de cuisine.

#### **d) Événements marquants 2023 -----**

##### **Participation à la vie de l'Académie du Climat**

Yes We Camp a organisé 4 conseils du lieu dont l'objectif est de réunir toutes les parties prenantes de l'Académie du Climat autour de thématiques communes. Ces moments d'échanges permettent à tous les occupants de se rencontrer et leur offrent la possibilité de s'investir dans la gouvernance partagée du lieu.

##### **Rencontre avec les riverains**

Le 20 avril, l'équipe de Yes We Camp est allée à la rencontre des riverains du 4<sup>e</sup> arrondissement et a participé à un moment d'échange et de présentation de l'Académie du Climat. Ce rendez-vous avait pour vocation de rendre visible nos actions et de recueillir les éventuelles demandes et suggestions des riverains.

##### **Actions de solidarité**

La buvette de l'Académie du Climat est à l'initiative de plusieurs actions de solidarité et soutient également d'autres associations dans leurs engagements.

À l'hiver, Yes We Camp a de nouveau mis à disposition d'Emmaüs Solidarité la grande salle de la buvette afin de pouvoir y accueillir la distribution de petits déjeuners à destination de leurs bénéficiaires. Cette action a eu lieu tous les jours de 6h à 11h, du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars, et a permis de distribuer 9 200 petits déjeuners à près de 100 personnes. La buvette a accompagné cette action en fournissant un espace chaleureux, du matériel et de la vaisselle afin qu'Emmaüs Solidarité puisse proposer une distribution 0 déchet.



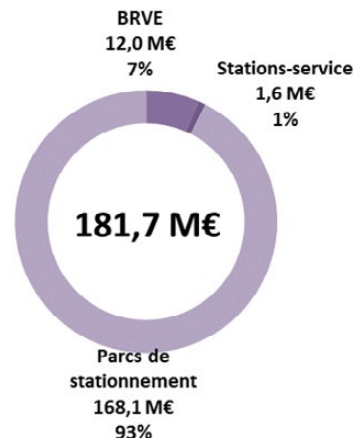
## DÉPLACEMENTS

Ce secteur inclut majoritairement **des DSP relatives à l'exploitation de parcs de stationnement souterrains (107 contrats)**, mais aussi **trois concessions de travaux relatives au développement de stations-services multiénergies**, une **concession de services** relative à la fourniture, l'installation et l'exploitation technique et commerciale de **bornes de recharge** pour véhicules électrique (BRVE) et une **concession de services** relative au retrait, à la destruction et à la revalorisation des véhicules réputés abandonnés en fourrière.

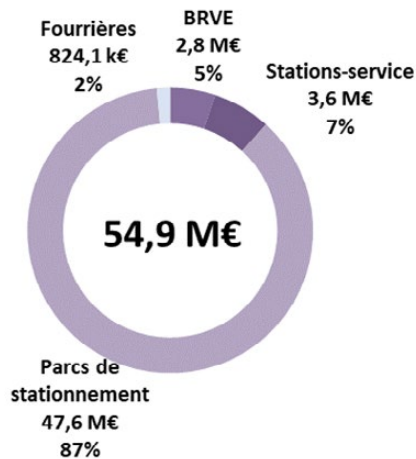
	2023	2022
Chiffre d'affaires	181,7 M€	163,0 M€*
Redevance	54,9 M€	51,1 M€

\*Hors contrat BRVE dont le montant n'était pas connu en 2022

Répartition  
du chiffre d'affaires  
en 2023<sup>1</sup>



Répartition  
de la redevance  
en 2023



<sup>1/</sup> Le chiffre d'affaires des stations-services mentionné dans ce graphique et dans les fiches ne correspond qu'à celui des activités annexes (boutique, lavage...etc.), le chiffre d'affaires des activités d'avitaillement n'est pas tracé, la redevance étant calculée sur le volume de vente de carburants ou les kWh.



# PARCS DE STATIONNEMENT

## PRÉSENTATION DU CONTRAT

Au 31 décembre 2023, la Ville est propriétaire de 122 parcs de stationnement et 2 vélostations (soit 124 ouvrages), gérés au travers de **107 délégations de service public**. Ces ouvrages offrent 62 734 places de stationnement réservées aux véhicules légers, 7 156 places aux deux-roues (motos, vélos et deux-roues électriques) et 80 places aux autocars. Les 107 DSP se répartissent entre **8 délégataires** :

DÉLÉGATAIRES	Nombre de contrats
INDIGO	57
SAEMES	37
SAGS	6
Q-PARK	3
INTERPARKING	1
REAL PARK	1
Société d'investissement multimarques (SIM) <sup>1</sup>	1
SNC Lyon-Diderot <sup>2</sup>	1
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>

### Répartition du nombre de DSP en 2023 selon les délégataires

53 % INDIGO

34 % SAEMES

6 % SAGS

4 % AUTRES

3 % Q-PARK

**En 2023, 4 nouvelles DSP ont permis de renouveler l'exploitation de 7 parcs :** ANVERS, MEYERBEER (OPÉRA), PORTE D'ORLÉANS, BOURSE, VAN GOGH, DIDOT et SAINT GERMAIN (GARAGE).

La diminution de 3 contrats (110 à fin 2023) résulte des faits suivants<sup>3</sup> :

- Le jumelage des parcs ANVERS MEYERBEER (Opéra) et CARDINET<sup>4</sup> au sein d'une même DSP signée le 27 juillet 2022.
- Le jumelage des parcs PORTE D'ORLEANS et DIDOT au sein d'une même DSP signée le 18 janvier 2023.

<sup>1</sup> Transfert en 2019 de l'exploitation du parc de stationnement BERCY MERCURE de la société ACCORDINVEST SA vers la Société d'investissement multimarques SAS (SIM) à la suite d'une opération d'apport-scission entre les deux sociétés.

<sup>2</sup> Le parc LYON DIDEROT est exploité par une société en nom collectif ad hoc qui a confié l'exploitation opérationnelle à EFFIA et la gestion financière à la SAEMES.

<sup>3</sup> Pour rappel, le parc de stationnement PORTE DE SAINT-OUEN a été fermé le 29 octobre 2021 (vente du volume en 2022). La réouverture est prévue en 2027 après la construction en cours d'un nouveau parc de stationnement (à sa réouverture, gestion par la SAGS).

Pour rappel, le parc de stationnement NOTRE DAME a changé d'usage en février 2022 (CADOP activité culturelle). Il n'est plus comptabilisé depuis 2022 en tant que parc de stationnement.

<sup>4</sup> En 2023, l'exploitation des parcs ANVERS et MEYERBEER (OPERA) ont débuté via cette nouvelle DSP, le parc CARDINET étant exploité dans le cadre de la DSP dès l'année 2022.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

	2023	2022
Chiffre d'affaires	168,09 M€	161,14 M€
Redevance	47,64 M€	58,09 M€ <sup>1</sup>
Résultat net des délégations	18,92 M€	24,40 M€

#### 1) Chiffre d'affaires des parcs de stationnement concédés

Le **chiffre d'affaires** (CA) global des parcs de stationnement concédés est de 168,09 M€, en hausse de +4,31% par rapport à 2022. Il se répartit comme suit : 59,16% (99,44 M€) est réalisé par le groupe INDIGO (y compris Indigo Nord Est), 26,93% par la SAEMES (45,27 M€) et 13,91% pour les 6 autres délégataires (23,38 M€).

La hausse notable du CA 2023 par rapport à 2022 est principalement due à la reprise de la conjoncture économique après 2 années marquées par la mise en place de mesures sanitaires pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 et qui ont fortement perturbé l'activité pour différents générateurs de fréquentations (jaugeurs lieux d'expositions, sportifs etc, fermetures de lieux commerciaux, baisse du trafic voyageurs etc.). En euros courants, le CA 2023 est très proche du CA 2019, avec un niveau légèrement supérieur de +0,22% (à titre indicatif, le CA 2022 était en retrait de - 4,35% par rapport à 2019).

Plus spécifiquement (en euros courants), les recettes horaires qui représentent 53,03% du CA pour l'année 2023 ont augmenté de 4,38% par rapport à 2022 (et ne sont en retrait que de 3,26% par rapport au CA 2019 et de 7,25% par rapport à la moyenne des CA de 2017 à 2019).

Les recettes relatives aux abonnements et aux locations - qui représentent au global 34,90% du CA en 2023 – augmentent également de 3,38% par rapport au CA 2022 (-2,25% par rapport au CA 2019 et +0,46% par rapport à la moyenne des CA 2017-2019).

Les recettes liées aux activités annexes (compris avitaillement BRVE) et à la location de surfaces commerciales représentent 6,86% du CA 2023

<sup>1</sup> Pour rappel, le montant des redevances 2022 comprend le droit d'entrée de la DSP MEYERBEER (OPERA), ANVERS, CARDINET d'une valeur de 12,1 M€.

et progressent de 8,06% par rapport au CA 2022, 50,95% par rapport au CA 2019 et même de 73,84% par rapport à la moyenne du CA 2017-2019.

**Cette augmentation entre 2022 et 2023 s'explique en très grande partie par une augmentation significative (plus de 30k€) de ces activités dans 14 parcs et notamment :**

- Le niveau de l'activité de la gare routière BERCY AUTOCARS dont les recettes déclarées dans le cadre de la DSP ont progressé de 16,5% (+453,7 k€) ;
- Le niveau de l'activité à MADELEINE de +172,89 k€ (+46,23%) grâce à la fin des travaux, la forte augmentation du montant de l'avitaillement BRVE (+92 k€) et l'augmentation des recettes relatives aux forfaits commercialisés via Internet.
- L'augmentation importante des recettes relatives aux forfaits internet comme à BERCY SEINE VL, MÉDITERRANÉE et HAUSSMANN BERRI.
- Et un bien meilleur niveau des activités annexes dans les parcs Les HALLES SAINT EUSTACHE, LOUVRE SAMARITAINE, LYON DIDEROT, MALESHERBES ANJOU, MOZART, PORTE D'AUTEUIL, ROQUETTE et SAINT AUGUSTIN.

**Nous notons par ailleurs des baisses significatives de 30 k€ de ces activités dans 8 parcs entre 2022 et 2023 (-718,15 k€ HT) pour les raisons principales suivantes :**

- Arrêt ou grande baisse de l'activité « Mon marché » dans les parcs CITROËN-CÉVENNES et INVALIDES,
- Le changement de délégataires qui a fait basculer les recettes des forfaits internet vers les recettes horaires, le départ d'activités et le début de travaux dans les parcs ANVERS, CARDINET, MEYERBEER (OPÉRA), ODÉON, PORTE DE CLIGNANCOURT, MONTPARNASSE RASPAIL (départ STREETEO).

**NOTA :** Depuis 2023, la Ville de Paris suit de manière distincte les recettes liées à l'avitaillement des bornes BRVE dans les parcs de stationnement. Ces recettes étaient jusqu'à présent déclarées par les délégataires dans les produits des activités annexes.

En 2023, 48 ouvrages enregistrent des recettes liées à l'avitaillement BRVE (30 en 2022). Ces recettes représentent, en 2023, 0,27% du total du CA (+113,90% d'augmentation par rapport à 2022). En raison de l'électrification progressive des parcs de stationnement, ces recettes doivent logiquement prendre une part plus importante dans les années à venir.

Plus globalement, sur les 122 parcs de stationnement (VL + Autocars) :

- La hausse du CA 2023 par rapport à 2022 concerne 85 parcs de stationnement VL (dont BERCY AUTOCARS).
- La baisse du CA 2023 par rapport à 2022 concerne 37 parcs de stationnement VL.

## 2) Les redevances

Les redevances totales devant être versées à la Ville au titre de l'exploitation 2023 sont de 47,64 M€, en diminution de -18% par rapport à 2022. Cependant, en neutralisant la redevance exceptionnelle de 12,1M€ relative au droit d'entrée de la DSP MEYERBEER (OPÉRA), ANVERS, CARDINET (portée par ce parc), les redevances en 2023 sont en légère hausse de 3,6% par rapport à 2022.

Les redevances versées proviennent à 52% d'INDIGO (24,80 M€), à 29,4% de la SAEMES (14,02 M€), et à 18,5% des 6 autres délégataires (8,83 M€).

Cette évolution entre 2022 et 2023 résulte de plusieurs facteurs :

- ▶ Le droit d'entrée exceptionnel perçu en 2022 pour le parc CARDINET (12,1 M€), étant précisé que les parcs ANVERS et MEYERBEER (OPÉRA) sont entrés en janvier 2023 dans la DSP ;
- ▶ L'évolution des coefficients de révision pour les forfaits appliqués dans les nouvelles DSP ;
- ▶ L'augmentation mécanique du montant des redevances suite à l'augmentation des recettes entre les années 2022 et 2023 (+1,94 M€) ;
- ▶ L'arrivée en année pleine des DSP suivantes :
  - ANDRÉ HONNORAT/ODÉON ;
  - BAC MONTALEMBERT/GOURAUD ;
  - CARDINET ;
  - DAMREMONT/FIRMIN GÉMIER ;
  - GROS BOULAINVILLIERS ;
  - PRONY/CARNOT ;
- ▶ Le commencement de 4 nouvelles DSP ;
- ▶ D'autres événements comme les travaux dans les parcs de stationnement qui ont un impact sur le chiffre d'affaires réalisé

**NOTA BENE :** En 2022, les droits d'entrée de 12,1M€ pour la DSP MEYERBEER (OPÉRA), ANVERS, CARDINET ont eu pour effet d'augmenter considérablement la part des redevances dues par les « autres » délégataires. Il convient de lire les données 2023 à l'aune de cet élément.

## b) Indicateurs de suivi du service public-----

Répartition des places véhicules légers (VL) au 31 décembre 2023 :

La diminution du nombre total des places VL en 2023 ( 88 places) s'explique principalement par :

- La conversion de places VL en places deux-roues et notamment vélo notamment électrique (+324 places, soit 13,32%) mais également moto y compris électrique (+176 places, soit +4,17%)
- La création de places plus grandes comme les places dites Familles ou les places PMR.
- La neutralisation provisoire des places à l'occasion de certains travaux de rénovation ou de modernisation dans certains parcs.

La hausse du nombre de places à destination des PMR y compris avec dispositif de recharge (+1 place PMR et +6 places PMR électriques) est essentiellement due à la conversion de places VL standard.

Par ailleurs, on peut noter que 16 amodiations sont arrivées à échéance en 2023 ou ont fait l'objet d'une préemption par les délégataires : leurs places ont été intégrées dans la partie publique des parcs concernés. Les délégataires peuvent profiter de cette occasion pour aménager l'espace des parcs (élargissement de places existantes, création de places motos/vélos...etc.).

À noter que le nombre de places munies d'un point de recharge et dédiées aux véhicules électriques de toute nature (y compris places boxées, places dédiées à de l'autopartage, places PMR ou places dites « petit gabarit » notamment) augmente sen-

## 3) Synthèse


Délégataires	Nombre de contrats	%	CA 2023	%	Redevances au titre de 2023	%
INDIGO <sup>1</sup>	57	53,27%	99,44 M€	59,16%	24,80 M€	52,05%
SAEMES <sup>2</sup>	37	34,58%	45,27 M€	26,93%	14,02 M€	29,42%
Autres	13	12,15%	23,38 M€	13,91%	8,83 M€	18,53%
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>100 %</b>	<b>161,1 M€</b>	<b>100 %</b>	<b>46,1 M€</b>	<b>100 %</b>

<sup>1/</sup>Y compris le parc Marigny Château, dont la gestion revient formellement à INDIGO NORD-EST. <sup>2/</sup> Hors données liées au parc de stationnement LYON-DIDEROT exploité par une SNC ad hoc, qui a confié la gestion opérationnelle de l'ouvrage à EFFIA et son exploitation financière à la SAEMES.




siblement (+295 places en 2023 soit +12,96% d'augmentation par rapport à 2022) pour atteindre 2 571 places en 2023 (2 297 places en 2022).

### Répartition des places deux-roues :



**Moto**

Année	standard	électrique	TOTAL 2 RM
2021	3 260	36	3 296
2022	4 086	137	4 223
2023	4 264	135	4 399
<b>ÉVOLUTION 2022/2023</b>	<b>+4,36%</b>	<b>- 1,46%</b>	<b>+4,17%</b>



**Vélo**

Année	standard	à assistance électrique (VAE) <sup>1</sup>	TOTAL 2 RM
2021	1 799	117	1 916
2022	2 250	183	2 433
2023	2 563	194	2 757
<b>ÉVOLUTION 2022/2023</b>	<b>+13,91%</b>	<b>+6,01%</b>	<b>+13,32%</b>

Le nombre de places proposées aux 2RM progresse de 4,17% (+176) pour les motos et de 13,32% (+324) pour les vélos. La part des deux-roues motorisés électriques (moto) est encore assez anecdotique (3,07% de l'ensemble des 2RM).

### Fréquentation et abonnements :

Pour information, d'autres mesures prises les années précédentes ou facteurs conjoncturels ont une incidence sur la fréquentation et le nombre d'abonnements dans les parcs de stationnement concédé :

- Application depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021 de la restriction de circulation des véhicules catégorisés Non Classés, Crit'Air 5 et Crit'Air 4 sur l'ensemble du territoire parisien, y compris le boulevard périphérique et les bois de Vincennes et de Boulogne. Le Conseil de la Métropole du Grand Paris (compétence pleinement métropo-

litaine depuis la loi Climat et Résilience du 22 août 2021) a décidé de reporter l'étape Crit'Air 3 de la zone à faibles émissions au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (c'est-à-dire les véhicules Diesel Euro 4 et Essence Euro 2 et 3).

- Les différentes mesures sanitaires prises pour lutter contre la pandémie de Covid 19, qui ont modifiées le comportement des usagers depuis mars 2020 (télétravail etc.),
- La journée sans voiture, chaque année depuis 2006, le 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> dimanche de Septembre,
- La mise en place du dispositif « Paris respire » tous les dimanches de l'année ou le 1<sup>er</sup> dimanche du mois,
- Dans le cadre du procès des attentats du 13 novembre 2015, mise en place d'un périmètre de sécurité interdisant l'accès sauf aux personnes autorisées (dont les riverains) autour du Palais de justice (Boulevard du Palais (côté Est), quai des Orfèvres, quai de l'Horloge, rue de Harlay) entre le 9 septembre 2021 et le 25 mai 2022,
- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le stationnement est payant pour les motos et scooters (2-roues motorisés) à Paris. Des tarifs préférentiels sont proposés aux usagers selon leur éligibilité (gratuit pour le titulaire d'un abonnement de stationnement basse émission ou 2-roues électrique, pour un véhicule peu ou pas polluant éligible notamment). À cette occasion, une offre spécifique « Pass 2RM » est proposée dans les parkings de la Ville de Paris situés en sous-sol,
- La réduction du parc d'automobiles détenues par les entreprises et les particuliers parisiens,
- L'adoption du Code de la rue à Paris en juillet 2023 (tolérance zéro notamment pour le stationnement de véhicules sur les trottoirs, supprimer 100% du stationnement en EPI, transformer les contre allées en promenades et supprimer du stationnement etc.) ;
- Le repositionnement de l'offre de stationnement en ouvrage : diminution du nombre de places en surface pour diriger les usagers vers les offres en ouvrage.
- Le développement des offres de déplacement en commun ou alternatives à l'automobile individuelle (dont les dispositifs de covoiturage ou de voitures de grande remise proposés sur les plateformes en ligne),
- La concurrence accrue des capacités de stationnement privé, notamment celles des particuliers valorisés sur des plateformes collaboratives (YESPARK, ONEPARK, PARCLICK etc.).
- La fermeture nocturne de différents axes et notamment du Boulevard périphérique nord

<sup>1/</sup>Équipées de modes de recharge

(entre Porte Dauphine et Porte de Bagnole) pour des travaux relatifs à la préparation des JOP 2024 ;

- Le conflit en Ukraine qui a induit une forte inflation des prix des carburants et de l'énergie.

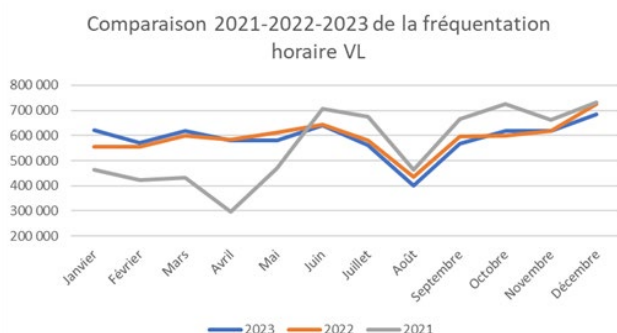
### 1) Concernant les sorties horaires véhicules légers (VL)

En 2020 et 2021, différentes mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 ont fortement perturbé de grands générateurs de fréquentation horaire comme les salles de spectacles, les grands magasins, les gares, les restaurants, les parcs ou les salons d'expositions (se rapporter à la frise ci-dessus). Après une bonne reprise en 2022, la fréquentation VL horaire 2023 (sorties horaires + forfaits) confirme cette reprise par rapport à la situation lors des mesures prises pour lutter contre le Covid 19.

Le nombre de sorties horaires (VL) enregistre cependant une très légère diminution de - 0,55% et atteint pour l'ensemble des parcs 7 064 120 en 2023 contre 7 102 873 en 2022 et 6 715 170 en 2021, et reste en retrait de - 17,05% par rapport à 2019.

Cette diminution peut s'expliquer en partie par la baisse moyenne annuelle du volume de circulation dans Paris intra-muros d'environ 7% : l'observatoire des mobilités note, dans des résultats préliminaires publiés en juillet 2024, une baisse d'environ -20% de la circulation intra-muros entre 2019 et 2023 avec un volume 2023 inférieur à celui de 2020.

Mensuellement, les 3 premiers mois de l'année enregistrent une fréquentation supérieure à l'année passée (oscillant entre +2,8% pour février et +11,92% pour janvier). À l'inverse, la seconde partie de l'année 2023 est légèrement inférieure à l'année 2022 (allant de -7,57% pour août à -0,02% pour novembre). À noter que l'on observe une tendance baissière à partir du second trimestre 2023 par rapport aux mêmes trimestres de 2022. Le premier trimestre 2023 permet donc d'avoir une année assez stable en termes de fréquentation horaire par rapport à 2022.



**NOTA :** En 2021, il faut tenir compte des mesures mises en place pour lutter contre la COVID-19

Entre 2022 et 2023 43 parcs de stationnement mixtes VL ont vu leur fréquentation horaire augmenter dont les plus notables sont :

- HARLAY PONT NEUF (+127,96%) et LUTÈCE (+164,33%) : réouverture des accès après la fin des procès relatifs aux attentats de 2015.
- BERCY RELAIS MERCURE : reprise de l'activité dans le secteur et du tourisme.
- Les 4 parcs mixtes de la Zac Rive Gauche dont BORDS DE SEINE FREYSSINET (+26,31%), UNIVERSITÉ DIDEROT (+21,35%) : reprise après des années difficiles
- MAIRIE XVIIIE : reprise de l'activité après la fin des travaux de voirie.
- FOCH (+21,75%) : surtout dû au déploiement de la solution digitale courant 2022.
- JEAN BOUIN (+35,17%) : Forte augmentation du nombre d'évènement au stade JEAN BOUIN et nocturne à Roland Garros.

A *contrario*, entre 2022 et 2023 41 parcs de stationnement mixtes VL ont vu leur fréquentation horaire baisser dans les principaux sont :

- LES HALLES SAINT EUSTACHE (-44,04%) : Difficultés d'accès et modification des sens de circulation et problème de « visibilité ». C'est une tendance baissière observée depuis quelques années. La fréquentation horaire 2023 est inférieure de -30,5% à celle observée en 2020 (Covid 19).
- CROIX DES PETITS CHAMPS (-15,18%) en raison de la fermeture du parc pendant pratiquement deux semaines entre les mois d'août et septembre 2023 ;
- SAINT SULPICE (-9,73%) suite à un incident technique ayant entraîné la perte de réseau (impossibilité de paiement) en décembre 2023 ;
- CARNOT (-26,25%) et BAC MONTALEMBERT (-14,65%) en raison de la fermeture d'un ou plusieurs niveaux pour cause de chantier.

17 parcs mixtes dépassent leur niveau d'avant COVID sur l'année complète ; parmi lesquels les parcs ALMA-GEORGE V, BERCY SEINE VÉHICULES LEGERS, BORDS DE SEINE - FREYSSINET (RIVE GAUCHE), CONCORDE, LOUVRE SAMARITAINE, LA TOUR MAUBOURG ORSAY, PORTE DE SAINT CLOUD et PORTE DE VERSAILLES notamment.

À l'inverse, 29 parcs mixtes affichent toujours un niveau inférieur de plus de 20% par rapport à 2019 (contre 27 en 2022) : parmi lesquels BAC MONTALEMBERT, BAUDOYER, BOURSE, CARNOT, CITROËN-CEVENNES, CHAMPS ELYSÉES, FAU-

BOURG SAINT ANTOINE, JEAN BOUIN et MAIRIE DU 17<sup>e</sup> notamment.

La part des forfaits reste modeste dans la fréquentation horaire globale et représente environ 8% (8,03% en 2022 et 7,98% en 2023), en légère diminution entre 2023 et 2022 (-0,05%).

Le nombre total de forfait à légèrement baissé entre 2022 et 2023 (-1,20%). Cependant, il faut noter que l'offre digitale (forfait réservé par internet) qui représente environ 27% du nombre de forfaits a augmenté entre 2022 et 2023 (+2,35%)

## 2) En ce qui concerne les abonnements

Le nombre moyen global d'abonnements VL pour l'année 2023 s'établit à 28 465 abonnements actifs par mois en 2023 contre 29 164 en 2022 soit -2,40% (- 699 abonnés). Si on note une diminution globale relative du nombre moyen d'abonnés entre les deux années, l'évolution du nombre moyens d'abonnés (autant à la hausse qu'à la baisse) est très variable selon les parcs de stationnement concédés.

En dehors des 8 parcs VL 100% amodiés (parcs pour lesquels aucun abonnement n'est commercialisé), une baisse du nombre d'abonnés est observée dans 70,5 parcs (60 parcs en 2022), parmi lesquels 39 parcs pour la deuxième année consécutive et 21 parcs pour la troisième année consécutive.

A *contrario*, 42 parcs (en dehors des 8 parcs VL 100% amodiés) connaissent une hausse ou une stabilité des abonnements (55 parcs en 2022), parmi lesquels 23 pour la deuxième année consécutive et 11 pour la troisième année consécutive.

On note ainsi la perte de :

- ▶ 87 abonnements dans le parc de stationnement PORTE DE CHAMPERET (17<sup>e</sup>) qui est due au départ de flotte et des particuliers
- ▶ 85 abonnements dans le parc de stationnement CROIX DES PETITS CHAMPS (1<sup>er</sup>) : interrogé sur ce point le délégataire n'a pas encore été en mesure de nous apporter de précisions.
- ▶ 82 abonnements dans le parc PORTE MAILLOT (17<sup>e</sup>) : Sans doute lié aux travaux dans le parc et ceux de la gare ÉOLE.
- ▶ 67 à FOCH (16<sup>e</sup>) qui est due au départ de flotte et des particuliers
- ▶ 66 à CARDINET (17<sup>e</sup>) : interrogé sur ce point le délégataire n'a pas encore été en mesure de nous apporter de précisions.
- ▶ 60 à BASTILLE (12<sup>e</sup>) : interrogé sur ce point le délégataire n'a pas encore été en mesure de nous apporter de précisions.
- ▶ 53 à MAGENTA GARE DE L'EST (10<sup>e</sup>) : selon le délégataire, cette diminution est liée à

la baisse de la circulation dans Paris, les embouteillages dans les rue proches du parc de stationnement et la modification récente du sens de circulation dans la rue où sortent les usagers.

À l'inverse, on peut noter l'augmentation :

- ▶ 116 abonnés dans le parc de stationnement EURONORD LARIBOISIÈRE (10<sup>e</sup>) : cette hausse est liée à l'augmentation ou/ et l'arrivée de flottes et loueurs de voitures tels que VIRTUO, TOOSLA, RENTCAPE et SNCF.
- ▶ 75 à CHAMPS ELYSÉES PIERRE CHARRON (8<sup>e</sup>) : interrogé sur ce point le délégataire n'a pas encore été en mesure de nous apporter de précisions.
- ▶ 69 à BORDS DE SEINE – FREYSSINET (RIVE GAUCHE) (13<sup>e</sup>) : interrogé sur ce point le délégataire n'a pas encore été en mesure de nous apporter de précisions.
- ▶ 61 à BAC MONTALEMBERT (7<sup>e</sup>) : interrogé sur ce point le délégataire n'a pas encore été en mesure de nous apporter de précisions.

Il est à noter également que la demande d'abonnements de la part des véhicules légers relatifs aux tarifs résidents et résidents petits rouleurs diminue très légèrement (stabilité) par rapport à 2022 avec 5 501 abonnés (- 17 abonnés soit -0,31%) dans 69 parcs (67 parcs en 2022) proposant des abonnements résident en 2023.

Entre 2019 et 2023, ces abonnements ont baissé de -21,45%. En moyenne, il y avait 7 003 abonnés résidents et résidents petits rouleurs en 2019, 5 737 en 2020 (-18,08%), 5 732 en 2021 (-0,09%), 5 518 en 2022 (-3,73%) et 5 501 en 2023 (-0,31%).

Pour information, lors du renouvellement des DSP, le tarif « Résidents » est unique et n'est plus fonction du nombre de sorties effectuées par l'utilisateur dans le mois.

À titre indicatif, la répartition entre nombre de parcs de stationnement proposant le tarif Résident et les parcs proposant un tarif résident « Petit rouleur » varie de la façon suivante :

Nombre de parcs	2022	2023
proposant le tarif Résident	25	43
proposant le tarif Résident « Petits rouleurs »	48	33
<b>Total des parcs proposant ces dispositifs</b>	<b>73</b>	<b>76</b>

On note plus précisément que la part des résidents petits rouleurs baisse alors que celle des abonnés résidents à « tarif unique » augmente. On observe pour 2023 :

- 2 679 abonnés résidents, soit une augmentation de +463 abonnés par rapport à 2022 (+20,95%) ;
- 2 822 abonnés petits rouleurs en 2023, soit -481 par rapport à 2022 (14,56%).

**• Les abonnements et la fréquentation horaire des deux-roues motorisés :**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, lors de la mise en place une nouvelle réforme du stationnement, le stationnement des deux-roues motorisés (2RM) thermiques est devenu payant dans la Ville de Paris. Cette mesure vise notamment à inciter les usagers à utiliser un véhicule moins polluant.

Au-delà du stationnement de surface, la Ville de Paris met en place une offre spécifique dit « Pass 2RM » qu'elle propose aux deux-roues motorisés parisiens dans certains parcs de stationnement concédés (parcs éligibles au PASS 2RM) situés en sous-sol.

Le « Pass 2RM » (aussi bien mensuel, trimestriel qu'annuel sans condition de lieu de résidence) correspond à un abonnement dans un parc dit « de référence » parmi les parcs affiliés, des tarifs horaires préférentiels étant proposés dans les autres parcs affiliés ouverts à la tarification horaire (c'est donc une solution inter-déléguaires). Dans le parc de référence, tout est compris dans l'abonnement (pas de frais supplémentaires), dans un parc partenaire, un tarif horaire avantageux est appliqué (qui équivaut à moins de la moitié du tarif de stationnement horaire en surface).

Le nombre d'abonnements 2 roues motrices est passé de 1 524 abonnements en moyenne en 2021 à 2 244 en moyenne en 2022 soit +720 abonnés (+47,24%) et 3 603 en 2023 soit +1 359 abonnés (+60,56%). Cette forte augmentation correspond au nombre moyen d'usagers observé entre septembre et décembre 2022 ramené sur une année pleine.

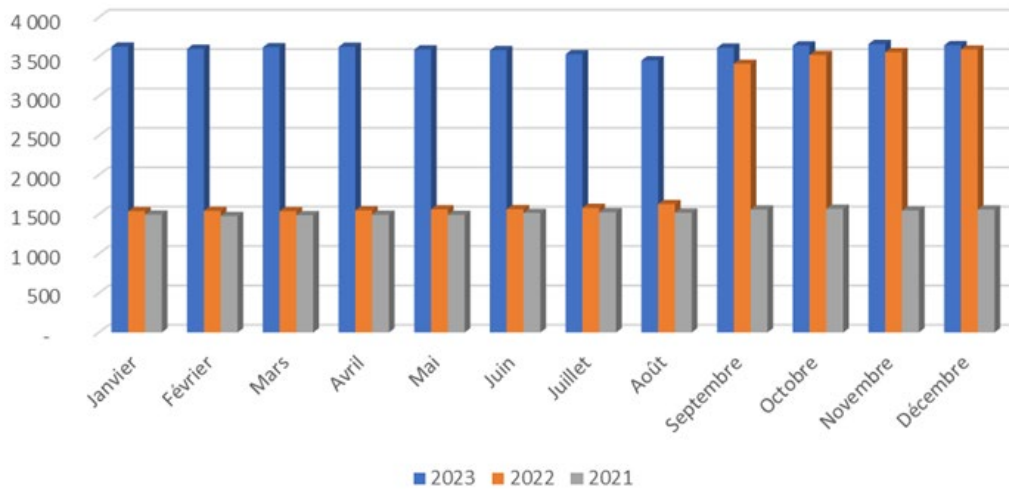
À noter que depuis la fin de l'année 2022, le nombre moyen d'abonnements motos est relativement stable.

L'introduction du stationnement moto payant en surface et du Pass deux-roues motorisés (2RM) dans les ouvrages explique donc très largement cette forte augmentation d'usagers. Plus finement, le nombre d'abonnés moto passe de 1 496 en janvier 2021 à 1 629 en août 2022, 3 409 en septembre 2022 (+109,3%) et 3 591 en décembre 2022. Sur 2023, le nombre moyen d'abonnés dépasse les 3 600 à 8 reprises (entre janvier et avril et entre septembre jusqu'à la fin de l'année

Par ailleurs, les valeurs telles qu'enregistrées fin 2022 sont équivalentes à celles observées en 2023 ; ce qui permet de considérer que certains usagers 2 RM ont changé d'une manière durable leur habitude de stationnement suite à la mise en place des dispositifs cités plus haut.

Zone (arrondissements concernés)	Tarifs du Pass 2RM des parcs				
	Année	Tarifs horaires	Nombre de parcs proposant le Pass 2RM horaire <sup>1</sup>	Tarifs abonnement annuel	Nombre de parcs proposant l'abonnement Pass 2RM <sup>1</sup>
			64 ouvrages intra-muros (62 en 2022)		75 ouvrages intra-muros (69 en 2022)
Centrale et péri-centrale (du 1 <sup>er</sup> au 11 <sup>ème</sup> arrondissement)	2022	1,20 €	32	990,00 €	33
	<b>2023</b>	<b>1,20 €</b>	<b>33</b>	<b>990,00 €</b>	<b>37</b>
		<b>0%</b>		<b>0%</b>	
Périphérique (du 12 <sup>ème</sup> au 20 <sup>ème</sup> arrondissement)	2022	0,80 €	30	770,00 €	36
	<b>2023</b>	<b>0,80 €</b>	<b>31</b>	<b>770,00 €</b>	<b>38</b>
		<b>0%</b>		<b>0%</b>	
Banlieue (parc Marigny Château) Vincennes	2022	0,80 €	1	770,00 €	1
	<b>2023</b>	<b>0,80 €</b>	<b>1</b>	<b>770,00 €</b>	<b>1</b>
		<b>0%</b>		<b>0%</b>	

## Evolution du nombre d'abonnés motos dans les parcs concédés de la Ville de Paris (2021-2023)



Pour information, on observe sur les parcs de stationnement proposant un tarif horaire pour les 2RM une augmentation de +68,9% (soit +18 777 sorties payantes) entre 2022 et 2023. Cette augmentation coïncide avec la mise en place de la tarification payante de surface et surtout la mise en place du PASS 2RM car les principales sorties payantes de ces véhicules sont liées au PASS 2RM.

### • Concernant le stationnement Vélo

Le nombre d'abonnements a également fortement augmenté passant de 1 085 abonnements en 2021 à 1 387 abonnements en 2022 pour atteindre 1 558 soit +171 abonnés (+12,33%) dans 61 parcs (+3,5 parcs).

Les hausses du nombre moyen d'abonnés vélos ont lieu dans les parcs de stationnement suivant :

- HAUSSMANN BERRI (8<sup>e</sup>) : +25 abonnés, soit +508,5%,
- LOBAU (4<sup>e</sup>) : +58 abonnés, soit +36,23%,
- SÈVRES BABYLONE (7<sup>e</sup>) : +42 abonnés, soit +35,65%,
- MADELEINE TRONCHET (8<sup>e</sup>) : 17 abonnés, soit +51,75%,
- PYRAMIDES (1<sup>er</sup>) : 21 abonnés, soit +43,64%,
- BASTILLE (10<sup>e</sup>) : 12 abonnés, soit +243,33%.

On peut noter cependant quelques baisses dans les parcs :

- LOUVRE SAMARITAINE (1<sup>er</sup>) : -21 abonnés, soit -44,31%, baisse sans doute due en partie à des travaux d'une nouvelle zone vélos.
- Vélostation GARE MONTPARNASSE (14<sup>e</sup>) : -18 abonnés (-9,53%). A noter que le taux de remplissage de cette vélostation est de 46,4%. Cette vélostation subit réguliè-

rement du vandalisme et a un problème d'attractivité.

- La vélostation VAN GOGH (12<sup>e</sup>) : -5 abonnés (-9,37%). A noter que le taux de remplissage de cette vélostation est de 31%. A noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 cette vélostation va subir la concurrence de la zone vélos couvertes installée rue de BERCY par la SNCF et IDFM.
- HÔTEL DE VILLE (4<sup>e</sup>) : -7 abonnés, soit une baisse de -29,4% du nombre d'abonnés.
- PATRIARCHES (5<sup>e</sup>) : -6 abonnés, soit une baisse de -19,4% du nombre d'abonnés.

Des travaux de modernisation des parcs de stationnement et l'aménagement de grandes zones sécurisées dans des zones où il y avait un besoin expliquent l'augmentation significative du nombre d'abonnés vélos entre 2022 et 2023 (cf. variation du nombre de places).

### **Réclamations en 2023**

115 ouvrages (contre 117 parcs en 2022) sur 124 ont enregistré au moins une réclamation, pour un total de 24 648 (contre 32 657 en 2021). INDIGO et SAE-MES représentent la presque totalité du nombre de réclamations de l'ensemble des délégataires (99,33%). INDIGO enregistre une très forte baisse du nombre total de réclamations sur l'ensemble de l'année (-8 152, soit -25,48%). À l'inverse, la SAE-MES voit le nombre de réclamations augmenter de 155 (soit +31,89%).

Depuis 2018, la SAEMES prend systématiquement en compte les réclamations par téléphone. Pour information, INDIGO a opéré depuis 2016 des changements pour améliorer les remontées d'information vers le service client qui ont continué depuis 2017.



Les réclamations pour l'ensemble des délégataires se répartissent comme suit :

Type de problème rencontré	Part des réclamations en 2023	Evolution 2023/2022	Évolution par rapport à 2022
Dysfonctionnement technique des équipements (caisses automatiques, ascenseurs ou éclairage)	<b>54,9%</b>	+8 589	+173,48%
Politique commerciale des délégataires ou niveau des tarifs	<b>35,6%</b>	-12 724	-59,15%
Relation à l'utilisateur (présentation insatisfaisante des tarifs, refus d'accès aux abonnements préférentiels, décompte inexact du temps de stationnement)	<b>0,1%</b>	-4 190	-99,38%
Insécurité des installations, vols et vandalismes	<b>8,1%</b>	+261	+14,96%
Manque de propreté	<b>1,2%</b>	+55	+23,4%

### c) Politique tarifaire

Les tarifs publics du stationnement sont fixés dans le cadre des contrats. Le renouvellement des contrats permet généralement d'opérer une diminution des tarifs notamment pour les résidents, bien que certaines augmentations puissent avoir lieu en cas de travaux importants.

Zone (arrondissements concernés)	Prix de la 1ère heure en surface	Tarif de la 1ère heure VL des parcs intra-muros				Nombre de places standards VL à l'horaire <sup>1</sup>	Nombre de parcs proposant ces tarifs <sup>1</sup>	
		Année	Prix mini		Prix maxi			
			Tarifs	Parcs concernés	Tarifs			Parcs concernés
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	1 h : 6 € 6 h : 75 €	2022	4,00 €	Lutèce	5,20 €	Vendôme	5 595	14
		2023	4,00 €	Lutèce	5,40 €	Vendôme	5 532	14
			0%		4%		-1,1%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	1 h : 6 € 6 h : 75 €	2022	3,80 €	François 1er	5,35 €	La Tour Maubourg Orsay	15 676	30,5
		2023	4,30 €	François 1er	5,80 €	La Tour Maubourg Orsay	15 583	30,5
			13%		8%		-0,6%	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	1 h : 4 € 6 h : 50 €	2022	3,40 €	Picpus Nation, Université Diderot	5,90 €	Marceau Étoile	19 008	37
		2023	3,60 €	Bercy - Relais Mercure, Picpus Nation, Université	6,30 €	Marceau Étoile	18 878	37
			6%		7%		-0,7%	
Banlieue (parc Marigny Château Vincennes)	sans objet	2022	1,65 €	Marigny Château	1,65 €	Marigny Château	575	1
		2023	1,65 €	Marigny Château	1,65 €	Marigny Château	546	
			0%		0%		-5,0%	

**NOTA 1 :** Dans les 11<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements, il n'y a pas de parc accueillant une clientèle horaire.

**NOTA 2 :** Dans certains parcs, les tarifs peuvent ne pas augmenter pendant plusieurs années comme à LUTECE (les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2018).

<sup>1/</sup> : Les nombres de places et les tarifs du parc NOTRE-DAME ne sont plus pris en compte, puisque le parc est définitivement fermé depuis février 2022. Les nombres de places des parcs n'ayant que des places amodiées ne sont désormais plus pris en compte, même quand il existe des tarifs d'abonnements.



Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel VL des parcs intra-muros				Nombre de places standards VL proposant ces tarifs <sup>1</sup>	Nombre de parcs proposant ces tarifs <sup>1</sup>	
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs			Parcs concernés
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2022	2 500,00 €	Baudoyer	4 097,00 €	Croix des Petits Champs	5 595	14
	2023	2 500,00 €	Baudoyer	4 326,00 €	Croix des Petits Champs	5 532	14
		0,0%		5,6%			-1,1%
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2022	1 150,00 €	Roquette	3 800,00 €	Bac Montalembert	17 478	42
	2023	1 200,00 €	Roquette	3 941,00 €	Saint Sulpice (Garage)	17 366	42
		4%		3,7%			-0,6%
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2022	936,00 €	Watt	3 941,00 €	Passy	22 489	56
	2023	988,00 €	Watt	4 160,00 €	Passy	22 328	56
		5,6%		5,6%			-0,7%
Banlieue (parc Marigny Château ) Vincennes	2022	1 050,00 €	Marigny Château	1 050,00 €	Marigny Château	575	1
	2023	1 050,00 €	Marigny Château	1 050,00 €	Marigny Château	546	
		0%		0%			

Sur les 124 ouvrages dédiés au stationnement, 8 parcs sont totalement amodiés (pas de place abonnés), 1 parc est dédié aux autocars (BERCY SEINE AUTOCARS) et 2 ouvrages sont dédiés aux vélos.

#### Dispositif Parc relais :

Le dispositif met à disposition des Franciliens des places de stationnement (1020 proposées sur 10 parcs, et non plus 1070 sur 11 parcs, à la suite de la fermeture en octobre 2021 du parc PORTE DE SAINT OUEN qui offrait 50 places) à un tarif mensuel préférentiel (75 €) sous certaines conditions (disposer d'un Pass Navigo chargé et poursuivre le trajet en transport en commun).

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de la 1ère heure 2RM des parcs intra-muros				Nombre de places 2RM à l'horaire (dont 2RM électrique) <sup>1</sup>	Nombre de parcs proposant ces tarifs <sup>1</sup>	
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs			Parcs concernés
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2022	1,40 €	Lutèce	1,80 €	Vendôme	494	9
	2023	1,40 €	Lutèce	1,85 €	Vendôme	601	10
		0%		3%			21,7%
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2022	1,30 €	François 1er	1,80 €	Champs-Élysées Pierre Charron, Rond-Point des Champs Élysées [la partie non garage du parc, ce qui explique la décimale du nombre de parcs concernés]	1 217	23,5
	2023	1,45 €	Anvers, Meyerbeer (Opéra)	1,85 €	Champs-Élysées Pierre Charron, Rond-Point des Champs Élysées [la partie non garage du parc, ce qui explique la décimale du nombre de parcs concernés]	1 332	23,5
		12%		3%			9,4%
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2022	1,15 €	Picpus Nation, Université Diderot	2,30 €	Lyon-Diderot	1 507	31
	2023	1,25 €	Picpus Nation, Université Diderot	2,50 €	Lyon-Diderot	1 536	32
		9%		9%			1,9%
Banlieue (parc Marigny Château ) Vincennes	2022	0,55 €	Marigny Château	0,55 €	Marigny Château	38	1
	2023	0,55 €	Marigny Château	0,55 €	Marigny Château	38	
		0%		0%			

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel 2RM des parcs intra-muros					Nombre de places 2RM proposant ces tarifs <sup>1</sup>	Nombre de parcs proposant ces tarifs <sup>1</sup>
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés	4 271 places intra-muros (4 112 en 2022)	105,5 ouvrages intra-muros (104,5 en 2022)
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2022	873,00 €	Vendôme	1 433,00 €	Croix des Petits Champs	746	14
	2023	942,00 €	Sebastopol	1 514,00 €	Croix des Petits Champs	783	14
		7,9%		5,7%		5,0%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2022	460,00 €	Roquette	2 340,00 €	Saint Placide	1 489	39,5
	2023	480,00 €	Roquette	2 340,00 €	Saint Placide	1 596	39,5
		4%		0%		7%	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2022	327,00 €	Watt	1 497,00 €	Wagram-Courcelles	1 877	51
	2023	345,00 €	Watt	1 456,00 €	Faubourg Saint Antoine, Passy	1 892	52
		5,5%		-2,7%		0,8%	
Banlieue (parc Marigny Château ) Vincennes	2022	350,00 €	Marigny Château	350,00 €	Marigny Château	38	1
	2023	350,00 €	Marigny Château	350,00 €	Marigny Château	38	
		0%		0%		0,0%	

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de la 1ère heure PMR des parcs intra-muros					Nombre de places PMR à l'horaire (dont PMR électrique) <sup>1</sup>	Nombre de parcs proposant ces tarifs <sup>1</sup>
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés	508 places intra-muros (453 en 2022)	44,5 ouvrages intra-muros (40 en 2022)
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2022	2,00 €	Lutèce	2,40 €	Croix des Petits Champs, Louvre Samaritaine	64	7
	2023	2,00 €	Lutèce	2,50 €	Croix des Petits Champs, Louvre Samaritaine	69	8
		0%		4%		8%	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2022	1,90 €	François 1er	2,60 €	Champs-Élysées Pierre Charron	183	16
	2023	2,15 €	François 1er	2,70 €	Champs-Élysées Pierre Charron, Rond-Point des Champs Élysées [la partie non garage du parc, ce qui explique la décimale du nombre de parcs concernés]	234	19,5
		13%		4%		27,9%	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2022	1,70 €	Picpus Nation	2,50 €	Méditerranée	206	17
	2023	1,80 €	Picpus Nation	2,55 €	Méditerranée	205	17
		6%		2%		-0,5%	
Banlieue (parc Marigny Château ) Vincennes	2022	0,80 €	Marigny Château	0,80 €	Marigny Château	12	1
	2023	0,80 €	Marigny Château	0,80 €	Marigny Château	12	
		0%		0%		0,0%	

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel PMR des parcs intra-muros				Nombre de places PMR proposant ces tarifs	Nombre de parcs proposant ces tarifs	
	Année	Prix mini		Prix maxi			
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés	759 places intra-muros (741 en 2022)	77 ouvrages intra-muros (72 en 2022)
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2022	1 286,90 €	Lobau	2 048,00 €	Croix des Petits Champs	64	7
	2023	GRATUIT	Bourse, Lobau	2 163,00 €	Croix des Petits Champs	69	8
				5,6%			8%
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2022	GRATUIT	Bac Montalembert, Odéon, Rond-Point	1 882,00 €	Saint Sulpice (Garage)	290	27
	2023	GRATUIT	Anvers, Bac Montalembert, Franz Liszt, George V, Magenta-Gare de l'Est, Meyerbeer (Opéra), Odéon, Rond-Point (Garage)	1 970,00 €	Saint Sulpice (Garage)	297	28
				-100%			2,4%
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2022	GRATUIT	Cardinet, Carnot, Damrémont, Firmin Gémier, Gros Boulaivilliers, Montparnasse-Raspail, Porte de Clignancourt	2 268,00 €	Général Beuret	387	38
	2023	GRATUIT	Cardinet, Carnot, Citroën-Cévennes, Damrémont, Didot, Firmin Gémier, Gros Boulaivilliers, Montparnasse-Raspail, Porte de Clignancourt, Porte d'Orléans, Van Gogh	2 080,00 €	Passy	393	41
				-100%			2%
Banlieue (parc Marigny Château) Vincennes	2022	525,00 €	Marigny Château	525,00 €	Marigny Château	12	1
	2023	525,00 €	Marigny Château	525,00 €	Marigny Château	12	
				0%			0,0%

**NOTA :** Depuis 2020, lors du renouvellement des DSP, la Ville de Paris a introduit dans la limite des places PMR disponibles la gratuité des abonnements pour les PMR. En revanche, les services complémentaires (avitaillement, places avec réservation etc.) sont payants.

Type d'abonnement	Tarif des abonnements alternatifs annuels des parcs intra-muros				Tarif des abonnements alternatifs annuel du parc Marigny Château (Banlieue) Vincennes	Nombre de places Paris intra-muros proposant ces tarifs <sup>1</sup>	Nombre de parcs proposant ces tarifs (Paris intra-muros) <sup>1</sup>	
	Année	Prix mini		Prix maxi				
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés			
Véhicule électrique (hors catégories listées en NB 2)	2022	468,00 €	Watt	2 048,00 €	Croix des Petits Champs	525,00 €	2 167	77
	2023	494,00 €	Watt	2 296,00 €	Madeleine - Tronchet, Saint Augustin	525,00 €	2 364	82
				5,6%			0%	9,1%
Véhicule petit gabarit (y compris Petit gabarit électrique)	2022	468,00 €	Watt	2 048,00 €	Croix des Petits Champs	525,00 €	172	81
	2023	494,00 €	Watt	2 163,00 €	Croix des Petits Champs	525,00 €	522	85
				5,6%			0%	203,5%
Véhicule GPL	2022	655,00 €	Watt	2 867,00 €	Bac Montalembert	735,00 €	voir NB ci-dessous	72
	2023	691,00 €	Watt	3 028,00 €	Croix des Petits Champs	735,00 €	voir NB ci-dessous	75
				5,5%			0%	
Vélo (y compris VAE)	2022	62,00 €	Bercy Seine Véhicules Légers	130,00 €	Baudoyer	75,00 €	2 305	75
	2023	65,00 €	Hector Malot	130,00 €	Baudoyer	75,00 €	2 707	78
				5%			0%	17,4%

**NB 1 :** Les abonnés GPL stationnent sur les places VL « standard »

**NB 2 :** Le point d'entrée de la catégorie Véhicule électrique est le tarif pour les Véhicules électriques et non le nombre de places. Ainsi les nombres de places des catégories avec dispositif de recharge Box, Autopartage, PMR et Petit gabarit ne sont pas comptabilisées dans la catégorie Véhicules électriques (133 places au total).

Il faut noter qu'il n'existe pas forcément de corrélation entre le nombre de parcs avec un tarif spécifique et le nombre de places qui proposent ce tarif. Il arrive en effet que, dans certains parcs, un tarif spécifique proposé n'ait pas encore de place associée. Inversement, il se peut aussi qu'une place spécifique n'ait pas de tarif associé. Les grilles tarifaires (nouveaux tarifs) évoluent également au rythme des besoins exprimés par les usagers et des modalités juridiques pour leur prise en compte.

Tarifs des résidents et résidents petits rouleurs : Au 31 décembre 2023, le tarif dit « résidents », caractérisé par un montant unique est appliqué dans 40 parcs. La formule « résidents petits rouleurs » qui fait évoluer le coût de l'abonnement en fonction du nombre de sorties (généralement de -20% à -40% du tarif maximal) a été appliquée dans 33 parcs.

Le renouvellement des DSP des parcs de stationnement au cours de 2023 a conduit à un changement de l'offre de tarification : elle passe de « résidents petits rouleurs » à « résidents » pour les parcs Anvers, Meyerbeer (Opéra), Porte d'Orléans et Saint Germain (Garage) et d'aucune offre pour les résidents à « résidents » pour les parcs Didot et Van Gogh. La mise en place d'avenants a également permis de modifier l'offre de tarification de « résidents petits rouleurs » à « résidents » pour les parcs Citroën-Cévennes, George V, Lobau, Mac Mahon, Magenta – Gare de l'Est, et ceux de la ZAC Rive Gauche.

#### d) Événements marquants 2023 -----

##### **Construction, modernisation et aménagements réalisés en 2023**

- **HAUSSMANN BERRI :** Travaux de modernisation du parc de stationnement débutés en mai 2019. Réception des travaux avec réserves le 21 juin 2022 et levée des réserves prévues en 2024.
- **MADELEINE :** Travaux de modernisation du parc de stationnement prévus en mai 2020 débutés le 3 mars 2021. Réception avec levée des réserves le 4 mai 2022 et levée des réserves le 22 février 2023.
- **BASTILLE :** Travaux de modernisation du parc

de stationnement débutés le 15 octobre 2021. Réception partielle des travaux le 21/09/2022 et levée des réserves le 7 juin 2023.

- **SAINT AUGUSTIN :** Travaux de modernisation débutés en septembre 2021. Réception avec réserves le 15 février 2023. Fin prévisionnelle des travaux en 2024.
- **CONCORDE :** Travaux de modernisation (1re phase) débutés le 3 juin 2019, réceptionnés le 30 septembre 2019, levée des réserves en 2023. Une 2<sup>e</sup> phase de travaux liée au PC est prévue.
- **LUTÈCE :** Travaux de modernisation débutés en septembre 2023. Fin prévisionnelle des travaux fin 2024.
- **BAC MONTALEMBERT :** Travaux de modernisation débutés en octobre 2023. Fin prévisionnelle des travaux en 2024.
- **CARNOT :** Travaux de modernisation débutés en novembre 2023. Fin prévisionnelle des travaux en 2024.
- **MEYERBEER – OPÉRA :** Travaux de rénovation débutés en décembre 2023. Fin prévisionnelle septembre 2024 pour les travaux hors BVRE.
- **MONTARNASSE – RASPAIL :** travaux de modernisation du parc débutés en novembre 2023. Fin prévisionnelle des travaux 1er trimestre 2025.
- **AMPÈRE :** Travaux de modernisation débutés en décembre 2021. La phase 1 est terminée et la phase 2 est en cours d'études
- **VILLIERS :** Travaux de modernisation débutés à l'été 2020. Achèvement des travaux en 2024.
- **PORTE MAILLOT :** Travaux de modernisation débutés en juillet 2022 pour 23 mois. Fin des travaux prévue en décembre 2024.
- **SAINT SULPICE :** Par avenant, rattachement au parc mixte de l'ancienne zone d'activités au N-1. Travaux de démolition et création d'un local pour engins Gluttons de la DPE, une zone motos de 65 places et une zone sécurisée vélos de 122 places. Fin des travaux prévue en 2024
- **ODÉON :** Début des travaux en novembre 2023. Durée prévisionnelle : au moins 12 mois. Création d'un cuvelage du parc pour le rendre étanche et réduire le montant payé au titre des taxes sur les eaux d'exhaures
- **MALESHERBES ANJOU :** Travaux de modernisation du parc de stationnement débutés en juillet 2019. Réception des travaux avec réserves le 21 juin 2022. Levée des dernières réserves prévues en 2024.
- **CARDINET :** Travaux de rénovation débutés en décembre 2023.
- **DAMREMONT :** Travaux de modernisation débutés en mars 2023. Fin prévisionnelle fin 2024.

- **FIRMIN GÉMIER** : Travaux de modernisation débutés en mars 2023.
- **GARAGE ROND POINT DES CHAMPS ÉLYSÉES** : Travaux de rénovation débutés en janvier 2023, et terminés en novembre 2023 (constat d'achèvement des travaux en août 2023, levée des réserves en novembre 2023).

### **Avenants aux contrats de délégation en 2023**

- **SAINT-SULPICE** : Avenant n°5 à la convention de concession du parc public Saint Sulpice passé avec INDIGO Infra pour proroger de 19 mois la concession et intégrer une zone d'activité de service dans ce périmètre, aménager cette zone, et en adapter les modalités techniques et financières & avenant n°1 à la concession du Garage Saint Sulpice passé avec INDIGO Infra pour proroger de 24 mois la concession. La prolongation par avenant de ces deux parties d'un même ouvrage fonctionnel, jusqu'au 30 novembre 2024 permettra de lancer une nouvelle procédure sur la totalité de l'ouvrage. Présenté au Conseil de Paris du **14 au 17 mars 2023**. Attribution en 2024.

■ **Avenants d'adaptation aux situations nouvelles et actuelles** : 12 avenants ont été passés afin de prendre en compte les mesures mises en place pour lutter contre la pandémie, d'adapter des modalités d'exploitation des parcs à l'évolution sociétales et leurs conditions financières (notamment l'intégration de zones vélos sécurisées et de tarifs modernisés) et d'intégrer des clauses spécifiques nécessaires à l'application de la loi confortant les principes de la République.

Les parcs concernés sont listés ci-dessous. Dans le cas d'une prolongation de durée ou d'un objet supplémentaire, cette donnée est indiquée entre parenthèses.

- CITROËN CÉVENNES (transfert du contrat à la société Indigo & prolongation de 12 mois)
- FRANZ LISZT (prolongation de 13 mois et 24 jours)
- GEORGE V (prolongation de 24 mois)
- MAC MAHON (prolongation de 14 mois et 3 jours)
- MAGENTA
- ZAC RIVE GAUCHE
- LOBAU (introduction tarification dynamique & prolongation de 8 mois)
- MALESHERBES ANJOU (introduction tarification dynamique & prolongation de 4 mois)
- BERCY VL et BERCY AUTOCARS (prolongation de 8 mois)
- CHARLÉTY COUBERTIN et CHARLÉTY THOMIRE (prolongation de 9 mois)
- MAIRIE DU 17E (prolongation de 4 mois)
- MÉDITERRANÉE (travaux supplémentaires & prolongation de 34 mois)

Avenants présentés au Conseil de Paris du **5 au**

**8 juin 2023.**

- **DELESSERT** : avenant n°2 à la convention de concession du parc DELESSERT (16e) passé avec la SAEMES, lequel proroge la concession de 12 mois et 9 jours, afin de rapprocher son échéance de celle du parc PASSY, la Ville ayant prévu de regrouper dans une nouvelle consultation les deux parcs. Présenté au Conseil de Paris du 3 au 6 octobre 2023.
- **JOUFFROY D'ABBANS** : avenant n°1 à la convention de concession du parc JOUFFROY D'ABBANS (17e) passé avec la Société UNIGARAGES (groupe INDIGO) et SPS (groupe INDIGO), lequel proroge la concession de 14 mois et 25 jours. L'avenant a intégré les clauses spécifiques nécessaires à l'application de la loi confortant les principes de la République. Présenté au Conseil de Paris du 3 au 6 octobre 2023.
- **CHAMPS ÉLYSÉES** : avenant n°5 à la convention de concession du parc CHAMPS ELYSEES (9e) passé avec les sociétés INDIGO INFRA et UNIGARAGES (groupe INDIGO). Cette prolongation permettra de regrouper ce parc avec George V dans une futur DSP. Avenant présenté au Conseil de Paris du 14 au 17 novembre 2023.

### **ZONES DE STATIONNEMENT VÉLOS SECURISÉS**

10 avenants passés avec la société INDIGO afin de prendre en compte le financement de l'aménagement d'une zone de stationnement vélos sécurisé, modifier les conditions techniques d'exploitation dont les tarifs. Les avenants ont intégré les clauses spécifiques nécessaires à l'application de la loi confortant les principes de la République.

Les parcs concernés sont les suivants :

- PARC HARLAY (PONT NEUF)
- SOUFFLOT
- ALMA-GEORGE V
- CHAMPS-ÉLYSÉES PIERRE CHARRON
- ETOILE-FRIEDLAND
- EURONORD LARIBOISIÈRE
- MAGENTA - GARE DE L'EST
- FAUBOURG SAINT-ANTOINE
- MAINE BASCH – ALÉSIA
- PLACE VICTOR HUGO

Avenants présentés au Conseil de Paris du **12 au 15 décembre 2023.**

### **DSP en cours de renouvellement ou renouvelées en 2023**

#### **CONSULTATIONS EN COURS en 2023 (9) :**

- **Jumelage PICPUS-NATION & HECTOR MALOT** : concession pour la rénovation du parc de stationnement Picpus-Nation, la modernisation du parc de stationnement Hector Malot et l'exploitation de l'ensemble (Paris 12<sup>e</sup>) sur une durée maximale de 15 ans. Délibération sur le principe

de la délégation présentée au Conseil de Paris du 5 au 8 juillet 2022. Attribution présentée au Conseil de Paris du 21 au 24 mai 2024. Contrat conclu avec la SAEMES.

- **Jumelage CHARLÉTY COUBERTIN, CHARLÉTY THOMIRE & PORTE DE VERSAILLES** : concession pour la modernisation du parc CHARLÉTY COUBERTIN (13<sup>e</sup>), la mise en conformité des parcs CHARLÉTY THOMIRE (13<sup>e</sup>) et PORTE DE VERSAILLES (14<sup>e</sup>) et l'exploitation de l'ensemble sur une durée maximale de 15 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 5 au 8 juillet 2022. Attribution présentée au Conseil de Paris du **21 au 24 mai 2024**. Contrat conclu avec la SAEMES.
- **TERNES** : concession pour la mise en conformité et l'exploitation du parc Ternes (Paris 17<sup>e</sup>) sur une durée maximale de 10 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris : présenté au Conseil de Paris du **15 au 18 novembre 2022**.
- **SAINT SULPICE** : concession pour la modernisation et l'exploitation du parc SAINT SULPICE (Paris 6<sup>e</sup>) sur une durée maximale de 5 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du **14 au 17 mars 2023**. Attribution prévue en 2024.
- **Jumelage CROIX DES PETITS CHAMPS - PYRAMIDES** : concession pour la modernisation de « Croix des Petits Champs », la rénovation de « Pyramides » et l'exploitation de l'ensemble (Paris Centre 1<sup>er</sup>) sur une durée maximale de 10 ans et 26 jours pour le parc Croix des Petits Champs et 9 ans pour le parc Pyramides. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du **14 au 17 mars 2023**. Attribution prévue en 2024.
- **Jumelage CARPEAUX, MILTON et MONTHOLON** : concession pour la rénovation du parc de stationnement Montholon (Paris 9<sup>e</sup>), la modernisation des parcs de stationnement Milton (Paris 9<sup>e</sup>) et Carpeaux (Paris 18<sup>e</sup>), et l'exploitation de l'ensemble sur une durée maximale de 15 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du **5 au 8 juin 2023**.
- **Jumelage JOUFFROY & PORTE DE CHAMPERRET** : concession pour la rénovation du parc PORTE DE CHAMPERRET, la modernisation du parc JOUFFROY D'ABBANS et l'exploitation de l'ensemble (Paris 17<sup>e</sup>) sur une durée maximale de 15 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du **5 au 8 juin 2023**.
- **Jumelage PASSY ET DELESSERT** : Concession pour la mise en conformité du parc Passy, la modernisation du parc Delessert et l'exploitation de

l'ensemble (Paris 16<sup>e</sup>) sur une durée maximale de 12 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du **5 au 8 juin 2023**.

- **Jumelage SAINT MARTIN & PASSAGE DES RECOLLET** : Concession pour la rénovation du parc Saint Martin (Paris Centre – 3<sup>e</sup>), la transformation du parc Passage des Récollets (Paris 10<sup>e</sup>) en Vélostation, et l'exploitation de l'ensemble sur une durée maximale de 10 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du **12 au 15 décembre 2023**.

#### **DSP CONCLUES en 2023 (3) :**

- **BOURSE** : Concession pour l'exploitation et la modernisation du parc « Bourse » (Paris 8<sup>e</sup>) sur une durée de 8 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 08 au 11 juillet 2019. Attribution présentée au Conseil de Paris du **14 au 17 mars 2023**. Contrat conclu avec la SAGS.
- **DSP Partie Garage du parc SAINT GERMAIN** : Concession pour l'exploitation et l'entretien de la partie garage du parc Saint-Germain (Paris 5<sup>e</sup>) sur une durée de 5 ans et 10 mois. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 05 au 08 juillet 2022. Attribution présentée au Conseil de Paris du 3 au 6 juillet 2023. Contrat conclu avec INDIGO Infra.
- **Parcs « PARIS RIVE GAUCHE » (13<sup>e</sup>) et « VAN GOGH » (12<sup>e</sup>)** : Concession pour la modernisation du parc « VAN GOGH » (Paris 12<sup>e</sup>), la mise en conformité des parcs « Paris Rive Gauche » (Paris 13<sup>e</sup>) et l'exploitation de l'ensemble sur une durée de 10 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 31 mai au 2 juin 2023. Attribution présentée au Conseil de Paris du **14 au 17 mars 2023**. Contrat conclu avec INDIGO Infra.

#### **CODP en cours de renouvellement ou renouvelés en 2023**

##### **Sans objet**

#### **Protocoles d'accord transactionnel (Conseil de Paris du 5 au 8 juin 2023)**

- **Protocole transactionnel pour le parc PORTE DE CLIGNANCOURT** : Protocole d'accord transactionnel conclu avec la SAGS afin de prendre en compte les mesures mises en place pour lutter contre la pandémie : versement de la redevance au titre de l'exploitation du parc PORTE DE CLIGNANCOURT (Paris 18<sup>e</sup>). Présenté au Conseil de Paris du 5 au 8 juin 2023.
- **Protocole transactionnel pour le parc MEYERBEER OPÉRA** : Protocole d'accord transactionnel conclu avec la SAEMES afin de prendre en compte les mesures mises en place pour lutter



contre la pandémie : versement de la redevance au titre de l'exploitation du parc MEYERBEER OPERA (Paris 9<sup>e</sup>). Présenté au Conseil de Paris du 5 au 8 juin 2023.

■ **Protocole transactionnel pour le parc PORTE D'ORLÉANS** : Protocole d'accord transactionnel conclu avec la SAEMES afin de prendre en compte les mesures mises en place pour lutter contre la pandémie : versement de la redevance au titre de l'exploitation du parc PORTE D'ORLÉANS (Paris 14<sup>e</sup>). Présenté au Conseil de Paris du 5 au 8 juin 2023.

■ **Protocole transactionnel pour le parc ODÉON (ex ÉCOLE DE MEDECINE)** : Protocole d'accord transactionnel conclu avec la SAEMES afin de prendre en compte les mesures mises en place pour lutter contre la pandémie : versement de la redevance au titre de l'exploitation du parc ODEON (Paris 6<sup>e</sup>). Présenté au Conseil de Paris du 5 au 8 juin 2023.

#### **Prévisions 2024-2025 ----- DSP à lancer**

##### **DSP à lancer en 2024 (3 parcs) :**

■ **CHAMPS-ÉLYSÉES ET GEORGE V** : Principe de DSP pour la modernisation des parcs de stationnement Champs-Élysées et George V et l'exploitation des deux ouvrages. (Présentée au Conseil de Paris du 21 au 25 mai 2024).

■ **GROS BOULAINVILLIERS (DSP et Groupement d'autorités concédantes)** : Principe de DSP pour le parc de stationnement GROS BOULAINVILLIERS & groupement d'autorité concédantes avec l'EPIC PARIS HABITAT. Pour 2024.

■ **BERCY** : Principe de DSP pour le parc de stationnement BERCY : Études en cours.

##### **Ouvrage à relancer en 2025 (5 parcs) :**

NB : ces parcs sont encore à l'étude.

DIDOT, PORTE D'ORLÉANS, PORTE DE CLIGNANCOURT, SOUFFLOT, SÈVRES-BABYLONE, SAINT PLACIDE, HÔTEL DE VILLE



# STATIONS-SERVICES

## PRÉSENTATION DES CONTRATS

Trois stations-services sont actuellement exploitées au travers de contrats de **concessions de travaux** :

- le contrat relatif à la station Quai d'Issy les Moulineaux (2 000 m<sup>2</sup>) a pris effet le 29 avril 2019 et expirera le 28 avril 2030 ;
- le contrat relatif aux stations de la Porte d'Aubervilliers (3 600 m<sup>2</sup> + 3 100 m<sup>2</sup>) a pris effet le 1er juillet 2019 et expirera le 30 juin 2029 ;
- le contrat relatif à la station de la Porte d'Orléans (1 845 m<sup>2</sup> + 1 518 m<sup>2</sup>) a pris effet le 27 octobre 2021 et expirera le 26 octobre 2031.

Les trois contrats ont été attribués à **TotalEnergies Marketing France** (anciennement Total), après mise en concurrence.

Ils portent sur la conception, la construction et l'installation de bornes de distribution de GNV, ainsi que l'exploitation de la station-service dans son ensemble :

- ▶ **Quai d'Issy les Moulineaux** : le concessionnaire s'est engagé à réaliser 4 pistes d'avitaillement simultané en GNV à destination des poids lourds, ainsi que 2 bornes de recharge de véhicules électriques (150 et 50 kVA). La démolition complète du bâtiment existant est prévue pour réaliser un espace boutique, des sanitaires accessibles au public et des locaux pour le personnel accessibles aux PMR. Le concessionnaire prévoit également de végétaliser les auvents et les installations techniques. Le montant des investissements à la charge du concessionnaire est estimé à 4,3 M€.

**Ouverture de la nouvelle station le 10 décembre 2020 hors GNV et début février 2021 pour le GNV (retard lié à la crise sanitaire).**

- ▶ **Porte d'Aubervilliers** : le concessionnaire s'est engagé à réaliser 8 pistes d'avitaillement simultané en GNV à destination des poids lourds, ainsi que 4 bornes de recharge de véhicules électriques (150 et 50 kVA). Il procède à une déconstruction puis une reconstruction complète des installations à l'exception des réservoirs. Les travaux envisagés sont conséquents et permettront de créer une nouvelle boutique et de nouveaux auvents. Il prévoit l'implantation d'une surface importante de panneaux photovoltaïques, ainsi que la végétalisation des auvents et des installations techniques. Le montant des investissements à la charge du concessionnaire est estimé à 10,8 M€.

La nouvelle station **située boulevard périphérique extérieur a ouvert en mars 2021** (y compris pour le GNV) tandis que celle **située sur boulevard périphérique intérieur a ouvert en septembre (hors GNV) et fin octobre 2021 pour le GNV (retard liée à la crise sanitaire).**

- ▶ **Porte d'Orléans** : l- Porte d'Orléans : le concessionnaire s'est engagé à réaliser 2 emplacements d'avitaillement simultané en GNV à destination des poids lourds, ainsi que 2 bornes de recharge de véhicules électriques (une à 50 kW et l'autre à 150 kW). Il procède à une déconstruction puis une reconstruction complète des installations à l'exception des réservoirs situés rue de la Légion étrangère. L'ensemble des équipements de distribution, l'infrastructure des stations et les superstructures sera remplacé à neuf. Les travaux envisagés sont conséquents et permettront de créer une nouvelle boutique et un nouvel auvent. Il

prévoit l'implantation d'une surface importante de panneaux photovoltaïques, ainsi que la végétalisation des auvents et des installations techniques. **Le montant des investissements à la charge du concessionnaire est estimé à 4,7 M€.**

**L'ensemble de la station-service** (carburant, GNC, IRVE, bâtiment) a ouvert le 14 juin 2023.

Le concessionnaire était tenu de cesser toute distribution de diesel à compter de juillet 2024. Par délibération 2024 DVD 89 en date des 25 au 28 juin 2024, le Conseil de Paris a autorisé la distribution de carburants fossiles du diesel jusqu'au 30 septembre 2024 afin de ne pas perturber la distribution de carburants pendant les JOP notamment pour les véhicules affectés à des missions d'intérêt public (Brigade des Pompiers, La Poste, Transporteurs, RATP, Taxis, etc). Trois avenants ont été signés le 1<sup>er</sup> juillet pour les trois stations cités ci-dessus.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

### a) Chiffres clés de l'activité -----

L'exercice 2023 présente les chiffres d'activité suivantes :

2023	Porte d'Aubervilliers	Quai d'Issy-Les-Moulineaux	Porte d'Orléans
Litrage tous carburants	27 477 m <sup>3</sup>	10 481 m <sup>3</sup>	3 166 m <sup>3</sup>
Bornes recharges électriques	129 326 kWh	37 154 kWh	NC
GNV	1 439 000 kg	902 832 kg	NC
CA ventes annexes HT	847 k€	734 k€	NC

La station de Porte d'Orléans a ouvert le **14 juin 2023** pour la partie boutique et distribution de carburants traditionnels et le **30 août 2023** pour la distribution de GNC et l'IRVE.

Il est précisé que le concessionnaire devra verser une redevance calculée comme suit :

- **Quai d'Issy les Moulineaux** : une **redevance variable** composée d'une part fixe à hauteur de 500 000 € à laquelle s'ajoutent une part variable proportionnelle au volume de carburants vendus hors GNV (allant de 10 à 30 €/m<sup>3</sup>), une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (20 €/t) et une part variable complémentaire (6 % des produits d'exploita-

tion HT des activités annexes), assortie d'une redevance minimale garantie de 700 k€ par an à partir de la première année d'exploitation. Au titre de 2019, la redevance proratisée perçue était de 473 699 €. Au titre de 2020, 713 265 € (RMG), au titre de 2021, 713 883 € (RMG), au titre de 2022, 779 088 € (redevance variable) et au titre de 2023, 888 856 € (redevance variable).

- **Porte d'Aubervilliers** : une **redevance variable** composée d'une part fixe à hauteur de 1,3 M€ accompagnée d'une part variable proportionnelle au volume de carburants vendus hors GNV (allant de 10 à 30 €/m<sup>3</sup>), d'une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (20 €/t) et d'une part variable complémentaire (6 % des produits d'exploitation HT des activités annexes), assortie d'une **redevance minimale garantie** de 1,5 M€ par an à partir de la première année d'exploitation. Au titre de 2019, la redevance (RMG) perçue était de 756 164 €. Au titre de 2020, 1 527 617 € (RMG), au titre de 2021, 1 569 557 € (redevance variable), au titre de 2022, 1 918 959 € (redevance variable) et au titre de **2023, 2 181 576 € (redevance variable)**.
- **Porte d'Orléans** : une **redevance variable** composée d'une part proportionnelle au volume de carburants vendus (hors GNV) de 10 €/m<sup>3</sup>, d'une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (10 €/t) et d'une part variable complémentaire (6% des produits d'exploitation HT des activités annexes), assortie d'une **redevance minimale garantie** de 100 000 € par an à partir de la première année d'exploitation. Au titre de 2021, la redevance perçue était de 18 082 € (RMG) et s'établit à 102 418 € en 2022 (RMG) et à **108 860 € en 2023 (RMG)**. **La redevance sur CA ne peut être appliquée.**

### b) Suivi du plan contractuel d'investissement

Pour ce type de concession, les travaux sont ré-

alisés en début de contrat avant l'ouverture au public et représentent la quasi-totalité des investissements du contrat.

### **c) Événements marquants 2023 -----**

L'année 2023 a été marquée par le 3<sup>e</sup> exercice complet d'activité hors crise sanitaire. Pour la station de la Porte d'Aubervilliers, la redevance variable perçue en 2023 (comme en 2021 et 2022) dépasse le montant de la RMG. Pour la station du Quai d'Issy les Moulineaux, la redevance variable perçue en 2023 dépasse pour la deuxième fois le montant de la RMG. Pour la station Porte d'Orléans, nous aurons des chiffres en 2024 avec une exploitation complémentaire du GNV.



# BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

## PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le contrat de concession de services relatif à la fourniture, l'installation et l'exploitation technique et commerciale de bornes de recharge pour véhicules électriques à Paris et dépose d'anciennes bornes de recharge a pris effet au **11 décembre 2020 pour une durée de 10 ans**, soit jusqu'au 11 décembre 2030. Le titulaire du contrat est **TotalEnergies Marketing France**.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

Le domaine concédé au concessionnaire sur voirie est initialement composé de 433 stations de recharge sur voirie réparties comme suit :

- 342 stations de recharge de l'ancien réseau Autolib ;
- 90 stations de recharge du réseau BéliB ;
- 1 station de 3 bornes de recharge sur candélabre.

Le domaine concédé au concessionnaire est également composé de 10 emplacements d'une surface de l'ordre de 100 m<sup>2</sup> chacun, répartis dans 10 parkings souterrains de la Ville de Paris actuellement gérés par des délégataires de service public.

Le concessionnaire s'engage sur un taux de redevance appliqué au chiffre d'affaires HT de la concession de 22,7 % sur toute la durée du contrat. Cette redevance variable est assortie d'une redevance minimale garantie (RMG) annuelle fixée à 2 881 773 € HT. La RMG est révisée annuellement.

### a) Chiffres clés de l'activité -----

	2023	2022
Chiffre d'affaires	11,96 M€	8,31 M€
Redevances versées	2,80 M€	2,65 M€
Résultat net	-1,02 M€	-0,82 M€

### b) Indicateurs de suivi -----

Le nombre d'abonnés a continué à augmenter et est de l'ordre de 22 000 en décembre 2023.

Le nombre de recharges par borne, en légère augmentation par rapport à 2022, est quasiment constant sur l'année 2022 avec un pic au mois d'octobre 2022 (période de pénurie de carburant).

La durée moyenne de session de rechargement est assez stable sur 2023 et par rapport à 2022 au-

tour des 220 minutes, le taux moyen d'occupation des bornes en temps de rechargement reste de l'ordre de 20% à 30 %.

Le taux de disponibilité minimale de 95 % a été atteint tout au long de l'année.

Si l'approvisionnement en énergie du réseau est déjà réalisé à 100 % en énergie renouvelable, les besoins du réseau seront pourvus en 2024 entièrement par un parc de centrales solaires.

### c) Suivi du plan contractuel d'investissements

Le plan contractuel d'investissement a été réalisé pour les stations en service et suit son cours selon les délais de réalisation des hubs situés dans les parkings souterrains.

### d) Événements marquants 2023-----

En 2023, TotalEnergies a exploité les stations de l'ensemble du parc BéliB' comportant 3 à 7 points de recharge de puissance allant de 3 à 22 kW dont 70 stations comportant des points de recharge accessibles aux deux-roues motorisées et 46 stations aménagées avec des places pour personnes à mobilité réduite (140 points de recharge). Au total, cela représente environ 2 000 points de recharge.

Après deux ouvertures au public de hubs de recharge rapide dans les parcs de stationnement souterrains en 2022, rue Lobau (17/05/22) et au parc Porte d'Auteuil (17/10/22), proposant des puissances de 43 à 50 kW par borne et un emplacement accessible aux personnes à mobilité réduite, l'ouverture d'une 3<sup>e</sup> hub « Saint Augustin » est programmé pour début 2024.

Après deux années d'exploitation des bornes et dans le contexte de la hausse des prix de l'énergie en 2022, la tarification du réseau de recharge BéliB a évolué au 2 janvier 2023.

La tarification intègre à la fois : un tarif au KWH qui correspond à l'énergie consommée et un tarif à la durée qui correspond au service de recharge BéliB.

# RETRAIT, DESTRUCTION ET REVALORISATION DES VÉHICULES RÉPUTÉS ABANDONNÉS EN FOURRIÈRE



## PRÉSENTATION DU CONTRAT

Par convention notifiée le 3 août 2022, la société Euro Casse – centre de retraitement des véhicules hors d'usage agréé par l'État - s'est vue attribuer la concession de services visant à procéder à la destruction et à la revalorisation des véhicules réputés abandonnés dans les fourrières de la Ville de Paris sur les sites de Bonneuil, Chevaleret, la Courneuve et Charléty.

Le début d'exécution des prestations a été fixé au 27 octobre 2022.

Ce contrat vise à organiser les modalités de prise en charge des véhicules réputés abandonnés en fourrière conformément aux dispositions de l'article R.325-45 du code de la route, à savoir, tout véhicule qui à l'expiration d'un délai de 10 jours à compter de la mise en demeure faite au propriétaire de récupérer son véhicule et qui compte tenu de sa valeur marchande et de ses caractéristiques techniques est considéré comme non vendable, conformément à l'article L.325-7 du code précité.

Une fois pris en charge par le concessionnaire, chaque véhicule fait l'objet d'étapes de dépollution et de démontage répondant à des objectifs environnementaux fixés par le droit de l'Union européenne et transposés en droit interne. Le code de l'environnement fixe ainsi des taux de réutilisation et de recyclage minimum de 85% et de réutilisation et de valorisation minimum de 95% de la masse totale des véhicules traités.

Une fois pris en charge par le concessionnaire, chaque véhicule fait l'objet d'étapes de dépollution et de démontage répondant à des objectifs environnementaux fixés par le droit de l'Union européenne et transposés en droit interne. Le code de l'environnement fixe ainsi des taux de réutilisation et de recyclage minimum de 85% et de réutilisation et de valorisation minimum de 95% de la masse totale des véhicules traités.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

### a) Chiffres clés de l'activité -----

L'exercice 2023 présente les chiffres suivants :

Conformément à l'article 7 du cahier des charges, le concessionnaire a remis un rapport annuel pour l'année 2023.

Pour l'année 2023, 7 707 véhicules ont été retirés des parcs de fourrières en vue de leur retraitement. La répartition par type de véhicules s'établit comme suit :

	Quatre-roues	Deux-roues	Poids lourds	TOTAL
Janvier	309	296	0	605
Février	297	249	0	546
Mars	276	299	0	575
Avril	284	180	0	464
Mai	175	629	0	804
Juin	177	798	0	975
Juillet	223	431	0	654
Août	200	649	0	849
Septembre	111	739	0	850
Octobre	185	439	1	625
Novembre	146	134	2	282
Décembre	205	273	0	478
<b>Total</b>	<b>2 588</b>	<b>5 116</b>	<b>3</b>	<b>7 707</b>
%	33,6 %	66,3 %	0,03 %	100 %

Le mécanisme de redevance, non assis sur le chiffre d'affaire du concessionnaire, qui corres-



pond à un prix unitaire par type de véhicule et indexé sur les cours des métaux ferreux et des pièces détachées, a généré 107 821, 50 € HT au titre de l'activité réalisée en 2022, ce qui permet de maintenir le montant de la redevance prévisionnelle sur la durée totale de la concession (5 ans) à 4,7 M€ HT.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Chiffre d'affaires	850 k€	NC
Redevance	824 k€	107 k€

#### **b) Indicateurs de suivi**-----

En exécution, sur l'année 2023, le concessionnaire a donné satisfaction dans la qualité du service rendu tant dans les délais que dans les moyens mis en œuvre pour respecter l'intégrité des véhicules et des sols (respect des délais, aucun débris, pas de pièces de véhicules et souillures à l'emplacement des véhicules, transmission des certificats de destruction...).

Aucune pénalité n'a été émise à l'encontre de la Société Euro Casse.

#### **c) Suivi du plan contractuel d'investissements**-----

En 2023 a été observé un renouvellement de la grue servant à la destruction des épaves, il s'agit d'une dépense de 342 000 € HT avec une livraison le 24 octobre 2023.

#### **d) Événements marquants 2023**-----

2023 est la première année complète d'exploitation pour Euro Casse en tant que concessionnaire pour les fourrières de la Ville de Paris. Cette année s'est déroulée sans encombre, les délais ont été respectés ainsi que la transmission des documents obligatoires en bonne et due forme.



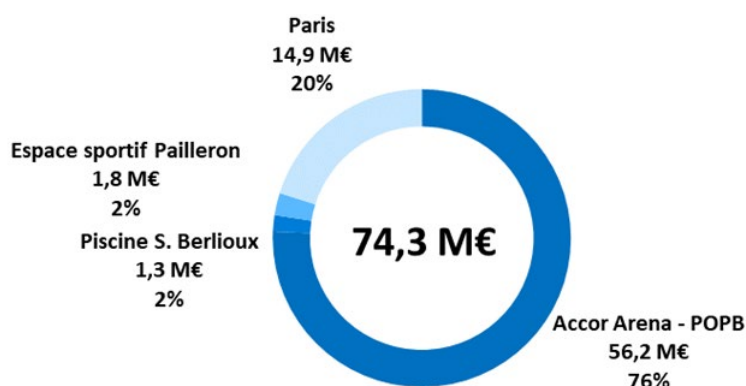
## ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Ce secteur comprend **4 délégations de service public** dont 1 piscine stricto sensu (Suzanne Berlioux), deux espaces sportifs comportant une piscine et d'autres activités annexes (Pailleron et Pontoise), le Palais Omnisport de Paris-Bercy dénommé Accor Arena – POPB. Le secteur comprend également **une concession de services** relative au marathon et semi-marathon de Paris.

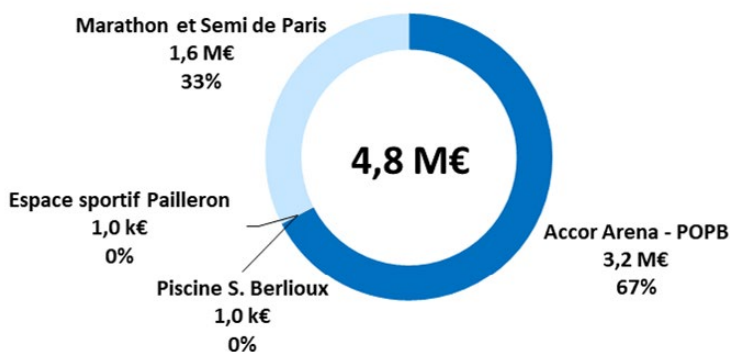
	2023	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	74,3 M€	56,6 M€
<b>Redevance*</b>	4,8 M€	3,5 M€
<b>Participations Ville de Paris</b>	2,7 M€	3,2 M€

\* Uniquement Accor Arena – POPB, Marathon et Semi-Marathon de Paris, Piscine Suzanne Berlioux et Espace Sportif Pailleron

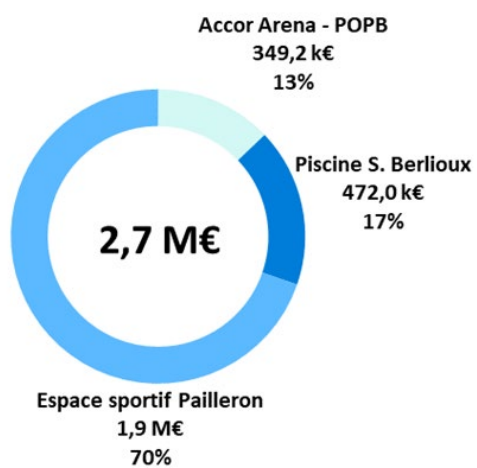
### Répartition du chiffre d'affaires en 2023



### Répartition de la redevance en 2023



## Répartition de la participation en 2023





## ACCOR ARENA – POPB

### PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (dénommé ACCOR ARENA - POPB depuis 2020) du 29 septembre 2011, modifiée par avenant du 5 octobre 2017 (s'agissant de la grille tarifaire de la patinoire Sonja-Henie), a pour objet de déléguer à la SAEPOPB (Société Anonyme d'Économie Mixte d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy), pour une durée de 35 ans à compter du 1er octobre 2011 :

- la rénovation du POPB dans les termes et conditions définis par les dispositions de la convention de délégation ;
- l'exploitation de l'équipement qui recouvre des activités de service public (accueil des manifestations sportives et exploitation de la patinoire), des activités complémentaires et annexes (accueil de spectacles culturels et de divertissement, et d'événements publics ou privés à grande audience) et le développement des partenariats de sponsoring, dont celui de « naming ».

Concernant les activités de service public, le délégataire doit consacrer 35 journées de programmation des salles du POPB à des compétitions sportives organisées par des fédérations délégataires de service public et assurer l'exploitation de la patinoire Sonja-Henie, ouverte au public individuel, aux groupements associatifs et scolaires parisiens.

La DSP fait obligation au délégataire de réaliser, à ses frais et au cours des 48 premiers mois de validité du contrat, un programme initial de rénovation et d'aménagement du POPB évalué à 110,6 M€. Ce programme vise notamment à ce que :

- la jauge maximale de la grande salle de Bercy atteint 20 920 places (au lieu de 17 000) avec 10 configurations différentes adaptées à tous les sports de salle ;
- la patinoire Sonja-Henie bénéficie d'un accès autonome du reste du POPB ;
- la salle Marcel-Cerdan soit réaménagée afin d'accueillir des manifestations à l'audience plus réduite (jusqu'à 2 000 places) ;
- le nombre de loges soit augmenté de 18 à 52 et que 3 000 m<sup>2</sup> d'espaces de réception desservant 1 000 sièges dits « à prestations » soient créés ;
- la consommation en énergie du bâtiment soit divisée par plus de trois afin que l'exploitation soit conforme aux prescriptions du Plan Climat de la Ville de Paris.

En outre, deux tranches de travaux complémentaires, d'un montant unitaire de 20 millions d'euros (valeur au 1er octobre 2011), devront être réalisées par le délégataire, la première entre 2021 et 2031, la seconde entre 2031 et 2041. Ces travaux complémentaires ont pour finalité l'adaptation de l'équipement aux évolutions réglementaires et technologiques qui surviendraient pendant la durée du contrat.

Ce programme de rénovation est entièrement à la charge du délégataire. La Ville de Paris a cependant versé en 2015 au délégataire une subvention d'investissement d'un montant de 4,1 millions d'euros en compensation des surcoûts de travaux générés par la découverte d'amiante lors du chantier de rénovation. Par ailleurs, dans la perspective de l'accueil en 2024 des épreuves olympiques de basket, gymnastique artistique et trampoline à l'Accor Arena, la Ville de Paris a financé au cours de la saison 2022-2023 des travaux d'amélioration du rafraîchissement de la grande salle et de raccordement au réseau fraîcheur de Paris.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le chiffre d'affaires pour la saison 2022/2023 s'élève à 56,2 M€, contre 37,3 M€ en 2021/2022.

Le résultat net de la délégation pour la saison 2022/2023 est de 4,4 M€ contre 1,7 M€ en 2021/2022.

La redevance totale due au titre de l'exercice 2022/2023 est de 3,2 M€, contre 2,8 M€ sur l'exercice précédent.

Après les conséquences de la crise Covid-19, qui sont restées perceptibles sur la première partie de la saison 2021-2022, la performance globale de l'exercice 2022/2023 s'est fortement améliorée, comme illustré dans le tableau ci-dessous :

	2022/2023	2021/2022
Chiffre d'affaires	56,2 M€	37,3 M€
Redevance	3,2 M€	2,8 M€
Résultat net de la délégation	4,4 M€	1,7 M€

Hors activités de service public, l'Accor Arena a accueilli, pendant la saison sportive 2021-2022, 95 événements représentant 99 séances et 157 jours d'occupation (jours de montage, démontage, répétition, relâche inclus).

### b) Indicateurs de suivi du service public ----

Au titre de la saison 2022/2023, le délégataire a organisé 29 jours de programmation sportive, contre 32 journées au titre de la saison précédente (minimum contractuel 35 journées).

Concernant l'activité de patinoire, sur 195 séances publiques pendant la saison 2022/2023, 57 561 billets ont été vendus, contre 68 133 la saison précédente.

L'exploitation de la patinoire Sonja-Henie a généré un chiffre d'affaires de 364 481,83 €. En parallèle, le coût d'exploitation de la patinoire est estimé à 291 000 €HT, coût refacturé à la Ville de Paris. Pendant cette période, l'équipement a accueilli :

- le club de sports de glace résident pour un volume de 2 964 heures d'occupation
- 57 561 usagers individuels

Les recettes billetterie sur la saison 2022/2023 se sont élevées à 3 660 497 €, contre 1 889 531 € sur la saison 2021/2022. Les revenus de la grande salle sur la saison 2022/2023 se sont élevés à 24 473 219 € contre, 14 989 075 € sur la saison 2021/2022.

### c) Politique tarifaire -----

Au titre de l'exercice 2022/2023 les tarifs de service public ont été revalorisés comme suit :

Prestation	Saison 2022/2023	Saison 2021/2022
Location grande salle	13% des recettes, avec minimum de 32 401 €/jour	13% des recettes, avec minimum de 32 246 €/jour
Séance supplémentaire	16 201 €	16 123 €
Montage, démontage, entraînement, relâche	16 201 €	16 123 €

Les tarifs fixés dans la convention de délégation de service public pour l'accès à la patinoire Sonja-Henie étaient de 4€10 à 7€20, selon la saison et l'heure et entre 3€ et 6€10 pour le tarif réduit.

### d) Investissements sur l'exercice 2022/2023 -----

Le plan contractuel d'investissement de la DSP pour l'exploitation de l'Accor Arena s'articule autour de trois phases principales de travaux :

- ▶ La rénovation initiale, d'un montant de 110,6 millions d'euros (valeur 2011) que le contrat de DSP faisait obligation au délégataire d'avoir achevé 48 mois après l'entrée en vigueur du contrat. Ce plan a été mené à bien dans le respect du programme décrit supra. La réouverture définitive après travaux du POPB a eu lieu le 9 novembre 2015, soit 49 mois et 9 jours après la notification du contrat.
- ▶ Les deux tranches de travaux complémentaires, d'un montant unitaire de 20 millions d'euros (valeur au 1er octobre 2011), qui doivent être réalisées par le délégataire, la première entre 2021 et 2031, la seconde entre 2031 et 2041, qui n'ont pas été validées par le délégant.

Comme les années précédentes, le délégataire a toutefois réalisé certains investissements :

- D'amélioration de la productivité (3,7 millions d'euros) : transformations d'espaces hospitalités, organisateurs, logistiques, transformation digitale
- De renouvellement et de mise aux normes des installations (2,8 millions d'euros) : remplacement du système de sécurité incendie, ren-

forcement de la vidéosurveillance, renouvellement d'équipements techniques, scéniques, audiovisuels ou informatiques, remplacement de portes et d'équipements de la grande salle, réfection des talus et de joints d'étanchéité.

Par ailleurs, depuis la réouverture après rénovation de l'Accor Arena, le délégataire a consacré aux opérations de gros entretien-renouvellement (GER) environ 19,1M€ (valeur 2011), dont 5,1M€ pour la saison 2022-23.

À noter que son engagement contractuel en matière de GER sur la période 2017-2026 s'élève à 5,2M€.

#### **e) Événements sportifs 2022/2023 -----**

La saison 2022-2023 a accueilli des événements sportifs majeurs :

- Deux soirées de MMA (mixed martial arts), dont la première organisée en France par l'UFC
- Les Rolex Paris Masters (tennis)
- Le Paris grand slam (tournoi international de Paris de judo)
- Les internationaux de France de gymnastique
- La 6<sup>ème</sup> édition du meeting de Paris indoor athlétisme
- Le festival des arts martiaux
- La finale de la coupe de France de hockey sur glace
- La finale de la coupe de France de handball
- La finale de la coupe de France de basketball



# PISCINE BERLIOUX, ESPACE SPORTIF PONTOISE, ESPACE SPORTIF PAILLERON



## PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Le parc aquatique de la Ville de Paris compte aujourd'hui 41 piscines. Trente piscines sont gérées en régie directe et onze sont externalisées soit via des marchés de prestation de services ou des marchés de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM), soit, pour trois d'entre elles, sous la forme de délégations de service public (l'espace sportif Pailleron, l'espace sportif Pontoise et la piscine Suzanne Berlioux).

- **Piscine Suzanne Berlioux** : cet équipement est situé en plein cœur de Paris, dans le Forum des Halles (Paris Centre). Constitué d'un bassin de 8 lignes de 50 m, il s'agit d'un des équipements sportifs les plus fréquentés de Paris, du fait d'une très large amplitude horaire d'ouverture au public et de sa situation géographique privilégiée. Elle accueille quelques classes de scolaires (primaires et secondaires) en semaine mais aucun club sportif. L'exploitant propose une palette importante d'activités aquatiques.

Elle est exploitée par le groupe RECREA via un contrat de délégation de service public de 5 ans, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

- **Espace sportif Pailleron** : implanté dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, cet équipement sportif est le plus fréquenté de Paris. Il est constitué d'un bassin sportif (33 m), d'une extension aquatique comprenant un bassin ludique, un bassin massant, une pataugeoire et un bain bouillonnant, de deux solariums, d'une patinoire et d'un espace forme réparti en deux zones. L'espace sportif Pailleron propose des activités aquatiques, de glace et sportives à destination d'un large public, à savoir des usagers individuels (soit en pratique libre, soit en pratique encadrée) et des groupes scolaires. Ce site est sollicité à travers quelques demandes de privatisation par des acteurs économiques.

Il est exploité par la société VERT MARINE, via un contrat de délégation de service public de 5 ans qui a pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

- **Espace sportif Pontoise** : cette piscine, bel exemple architectural des années 30, à l'instar des piscines Pailleron et Molitor, occupe aujourd'hui une place de choix parmi les équipements sportifs parisiens. Situé dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Paris en plein cœur du quartier Latin, l'ensemble, réparti sur 5 niveaux, comprend un bassin de natation de 33m entouré de 2 étages de cabines éclairées par une verrière en toiture, 3 salles d'activités (musculature, fitness, bien-être) et 4 courts de squash.

En raison de l'état dégradé de la verrière et de divers désordres, l'équipement a fermé en 2018 pour permettre une importante opération de rénovation. L'espace sportif Pontoise a pu rouvrir ses portes au public le 4 décembre 2023, date à laquelle le nouveau contrat de délégation de service public obtenu par la société PRESTALIS a démarré, pour une durée de 8 ans. Cette durée s'explique par le programme de travaux complémentaires et d'investissement demandé au délégataire : remise en peinture des courts, des voies de circulation (couloirs) et de l'éclairage des espaces dédiés au squash, ré-équipement complet du site de fitness (matériels sportifs) et achats informatiques...

Le contrat prévoyant le rattachement de la période du 4 au 31 décembre 2023 à l'exercice comptable 2024, les éléments de bilan seront présentés dans le rapport de l'année 2024.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

**Piscine Suzanne Berlioux : le chiffre d'affaires** de l'année 2023 est de **1 319 k€**. Le montant de la participation totale versée par la **Ville est de 472 k€** (participation d'exploitation, participation pour accueil des scolaires et participation pour tarifs sociaux).

	2023	2022
Chiffre d'affaires	1 319 k€	1 154 k€
Participation Ville de Paris	472 k€	471 k€
Résultat brut de la délégation	- 113 k€	-201 k€

**Espace sportif Pailleron : le chiffre d'affaires** de l'année 2023 est de **1 790 k€**. Le montant de la **participation totale versée par la Ville est de 1889 k€** (participation d'exploitation, participation pour accueil des scolaires et participation pour tarifs sociaux).

Cette dernière est largement supérieure à la participation totale pour la piscine Berlioux pour plusieurs raisons :

- des charges d'exploitation significativement plus élevées dans l'espace sportif Pailleron (+950 K€) et que partiellement compensées par un meilleur chiffre d'affaires (+470 K€).
- un contexte lors du renouvellement radicalement différent : sur Berlioux, le délégataire Récréa avait proposé en 2020 une offre économique très optimisée financièrement, sur Pailleron, Vert Marine avait fait en 2022 une offre financière prudente dans un contexte de crise énergétique, les fluides étant un des principaux postes de charges de l'espace sportif.

Sur la première année d'exécution du contrat, le délégataire Vert Marine a réalisé des optimisations de charges par rapport à son prévisionnel (fluides et masse salariale), tout en atteignant ses objectifs de chiffres d'affaires, ce qui lui a permis de dégager un résultat excédentaire. Des discussions sont actuellement en cours avec le délégataire concernant le devenir de cet excédent.

	2023	2022 (sept-déc.)
Chiffre d'affaires	1 790 k€	564 k€
Participation Ville de Paris	1 889 k€	612 k€
Résultat brut de la délégation	874 k€	67 k€

Au total, les équipements gérés en délégation de service public (hors espace sportif Pontoise et hors piscine Joséphine Baker qui est désormais gérée dans le cadre d'un marché public) ont généré un chiffre d'affaires d'environ 3,1 M€ en 2023, comparés aux 3,0 M€ de 2022. Cette augmentation modérée de 4% du chiffre d'affaires global s'explique par la fin des dernières restrictions liées à la crise sanitaire du Covid 19 et le retour progressif à des niveaux de fréquentation d'avant Covid. Ils confirment aussi quelques nouvelles tendances nées pendant les périodes de confinement et de restriction sanitaires (développement des pratiques individuelles, libres et autonomes / digitalisation du coaching sportif / attrait pour les pratiques nouvelles...

### b) Indicateurs de suivi du service public -----

#### Piscine Suzanne Berlioux

- ◆ **Fréquentation** : la piscine conserve son attractivité du fait d'une belle image de marque nourrie par la taille du bassin, la qualité de l'offre et la localisation favorisant une fréquentation par des CSP+, la qualité et la variété des cours dispensés, l'amplitude des horaires d'ouverture au public, la mise à disposition de plusieurs lignes d'eau pour tous les types de nageurs.

En 2023, 305 591 usagers individuels sont venus à la piscine Berlioux, contre 285 029 usagers en 2022. Cette augmentation de 7% de la fréquentation s'explique, entre autres, par la levée totale des restrictions liées à la crise sanitaire de la Covid 19 alors qu'elles pesaient encore sur le premier trimestre 2022, mais aussi par quelques ajustements de l'offre dispensée par le délégataire.

- ◆ **Activités** : outre les cours de natation individuels, le délégataire propose une vingtaine d'activités chaque semaine, animées par les éducateurs sportifs de la piscine : aquagym, aquapalm, aquabike, aquarunning. En ce qui concerne l'apprentissage de la natation, le délégataire propose un parcours pédagogique complet à travers son « Académie du savoir-nager » qui comprend une vingtaine de cours pour tous les

niveaux allant de la découverte pour les plus petits (6 ans) aux cours de perfectionnement pour enfants, adolescents et adultes.

- ◆ **Qualité de service** : l'exploitant est audité de façon bimestrielle par l'organisme indépendant et certifié de contrôle, Bureau Veritas, sur 8 critères : accueil, propreté, levage PMR, CVC plomberie, électricité, second œuvre, risques professionnels et traitement de l'eau. Le taux de satisfaction varie entre 93 et 97% selon les thématiques. Le traitement des réclamations fait l'objet d'un processus précis avec un engagement de réponse sous 7 jours.

En ce qui concerne la relation usagers, le délégataire organise une enquête annuelle qui lui permet d'établir un baromètre de satisfaction. Il suit également l'ensemble des avis et réclamations sur les divers réseaux sociaux (instagram, google, facebook) et depuis 2023, a intégré progressivement dans ses process la démarche Vous simplifier Paris et notamment l'enquête de satisfaction DIPARIS (note globale de 2,8/5 avec 40 répondants).

### Espace sportif Pailleron

- ◆ **Fréquentation** : il s'agit là d'un équipement très prisé des Parisien.ne.s notamment pour sa piscine qui offre une large grille d'activités, et des espaces ludiques drainant ainsi un public très familial. Le nombre d'usagers individuels sur l'ensemble du site (piscine, patinoire et espace forme) recense 459 613 entrées contre 371 601 en 2022, soit une augmentation de 24% qui s'explique entre autres, par la levée totale des restrictions liées à la crise sanitaire de la Covid 19 alors qu'elles pesaient encore sur le premier trimestre 2022, par une relance de l'espace forme ainsi que par une très bonne dynamique qui se confirme sur la patinoire depuis 2021. Les entrées se répartissent comme suit : 347 492 sur l'espace « Aquatique », 83 269 sur l'espace « Glace » et 28 852 sur l'espace « Forme ».
- ◆ **Activités** : l'équipement propose une palette d'activités très variées sur ses 3 espaces : environ 60 activités aquatiques hebdomadaires (bébés nageurs, jardin aquatique, cours de natation enfants, adolescents et adultes, aquagym, aquapalmes etc...), 22 activités de glace (patinage artistique, hockey, handi-glace etc...) et sur l'espace forme, différentes formules sont proposées soit en accès libre, soit en cours collectifs encadrés avec 43 cours différents par semaine (fitness, cross training). L'exploitant a également mis en place une dizaine d'animations (Sound on ice, summer party, soirée fluo patinoire party etc.) qui ont connu un succès

certain.

- ◆ **Qualité de service** : le délégataire fait réaliser un contrôle externe trimestriel, portant sur l'hygiène, la propreté et l'accueil. En ce qui concerne la relation usagers, le délégataire organise annuellement une enquête pour comprendre les attentes et demandes des usagers. Il suit également l'ensemble des avis et réclamations sur les divers réseaux sociaux (instagram, google, facebook) et depuis 2023, a intégré progressivement dans ses process la démarche Vous simplifier Paris et notamment l'enquête de satisfaction DIPARIS (note globale de 3,3/5 avec 16 répondants).

### c) Politiques tarifaires -----

**Piscine Suzanne Berlioux** : les tarifs d'entrée sont identiques à ceux de 2022 avec une entrée plein tarif à 5,10 € et une entrée tarif réduit à 4,00€. L'ensemble des tarifs sont restés identiques à ceux de 2022.

**Espace sportif Pailleron** : les tarifs d'entrée sont identiques à ceux de 2022.

- o Pour l'espace aquatique en haute saison, l'entrée plein tarif est à 4,90€ et l'entrée tarif réduit est à 3,60€ ; en basse saison, l'entrée plein tarif est à 4,00€ et l'entrée tarif réduit est à 2,80€ ;
- o Pour l'espace glace, en haute saison, l'entrée plein tarif est à 4,40€ et l'entrée tarif réduit est à 3,70€ ; en basse saison, l'entrée plein tarif est à 4,10€ et l'entrée tarif réduit est à 3,20€ ;
- o Pour l'espace fitness-forme, l'entrée plein tarif est à 9€ tandis que l'entrée tarif réduit est à 7€.

### d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

#### Piscine Suzanne Berlioux

- o Sur l'année 2023, le montant d'investissement réalisé est de 4 K€. Le montant total des investissements réalisés depuis le début du contrat est de 96 K€ alors que le montant contractuel sur la totalité du contrat est de 209 K€. Le délégataire n'a notamment pas encore réalisé les travaux pour le réaménagement de l'espace d'accueil estimé à 50 K€ ; ce projet est à l'étude pour une éventuelle réalisation début 2025.
- o Le contrat ne prévoit pas d'enveloppe spécifique pour le GER (Gros entretien et renouvellement) car une grande partie de l'entretien-maintenance technique est réalisée par la SPL ParisSeine pour le compte de la Ville de Paris, dans le cadre du marché global de services pour la gestion des équipements du Forum et de la Canopée des Halles.

## Espace sportif Pailleron

- Sur l'année 2023, le montant d'investissement réalisé est de 161 K€, contre 217 K€ prévu au contrat. Les investissements non réalisés concernent essentiellement l'acquisition de matériel spécifique pour l'espace glace (modules freestyle, broomball etc...). Étant donnée la sur-fréquentation de la patinoire, le délégataire n'a pas jugé pertinent de mettre en place en 2023 les activités nécessitant ce matériel spécifique. De même, il a jugé plus prudent de reporter les investissements prévus pour le matériel de fitness afin de mieux connaître les besoins des usagers. Les autres investissements ont été réalisés conformément au contrat et de manière à permettre une exécution satisfaisante du service public.
- Sur l'année 2024, aucun investissement n'était prévu contractuellement (l'ensemble des investissements étaient prévus sur la première année du contrat). Le délégataire envisage néanmoins le réaménagement des vestiaires, l'acquisition de matériel de fitness, la rénovation des saunas.
- En matière de GER (Gros entretien et renouvellement), les dépenses s'élèvent à 158 K€ pour un montant contractuel de 80 K€. Ce dépassement s'explique notamment par des dépenses importantes et nécessaires sur le groupe froid de la patinoire.

nouveau délégataire Vert Marine. La qualité de service proposée et les changements opérés en comparaison de la gestion par le délégataire précédent, conjugués à la fin des restrictions liées à la crise sanitaire, ont permis à l'exploitant de retrouver des niveaux de fréquentations satisfaisants, même s'ils n'atteignent pas encore ceux de 2019. L'exploitation technique très qualitative a conduit à une réelle optimisation des consommations de fluides et à la mise en œuvre de certaines améliorations telles que le changement complet du système de contrôle d'accès. La réorganisation des plannings du personnel par la nouvelle direction du site a permis également de réduire la masse salariale tout en conservant une qualité de service avérée.

## e) Événements marquants 2023 -----

**Piscine Suzanne Berlioux** : bien que les fréquentations soient en légère hausse comparativement à l'année 2022, l'année 2023 a été marquée par diverses problématiques techniques ou matérielles (problèmes de qualité d'air ou d'eau, douches hors service, sèche-cheveux et sèche-maillots en panne etc.) qui ont imposé des fermetures ponctuelles. Ces difficultés, ajoutées à des tensions RH avec le personnel d'accueil qui ont conduit à des retards d'ouverture notamment en matinale, ont engendré un certain mécontentement chez les usagers et une qualité de service quelque peu dégradée. Cependant, l'arrivée d'une directrice plus dynamique et investie au mois d'avril a permis d'impulser une nouvelle énergie et de régler progressivement les diverses difficultés. À noter de façon plus générale que le suivi technique est atypique d'une part en raison de sa localisation (niveau le plus bas dans le Forum des Halles) et d'autre part, en appui d'une cogestion avec la SPL ParisSeine sur les questions d'énergie et fluides.

**Espace sportif Pailleron** : l'année 2023 est la première année complète d'exécution par le



# MARATHON ET SEMI-MARATHON DE PARIS

## PRÉSENTATION DU CONTRAT

La concession de services pour l'organisation et la gestion du Semi-Marathon de Paris et du Marathon de Paris pour les éditions 2020 à 2024 conclue entre la Ville de Paris et ASO (Amaury Sport Organisation) a été approuvée par le Conseil de Paris des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019. Outre l'organisation et la gestion des Semi-Marathon et Marathon de Paris, le contrat de concession de services en date du 29 avril 2019 prévoit, sous forme d'annexe à la convention, une convention de licence de marque qui permet au concessionnaire d'exploiter les marques déposées liées à l'organisation des événements sportifs précités. Les marques concernées sont les suivantes :

- « Marathon de Paris », déposée le 8/03/2001, enregistrée sous le n°013087488 ;
- « Semi-Marathon de Paris », déposée le 8/03/2001, enregistrée sous le n°013087488 ;
- « Le Marathon de Paris », déposée le 28/12/1990, renouvelée le 10/10/2000, enregistrée sous le n°1636086.

Il est précisé que les marques resteront propriétés de la Ville de Paris et lui reviendront de plein droit à l'expiration de la concession de services.

La convention de services du 29 avril 2019 prévoit également un recours au naming :

- Schneider Electric, pour les éditions 2020 à 2024 du Marathon de Paris. Ainsi l'épreuve parisienne devient le « Schneider Electric Marathon de Paris » ;
- Harmonie Mutuelle, pour les éditions 2020 à 2024 du Semi-Marathon de Paris.

Au regard de l'annulation de l'édition 2020 du marathon et du semi-marathon du fait des mesures alors mises en œuvre par la Préfecture de Police de Paris pour lutter contre la pandémie de Covid-19, ainsi que du bouleversement induit dans l'équilibre économique du contrat, il a été décidé sur autorisation du Conseil de Paris dans sa séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 (délibération 2023 DJS 65) de signer avec le concessionnaire un avenant (n°1) portant décalage d'un an et prolongation d'un an de sa durée, et exonération des redevances variables sur le chiffre d'affaires et au titre du naming dues au titre des éditions 2021 et 2022.

### Précisions sur le périmètre concédé :

La concession de services permet à ASO d'occuper, à titre privatif et précaire, le domaine public viaire parisien et d'exploiter les installations nécessaires pour le bon déroulement du Marathon et du Semi-Marathon de Paris. Celles-ci comprennent :

- l'espace public de l'itinéraire, soit environ 21,1 km de voirie parisienne pour le Semi-Marathon de Paris (une fois par an) et 42,195 km de voirie parisienne pour le Marathon de Paris (une fois par an), selon un plan à définir chaque année en liaison avec la Ville de Paris, la Préfecture de Police et les autorités compétentes ;
- les espaces annexes nécessaires pour l'accueil du public et les animations mises en œuvre.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

Dans le cadre de la concession de services, il est prévu le versement à la Ville de Paris d'une redevance fixe de 700 000 € sous forme de 4 acomptes, d'une redevance naming correspondant à 10% du chiffre d'affaires résultant des contrats de naming et une redevance variable calculée comme suit :

- ▶ 4% sur la tranche du chiffre d'affaires hors taxes et hors échanges inférieure à dix millions d'euros ;
- ▶ 6% sur la tranche du chiffre d'affaires hors taxes et hors échanges comprise entre dix millions d'euros et onze millions d'euros ;
- ▶ 8% sur la tranche du chiffre d'affaires hors taxes et hors échanges comprise entre onze millions d'euros et douze millions d'euros ;
- ▶ 10% sur la tranche du chiffre d'affaires hors taxes et hors échanges supérieure à douze millions d'euros.

#### a) Chiffres clés de l'activité -----

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Chiffre d'affaires	14,9 M€	12,1 M€
Redevance	1,6 M€	0,7 M€*
Résultat avant impôt de la délégation	2,3 M€	1,5 M€

\* Hors redevance variable 2022

#### b) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Le contrat ne prévoit pas d'investissements/travaux.

#### c) Événements marquants 2023 -----

Les éditions 2023 des deux événements ont respectivement eu lieu les 5 mars (semi-marathon) et 2 avril 2023 (marathon).

Ce sont 45 412 participants qui ont réalisé l'épreuve du semi-marathon de Paris, confirmant la tendance positive observée en 2022 (année de record d'inscrits) et 63 225 coureurs pour le Marathon de Paris, en nette hausse par rapport à 2022.

Cela s'explique par une communication adaptée à l'intention des jeunes qui ne se sentent a priori pas capables de réaliser une épreuve de cette distance : en présentant des profils de finishers qui se remettent au sport, sans avoir au départ les ressources pour relever le défi, en cassant l'image d'un sport très masculin, réservé à des athlètes très entraînés et au physique très léger.



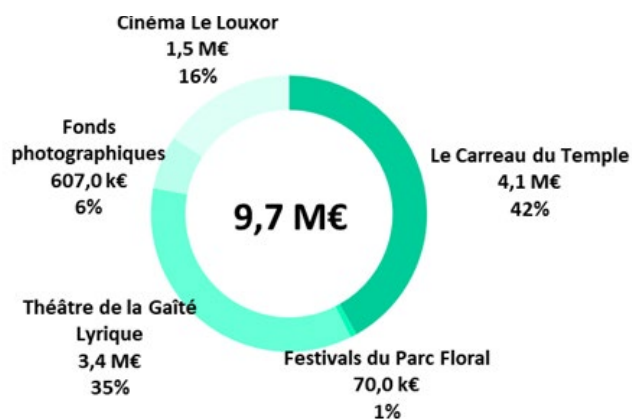


## ÉQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

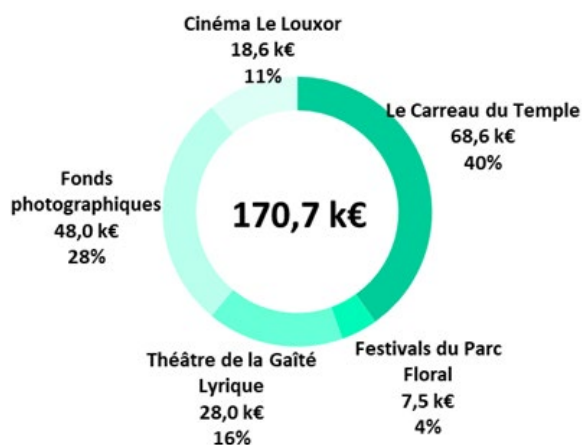
Ce secteur comprend **5 contrats (3 DSP et 2 concessions de services)** portant l'exploitation du cinéma le Louxor, l'exploitation du Théâtre de la Gaîté Lyrique, la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris, l'exploitation du Carreau du Temple et les festivals de musique du Parc Floral.

	2023	2022
<b>Chiffres d'affaires</b>	5,9 M€	5,8 M€
<b>Redevance</b>	165,1 K€	121,5 K€
<b>Participation Ville de Paris</b>	6,3 M€	3,2 M€

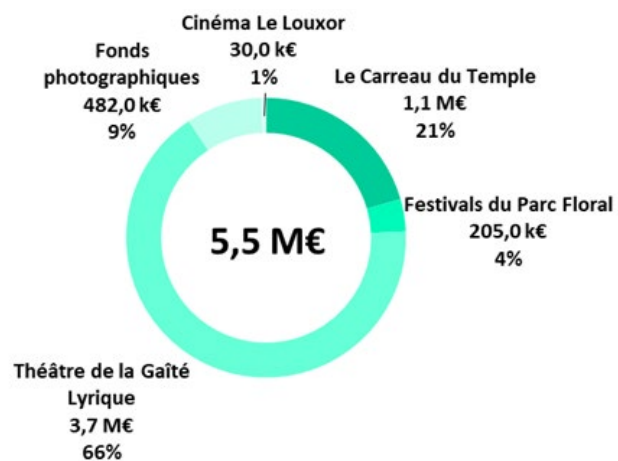
### Répartition du chiffre d'affaires en 2023



### Répartition de la redevance en 2023



## Répartition de la participation en 2023





# CARREAU DU TEMPLE

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Carreau du Temple, ancien marché de vêtements construit sous le Second Empire et situé au 2 rue Perrée dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris, a fait l'objet, de l'été 2009 à février 2014, d'une réhabilitation initiée par la Ville de Paris, afin de réaliser un équipement à usage mixte offrant des espaces à caractère sportif, culturel et événementiel. Le volume existant des halles a été réhabilité et augmenté de deux nouveaux niveaux de sous-sols et de deux étages. Au terme de cette rénovation, le bâtiment dispose notamment d'un auditorium de 250 places, d'un espace de 1800 m<sup>2</sup> modulable pour des activités sportives ou événementielles, ainsi que d'un espace bar / petite restauration et de plusieurs salles destinées aux pratiques sportives et musicales amateurs.

Le premier contrat de DSP, confié à la Société publique locale (SPL) Carreau du Temple, est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Il a été renouvelé en gré à gré (DSP « in house ») pour une durée de 6 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2024. Il prévoit que le Carreau du Temple propose ses espaces aux publics scolaires, au Conservatoire à rayonnement régional de Paris (CRR), aux associations et aux particuliers souhaitant participer aux différentes activités organisées au sein de l'équipement. Le délégataire doit également concevoir une programmation sportive, culturelle et événementielle.

Dans le cadre du contrat, le délégataire réalise un programme d'investissement estimé à 705 000 € sur toute la durée du contrat. Le délégant, en tant que propriétaire des constructions, prend à sa charge les grosses opérations de maintenance, ainsi que les investissements liés au maintien du clos et du couvert. Le délégataire prend à sa charge les opérations d'entretien et de maintenance (selon la norme FDX 60-000).

Trois avenants au contrat ont été votés et signés au cours des 6 années du contrat de DSP :

- Avenant 1 du 01/12/2020 pour l'exonération de la part forfaitaire de la redevance due pour l'année 2020, compte tenue de la crise sanitaire survenue en 2020 et son impact sur l'activité du délégataire ;
- Avenant 2 du 29/11/2021 pour l'ajout de la « location d'espaces à des structures du champ social pour l'accueil des plus vulnérables » au titre des activités complémentaires du contrat (article 2.1.2), pour une révision du programme d'investissement, intégrant une subvention d'investissement de 20k€ pour l'amélioration des conditions d'accueil et de circulation des publics et en particulier de ceux en situation de précarité (Halte Femmes) ;
- Avenant 3 du 21/12/2021 pour le versement d'une compensation au délégataire, à hauteur de 1 M€, afin de développer les actions pour l'Olympiade culturelle dans la période pré-olympique.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

La SPL Carreau du Temple confirme sa bonne santé financière au sortir des années marquées par la crise sanitaire, avec un **chiffre d'affaires** (soit les recettes générées par les activités commerciales) qui dépasse les **4 M€ soit une hausse de 8% par rapport à 2022** (3,7 M€). Ce chiffre d'affaires est en grande partie générée par les productions vendues : 3,96 M€ dont 2,7 M€ de location.

À ces recettes propres s'ajoute la **compensation**

**annuelle de service public versée par la Ville qui s'élève à 1,13 M€** en 2023, soit +36 k€ par rapport à 2022 en application des clauses contractuelles d'indexation du contrat. Cette participation représente **moins de 20 % des recettes globales** de la SPL en 2023. L'activité locative permet un **taux de ressources propres dépassant les 80 %**.

L'année 2023 se clôture par un **résultat excédentaire de 270 k€**, malgré un contexte économique difficile marqué par **l'augmentation significative des coûts des fluides** (244 k€ en 2023 contre 141 k€ en 2021) et **l'inflation** des coûts de cession et des frais annexes de la programmation.

Le délégataire verse une **redevance** constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires exigible à compter du 30 juin de l'exercice N+1. La part forfaitaire de l'année 2023, versée en 2023, s'élève à 22,1 k€ HT et la part variable, versée en 2024, à 46,5 k€ HT.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Chiffre d'affaires (hors participation Ville)	4,05 M€	3,75 M€
Redevance (HT)	68,6 k€	58,3 k€
Participation de la Ville de Paris	1,13 M€	1,09 M€
Résultat net	269,8 k€	305,7 k€

## **b) Indicateurs de suivi du service public -----**

**Activité et fréquentation :** En 2023, la SPL compte **310 jours d'activité**. Le public du Carreau du Temple est toujours au rendez-vous, même en augmentation avec **251 627 personnes accueillies** durant l'année 2023 (soit +6k personnes par rapport à 2022). **2 000 adhérents par semaine** ont été accueillis pour **69 cours** hebdomadaires de pratique amateur proposés en moyenne dans les espaces du sous-sol.

L'activité locative est à son maximum avec **98 locations** en 2023 (dont 78 dans la halle) contre 83 en 2021 (dont 70 dans la halle), tout en maintenant un taux de **55 % d'événements ouverts à tous les publics dans la halle** (31 événements en 2023).

**Programmation artistique et culturelle :** Durant l'année 2023, le Carreau du Temple a organisé ses **3 festivals** habituels (Everybody, Jogging et Food Temple Végétal), a compté **88 levers de rideaux** et a pu participer à **15 coproductions** (contre 9 en 2022). La SPL a également pu accueillir **7 pro-**

**jections de cinéma**, en partenariat avec l'association CinéCaro, et a organisé une session de Halle ouverte. Côté résidences, **41 compagnies** ont été accueillies (contre 34 en 2022) pour **233 jours de mise à disposition** gracieuse des espaces. La SPL mène également une politique de développement des publics avec **6 288 personnes touchées par des actions de médiation** en 2023, **490 actions d'accompagnement** à destination du public et **13 000 élèves** accueillis pour leurs cours d'EPS dans les équipements du sous-sol.

**Démarche environnementale :** En 2023, le Carreau du Temple a obtenu pour l'intégralité de ses activités sportives, culturelles et événementielles, la **certification ISO 20121**, norme internationale consacrée au développement durable.

**Communication :** Depuis la refonte du **site internet** du Carreau du Temple en 2022, le nombre de **visiteurs du site internet** ne cesse d'augmenter : **120 000** en 2023 contre 71 000 en 2021. La newsletter compte **20 000 abonnés**. La SPL a bénéficié d'une **campagne d'affichage des MUI de la Ville de Paris** pour la 3<sup>e</sup> édition du festival *Jogging* en juin 2023, qui a eu un impact immédiat sur la fréquentation du site internet.

**Effectif du concessionnaire :** l'équipe du Carreau du Temple compte **26 salariés permanents et 34,9 ETP**. Une personne a été recrutée pour gérer l'organisation en amont et pendant le Paris Media Centre pour l'accueil des JOP de Paris 2024

## **c) Politique tarifaire -----**

La grille tarifaire est établie au regard de la nature de la manifestation, de son équilibre économique et de ses objectifs de fréquentation. Ces grilles tarifaires ont été établies contractuellement dans le cadre du contrat de DSP 2019-2024 :

- **Tarifification de la programmation artistique :** Le contrat de DSP définit une grille des tarifs présentant 3 catégories (A, B, C) en fonction du coût de la manifestation. Elle s'échelonne entre 4 et 20 € pour les spectacles et prévoit la gratuité pour certaines catégories de personnes souhaitant assister à une séance de cinéma ou un atelier. Les tarifs réduits et demi-tarifs sont proposés aux catégories suivantes : plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, minima sociaux, personnes en situation de handicap, moins de 30 ans, adhérents.
- **Tarifs de location des espaces du sous-sol pour l'organisation des activités de service public par les associations sportives et culturelles :** Les tarifs de location sont également définis dans le contrat de DSP. Ils s'échelonnent entre 6 et 12 €

par heure en fonction du tarif horaire pratiqué par l'association à l'usager et s'élève à 50 € par heure pour les structures du secteur marchand ayant une activité économique (assujetties aux impôts commerciaux et/ou à la TVA). La gratuité est accordée à certains publics scolaires visés au contrat.

- Tarifs de location des espaces pour des activités complémentaires (hors service public) : Le Carreau du Temple a également mis en place une grille tarifaire pour la location de ses espaces pour des manifestations privées et non ouvertes au grand public, dans un but d'optimisation de ses ressources propres et de soutenabilité de son modèle économique. Les tarifs s'échelonnent entre 500 € et 2,5 k€ par jour en fonction des espaces et du type de manifestations.

#### d) Suivi du programme contractuel d'investissements -----

Le **montant d'investissement réalisé sur l'année 2023 est de 111 k€**, soit un montant total de 705 098 € depuis le début du contrat de DSP. En 2023, la SPL a donc **dépassé le montant de 705 k€ d'investissements bruts prévu** par l'avenant 2 au contrat de DSP de décembre 2018. Au 31/12/2023, **le plan d'investissement de la SPL sur l'intégralité de la DSP est de 774 k€**. Celui-ci est financé par la provision apportée par le délégataire issue de la DSP 2013-2018 pour 50k € de travaux réalisés ; une subvention d'équipement de 180 k€ sur 6 ans (soit 30 k€ par an) ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 20 k€ versée en 2021 pour la Halte Femmes ; des fonds propres à hauteur de 524 k€ au travers d'autofinancement généré par l'activité.

En 2023, les **investissements de la SPL** ont concerné les postes suivants (par ordre décroissant) : système de sûreté (notamment caméras extérieures), **accueil public** (notamment mobilier du bar), **équipement de la salle de spectacle** (projecteurs scéniques LED), équipements mobiles audio/vidéo/son et administration.

En 2023, les **investissements du délégant en matière de GER** ont porté sur un audit de mise à jour des plans des armoires électriques ; le remplacement des caméras des issues de secours et de la centrale d'enregistrement ; le remplacement de la double-porte du SAS devant le monte-charge du sous-sol ; la mise à jour du site accessibilité ; la réparation des onduleurs des panneaux photovoltaïques ; le remplacement des soupapes de sécurité des groupes froids.

Pour **2024**, la SPL prévoit un investissement de **69 k€**.

#### e) Événements marquants en 2023 -----

L'année 2023 a marqué le **retour à une année complète d'activité normale**, après des années 2020, 2021 et 2022 marquées par les restrictions dues à la crise sanitaire du covid 19. **Le retour du public** en 2022, après la levée du pass sanitaire, s'est confirmé en 2023.

D'autre part, l'association Aurore ayant décidé de déménager la **Halte Femmes** qui accueillait les femmes démunies au Carreau du Temple depuis la crise sanitaire, l'équipe du Carreau du Temple a souhaité garder un lien avec ces femmes en transformant le projet en une **annexe culturelle** de la Halte Femmes, au Carreau du Temple. Ainsi, chaque mardi, de 10h à 17h, le studio de Flore est mis à disposition des femmes pour des ateliers en présences d'artistes ou de sportifs.

Enfin, **la certification ISO 20121 du Carreau du Temple** récompense un long chemin d'efforts et d'engagement de toute l'équipe du Carreau du Temple en faveur d'une activité sportive, artistique, culturelle et événementielle responsable de l'environnement.

Le Carreau du Temple se prépare à accueillir tout au long de l'été 2024 le **Paris Media Centre**, une plateforme digitale et un centre physique organisé par la Ville de Paris, dédié aux médias accrédités et non accrédités couvrant les **Jeux Olympiques et Paralympiques**.



# GAÎTÉ LYRIQUE

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le présent **contrat de concession de service** pour la gestion et l'exploitation de l'équipement culturel la Gaîté Lyrique est établi en application des articles L.1121-3 et suivants et articles R3121-1 et suivants du Code de la commande publique.

À l'issue de la procédure, c'est la société Gaîté Lyrique SAS, issue du groupement composé d'Arty Farty, Arte, Singa et Make sense, en partenariat privilégié avec Actes Sud, qui est devenue titulaire du contrat pour une **durée de 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023**.

En 2023, un premier avenant au contrat a été conclu afin d'accorder une indemnité de 325,8 K€ (soit 2% du montant annuel) pour l'année 2023 en compensation d'une perte financière faisant suite à une fermeture consécutive à un avis défavorable de la Préfecture de police de l'exploitation du bâtiment avec l'interdiction de l'accès au public au niveau R+1. (L'autorisation de la Préfecture a été donnée le 09/2023

Le contrat de concession de service ne prévoit pas d'investissement.

Le service concédé porte sur les prestations suivantes :

- la programmation de concerts dans la salle de concert
- la programmation de projets pluridisciplinaires
- l'accueil en faveur de la création
- l'offre d'actions de formation et de transmission
- la gestion des studios de répétition et d'enregistrement
- la location d'espaces de bureau
- des activités commerciales

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le chiffre d'affaires est constitué des recettes de billetterie des spectacles, concerts, expositions, projections, ateliers, formations, ainsi que des recettes générées par le bar, la privatisation des espaces et les partenariats avec des entreprises privées. À ces recettes propres s'ajoute le prix annuel versé par la Ville de 3,2 M€ par an en moyenne sur toute la durée du contrat.

En 2023, année de démarrage du contrat, l'installation du projet a été largement perturbée par la fermeture de l'établissement de janvier à mai 2023, sur décision de la Préfecture de Police, consécutive à des manquements et irrégularités de gestion du délégataire précédent.

Avec une exploitation limitée à 8 mois, le **chiffre d'affaires** atteint **3,4 M€** et le **résultat net** après impôts est positif, à **119 k€**.

La redevance due pour la Ville est de **0,75 % du chiffre d'affaire HT**, avec un minimum garanti de **28 k€**.

Les **recettes liées à l'activité artistique et culturelle** totalisent environ **1,5 M€**. Les **recettes liées à d'autres événements et manifestations** s'élèvent également à **1,5 M€** environ. Les **recettes de bar** sont de **287 k€**. L'exploitant du bar devrait s'améliorer après la décision d'internaliser l'activité.

	<b>2023 (nouveau contrat)</b>	<b>2022 (précédent contrat)</b>
Chiffre d'affaires net	3,42 M€	3,38 M€

Redevance	28 k€	23,2 k€
Participation de la Ville de Paris	3,69 M€	4,31 M€
Résultat net	119 k€	- 172 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public -----

**Activité et fréquentation :** 176 jours d'ouverture, avec des horaires élargis de 9h à 23h. 215 Une programmation de 215 évènements dont 75% est gratuite. Une fréquentation de 75 000 personnes sur l'ensemble des propositions culturelles, solidaires, payantes et en accès libre.

**Programmation :** La Gaîté lyrique, poursuivant les objectifs du contrat de programmer un minimum de 120 concerts par an, malgré l'année amputée de 4 mois, a proposé :

- 55 événements musicaux à la Gaîté Lyrique : 49 concerts et DJ sets 2 balls à la Gaîté 4 Nuits + 6 balls voguing en itinérance
- 32 petits déjeuners Arts & Food, 22 distributions solidaires (étudiants et femmes en situation de précarité)
- 98 rencontres et projections, 2 expositions (petite galerie), 16 ateliers mercredi/samedi ,10 tournages Twitch avec ARTE, des enregistrements podcasts
- 10 comités de quartier, 1 fête de quartier, 1 terrasse étendue
- Installation de l'Institut Ukrainien à Paris au 7<sup>e</sup> étage, 1 Édition papier sur l'engagement des femmes iraniennes
- 15 structures au quotidien à la Gaîté : 75 postes de travail dans l'espace partagé, 120 danseurs en résidence hebdomadaire, 153 artistes accueillis au Studio d'enregistrement (Red Bull), 12 talents accompagnés dans le cadre de l'incubateurs ARTE

**Démarche environnementale :** La Gaîté Lyrique est engagée depuis plusieurs années dans de nombreuses actions de réduction de ses impacts négatifs. Le bilan carbone et le diagnostic éco-flux réalisés en 2022 ont permis d'identifier les principaux postes d'impact de la Gaîté et de définir les actions prioritaires pour réduire les impacts négatifs.

La GL a déjà réalisé un bilan carbone ; elle a une politique zéro papier, zéro plastique, catering bio, local, de saison, réduction de la production de déchets et tri multi-flux. Elle est vigilante sur les transports des artistes et sur les partenaires, sur

la mobilité douce pour les personnels.

**Communication :** Les reprises media ont été nombreuses : plus de 500. Ainsi tous les grands media nationaux, média pro, media spécialisé ont cité le projet, ou une de ses activités.

**Effectif du concessionnaire :** 55 ETP. La SAS GL a mené à son arrivée des entretiens individuels qui ont conduit à plusieurs départs. La SAS GL a également mené une restructuration de l'organigramme pour une meilleure intégration et adhésion de l'ensemble des équipes (technique notamment) à la globalité du projet.

## c) Politique tarifaire -----

Le tarif moyen pour les concerts est de 9,5 €. Il faut noter que 67% des concerts sont gratuits. Le tarif de concert le plus élevé est à 38,50 €.

Le tarif moyen pour les autres événements est de 1,80 €, avec 92% de la programmation qui est gratuite. Le tarif le plus élevé est de 30 € pour un atelier et 21,80 € pour une conférence.

## d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Le contrat de concession de service ne prévoit pas d'investissement.

## e) Événements marquants en 2023 -----

L'année 2023, qui est l'année de démarrage du contrat, a été marquée par la fermeture de l'établissement durant quatre mois (de janvier à mai) sur décision de la Préfecture de Police, consécutive à des manquements et irrégularités de gestion du délégataire précédent.

Création du programme Gaîté l'été proposant des animations en accès libre sur la terrasse donnant sur la donnant sur le square Emile Chautemps.



# MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES



## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La Ville de Paris est propriétaire de documents (photographies, dessins, gravures, cartes, affiches) d'une grande valeur artistique, documentaire et patrimoniale. Elle est notamment propriétaire des collections photographiques Roger-Viollet, qui lui ont été léguées en 1985 et regroupent environ 7,7 millions de clichés. Parmi les autres fonds patrimoniaux photographiques figurent notamment ceux du Musée Carnavalet (150 000 clichés), de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (environ 500 000 clichés) et de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville (250 000 clichés). La Ville de Paris est également détentrice du fonds France Soir (acquis par don en 1987 et complété par achat en 2012), qui comprend environ 6 millions de clichés.

Afin de permettre la diffusion de ce patrimoine, d'un intérêt culturel, patrimonial et historique, et en ouvrant l'accès au plus grand nombre, la Ville de Paris a créé, en 2005, un service public local de préservation et de mise en valeur des fonds. La première délégation de service public étant arrivée à échéance en 2015, une nouvelle délégation avait été conclue en gré à gré (DSP in house) avec la SPL Parisienne de Photographie, pour la période du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2019. Le délégataire assurait alors la reproduction numérique des fonds, la préservation des originaux et leur diffusion par l'exploitation commerciale des droits de reproduction et l'alimentation d'un site internet accessible au grand public.

Le nouveau concessionnaire, Delta arts, assure, dans le cadre du **contrat de concession de service public** entré en vigueur le **1er janvier 2020** pour une **durée de 5 ans**, la diffusion et l'exploitation commerciale des images numérisées, la négociation des droits de reproduction pour le compte de la Ville de Paris auprès des auteurs ou de leurs ayants-droits et doit contribuer à la démarche d'éducation aux médias et à l'information (EMI) auprès des jeunes publics. Les autres missions auparavant assurées par la SPL Parisienne de photographie (conservation des collections, numérisation) n'entrent plus dans le cadre de la concession et sont désormais directement assurées par la Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

Cette concession de service ne prévoit pas de programme d'investissement.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

La concession ayant débuté au 1er janvier 2020, l'année 2023 représente la quatrième année d'exploitation du concessionnaire.

Le **chiffre d'affaires** de la concession est constitué des recettes tirées de l'exploitation des fonds photographiques, auquel vient s'ajouter la participation aux charges de service public versée par la Ville de Paris au titre de la diffusion et de la valorisation des fonds. Pour l'année 2023, ce chiffre

d'affaires s'élève à **607 k€ HT** (soit une diminution de 4,83 %).

A ce chiffre d'affaires s'ajoute une participation financière versée par la Ville au titre des contraintes de service public pour un montant de **482 k€** en 2023.

Le **résultat net** 2023 de la concession représente un solde positif de **11 k€**, en baisse de plus de la moitié par rapport à 2022 du fait d'une hausse de la masse salariale et de la poursuite des efforts d'investissement liés au développement des actions d'éducation aux médias (cf. infra). On note également en 2023 une baisse notable des revenus liés aux activités corporate, presse et éditoriale.

La redevance versée en 2023 est demeurée à 48 k€ (montant initial soumis à l'évolution de l'indice de

référence prévu au contrat), soit le montant minimal garanti prévu par la convention de CSP. Pour rappel, le contrat prévoit en effet le versement par le concessionnaire d'une redevance annuelle de 6,5 % du chiffre d'affaires, assortie d'un montant minimal garanti de 45 k€ HT.

	2023	2022
Chiffre d'affaires net (hors compensation)	607 k€	632 k€
Redevance	48 k€	44,7 k€
Participation de la Ville de Paris	482 k€	482 k€
Résultat net de la délégation	11 k€	30 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public -----

**Production d'images numérisées :** Aux termes du contrat de concession, la charge de la numérisation incombe à la Ville de Paris qui s'engage à livrer annuellement 200 000 vues au concessionnaire, tirées des fonds Roger-Viollet et France Soir. En 2023, 100 866 du Fonds France Soir images ont été produites et fournies au concessionnaire, ainsi que 91 851 images du Fonds Roger-Viollet (dont 85 790 images issues du fonds Lipnitski) pour un total de 192 447 images numérisées. S'y ajoutent 330 numérisations à la demande (dont 112 re-numérisations) en 29 séances de prises de vue organisées sur place (représentant une centaine d'heures par an).

**Commercialisation des droits de reproduction :** Les ventes de droits de reproduction ont représenté 607 k€ (fonds Roger-Viollet = 589 k€, fonds France Soir = 17 k€) en 2023 contre 632 k€ en 2022 (fonds Roger-Viollet = 618 k€, fonds France Soir = 14 k€).

Pour mémoire, la mission de conservation du fonds Roger-Viollet a été reprise en régie par la Ville de Paris en 2018.

La nomenclature des recettes par secteur fait apparaître en 2023 une forte progression du secteur de la galerie et une consolidation du secteur « expositions » tandis que la baisse du secteur « presse et éditions » se confirme. Le secteur « corporate » a également fortement diminué mais le début de l'année 2024 laisse augurer une bonne reprise.

**Diffusion culturelle et grand public des collections :** La diffusion culturelle des fonds s'effectue par la mise à disposition à titre gracieux des reproductions numérisées des œuvres aux services et

institutions de la Ville de Paris pour des expositions, publications ou toute utilisation sur les sites des institutions municipales. Elle est également assurée par la mise en ligne de photographies à destination du public professionnel sur le site Roger-Viollet ([www.roger-viollet.fr](http://www.roger-viollet.fr)), site mis en ligne en janvier 2021. Le site web Paris en images a été fermé. Pour ce qui relève de la diffusion auprès du grand public et notamment des expositions en ligne ou de la vente de tirages ou d'ouvrages édités par l'agence, un nouveau site « [galerie-roger-viollet.fr](http://galerie-roger-viollet.fr) » a été ouvert en 2023. Ce secteur semble assez actif et est en progression.

## Éducation aux Médias et à l'Information (EMI)

: En 2022, un poste de chargé de projet culturel et pédagogique a été créé pour mener à bien cette démarche. Un investissement budgétaire de 22 k€ a permis de mettre en place des ateliers et des expositions pédagogiques. En 2023 les actions EMI ont été développées en partenariat étroit avec le CLEMI : plus de douze ateliers pour éduquer le regard et apprendre à s'informer sont proposés aux classes, primaires ou secondaires. Ces Missions pédagogiques ont été étoffées et ont obtenu l'agrément « Pass Culture ». L'Agence Roger-Viollet est aujourd'hui répertoriée sur la Plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. 32 ateliers EMI ont eu lieu au sein de 22 écoles élémentaires parisiennes et 11 ateliers au sein de l'agence Roger-Viollet pour des classes du 1<sup>er</sup> & 2<sup>nd</sup> degré, touchant respectivement 600 élèves du Premier degré et 240 élèves du second degré.

## c) Politique tarifaire -----

La tarification est effectuée de gré à gré, sur la base d'une demande de devis.

La gratuité des droits de reproduction est accordée à la Ville de Paris et à certains de ses partenaires dans le cadre de l'utilisation non commerciale des images. Des tarifs préférentiels sont accordés aux étudiants, aux chercheurs et aux publications scientifiques (réduction de 50 %). Des dérogations peuvent également être consenties en fonction du nombre d'images commandées par le même utilisateur, dans le cadre d'accords spécifiques proposant un prix forfaitaire à l'image.

## d) Suivi du programme contractuel d'investissements -----

Il n'y a pas de programme contractuel de travaux/ investissement inscrit dans la DSP.

## e) Événements marquants 2023 -----

L'année 203 a conforté le réel dynamisme du

cessionnaire et confirmé le développement de l'audience de l'Agence : les photographies Roger-Viollet ont été vues lors de plus de 200 événements culturels dans le monde.

Les expositions 2023 ont connu un grand succès public et une bonne audience dans la presse :

- Une histoire photographique des femmes au XX<sup>e</sup> siècle (janvier-mars)
- Alain ADLER, la photographie de cinéma sur un plateau (avril-juin)
- PARIS RIVE DROITE / RIVE GAUCHE Les bords de Seine entre labeur et loisirs (juillet – septembre)
- BORIS LIPNITZKI Un photographe russe chroniqueur du Paris des années 30 (octobre 23-janvier 2024)

Chaque exposition a donné lieu à l'édition d'un catalogue et un film de promotion sur youtube.



# LE LOUXOR

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le cinéma a ouvert ses portes au public le 18 avril 2013. Après 7 premières années d'exploitation du cinéma, la Société **CINELOUXOR** a été reconduite (après mise en concurrence) pour l'exploitation de l'établissement au travers d'une convention de **délégation de service public** d'une durée de **5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**. La convention a été prolongée de 2 ans par un avenant voté au Conseil de Paris d'octobre 2021.

Le délégataire est chargé de proposer une programmation cinématographique de type Art et Essai, de films de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> exclusivité, ainsi que des films en version originale sous-titrée. Il doit construire une programmation diversifiée ouverte à tous. Il doit, en outre, développer un volet d'éducation artistique, d'animation et de médiation culturelle liée de manière prépondérante à l'activité cinématographique, et veiller à la dimension d'animation locale et d'ouverture sur le quartier.

La Ville de Paris n'accorde aucune participation financière pour l'exploitation de ce service délégué. Toutefois, le délégataire bénéficie de l'aide financière octroyée par la Ville de Paris au titre de sa politique de soutien aux salles de cinéma indépendantes, dans les mêmes conditions que tous les exploitants concernés par ces mesures.

Les travaux de gros entretien et de renouvellement (GER) sont à la charge de la Ville de Paris, à l'exception du gros entretien-renouvellement qui concerne les équipements de cinématographie, le mobilier de salle de cinéma et les ascenseurs. Tous les ouvrages, équipements et matériels permettant la bonne marche de l'exploitation sont entretenus en bon état de fonctionnement et réparés par les soins du délégataire, et à ses frais.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

En 2023, le **chiffre d'affaires** du Louxor s'élève à **1,5M€** soit une augmentation de 23 % par rapport à 2022 grâce à la hausse de la fréquentation. **Le chiffre d'affaires** est composé de recettes de billetterie de salle (1,4 M€ soit près de 90% des recettes), des recettes du bar, et d'activités commerciales. S'ajoute à ce chiffre d'affaires la perception de subventions d'exploitation. La subvention de fonctionnement annuelle de la Ville de Paris reste stable, à hauteur de 30 k€.

**Le résultat** est négatif (**- 145 k€**). La hausse du chiffre d'affaires ne permet pas de compenser

celle des charges d'exploitation notamment de la masse salariale et du bar.

Le délégataire verse une **redevance** constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires. En 2023, la redevance s'est élevée à **19 k€**, part fixe et part corrélée avec le chiffre d'affaires de l'année 2022.

	2023	2022
Chiffre d'affaires (hors participations)	1 523 k€	1 238 k€
Redevance	19 k€	10 k€
Participation de la Ville de Paris	30 k€	30 k€
Résultat net de la délégation	-145 k€	22 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public ----

**Activité et fréquentation :** Après les années difficiles liées à l'épidémie de Covid-19, les spectateurs sont revenus en salle et la fréquentation du Louxor a retrouvé son niveau pré-covid. Avec 240 698 entrées, la fréquentation en 2023 poursuit sa hausse et progresse de 17 % par rapport à 2022, portée par la palme d'or et le retour des films américains.

La fréquentation scolaire reste à peu près au même niveau d'année en année, hors effet de la COVID, en raison de la quasi-saturation des salles en matinée. Une baisse d'environ 6 % cette année est liée à l'annulation de quatre grosses matinées de séances scolaires, avec l'activation d'un plan Vigipirate en octobre, puis en raison d'une panne de projecteur en décembre. À ces séances étaient inscrits au total environ 1 800 enfants.

**Programmation :** La programmation s'est distinguée par les éléments notables suivants :

- Le classement Art et Essai est assuré en 2023. Il convient de noter que le cinéma conserve ses trois labels Art et Essai : Jeune Public, Recherche et Découverte, et Patrimoine et Répertoire et a reçu les Primes Court Métrage et Films fragiles ;
- La programmation vise à être diversifiée (films de patrimoine, documentaires, etc.), avec notamment la programmation en sortie nationale de *Le garçon et le héron* (2ème succès de l'année au Louxor), *Perfect days* et *Vers un avenir radieux*. À noter également l'accueil de festivals comme le Festival du cinéma de Turquie de Paris, le Maghreb des films, Mon Premier Festival et la Sélection « Cannes 2023 » de l'ACID ;
- Le travail à destination des groupes «Jeune public» a retrouvé son rythme habituel. Les séances ont accueilli 32 823 entrées en temps scolaire et périscolaire, en légère baisse de 6 % par rapport à 2023 en raison de l'annulation de plusieurs séances liée au plan Vigipirate et à la panne d'un projecteur ;
- L'insertion de l'équipement dans son quartier s'est poursuivie grâce à un travail avec les acteurs locaux, les structures associatives et diverses animations (ciné-club, ciné-concerts, expositions, partenariats comme celui lancé avec la coopérative La Louve).

**Démarche environnementale :** Le Louxor est depuis le début dans une démarche environnementale. Il s'est engagé depuis 2023 dans la démarche « Mieux manger au cinéma », ne proposant que des produits validés par le label.

**Communication :** Le Louxor a mis en œuvre depuis son ouverture une communication efficace

et ciblée : avec un programme hebdomadaire imprimé tiré à 500 exemplaires, une newsletter de 10 000 abonnés et des réseaux sociaux actifs (augmentation importante du compte Instagram en 2023).

**Effectif du délégataire :** l'équipe du Louxor compte 18 salariés permanents et 12,95 ETP.

## c) Politique tarifaire -----

La politique tarifaire mise en place par le cinéma correspond à celle pratiquée par la plupart des salles de cinéma indépendantes.

Au cours de l'exercice, le délégataire a appliqué les tarifs visés dans la convention de délégation avec un plein tarif à 10,50 € et de nombreux tarifs réduits notamment à destination des moins de 26 ans, des étudiants, des seniors ou des chômeurs. Le tarif spécifique pour les scolaires et les centres de loisirs est de 4,20 €.

Le **tarif moyen s'établit à 5,90 €**, plus bas que la moyenne nationale (7,20 €).

## d) Suivi du programme contractuel d'investissements -----

Les travaux de gros entretien et de renouvellement (GER) sont à la charge de la Ville de Paris, à l'exception du gros entretien-renouvellement qui concerne les équipements de cinématographie, le mobilier de salle de cinéma et les ascenseurs.

## e) Événements marquants 2023 -----

De nombreuses séances spéciales et en avant-premières ont été proposées au public.

Le Louxor a proposé tout au long de l'année un ciné-club, organisé en courts cycles de films de patrimoine. Il a accueilli « Mon Premier Festival » qui est un festival destiné au jeune public initié par la Ville de Paris.

L'événement « Courts au Louxor ! » en partenariat avec l'Agence du court métrage a été renouvelé en 2023 avec la projection « Fais ta séance » en février programmée et présentée par un groupe du lycée Rabelais (18<sup>e</sup>).

Les rendez-vous de la Louve ont été reconduits, en partenariat avec la coopérative du 18<sup>e</sup> La Louve, proposant des séances composées d'un film et d'une rencontre avec des intervenants en lien avec la thématique abordée.



# FESTIVALS DU PARC FLORAL

## PRÉSENTATION DU CONTRAT

Conclu pour une durée de cinq ans à partir de mars 2023, le contrat de concession de services porte sur l'organisation, la programmation et l'exploitation d'un festival de musique classique, jazz et jeune public dans le Parc Floral de Paris (12e). Il a été confié à la société Traffix Music au terme d'un renouvellement de contrat, toujours avec Traffix Music, ayant pris fin courant 2023.

Les objectifs sont les suivants :

- ▶ proposer à un public averti comme au grand public une programmation de qualité et de niveau professionnel, national et international ;
- ▶ programmer des artistes émergents et en développement, notamment de la scène parisienne et francilienne en assurant un niveau de rémunération conforme aux usages (selon la convention collective applicable) ;
- ▶ développer des collaborations avec les acteurs locaux spécialisés dans les esthétiques jazz, classique et dans les concerts à destination d'un jeune public ;
- ▶ sensibiliser les publics aux différents univers musicaux (classique, jazz, concerts jeune public) par des actions de médiation, rencontres avec les artistes ou de découverte de type show case ou concerts à caractère plus intimiste dans les pavillons proches de l'Espace Delta ;
- ▶ développer les ressources propres issues de la vente de biens et services, bar et petite restauration, merchandising, partenariat ou mécénat.

Le concessionnaire doit proposer :

- ▶ des concerts gratuits avant 20h au minimum pour 8 concerts de jazz, 8 de classique et 8 concerts jeune public ;
- ▶ des concerts nocturnes avec billetterie après 20h. Le concessionnaire est libre de proposer autant de concerts classique et jazz qu'il le souhaite. Cette activité doit s'équilibrer par les ressources propres (billetterie, buvette, coproduction et mécénat).

En contrepartie de ces missions, la Ville lui verse une participation financière de 410 k€, hors indexation, par an.

Cette concession de service ne prévoit pas de programme d'investissement.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** s'élève à **140 k€** en 2023 soit une forte baisse par rapport à 2022 (-43%). Après une édition 2022 difficile financièrement, sanctionnée par un résultat déficitaire, Traffix Music

a choisi de limiter le nombre de soirées payantes pour l'édition 2023 et donc de limiter le risque de recettes de billetterie, tout en respectant les attendus du contrat sur la programmation gratuite. Ceci a permis au concessionnaire de limiter le déficit en 2023, et d'améliorer le résultat, qui reste toutefois toujours négatif (-37 k€ en 2023 contre -128 k€ en 2022).

Au chiffre d'affaires, s'ajoute une **participation versée par la Ville** qui s'élève à **416 k€** en 2023,

soit +6 k€ par rapport à 2022 en application des clauses contractuelles d'indexation du contrat. La redevance pour la Ville est de 7% du chiffre d'affaire avec un minimum garanti de 15 k€, soit un chiffre d'affaire déclencheur de redevance variable de 214 k€. Avec 140 k€ de chiffre d'affaire en 2023, c'est la redevance minimale de 15 k€ qui est dû pour la Ville.

	2023	2022
Chiffre d'affaires	140 k€	247 k€
Participation de la Ville de Paris	410 k€	416 k€
Redevance	15 k€	28 k€
Résultat net	-37 k€	-128 k€

## b) Indicateurs de suivi -----

**Fréquentation :** Du 28 juin au 6 septembre, les festivals du Parc floral ont proposé **32 concerts gratuits** et **2 nocturnes payantes**. Ils ont réuni 54 651 festivaliers et plus de 180 musiciens.

		2019	2020	2021	2022	2023
<b>PESTACLES</b>	Nb concerts	8	6	8	8	8
	Fréquentation	7 939	2 948	6 445	6 162	6 511
<b>PARIS JAZZ FESTIVAL</b>	Nb concerts	17	6	18	19	12
	Fréquentation	27 702	8 992	24 902	38 369	23 465
<b>CLASSIQUE AU VERT</b>	Nb concerts	8	7	10	11	12
	Fréquentation	13 424	9 174	13 121	16 063	24 675
<b>TOTAL</b>	<b>Nb concerts</b>	<b>33</b>	<b>19</b>	<b>36</b>	<b>38</b>	<b>32</b>
	<b>Fréquentation</b>	<b>49 065</b>	<b>21 114</b>	<b>44 468</b>	<b>60 594</b>	<b>54 651</b>

**Publics :** Près de 3 500 enfants de centres de loisirs d'Ile de France ont été accueillis au cours des 8 séances Pestacles. L'âge moyen des spectateurs est de 50 ans, 56,9% sont des femmes, 41% sont parisiens et 52% franciliens. 31% du public assistait aux festivals pour la première fois. 90 invitations ont été distribuées via la DASES à 11 associations parisiennes du champ social.

**Démarche environnementale :** zéro plastique à usage unique sur tout le site du festival, déplacements à faible émission de carbone pour l'équipe

du festival et ses prestataires dans le Parc, navette électrique pour raccompagner le public jusqu'au métro, mobilier réutilisable, flyers-graine, compostage des restes alimentaires et des cartons en fibre végétale.

**Egalité Femmes – Hommes :** formation des personnels animée par la Fondation des femmes, sensibilisation des publics par une communication sur le site, parité établie dans la programmation, lutte contre l'invisibilisation des musiciennes par l'accrochage de deux expositions photographiques, gratuites.

**Effectif du concessionnaire :** L'équipe de Traffix Music compte 18 personnes salariées, et est appuyée par une centaine de bénévoles, dont un tiers sont des Volontaires de la Ville de Paris.

## c) Politique tarifaire -----

Les concerts en journée sont gratuits. L'édition 2023 comptait 2 nocturnes payantes, qui ont rassemblé 2 376 spectateurs, tarif plein à 29 €, réduits à 18 € et super réduits à 12 €.

## d) Suivi du programme contractuel d'investissements -----

Cette concession de service ne prévoit pas de programme d'investissement.





## JEUNESSE FAMILLE – PETITE ENFANCE

Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux centres d'animation et aux établissements d'accueil collectif de la petite enfance.

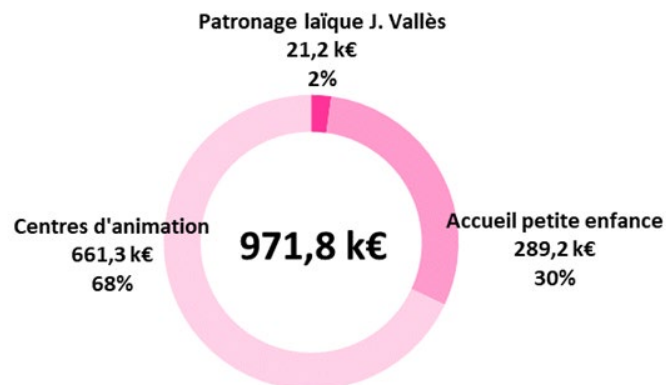
Il regroupe **15 délégations de service public pour les centres d'animation** proposant un programme spécifique d'activités de loisirs à l'intention des jeunes Parisien.ne.s de 12 à 25 ans, **une délégation pour un établissement proposant un programme d'animation spécifique** dédié à la laïcité et **7 délégations relatives à l'accueil des enfants** en bas âge.

	2023	2022
Chiffre d'affaires	24,0 M€	19,5 M€
Redevance	971,8 k€	1,0 M€
Participation de la Ville de Paris	22,9 M€	19,9 M€

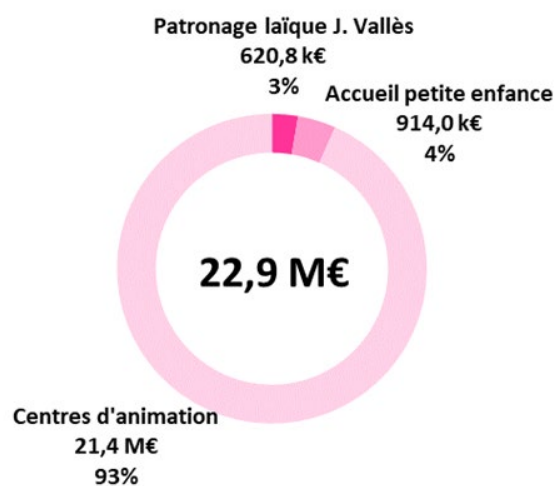
Répartition  
du chiffre d'affaires  
en 2023



Répartition  
de la redevance  
en 2023



## Répartition de la participation en 2023





# CENTRES PARIS ANIM'

## PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Durant la saison 2022/2023, les 50 centres Paris Anim' parisiens, quel que soit leur mode de gestion, ont proposé des activités de loisirs à caractère sportif, culturel, artistique, technique ou scientifique. Ces activités, encadrées par des animateurs, sont mises en place, sans discrimination de genre, d'âge ou d'origine géographique, sous forme de cours ou d'ateliers hebdomadaires de durées variables. Elles sont aussi variées que l'éveil musical, les activités sportives, les arts du spectacle, les activités techniques et scientifiques, l'apprentissage des langues, le dessin, la gastronomie ou la sensibilisation à l'environnement.

Les centres proposent aussi un accueil et une information spécifiques ainsi qu'un programme d'activités particulier pour les jeunes (stages, séjours...). Enfin, des activités d'insertion à l'attention des populations fragilisées, ainsi que des activités d'animation de quartier et de convivialité sont organisées.

Les objectifs poursuivis sont de contribuer au renforcement du lien social en garantissant la mixité sociale et en favorisant les relations entre générations.

Les centres Paris Anim' sont inscrits à l'inventaire des équipements de proximité, et la Ville de Paris a choisi d'en externaliser la gestion. Dans ce cadre, et conformément au CGCT, ce sont les conseils d'arrondissement concernés qui choisissent leur mode de gestion, soit la délégation de service public, soit le marché public.

Pour la saison 2022-2023, **36 centres Paris Anim', 2 centres internationaux de séjours (CISP), 1 théâtre jeune public** étaient ainsi gérés au travers de **15 conventions de délégations de service public conclues avec des associations**. Les 14 autres centres étaient gérés dans le cadre de 12 marchés publics de services.

Les délégations de service public portent sur la gestion et l'exploitation de ces équipements afin de mettre en place l'offre d'animation précitée, en recherchant une optimisation de l'utilisation des locaux. Elles sont conclues pour 5 ans, exception faite du contrat concernant les CISP Maurice Ravel (12<sup>e</sup>) et Kellermann (13<sup>e</sup>) et le Centre Paris Anim' Maurice Ravel, qui est d'une durée de 10 ans. Il inclut en effet la réalisation d'un programme d'investissement de 4,2 M€ à la charge du gestionnaire.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

### a) Chiffres clés de l'activité

	2022/2023	2021/2022
Chiffre d'affaires*	21,8 M€	17,2 M€
Redevance	641,8 k€	512,1 k€

Participations de la Ville de Paris	21,4 M€	20,7 M€
-------------------------------------	---------	---------

\* Hors DSP 14<sup>e</sup> qui n'a remis aucun bilan à la date d'établissement du rapport, comme l'année précédente

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué des droits d'inscription acquittés par les usagers au titre de leur participation aux activités et manifestations, auxquels s'ajoutent les recettes annexes, principalement d'hébergement et de restauration à travers les CISP (10,2 M€ de CA) et de locations de salles pour les CPA. Par ailleurs, sauf pour le contrat des CISP et du CPA Ravel, en compensation des contraintes de service public,

la Ville de Paris verse une participation financière fixée contractuellement et expressément conditionnée à la bonne exécution du projet d'activité approuvé par la Ville.

À périmètre constant, hors DSP du 14<sup>e</sup>, pour l'exercice 2022-2023, **le chiffre d'affaires global** réalisé sur l'ensemble des établissements, s'élève à **21,8 M€**, contre 17,2 M€ en 2021-2022, soit une hausse conséquente de **27 %**. Ces résultats marquent le retour à des conditions d'exploitation normales, sans restriction sanitaire, et un niveau de fréquentation proche de l'avant-COVID.

Si l'on exclut les 2 CISP, le chiffre d'affaires global réalisé est de 11,9 M€ (constitué à 89 % des droits d'inscriptions et à 11 % des recettes annexes) contre 9,1 M€ en 2021-2022, soit une hausse de 31 %.

En gardant le même périmètre – hors 14e - l'ensemble des contrats et des centres ont un chiffre d'affaires en augmentation par rapport à la saison précédente.

En ce qui concerne **les redevances**, toutes les DSP prévoient le versement d'une redevance forfaitaire annuelle. Seule la DSP Ravel – Kellermann (CISP et CPA Ravel), qui revêt un caractère spécifique, comporte le versement, en sus de la redevance forfaitaire annuelle, d'une redevance variable assise sur le résultat si celui-ci est positif. En 2022-2023, cette redevance variable s'est élevée à 156 K€.

<b>Redevance sur exercice 2022-2023</b>	<b>Redevance forfaitaire annuelle (€)*</b>
<b>CPA Les Halles</b>	13 500
<b>CPA Arras Censier</b>	13 500
<b>CPA Richard Wright</b>	7 500
<b>CPA Beaujon</b>	10 500
<b>CPA Valeyre</b>	10 500
<b>CPA 10<sup>e</sup></b>	36 000
<b>CPA Bessie Smith</b>	10 500
<b>CPA Pina Bausch</b>	2 000
<b>CPA Annie Fratellini</b>	13 500
<b>CPA Musidora</b>	24 000

<b>CPA Maison des Ensembles</b>	13 500
<b>CPA 13<sup>e</sup></b>	46 500
<b>CPA Angel Parra</b>	18 789
<b>CPA Marc Sangnier</b>	19 500
<b>CPA 15<sup>e</sup></b>	29 000
<b>CPA Point du jour</b>	<b>19 500</b>
<b>CPA 17<sup>e</sup></b>	<b>10 500</b>
<b>CPA 19<sup>e</sup></b>	<b>51 000</b>
<b>CPA-Centres d'Hébergement Ravel Kellermann *</b>	<b>200 000</b>
<b>Total Cumulé</b>	<b>505 000</b>

\* hors redevance variable

## **b) Indicateurs de suivi du service public -----**

### **Fréquentation :**

À périmètre constant (hors prise en compte des CPA du 14<sup>e</sup>), la fréquentation des centres Paris Anim' en DSP connaît une augmentation de 5,4 %, entre août 2022 et août 2023 (le nombre d'usager.ère.s passe de 41 873 à 44 134).

Les usager.ère.s payant.e.s (83,7 % du total) sont en hausse de 9,3 % d'un exercice à l'autre tandis que les usager.ère.s des activités gratuites (16,3 % du total) sont en baisse de 11 %.

En ce qui concerne la répartition des usager.ère.s en fonction des niveaux de revenu, 50 % des usager.ère.s d'activités dont l'inscription est soumise à quotient familial (QF) relèvent des 5 premières tranches de QF (10 tranches au total), résultat similaire aux saisons précédentes.

Les activités régulières gratuites ont attiré 7 205 personnes, principalement des jeunes et des personnes bénéficiant d'activités en vue de leur insertion.

Quant aux activités de proximité, d'échange et de convivialité, elles ont été fréquentées par environ 264 000 participant.e.s.

S'ajoutent à ces fréquentations celles des espaces dédiés aux jeunes et des P.I.J. (environ 40 000 passages).

### **Programmes d'activités :**

Les centres Paris Anim' sont largement ouverts sur leur quartier d'implantation et mettent en place des partenariats avec le secteur associatif et les autres structures publiques présentes dans les arrondissements.

Comme précisé plus haut, des ateliers d'activités de loisirs, à destination de tous, sont proposés dans de nombreux domaines. Plusieurs centaines d'activités différentes sont proposées par l'ensemble des centres Paris Anim'.

Par ailleurs, et en lien avec la réforme des conservatoires, des conventions de partenariats ont été mises en place entre les deux types d'équipement pour favoriser la complémentarité de l'offre d'apprentissage musical dans les arrondissements et créer des passerelles entre les publics.

La quasi-totalité des centres Paris Anim' éditent une lettre d'information et tous disposent d'un site internet.

La réforme des équipements jeunesse a promu le développement de l'accueil informel des jeunes dans les CPA dès lors que les locaux le permettaient et la possibilité de construire avec ces derniers un programme d'activités gratuites ou de sorties, à l'instar de ce qui se pratique dans les espaces Paris Jeunes.

De plus, les centres Paris Anim' parisiens participent à la politique générale d'insertion et de prévention menée par la Ville de Paris en proposant notamment des sessions gratuites d'accompagnement scolaire, des cours de français – langue étrangère pour les publics migrants et des activités mixtes accessibles à un public handicapé.

Enfin, des activités de proximité, d'échange et de convivialité sont mises en œuvre et proposées aux personnes fréquentant les centres et au reste de la population. Les centres Paris Anim' constituent ainsi des espaces ouverts sur l'extérieur qui contribuent activement à l'animation des quartiers.

#### **Réclamation des usager.ère.s :**

On observe, pour la saison 2022-2023, un très faible nombre de réclamations d'usager.ère.s.

#### **c) Politique tarifaire-----**

Les tarifs des prestations en vigueur dans les centres Paris Anim' ont été fixés initialement par délibération du Conseil de Paris en mai 2006, en fonction des QF des usager.ère.s, de la nature des activités et de l'âge des participants. La gratuité est applicable à certaines activités relevant notamment des actions d'insertion telles que l'accompagnement scolaire, les cours de mise à niveau ou d'initiation au français. Les tarifs sont relevés chaque année par arrêté, dans la limite du taux

directeur voté par le Conseil de Paris pour tous les équipements publics.

La première réforme de la tarification dans ce cadre a été votée et est entrée en vigueur en 2012. Elle intégrait un élargissement des 3 tranches supérieures de QF, ainsi qu'une hausse des tarifs pour ces tranches et une baisse pour les tranches les plus basses. De plus, afin d'harmoniser les tarifications de l'ensemble des équipements parisiens, elle incluait également la suppression de tous les avantages consentis précédemment aux familles à partir du deuxième enfant, aux étudiants, apprentis et boursiers.

La deuxième réforme de la tarification, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2015, intégrait une augmentation du nombre de tranches tarifaires, passées de 8 à 10. Il s'agissait de corriger la progressivité de la tarification en accentuant l'effort consenti par les hauts revenus, en créant les tranches 9 (tarifs supérieurs de 30% à ceux du QF 8) et 10 (60% au-dessus de ceux du QF 8).

Compte tenu des difficultés économiques rencontrées par la jeunesse durant la crise sanitaire, le Conseil de Paris a voté, en décembre 2020, la création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires du contrat d'engagement jeunes, correspondant à la tranche des QF 2, si le jeune ne relève pas par ailleurs de la tranche 1.

#### **d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----**

Tous les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance courante des locaux confiés, ainsi que des travaux de rafraîchissement de peinture, la Ville demeurant en charge des travaux de renouvellement et de grosses réparations. Dans leur offre, les délégataires ont la possibilité de proposer la prise en charge de travaux excédant l'entretien et la maintenance courante, mais ils font peu usage de cette possibilité. En 2023, la Ville a réalisé des travaux pour un montant d'investissement de 1,2 millions d'euros dans les Centres Paris Anim' gérés en délégations de service public. Les délégataires ont pour leur part déclaré la réalisation d'environ 490 k€ de travaux.

Le contrat de gestion des CISP Maurice Ravel (12<sup>e</sup>) et Kellermann (13<sup>e</sup>) et du Centre Paris Anim' Maurice Ravel, seul, contient des obligations formalisées et chiffrées de réalisation d'un programme de travaux sur les trois équipements, qui prévoyait :

- Sur le site Ravel, 2 196 k€ de travaux, dont des changements de menuiseries, la rénovation de la façade, des remplacements de réseaux d'eau ; au 31 août 2023, 35 % de ce montant (759 k€)

avaient été consacrés aux travaux prévus, auxquels s'ajoutent 551 k€ de travaux non prévus, dont des rénovations de chambres et du remplacement de matériels. Au total, l'investissement réalisé représente 60 % du montant prévisionnel du contrat pour 70 % de sa durée.

- Sur le site Kellermann, 2 003 k€ de travaux, dont la rénovation de la façade et des réfections de chambres ; au 31 août 2023, 82 % de ce montant (1 636 k€) avaient été consacrés aux travaux prévus, auxquels s'ajoutent 266 k€ de travaux non prévus, dont des changements de mobilier. Au total, l'investissement réalisé représente 95 % du montant prévisionnel du contrat pour 70 % de sa durée.

### e) Évolutions 2023 -----

- **Saison 2022-2023** : plusieurs contrats arrivant à terme en août 2023 ont fait l'objet d'une procédure de renouvellement en DSP : CPA Arras et CPA Censier (5<sup>e</sup>) attribués à ACTISCE, CPA Maison des Ensembles (12e) attribué à la Ligue de l'Enseignement (fédération de Paris), et CPA du 15<sup>e</sup> arrondissement, attribués à MJC PARIS XV BRANCION. Deux contrats arrivant à échéance fin août 2023 ont été renouvelés en marché public : CPA Angel Parra (14e) et CPA Marc Sanguier (14<sup>e</sup>).
- **Saison 2023-2024** : plusieurs contrats arrivant à terme en août 2024 ont fait l'objet d'une procédure de renouvellement en DSP : CPA Valeyre (9<sup>e</sup>), auquel s'ajoute le CPA Jacques Bravo précédemment en marché public, attribués à la Ligue de l'Enseignement (fédération de Paris), CPA Richard Wright (12e) attribué à ACTISCE.



# ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

## PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Afin de mettre en œuvre la politique municipale en faveur de l'accueil de la petite enfance, et pour favoriser une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des familles parisiennes, la Ville de Paris a fait le choix de diversifier les modes de gestion des établissements. À cet effet, la gestion de certaines structures municipales a été confiée à des partenaires privés. Dans le cadre de délégations de service public, ce mode de gestion permet de proposer aux familles qui en expriment le besoin des horaires élargis ou décalés et d'expérimenter de nouvelles organisations des temps d'accueil avec un assouplissement des frontières traditionnelles entre l'accueil à temps plein, pratiqué dans les crèches, et l'accueil à temps partiel, qui définit les haltes garderies.

Les crèches sont inscrites à l'inventaire des équipements de proximité. Elles sont donc gérées selon le choix effectué par chaque mairie d'arrondissement, soit au moyen d'une délégation de service public, soit au moyen d'un marché public de services.

Concernant l'année 2023, la gestion par un contrat de **délégation de service public** concerne 7 structures parisiennes : le multi-accueil situé 28-30, rue Baron Leroy (12<sup>e</sup>), le multi-accueil situé 3, ruelle au Père-Fragile (15<sup>e</sup>), la halte-garderie située 18-24, passage Duhesme (18<sup>e</sup>), le multi-accueil situé 2, rue Maxime Lisbonne (Duployé) (18<sup>e</sup>), le multi-accueil situé 32, rue Godfroy Cavaignac (11<sup>e</sup>), le multi-accueil situé 8, impasse Barrier (12<sup>e</sup>), le multi-accueil situé 21, rue de Provence (9<sup>e</sup>).

Les délégations de service public citées ci-dessus sont conclues pour une **durée de 5 ans, et de 7 ans pour la halte-garderie Duhesme**. Elles portent sur l'accueil collectif non permanent, régulier ou à temps partiel d'enfants de moins de 3 ans. Les délégataires doivent mettre en œuvre tout moyen adapté pour permettre aux enfants de se familiariser avec la vie en collectivité. Afin de satisfaire les besoins d'un plus grand nombre de familles, les délégataires doivent également proposer des horaires de fréquentation élargis et mettre en place des actions favorisant un haut niveau de fréquentation. Enfin, les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Les suites de la crise sanitaire en 2022/2023 et l'inflation (hausse des prix des matières premières et du coût de l'énergie, hausse des salaires etc.) ont impacté les données financières des établissements d'accueil de la petite enfance gérés en DSP.

Les produits d'exploitations des délégations sont constitués des participations familiales versées

par les usagers et par les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales, auxquelles s'ajoute une participation financière compensatrice pour contraintes de service public versée par la Ville de Paris.

Pour l'année 2023, les produits d'exploitation réalisés par les 7 établissements (hors compensation financière de la Ville de Paris) s'élèvent à 1,94 M€, soit une diminution (-1,59 M€) par rapport à 2022. Trois conventions de DSP ont expiré en milieu d'année 2023 et six DSP avaient expiré en milieu d'année 2022. A périmètre constant (sur les 7 établissements), l'évolution du chiffre d'affaire a diminué d'environ 15% entre 2022 et 2023.

Pour l'année 2023, la compensation financière



globale versée par la Ville pour les contraintes de service public s'élève à 914K€, en baisse de 39 % par rapport à 2022, qui atteignait 1,51 M€. Cette variation s'explique notamment par l'expiration en cours d'année 2023 de trois DSP. A périmètre constant (sur les 7 établissements), l'évolution de la compensation financière globale a diminué d'environ 7% entre 2022 et 2023.

Pendant toute la durée de la DSP, le MUH est révisé chaque année, sans faire l'objet d'un nouveau vote. Son montant varie annuellement en fonction des charges de l'établissement, des recettes versées par la CAF (PSU & PSEJ) et de l'activité réalisée. Le MUH est l'un des éléments qui détermine la participation de la Ville.

Les délégataires versent une redevance forfaitaire annuelle. Pour l'année 2023, la redevance globale perçue par la ville s'élève à 289K€, soit une baisse de 43 % par rapport en 2022 (508 k€). A périmètre constant (sur les 7 établissements), l'évolution de redevance globale a diminué d'environ 14% entre 2022 et 2023.

Le résultat net s'établit sur un excédent de 150 k€ contre un déficit de 261 k€ en 2022. Trois établissements (Maxime Lisbonne, Godefroy Cavaignac et Barrier) présentent un résultat déficitaire annuel 2023 égal ou supérieur à -315k€. Quatre établissements présentent un excédent net en 2023.

Si le résultat montre une amélioration globale, la situation reste hétérogène selon les établissements. Le contexte inflationniste des salaires et des prix a continué de peser sur les charges, notamment concernant les dépenses de personnel (hausse du SMIC et recours accru à l'intérim dans un contexte de pénurie d'agents de la petite enfance), les achats (alimentation et couches) et les fluides (hausse du coût de l'énergie).

	2023	2022
Chiffre d'affaires	1,94 M€	3,54 M€
Redevance	289 k€	508 k€
Participation de la Ville de Paris	914 k€	1,51 M€
Résultat net	150 k€	-261 k€

### b) Indicateurs de suivi du service public -----

**Évolution de l'activité :** Pour l'année 2023, la capacité globale d'accueil des établissements gérés par délégation de service public est de 185 au 31 juillet 2023 (110 à compter de mois d'aout 2023), contre 340 places au 31 juillet 2022. La baisse de

capacité au cours de l'année 2023 est liée d'une part au changement de mode de gestion de Du-hesme et Père Fragile dont la gestion est assurée dans le cadre d'un marché public de service depuis août 2023 et d'autre part par la fermeture au 31 juillet 2023 de Baron le Roy.

Au titre de l'exercice 2023, le taux moyen d'occupation est de 62%, légèrement inférieur à l'exercice précédent (70%).

Les difficultés à pourvoir les places d'accueil de type halte-garderie perdurent et pèsent sur la gestion de ces établissements.

**Service fourni aux usagers :** La périodicité des enquêtes de satisfaction a été largement modifiée par les crises sanitaires de 2020 et 2021. En outre, ces enquêtes sont, en majorité, réalisées tous les deux ans.

Aucune réclamation ni contentieux n'a été enregistré.

**Sécurité hygiène et accidents :** Aucun incident n'a été enregistré sur les établissements. Sur le plan de la sécurité incendie, les établissements font l'objet de visites de la part des services compétents. Des exercices d'évacuation sont pratiqués tous les ans.

### c) Politique tarifaire -----

Les règles tarifaires et de calcul des participations facturées aux familles sont conformes aux dispositions communes à l'ensemble des établissements municipaux d'accueil collectif de petite enfance de la Ville de Paris.

Elles sont fixées par délibération du Conseil de Paris et par arrêté de la Maire de Paris en application des règles définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

### d) Événements marquants 2023 -----

Le montant total des investissements à réaliser par les délégataires dans le cadre des conventions en cours s'élève à 157 692€. A ce jour, les investissements déjà réalisés représentent un montant de 103 032€, soit un taux de réalisation de 65,34%.

Les investissements ont été effectués principalement durant les trois premières années des conventions pour les établissements Barrier, Maxime Lisbonne et Provence, gérés par le délégataire Crescendo.

Concernant les établissements Cavaignac, Du-hesme et Père Fragile gérés par le délégataire Léo Lagrange, les investissements ont eu lieu à un rythme régulier tout au long des contrats.

Pour l'établissement Baron Le Roy géré par la

Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon les investissements ont eu lieu principalement durant les années 2021 et 2022. Le tableau récapitulatif des investissements par établissement est joint en annexe.

Délégataires	Montant acté dans les conventions	Montant réalisé	% réalisé	Ecart entre les montants prévus dans les conventions et le réalisé	
				En montant	En %
Crescendo	66 100 €	45 520 €	68,87%	- 20 580,05 €	- 31,13%
Léo Lagrange	75 866 €	39 862 €	52,54%	- 36 004 €	- 47,46%
FOCSS	15 726 €	17 650 €	112,24%	+ 1 924,18 €	+ 12,24%
<b>Totaux</b>	<b>157 692 €</b>	<b>103 032 €</b>	<b>65,34%</b>	<b>- 54 659,54 €</b>	<b>- 34,66%</b>

En 2023, des investissements ont été réalisés dans les établissements Duhesme et Père Fragile. Pour le premier il s'agit de travaux de peinture (8 520€) et de réparation (3 968€) pour un montant global de 12 488€ et pour le second également des travaux de peinture pour un coût de 12 844,60€.

#### e) Événements marquants 2023

Ce cycle d'exploitation a été marqué par les suites de la crise sanitaire et le contexte inflationniste mais également par l'évolution de la fréquentation des structures due au manque de personnel.

Les conventions de DSP des structures Duhesme, Baron Le Roy et Père Fragile sont arrivées à échéance le 31 juillet 2023. Depuis le 1er août 2023 les structures Duhesme et Père Fragile sont gérées dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA).



# PATRONAGE LAÏQUE

## PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Le Patronage Laïque Jules Vallès, situé 72, avenue Félix Faure, Paris 15e, est un équipement de loisirs culturels et scientifiques créé en 2013 par la Ville de Paris pour promouvoir les valeurs laïques et républicaines. Au terme d'une procédure de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion du Patronage Laïque initiée début 2019, **un nouveau contrat de délégation de service public** a été signé, en janvier 2020, avec l'**association ACTISCE**. Ce contrat est d'une durée de 5 ans et porte sur la période du **1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2025**.

Au titre du contrat, le délégataire doit définir et mettre en œuvre, après accord de la Ville de Paris, un programme ambitieux et innovant d'activités et d'animations dans le cadre d'un projet pédagogique centré sur les valeurs de laïcité et sur les valeurs républicaines.

Ce programme d'activités, d'animations et de formations est structuré autour de quatre axes :

- ▶ Activités d'échanges et de convivialité organisées autour d'un lieu ressource permettant d'assurer la promotion des idées et des valeurs liées à la notion de laïcité ;
- ▶ Activités régulières de loisirs, à caractère scientifique, linguistique et culturel ;
- ▶ Activités culturelles et de loisirs à destination spécifique des jeunes ;
- ▶ Activités d'insertion.

Enfin, le délégataire a la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux qui lui sont confiés.

La convention liant la Ville de Paris au délégataire prévoit que les éventuels travaux de renouvellement et grosses réparations sont à la charge de la Ville de Paris. La liste des travaux d'entretien et de maintenance à la charge du délégataire est précisée en annexe 4 de la convention. Elle inclut des interventions tels que dégorgements des descentes d'eaux pluviales, menues réparations des ouvertures intérieures et extérieures, maintien des plafonds, murs intérieurs et cloisons, revêtements de sols, placards, entretien de la plomberie ; etc.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Sur l'exercice 2022/2023, le **chiffre d'affaires est de 233 454€**. En compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris verse une **participation financière** annuelle fixée contractuellement. Pour la période concernée, la participation financière de la Ville de Paris s'est élevée à **620 780 €**.

La redevance annuelle est constituée d'une part forfaitaire et d'une part variable en fonction des recettes d'activités. S'y ajoute (ou soustrait) la com-

pensation au titre du quotient familial prévue dans l'article 19.3 de la convention. Au titre de l'exercice 2022/2023, cette redevance s'élève à **21249 €**.

	2022/2023	2021/2022
Chiffre d'affaires	233,5 k€	169,4 k€
Redevance	21,2 k€	22,2 k€
Participation de la Ville de Paris	620,8 k€	584,7 k€
Résultat net	45,4 k€	37,5 k€

## **b) Indicateurs de suivi du service public -----**

### **Fréquentation :**

La saison 2022-2023 marque un retour à la fréquentation d'avant Covid, tant pour les activités de loisirs que pour les événements, pour le Patronage Laïque Jules Vallès qui retrouve son public et étend sa notoriété.

Ainsi, **81** ateliers d'activités régulières ont représenté 107,25 heures hebdomadaires (contre 98,5h la saison précédente) réunissant 733 inscrits (67% femmes, 33% hommes, 50% de moins de 18 ans, et 85% d'habitants de l'arrondissement). Ces activités régulières concernent les activités scientifiques et techniques, les activités linguistiques, les activités culturelles et artistiques et les activités physiques.

Les stages adultes, rencontrant un fort succès par leur format court et dense, ont été augmentés, passant de 75 heures à 125 heures (+66 %), et réunissant 352 inscrits (contre 166 l'année précédente). Ils ouvrent le Patronage Laïque à un nouveau public, car 75% des stagiaires ne sont pas inscrits dans une activité régulière.

Les stages jeunes/enfants ont réuni 298 personnes. Par ailleurs, dans 18 collèges et lycées répartis dans 8 arrondissements (3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>), (contre 6 en 2021/2022), 60 formations de délégués de classe, portant sur la laïcité et la citoyenneté ont été organisées avec le patronage Laïque et les animateurs et informateurs jeunesse des centres Paris Anim' gérés par ACTISCE touchant 1287 élèves.

Les activités d'insertion (Français langue étrangère - phonétique, conversation, et accompagnement à la scolarité), ont réuni 163 apprenants et élèves.

La programmation culturelle a touché 6 054 usagers pour 92 événements ; soit une hausse de 41% des fréquentations pour un nombre d'événement supérieur de 10%. La fréquentation des conférences (+47%), des concerts (+25%) et des cafés débats (+50%) est en forte hausse par rapport à 2021/2022 témoignant de l'impact accru du Patronage Laïque.

Le délégataire s'était adapté aux contraintes sanitaires notamment avec la refonte de son site internet, et le développement de ressources numériques. Entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 31 août 2023, il dénombre plus de 15 000 sessions (13 337 la saison précédente). La chaîne YouTube, dédiée à la diffusion des conférences, a comptabilisé 186 700 vues supplémentaires au cours de la même période et a gagné 1036 nouveaux abonnés. Au 31 août 2023, elle totalise 1115582 vues et 6 622 abonnés (contre 5500 abonnés au 31 août 2022).

### **Programmes d'activités :**

Les activités de débat, d'échange et de réflexion,

ouvertes à toutes et tous, font la spécificité de ce lieu : aux activités régulières de loisirs, s'ajoute un riche programme culturel et scientifique de conférences, cafés débats, ciné débats, expositions et concerts. Il développe des partenariats avec de nombreuses structures. Le patronage laïque dispose d'un fonds documentaire enrichi et d'un espace dédié à la consultation sur place des ouvrages, des revues philosophiques, scientifiques et sociologique et de la presse. Le grand public peut, sur simple demande par formulaire, emprunter des livres. Un kiosque avec la presse quotidienne et les revues spécialisées a été aménagé sur la mezzanine, en plus du rez-de-chaussée, et ces espaces sont fréquentés régulièrement en libre-accès. Le programme d'activités se compose de :

- «L'université citoyenne» se composant de 7 cycles de conférences (soit, avec 7 conférences hors cycle, un total de 33 conférences contre 30 en 2020/2021) a réuni 2078 personnes en 2022/2023 (contre 1409 la saison précédente). S'y sont ajoutés 3 journées de colloque et une table ronde. Comme la saison précédente, le cycle consacré aux sciences, plus particulièrement à l'univers, est celui qui a le plus agrégé de participants (102 participants en moyenne par événement). Plusieurs conférences ont été diffusées en direct via la chaîne Youtube. La qualité des intervenants (tels que Serge Tisseron, François Dubet, Elisabeth Roudinesco ou encore Pierre Corvol) contribue à leur succès.
- Les cafés laïques et philo ont réuni 245 participants (164 participants 2021/22)
- Les expositions, accompagnées systématiquement de présentations publiques par les artistes sur leur démarche, ont connu également un vif succès, atteignant 625 participants
- Les ciné-débats ont accueilli 645 spectateurs (251 en 2021/2022). Les concerts de musique, dont 4 en partenariat avec le Conservatoire du 15<sup>e</sup> arrondissement, ont réuni 1204 personnes (965 personnes la saison précédente).

## **c) Politique tarifaire -----**

Les tarifs des prestations sont fixés contractuellement. Ils sont établis à partir des tarifs des activités comparables au sein des centres d'animation (centres Paris Anim'). Ils varient en fonction de la nature des activités, des ateliers et de l'âge des participants. Ils sont modulés sur la base de 10 tranches de quotient familial, représentatives de niveaux de revenus croissants. Compte tenu de la crise sanitaire, la Ville de Paris avait intégré une disposition exceptionnelle, permettant aux usagers des centres d'animation de bénéficier d'un avoir sur la saison suivante (2021-2022). Les avoirs

émis en 2020-2021 ont été utilisés en 2020-2021 à hauteur de 71%. Tous les avoirs émis des deux saisons sont repris sur l'exercice 2022/2023 pour 4 295 euros. Cette somme est comptabilisée en reprise de provision. Elle est considérée comme recette complémentaire sur l'exercice.

#### **d) Suivi du plan contractuel d'investissement-----**

Le contrat n'inclut pas de programme contractuel de travaux en dehors de la maintenance et de l'entretien courant du site. Par convention, le GER est à la charge de la Ville de Paris. Le délégataire fournit un tableau annuel des dépenses d'investissement qui lui sont propres.

Le délégataire indique avoir investi, depuis 2014 (ouverture du centre) 133 186€ pour équiper, maintenir et remplacer le matériel défectueux, dont 104 249€ amortis au 31 août 2023 et 28 242€ en cours d'amortissement. Sur la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023, l'investissement effectué par le délégataire s'élève à 22 343€ (valeur acquisition).

#### **e) Principaux événements 2022/2023 -----**

##### **7 cycles de conférences débats organisées en public et retransmises en ligne**

- Laïcité en mouvements (4 conférences)
- A la découverte de l'univers (5 conférences)
- Science et éthique » (5 conférences)
- De l'individu à l'individualisme » (3 conférences)
- Vivre le réel (4 conférences)
- Un auteur, une pensée... » | Elisabeth Rou-dinesco (2 conférences)
- Un auteur, une pensée... » | Clement Rosset (3 conférences)

##### **7 conférences « hors cycle »**

- Hommage à Jean-Luc Nancy
- Marcel Proust, un écrivain sans frontières
- La valeur travail de nos jours
- Rouvrir des possibles
- La transparence du matin
- Les Femmes dans les conflits armés
- Guerre et intelligence artificielle : quelle(s) éthique(s) ?

**21 concerts de musique du monde, dont 4 en partenariat avec le Conservatoire du 15<sup>e</sup> arrondissement.** Musiques d'Amérique du Sud, Australie, Portugal, Inde, Chine, Suède, Arabo-andalouse, baroque, Grèce...

##### **3 colloques et table ronde**

- Colloque : Littérature et philosophie (2 jours)
- Table ronde : Quelles énergies pour demain ?
- Colloque : Quelle place pour la création artistique au XXI<sup>e</sup> siècle

**8 Cafés laïques** avec l'association Egale: « la laïcité dans le sport », « analyse laïque de l'actualité », « enseigner la laïcité » etc.

**8 Cafés philo** : « laïcité et tolérance », « l'imagination fait elle le réel », « qu'est-ce qu'un artiste ? », etc.

**9 Ciné - débats** avec intervenants DLP15, L'Envers de Paris

**10 expositions** avec présentation publique par les artistes

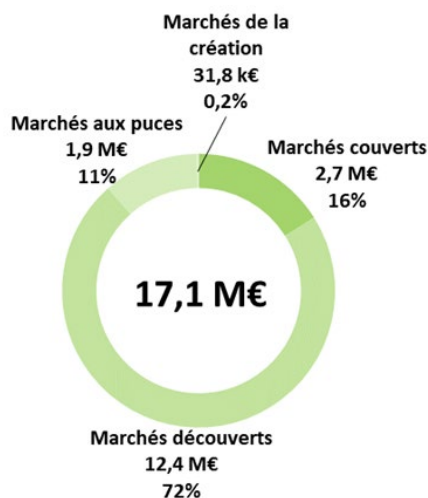


## MARCHÉS COUVERTS ET DÉCOUVERTS

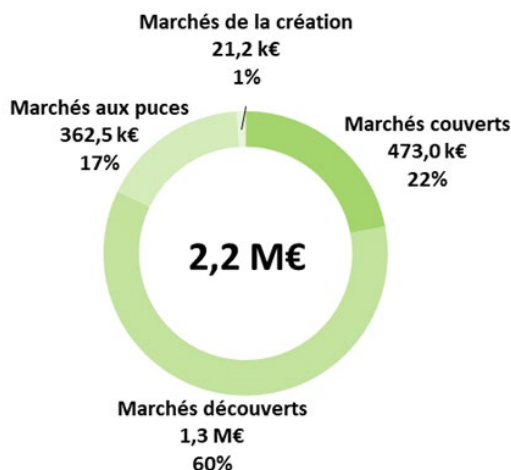
Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux marchés couverts, aux marchés alimentaires découverts, aux marchés aux puces et de la création, ainsi que deux ensembles commerciaux. Il compte ainsi **3 délégations relatives à 8 marchés couverts, 1 délégation pour le marché des Enfants Rouges, 2 délégations pour les 72 marchés alimentaires découverts, 3 délégations pour les 3 marchés aux puces (porte de Clignancourt-rue Fabre, porte de Montreuil, porte de Vanves), 1 délégation pour le marché de la création Edgar Quinet.**

	2023	2022
Chiffre d'affaires	17,1 M€	16,9 M€
Redevance	2,2 M€	2,5 M€

### Répartition du chiffre d'affaires en 2023



### Répartition de la redevance en 2023





# GESTION DES MARCHÉS DE SAINT GERMAIN, BEAUVAU-ALIGRE

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, 3 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **5 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- ▶ **Lot 1 : St Germain, Beauvau-Aligre (couvert et découvert)**
- ▶ Lot 2 : Saint-Martin, Saint-Quentin
- ▶ Lot 3 : Batignolles, Ternes, La Chapelle, Passy

La présente fiche traite du **lot 1**, concernant les marchés de **St Germain et Beauvau-Aligre**, confiés à la société « **Groupe DADOUN** ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure, en outre, l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

Le lot 1 comprend également la gestion du marché découvert Aligre, spécialisé dans les fruits et légumes ainsi que celle de la brocante.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué par les droits de place (emplacement de vente, resserres et parking) et, uniquement pour les marchés couverts, d'une quote-part des charges d'exploitation (eau, électricité, enlèvement et traitement des déchets à l'exception des biodéchets) perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2023, il s'élève à 468,4 k€ pour les marchés couverts du lot 1 et 319,2 k€ pour la partie « marché découvert » concernant le marché Beauvau-Aligre, soit un total de 787,7 k€.

Le délégataire verse à la Ville de Paris une redevance forfaitaire, dont le montant annuel est fixé contractuellement. En 2023, la redevance forfaitaire s'élève à 154,8 k€ (93,4 k€ pour les marchés couverts du lot 1 et 61,5 k€ pour le marché d'Aligre) auquel il doit être ajoutée une redevance variable

de 95,8 k€ (56,9 k€ pour les marchés couverts du lot 1 et 38,8 k€ pour le marché d'Aligre) soit un montant total de redevance de 250,6 k€.

Le résultat net de la délégation est de 36,4 k€.

	2023	2021
Chiffre d'affaires	787,7 k€	271 K€
Redevance	250,7 k€	68 K€
Résultat net	36,4 k€	- 9 K€

### b) Indicateurs de suivi du service public -----

Sur le marché Aligre, 73 commerçants abonnés sont présents. 55 commerçants vendent des fruits et légumes, 1 est fleuriste et 18 sont spécialisés dans la brocante.

36 commerçants exercent leur activité sur les marchés couverts du lot 1 et proposent une offre variée sur les différents marchés. Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris.



	<b>Saint Germain</b>	<b>Beauvau</b>
<b>Nombre d'emplacements</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
Vente de fruits et légumes	3 dont 1 bio	2
Boucherie	1	3
Charcuterie/Rôtisserie	2	2
Poissonnerie	2	2
Fromagerie	1	2
Traiteur	4	3
Boulangerie	1	1
Fleuriste	1	-
Autres commerces	3	3

Les campagnes d'animation ont eu lieu sur les marchés comme notamment la fête des marchés qui avaient pour thématique en écho avec la tenue des jeux olympiques et les illuminations pour les fêtes de fin d'année.

Le délégataire a planifié un programme continu pour sensibiliser les commerçants et les clients sur l'interdiction des emballages plastiques à usage unique et le tri des déchets.

### c) Politique tarifaire -----

Les droits de place, les droits de resserre et les charges de parking forfaitaires et mensuelles ont été fixés par le Conseil de Paris :

#### Pour le marché Saint Germain :

- 22,05 € HT par mètre carré et par mois,
- 13,80 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres,
- 70,35 € HT par mois pour une place de stationnement.

#### Pour le marché Beauvau :

- 21,76 € HT par mètre carré et par mois,
- 13,24 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

#### Pour le marché d'Aligre découvert :

- 0,80 € HT par mètre linéaire et par jour de tenue pour les commerçants abonnés,
- 0,90 € HT par mètre linéaire et par jour de tenue pour les commerçants volants.

### d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Le contrat prévoit des travaux d'investissement ; pour le marché Saint Germain, d'un montant de 25 594€, pour Beauvau 14 872€, soit un total de 40 466€. Pour la partie du marché découvert Ali- gre, des investissements d'un montant de 73 300€

ont été prévus pour le remplacement des tentes abris qui a bien eu lieu.

Les travaux d'investissement ont débuté dès la première année de délégation.

En 2023, sur le marché Saint Germain, a été réalisé les travaux de reprise du siphon de sol et la rénovation des parties communes pour un budget de 20 644 €.

Un diagnostic d'accessibilité du marché et les travaux correctifs seront prévus en 2024 (4 950 €).

Pour le marché Beauvau, la rénovation et la remise en valeur de la fontaine de la halle ont bien été réalisées pour un budget de 3 172 €.

Sur le marché, restent les travaux de remplacement et de modernisation des enseignes, de tous les panneaux signalétiques des entrées. Le projet s'inscrit dans un grand chantier piloté avec les services de la Direction de l'information et de la communication de refonte des enseignes de tous les marchés couverts parisiens. Il se poursuivra en 2024. Un diagnostic d'accessibilité du marché et les travaux correctifs seront prévus en 2024 (4 950 €).

Pour la partie du marché découvert Aligre, des investissements d'un montant de 73 300€ ont été prévus pour le remplacement des tentes abris qui a bien eu lieu.

Sur les investissements contractualisés, il restera donc des investissements d'un montant total de 10 620€. Le taux de réalisation des investissements est de 90%.

L'ensemble des travaux engagés dès la première année de délégation s'avère être de bonne facture et réalisé dans les règles de l'art.

### e) Événements marquants 2023 -----

2023 est la première année de délégation de service public pour les marchés couverts avec un nouvel allotissement de 3 lots (auparavant 4 lots). Le groupe Dadoun s'est vu attribuer deux lots (lot 1 des marchés couverts comprenant les marchés Saint Germain, Beauvau et Aligre et lot 2 comprenant les marchés Saint Quentin et Saint Martin). Il reprend la gestion de ce type de marchés alimentaires après une coupure entre 2017 et 2022.

On notera que l'année 2023 a aussi été marquée par la préparation des Jeux Olympiques avec une thématique en lien pendant l'animation annuelle « fête des marchés ».

Une commission de sécurité a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2023 sur Saint Germain, elle a émis un avis favorable et a autorisé la poursuite de l'exploitation de l'établissement.



# GESTION DES MARCHÉS DE SAINT MARTIN, SAINT QUENTIN

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, 3 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **5 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- ▶ Lot 1 : St Germain, Beauvau-Aligre (couvert et découvert)
- ▶ **Lot 2 : Saint-Martin, Saint-Quentin**
- ▶ Lot 3 : Batignolles, Ternes, La Chapelle, Passy

La présente fiche traite du **lot 2**, concernant les marchés de **St Martin et St Quentin**, confiés à la société « **Groupe DADOUN** ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure, en outre, l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place (emplacement de vente, resserres et parking) et d'une quote-part des charges d'exploitation (eau, électricité, enlèvement et traitement des déchets à l'exception des biodéchets) perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2023, il s'élève à **783,5 k€** pour les marchés couverts du lot 2.

Le délégataire verse à la Ville de Paris une redevance forfaitaire, dont le montant annuel est fixé contractuellement. En 2023, la redevance forfaitaire s'élève à 124 k€ pour les marchés couverts du lot 2, auquel il doit être ajoutée une redevance variable de 75,1 k€ soit un montant total de **redevance de 199,1 k€**.

Le **résultat net** de la délégation est de **58,3 k€**.

	2023
Chiffre d'affaires	783,5 k€
Redevance	199,1 k€
Résultat net	58,3 k€

### b) Indicateurs de suivi du service public -----

51 commerçants exercent leur activité sur les marchés couverts du lot 2 et proposent une offre variée sur les différents marchés. Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris.

	Saint Martin	Saint Quentin
<b>Nombre d'emplacements</b>	<b>16</b>	<b>35</b>
Vente de fruits et légumes	2	4 dont 1 bio
Boucherie	1	3 dont 1 bio
Rôtisserie/Charcuterie	-	3

Poissonnerie	1	3
Fromagerie/ Crèmerie	1	3
Traiteur	8	11
Boulangerie	-	1
Fleuriste	1	2
Autres commerces	2	5

Les campagnes d'animation ont eu lieu sur les marchés comme notamment la fête des marchés qui avaient pour thématique en écho avec la tenue des Jeux Olympiques et les illuminations pour les fêtes de fin d'années.

Les équipes RSE du délégataire sensibilisent régulièrement les placiers sur l'interdiction des emballages plastiques à usage unique et le processus de tri des déchets afin de faire appliquer les règles auprès des commerçants. On notera aussi la tenue d'ateliers à destination des usagers clients des marchés.

#### c) Politique tarifaire -----

Les droits de place, les droits de resserre et les charges de parking forfaitaires et mensuelles ont été fixés par le conseil de Paris :

##### **Pour le marché Saint Martin :**

- 19,27 € HT par mètre carré et par mois,
- 11,70 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres,
- 50,25 € HT par mois pour une place de stationnement.

##### **Pour le marché Saint Quentin :**

- 20,21 € HT par mètre carré et par mois,
- 12,28 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

#### d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Le contrat prévoit des travaux d'investissement ; pour le marché Saint Martin, d'un montant de 10 810€, pour Saint Quentin 57 654€, soit un total de 68 464€.

Les travaux d'investissement ont débuté dès la première année de délégation.

Pour le marché Saint Martin, la rénovation du marquage du parking en sous-sol pour un budget de 2 430€ HT a été réalisée.

Sur le marché, restent les travaux de remplacement et de modernisation des kakémonos, de tous les panneaux signalétiques (1 980€). Le projet s'inscrit dans un grand chantier piloté avec

les services de la Direction de l'information et de la communication de refonte des enseignes de tous les marchés couverts parisiens. Il se poursuivra en 2024. Un diagnostic d'accessibilité du marché et les travaux correctifs seront prévus en 2024 (4 950 €).

Pour le marché Saint Quentin, resteront le chantier de modernisation des enseignes (8 370€), et le rafraîchissement du local poubelle et aménagement de l'entrée côté rue Chabrol pour mise en valeur de l'espace mitoyen de l'emplacement n°8 (41 784 €), ainsi que le diagnostic d'accessibilité (4 950€).

Les chantiers d'accessibilité et de modernisation des enseignes sont bien avancés fin 2023. Quant aux travaux sur le local poubelle du marché de Saint Quentin, ils sont bien prévus début 2024.

Sur les investissements contractualisés, il restera donc des investissements d'un montant total de 62 034€. Le taux de réalisation des investissements est de 9%.

L'ensemble des travaux engagés dès la première année de délégation s'avère être de bonne facture et réalisé dans les règles de l'art.

#### e) Événements marquants 2023 -----

2023 est la première année de délégation de service public pour les marchés couverts avec un nouvel allotissement de 3 lots (auparavant 4 lots). Le groupe Dadoun s'est vu attribuer deux lots (lot 1 des marchés couverts comprenant les marchés Saint Germain, Beauvau et Aligre et lot 2 comprenant les marchés Saint Quentin et Saint Martin). Il reprend la gestion de ce type de marchés alimentaires après une coupure entre 2017 et 2022.

On notera que l'année 2023 a aussi été marquée par la préparation des Jeux Olympiques avec une thématique en lien pendant la fête des marchés.

# GESTION DES MARCHÉS BATIGNOLLES, TERNES, LA CHAPELLE, PASSY



## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, 3 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **5 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- ▶ Lot 1 : St Germain, Beauvau-Aligre (couvert et découvert)
- ▶ Lot 2 : Saint-Martin, Saint-Quentin
- ▶ **Lot 3 : Batignolles, Ternes, La Chapelle, Passy**

La présente fiche traite du lot 3, concernant les marchés de Batignolles, Ternes, La Chapelle et Passy, confiés à la société « EGS ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés. Il nettoie les locaux et collecte les déchets, hors biodéchets. Exceptionnellement pour les deux marchés du 17<sup>e</sup> arrondissement, la collecte des déchets est pour le moment intégralement prise en charge par la Ville de Paris.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place (espace de vente, de resserre, de parking) et une quote-part des charges d'exploitation (eau, électricité, enlèvement et traitement des déchets à l'exception des biodéchets) perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2023, il s'élève à **868,3 k€**.

Le délégataire verse à la Ville une redevance forfaitaire, dont le montant annuel est fixé contractuellement. Pour l'année 2022, celle-ci s'élevait à 1 k€ auquel doit être ajoutée une redevance variable, dont le montant s'élevait à 4,3 k€ ; soit un total de 5,3 k€.

Le **résultat net** de la délégation est de **23 k€**.

	2023
Chiffre d'affaires	868,4 k€
Redevance	5,3 k€
Résultat net	23 k€

### b) Indicateurs de suivi du service public -----

En 2023, 72 commerçants exercent leur activité sur les marchés couverts du lot 3 (23 sur Batignolles et 13 sur Ternes), 20 à la Chapelle et 16 à Passy). Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris.

	Batignolles	Ternes	La Chapelle	Passy
Nombre d'emplacements	23	13	20	16

	Batignolles	Ternes	La Chapelle	Passy
Vente de fruits et légumes	4	2	3	4 dont 1 bio
Boucherie	2 dont 1 bio	1	2	2
Rôtisserie	0	1	1	
Poissonnerie	3	1	1	2
Fromagerie	2	2	1	2
Traiteur	6	4	6	2
Boulangerie	1	-	1	1
Charcuterie	1		2	
Fleuriste	1	1	1	1
Caviste	1		1	
Autres commerces	2	1	1	2

Le marché Batignolles a vu l'arrivée d'un nouveau caviste et d'un traiteur marocain. Un traiteur italien est arrivé sur le marché des Ternes qui est désormais complet. L'activité traiteur a développé la fréquentation du marché. Le marché Passy connaît un réel succès, il est complet. A La Chapelle un emplacement est vacant suite à la radiation d'un poissonnier en liquidation judiciaire. La recherche d'un nouveau commerçant est en cours.

En général, les marchés fonctionnent bien en fin de semaine.

Plusieurs campagnes d'animation ont eu lieu et notamment la fête des marchés et les illuminations de fin d'année.

Les interventions techniques portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées, les monte-charges et les grilles et portes d'accès.

### c) Politique tarifaire .....

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles sont fixés par le Conseil de Paris :

#### **Pour le marché des Ternes :**

- 25,30€ HT par mètre carré et par mois,
- 15,55€ HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

#### **Pour le marché des Batignolles :**

- 19,90€ HT par mètre carré et par mois,

- 11,85€ HT par mètre carré et par mois pour les resserres,

- 50,25€ par mois pour une place de stationnement.

#### **Pour le marché couvert de La Chapelle :**

- 25,02€ HT par mètre carré et par mois,

- 15,45€ HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

#### **Pour le marché Passy :**

- 23,95€ HT par mètre carré et par mois,

- 14,72€ HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

En 2023, pour les volants, les droits de place sont fixés à 6,21€ HT/mètre linéaire/jour de tenue.

### d) Suivi du plan contractuel d'investissements .....

Le contrat prévoit des travaux d'investissement ; pour Passy, d'un montant de 113 094 €, pour La Chapelle, d'un montant de 107 074 €, pour Batignolles, d'un montant de 308 900 € et pour Ternes, d'un montant de 185 756 €.

Les investissements sur la durée de la délégation, représentent un total d'environ 714 824 €.

Pour les quatre marchés du lot 3, un diagnostic d'accessibilité a été réalisé (facture de 3412 €), sont prévus des travaux pour améliorer la situation en 2024.

Pour le marché Passy, la rénovation du couloir des resserres et de l'escalier menant au sous-sol a bien été réalisée (facture de 25 540€). Il restera au délégataire de réaliser le projet de signalétique pour un budget de 59 657€ HT. Ce projet s'inscrit dans le grand chantier piloté par les services de la Direction de l'information et de la communication de refonte des enseignes de tous les marchés couverts parisiens. Il s'est poursuivi tout au long de l'année 2023 et verra le jour fin 2024.

Pour le marché Batignolles, la réfection des couloirs resserres et peinture parking pour un budget (facture de 43 680 €) et le marquage des emplacements de parking (facture de 2 160 €) ont bien été effectués dès la première année de délégation. Il restera à réaliser la réfection des entrées pour un budget de 114 100 € HT et des signalétiques et enseignes, modernisation des stores bannes pour un budget de 90 583 €. Ces projets d'ampleur ont nécessité de se concerter avec les différents services et acteurs. La mise en œuvre pourraient débuter fin 2024 pour se poursuivre en 2025.

Pour le marché La Chapelle, les sanitaires (pein-

ture, carrelage et faïence) ont été rénovés (facture de 36 515 €). Il restera à réaliser le remplacement et modernisation des kakémonos et de tous les panneaux signalétiques pour un budget de 51 308 € HT.

Pour le marché Ternes, les investissements à réaliser sont le remplacement et modernisation des enseignes pour un budget de 65 820 € et la réfection des entrées du marché pour un budget de 84 100 € HT. La mise en œuvre des travaux dépend des rénovations et ravalement de l'immeuble et locaux situés au-dessus du marché. Ce dernier chantier débutera en 2024 et impactera le marché par ces travaux mitoyens.

Pour chaque marché, le délégataire a proposé une amélioration du WIFI pour un budget total de 27 096 € ainsi que l'achat de matériel tel que des terminaux de paiement (commun pour deux marchés), une mono brosse et un karcher sur chaque marché ; pour un total 23 570 €.

En 2023, le délégataire a investi 147 817 € sur un total de 714 824 € contractualisés. Le taux de réalisation des investissements est de 20%.

#### **e) Événements marquants 2023 -----**

Le marché Batignolles a fermé pendant un mois du 17 juillet au 13 août 2023 pour des travaux réalisés par la Ville de Paris (travaux de de déplombage et de rénovation du sol du marché). Les commerçants ont été exonérés de droits de places pendant cette période. Le délégataire du marché a estimé une perte de chiffre d'affaires de 22 810 €.

Une effraction a eu lieu sur le marché Passy dans la nuit du 12 au 13 mars 2023. Des dommages ont été constatés sur les portes du marché et dans certains emplacements de vente.



# GESTION DU MARCHÉ DES ENFANTS ROUGES

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Créé en 1615, le marché des Enfants Rouges, situé rue de Bretagne (3<sup>e</sup>), est le plus vieux marché de Paris. Il a été cédé à la Ville de Paris en 1912, et a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1982.

Après sa fermeture en 1994, la gestion du marché des Enfants Rouges a été confiée à la société PROMO METRO le 6 avril 1997 pour un contrat de délégation de service public de 20 ans, afin de le reconstruire puis de l'exploiter. Le marché des Enfants Rouges, entièrement rénové par l'architecte Florence BOUGNOUX, a rouvert ses portes en 2000, mais connaissait un problème de rentabilité en raison de nombreuses places vacantes. En 2005, le Conseil de Paris a autorisé la cession du contrat à la société EGS qui a redynamisé le marché en y installant de nombreux traiteurs. Depuis, le marché est complet et connaît un grand succès de fréquentation. Un contrat de **délégation de service public** a été signé avec **EGS**, pour une durée de **5 ans à compter du 7 avril 2022**, qui fait suite à une DSP de 5 ans avec le même délégataire.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué par les droits de place et de resserre perçus auprès des commerçants. Pour l'exercice 2023 il s'élève à **250 158€**.

En 2023, le délégataire a versé une redevance forfaitaire annuelle d'un montant de 10 150€ à laquelle s'ajoute une redevance variable équivalente à 0,5% des droits de place perçus, soit 1 118 €. Au total, la redevance versée à la Ville pour 2023 s'élève donc à **11 268€**.

Le résultat net de la délégation est négatif de **- 5 718 €**.

Le contrat est déficitaire bien que les recettes soient revenues au niveau d'avant crise sanitaire en raison de l'augmentation de certaines charges (entretien et maintenance des installations, collecte des déchets) ; l'activité croissante de ce marché génère davantage de déchets et nécessite un entretien plus conséquent et des interventions de maintenance plus importantes sur les canalisations qui souffrent d'une fréquentation grandissante.

	2023	2022
Chiffre d'affaires	250,1 k€	248,5 k€
Redevance	11,2 k€	10,4 k€
Résultat net de la délégation	-5,7 k€	-1,3 k€

### b) Indicateurs de suivi du service public -----

Développement et suivi de l'activité : En 2023, 17 commerçants occupent le marché, essentiellement des traiteurs, ainsi que deux vendeurs de fruits et légumes dont un commerçant de fruits et légumes bio, un poissonnier, un fleuriste, un fromager et un boucher. En raison de sa faible capacité et de la spécificité des commerces installés (nombreux traiteurs), le marché connaît un taux de remplissage de 100% et un réel succès de fréquentation. Une succession pour l'emplacement du poissonnier a eu lieu en 2023.

Des campagnes d'animation ont eu lieu sur le marché dont l'organisation de la fête des marchés et les illuminations de fin d'année.

Suivi du fonctionnement : Comme en 2022, des interventions ont été particulièrement axées sur l'entretien des canalisations qui souffrent d'une activité grandissante. Des curages, des dégor-



gements sanitaires et des pompages des bacs à graisse ont conduit à des dépenses importantes sur le poste Entretien et maintenance. Des travaux de remplacement d'une canalisation défectueuse effectués par la Ville de Paris ont permis néanmoins une réelle amélioration des réseaux.

La composition majoritaire de traiteurs engendre des enjeux d'affluence sur ce marché qui connaît un franc succès auprès d'une clientèle internationale.

### **c) Politique tarifaire -----**

Les droits de place sont fixés par le conseil de Paris. Ces droits de place comprennent à la fois la location de l'emplacement et les charges pour les parties communes. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les droits de place sont de 25,01 €/m<sup>2</sup>/mois et les droits de resserres de 15,08 €/m<sup>2</sup>/mois. Les droits de place applicables aux commerçants volants sont de 6,21 € HT/mètre linéaire/ jour de tenue.

### **d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----**

L'essentiel des investissements ont été réalisés lors de la 1<sup>ère</sup> année de contrat, en 2022, à savoir : la rénovation et mise en peinture des murs revêtus d'un enduit en ciment des murs situés à l'intérieur du marché, la réfection des peintures de la clôture et du portail de la rue des Oiseaux, le remplacement des sources lumineuses des parties communes et la fourniture des tentes abris pour les emplacements de vente situés à l'extérieur. Le montant de ces investissements représente la somme de 27 073 €.

Le reste des investissements à réaliser consiste en la sécurisation des sanitaires par l'installation de monnayeurs (4 960 €), l'aménagement d'un espace producteur (3 801 €) et la signalétique du marché par la réalisation de plans (1 655 €). Le taux de réalisation des investissements est de 72%.

Le système de monnayeurs pour les WC a été installé au mois d'avril 2023 mais n'a pas été concluant. Les installations ont été rapidement dégradées par les usagers, ce qui n'a permis de réguler le flux des personnes se rendant aux toilettes.

L'aménagement de l'espace producteur a été réalisé au mois d'octobre 2023. Le stand peu qualitatif va être remplacé en 2024.

Concernant la signalétique du marché par la réalisation de plans, celle-ci est en cours d'étude en lien avec les services de la DICOM.

### **e) Événements marquants 2023 -----**

Les commerçants ont rencontré des problèmes de circulation et de stationnement à cause de travaux de voirie réalisés dans le rue de Bretagne.

On notera que l'année 2023 a aussi été marquée par la préparation des jeux olympiques avec une thématique en lien pendant l'animation annuelle « fête des marchés ».



# MARCHÉS ALIMENTAIRES DECOUVERTS LOT A

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Paris compte 72 marchés découverts alimentaires qui se répartissent sur l'ensemble des arrondissements (hors 3<sup>e</sup> arrondissement). Ils se tiennent généralement une fois en semaine et une fois le week-end, majoritairement de 7h à 14h30. Sur les 72 marchés, 7 se tiennent en après-midi, de 10h à 20h30. 1 217 commerçants y sont abonnés et 1 494 disposent d'une carte de commerçant volant.

Ces marchés sont gérés dans le cadre de deux **délégations de service public** distinctes (dénommées lot A, lot B) :

- ▶ « Lot A » (9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>), confié à la société **Groupe Bensidoun** (présente fiche)
- ▶ « Lot B » (Centre, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>) confié à la société Dadoun.

Ces délégations sont entrées en vigueur le **4 janvier 2020 pour une durée de 6 ans**.

Les délégataires assument la gestion des commerçants, l'entretien des équipements (bornes électriques, matériel des marchés) et l'animation des marchés. La collecte (y compris la collecte des biodéchets) et le nettoyage des marchés sont effectués en régie par la Ville de Paris.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des commerçants abonnés et volants. Pour l'année 2023, les recettes ont été de 6,12 M€ pour la DSP « Lot A ». Le **résultat net** de la délégation est de **38,6 k€** en forte baisse par rapport à 2022 (111,8 k€).

Au global, les recettes sont légèrement supérieures à celles de l'année 2022 (0,47%). Elles restent néanmoins inférieures au prévisionnel. Les charges d'exploitation ont également augmenté par rapport à l'année 2022 (6,062 M€ soit +9,2%).

Les délégataires versent à la Ville une **redevance** comprenant une part forfaitaire fixée contractuellement et une part variable assise sur le chiffre d'affaires. Les délégataires versent également une contribution à la collecte et au traitement des déchets à hauteur de 100 € par tonne.

En 2023, le montant total des redevances versées à la Ville s'élève à 151,2 k€, elle était sensiblement la même en 2022 (150,9 k€). A ce montant s'ajoute 504,8 k€ de **contribution au traitement des déchets**, soit un total perçu de **656,1 k€** (stable par rapport à 2022).

	2023	2022
Chiffre d'affaires	6,120 M€	6,092 M€
Redevance	151,2 k€	150,9 k€
Contribution au traitement des déchets	504,9 k€	504,8 k€
Résultat net global de la délégation	38,6 k€	111,8 k€

### b) Indicateurs de suivi du service public -----

#### Développement et suivi de l'activité :

En 2023, la fréquentation est toujours limitée en semaine sur certains marchés et plus importante sur les week-end. Les deux délégataires expriment une baisse d'activité globale sur les marchés. Ils mentionnent les difficultés qu'ils

rencontrent pour recruter des commerçants abonnés dans le secteur des commerces de bouche (bouchers, charcutiers ou crémiers par exemple) alors que la perte d'un de ces commerces sur un marché de moyenne importance entraîne invariablement une baisse d'activité (la clientèle se tourne alors vers d'autres surfaces commerciales).

#### **Suivi du fonctionnement :**

Les délégataires signalent qu'ils sont régulièrement confrontés aux problèmes des ventes à la sauvette, de vandalisme des armoires électriques ou de vols de barnums et bâches. Ces faits entraînent des charges supplémentaires d'entretien des matériels. Ils rencontrent également de plus en plus de problèmes de stationnement sur un certain nombre de marchés (co activités avec pistes cyclables, terrasses éphémères, travaux sur voirie, zones de protection autour des passages piétons...).

En matière d'entretien et de maintenance, les interventions concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises), les systèmes d'alimentation en eau potable, ainsi que le matériel des marchés (bâches de couverture et poteaux).

De nouveaux services sont organisés et notamment les livraisons à domicile, la gestion des invendus, et la collecte des bio-déchets. Après quelques retards dans la mise en œuvre pendant la crise sanitaire, la mise en place des espaces de convivialité est achevée ; des études de fréquentation ont été réalisées quelques marchés.

Les actions de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre le PUU se sont poursuivies en 2023 ; un vrai travail pédagogique a été mené sur le terrain par les services de la Ville en lien avec les délégataires et leurs référents RSE.

Concernant les animations, l'association des deux délégataires à des experts (agences de communication) a été bénéfique. Les délégataires ont pu définir un vrai plan d'animations et de communication. La fête des marchés s'est déroulée du 21 au 23 juin.

#### **c) Politique tarifaire -----**

Les droits de place perçus sont fixés par le Conseil de Paris. Les tarifs appliqués au 1er janvier 2023 sont de 4,59 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants abonnés et de 6,21 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants volants.

Les tarifs augmentent de 1,5% par an pour tous les commerçants.

#### **d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----**

- Aucun investissement réalisé sur l'année 2023
- Pas d'investissements prévus pour l'année 2024

Le délégataire a renouvelé les barnums en début de contrat et 50% des bâches en milieu de contrat.

#### **e) Événements marquants 2023 -----**

Les nouvelles dispositions contractuelles de 2020 visent à renforcer les missions des délégataires en matière de tri des bio-déchets, de propreté des marchés (passage de bennes de pré collecte sur 14 gros marchés, tri des déchets spécifiques des poissonniers) et d'actions en faveur du développement durable (extension du dispositif de récupération des invendus à 10 marchés supplémentaires, passage des véhicules des délégataires au GNV). Ces actions ont été bien intégrées dans le fonctionnement régulier des marchés.

Les nouveaux contrats prévoient également des nouvelles missions en termes de valorisation (création d'espaces de convivialité, augmentation des budgets communication) et il est désormais demandé aux délégataires de promouvoir les commerçants dans une démarche de circuit court et en filière biologique. Enfin, les nouveaux services à la clientèle (livraison à domicile, gestion des invendus) mis en place sur les précédentes DSP sont maintenus.



# MARCHÉS ALIMENTAIRES DECOUVERTS LOT B

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Paris compte 72 marchés découverts alimentaires qui se répartissent sur l'ensemble des arrondissements (hors 3<sup>e</sup> arrondissement). Ils se tiennent généralement une fois en semaine et une fois le week-end, majoritairement de 7h à 14h30. Sur les 72 marchés, 7 se tiennent en après-midi, de 10h à 20h30. 1 217 commerçants y sont abonnés et 1 494 disposent d'une carte de commerçant volant.

Ces marchés sont gérés dans le cadre de deux **délégations de service public** distinctes (dénommées lot A, lot B) :

- ▶ « Lot A » (9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e et 20e), confié à la société Groupe Bensidou (présente fiche)
- ▶ « Lot B » (Centre, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>) confié à la société Dadoun.

Ces délégations sont entrées en vigueur le **4 janvier 2020 pour une durée de 6 ans**.

Les délégataires assument la gestion des commerçants, l'entretien des équipements (bornes électriques, matériel des marchés) et l'animation des marchés. La collecte (y compris la collecte des biodéchets) et le nettoyage des marchés sont effectués en régie par la Ville de Paris

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des commerçants abonnés et volants. Pour l'année 2023, les recettes ont été de 6,251 M€ pour la DSP « Lot B ».

Le **résultat net** de la délégation est de **-238,7 k€**, en forte hausse par rapport à 2022 (-463,6 k€).

Le résultat net reste déficitaire sur le lot B. Les recettes sont légèrement supérieures à celles de l'année 2022 (1,51%), mais elles restent néanmoins inférieures au prévisionnel à hauteur de -9%.

Les charges d'exploitation ont légèrement diminué par rapport à l'année 2022 (6,487M € soit -2%). Cette baisse se perçoit dans les charges de personnel et dans les nouveaux services (quasi mise à l'arrêt du service livraisons à domicile).

Les délégataires versent à la Ville une redevance comprenant une part forfaitaire fixée contrac-

turellement et une part variable assise sur le chiffre d'affaires. Les délégataires versent également une contribution à la collecte et au traitement des déchets à hauteur de 100 € par tonne.

En 2023, le montant total des **redevances** versées à la Ville s'élève à **90,8 k€** pour le lot B, elle était la même en 2022. A ce montant s'ajoute **551,1 k€ de contribution au traitement des déchets**, soit un total perçu de **641,9 k€** (stable par rapport à 2022).

	2023	2022
Chiffre d'affaires	6,25 M€	6,16 M€
Redevance	90,8 k€	90,8 k€
Contribution au traitement des déchets	551,1 k€	551,1 k€
Résultat net global de la délégation	- 238,7 k €	- 463,7k €

### b) Indicateurs de suivi du service public ----- Développement et suivi de l'activité :

En 2023, la gestion des marchés retrouve une activité équivalente à une année avant covid. La fré-

quentation reste limitée en semaine sur certains marchés et plus importante les week-ends. Les deux délégataires expriment une baisse d'activité globalement sur les marchés. Ils mentionnent les difficultés qu'ils rencontrent pour recruter des commerçants abonnés dans le secteur des commerces de bouche (bouchers, charcutiers ou crémiers par exemple) alors que la perte d'un de ces commerces sur un marché de moyenne importance entraîne invariablement une baisse d'activité (la clientèle se tourne alors vers d'autres surfaces commerciales).

#### **Suivi du fonctionnement :**

Les délégataires signalent qu'ils sont régulièrement confrontés aux problèmes des ventes à la sauvette, de vandalisme des armoires électriques ou de vols de barnums et bâches. Ces faits entraînent des charges supplémentaires d'entretien des matériels. Ils rencontrent également de plus en plus de problèmes de stationnement sur un certain nombre de marchés (co activités avec pistes cyclables, terrasses éphémères, travaux sur voirie, zones de protection autour des passages piétons...).

Ils ont tous co-rédigé les plans de prévention des risques exigés par la Ville, mis à jour en cas d'évolution d'une prestation. Leur mise en œuvre sur le terrain est satisfaisante.

En matière d'entretien et de maintenance, les interventions concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises), les systèmes d'alimentation en eau potable, ainsi que le matériel des marchés (bâches de couverture et poteaux).

Les nouveaux services sont organisés et notamment les espaces de convivialité, la gestion des invendus, et la collecte des bio-déchets. Les études pour la mise en place des espaces de convivialité se sont poursuivies ; des études de fréquentation ont été réalisées sur les marchés des deux lots permettant de définir des fiches actions.

Les actions de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre le PUU se sont développées en 2023 ; un vrai travail pédagogique a été mené sur le terrain par les services de la Ville en lien avec les délégataires et leurs référents RSE. Le délégataire du lot B a sensiblement augmenté le nombre de sensibilisations avec +58% de marchés sensibilisés par rapport à 2022.

Concernant les animations, l'association des deux délégataires à des experts (agences de communication) a été bénéfique. Les délégataires ont pu définir un vrai plan d'animations et de communication. 4 animations ont eu lieu : Les marchés en musique (juin), la fête des marchés (22-24 sep-

tembre), les marchés solidaires et durables et les fêtes de fin d'année (décembre. Des animations anti gaspi ont également été organisées.

#### **c) Politique tarifaire -----**

Les droits de place perçus sont fixés par le Conseil de Paris. Les tarifs appliqués au 1er janvier 2023 sont de 4,59 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants abonnés et de 6,21 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants volants.

Les tarifs augmentent de 1,5% par an pour tous les commerçants.

#### **d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----**

Cette délégation n'est pas concernée par des travaux proprement dits.

Le programme d'investissement sur la durée de la délégation est limité au remplacement des bâches (100% au début de la délégation, en 2020, puis 50% à mi-contrat).

#### **e) Événements marquants 2023 -----**

Les nouvelles dispositions contractuelles de 2020 visent à renforcer les missions des délégataires en matière de tri des bio-déchets, de propreté des marchés (passage de bennes de pré collecte sur 14 gros marchés, tri des déchets spécifiques des poissonniers) et d'actions en faveur du développement durable (extension du dispositif de récupération des invendus à 10 marchés supplémentaires, passage des véhicules des délégataires au GNV). Ces actions ont été bien intégrées dans le fonctionnement régulier des marchés.

Les contrats prévoient également des nouvelles missions en termes de valorisation (création d'espaces de convivialité, augmentation des budgets communication) et il est désormais demandé aux délégataires de promouvoir les commerçants dans une démarche de circuit court et en filière biologique. Enfin, les nouveaux services à la clientèle (gestion des invendus) mis en place sur les précédentes DSP sont maintenus : 198 tonnes d'invendus ont été redistribués en 2023 sur le lot B. La sensibilisation auprès des commerçants (lutte contre le PUU, tri des déchets...) a fortement augmenté en 2023 : 792 sensibilisations de commerçants (au lieu de 389 en 2022).

Le service de livraison à domicile, inclus dans les nouveaux services demandés dans la délégation actuelle, est mis en sommeil compte-tenu du peu de succès rencontré.

Conformément aux termes du contrat du lot B, une étude de fréquentation a été menée par la société IFOP fin 2023 – début 2024. Les résultats seront présentés en 2024.

Les actions en faveur du développement durable, la lutte contre le PUU ont accompagné tout au long de l'année 2023 l'actualité des marchés, les animations, la communication et sensibilisation sur site des commerçants et de la clientèle.

# MARCHÉS AUX PUCES CLIGNANCOURT DJANGO REINHARDT, PORTE DE VANVES ET PORTE DE MONTREUIL



## PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Les marchés aux puces parisiens se sont développés à la fin du 19<sup>e</sup> siècle sur l'espace libre de la zone non ædificandi de l'enceinte fortifiée de Thiers. Ils constituent un élément important du patrimoine municipal, très apprécié des Parisiens, des brocanteurs professionnels, des chineurs, des touristes et des promeneurs.

Grâce à leur étendue et leur spécificité, ces sites commerciaux dédiés à la fois à la brocante et à la vente d'articles neufs requièrent un mode de gestion adapté, afin d'en limiter les dérives, notamment du point de vue de la propreté et de la sécurité. Pour ce faire, la Ville de Paris a fait le choix de la gestion déléguée qui permet d'assurer la présence permanente de professionnels confirmés et disponibles travaillant en étroite collaboration avec les services de la Ville et de la Préfecture de Police.

Les trois marchés aux puces parisiens, porte de Vanves, porte de Montreuil et Clignancourt-Django Reinhardt (comprenant deux sites : plateau Clignancourt et Jean-Henri Fabre), sont gérés au moyen de trois contrats de délégation de service public. En raison de leur proximité géographique, les deux sites plateau Clignancourt et rue Jean-Henri Fabre sont regroupés dans un même marché depuis le nouveau règlement et sont gérés par un seul contrat.

Les **délégations de service public** portent sur l'exploitation, la gestion et l'entretien des marchés aux puces. Ces contrats sont conclus pour une durée de **5 ans** :

- Vanves : DSP confiée à la société **EGS** jusqu'au 30 juin 2022 ; puis à la société **SEMACO** du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2027 ;
- Montreuil : DSP confiée à la **SEMAGO** jusqu'au **31 mai 2025** ; contrat prolongé par avenants ;
- Clignancourt-Django Reinhardt : DSP confiée à la **SOMAREP** jusqu'au **25 juillet 2023** ; renouvelée avec la même société jusqu'au 25 juillet 2028.

Les délégataires procèdent au placement des commerçants, abonnés et volants et perçoivent les droits de place afférents. Ils assurent le bon fonctionnement des marchés en veillant à l'application de la réglementation et assurent le nettoyage des sites et de leurs abords, pendant et après les marchés. Ils gèrent également l'entretien et le renouvellement des équipements (compteurs électriques et bâches). Enfin, ils sont chargés de développer une politique de communication des marchés.

En complément, certains contrats mettent à la charge des délégataires des obligations spécifiques telles que la gestion d'emplacements dédiés à la vente d'objets de récupération (porte de Vanves).

Les marchés aux puces parisiens se tiennent trois jours par semaine, du samedi au lundi (porte de Montreuil et Clignancourt Django Reinhardt) et seulement les samedis et dimanches pour la porte de Vanves.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué par les recettes des droits de place perçus auprès des commerçants. Pour l'année 2023, le chiffre d'affaires global des trois délégations s'élève à 1,94 M€ (Porte de Montreuil : 959 k€, Clignan-



court Django Reinhardt : 592,7 k€, et Porte de Vanves 388,3 k€). Ce montant est en hausse par rapport à celui de 2022 (1,868 M€).

Le résultat net global des délégations est de 81,8 k€ (Puces de la porte de Montreuil : 53,3 k€, Clignancourt Dj R : 7,6 k€, et porte de Vanves 20,8 k€). Ce montant est en baisse par rapport à 2022 (137,4 k€), du fait principalement de charges supérieures.

Les délégataires versent à la Ville une redevance forfaitaire fixée contractuellement, complétée par une redevance variable calculée sur le chiffre d'affaires.

Pour l'exercice 2023, la redevance globale versée à la Ville de Paris s'élève à 362,8 k€ (porte de Montreuil : 133,9 k€, Clignancourt Dj R : 80,1 k€, et porte de Vanves : 148,7 k€). Ce montant est en hausse importante par rapport à 2022 (315,2 k€) en raison du montant forfaitaire supérieur dans le contrat Vanves renouvelé en 2022 et Clignancourt renouvelé en 2023.

	2023	2022
Chiffre d'affaires	1,94 M€	1,87 M€
Redevance	362,7 k€	315,2 k€
Résultat net des délégations	81,8 k€	137,4 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public -----

### Développement et suivi de l'activité :

- **Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt** : en octobre 2023, le nombre de commerçants s'élève à 254 (134 abonnés et 120 volants) entre les sites du plateau et de la rue Jean-Henri Fabre). Environ la moitié des stands est dédiée à la vente de produits d'habillement L'activité est difficile sur le site de la rue Jean-Henri Fabre en raison de la présence, surtout l'après-midi, d'un nombre important de vendeurs à la sauvette, dont certains prennent possession des lieux et repoussent les commerçants. Ce phénomène de sécurité touche également fortement les entrées du plateau et impacte l'activité des commerçants. Leur présence rend également difficile les opérations de nettoyage.
- **Marché aux puces de la Porte de Vanves** : à fin septembre 2023, le secteur « brocante » comprend 212 abonnés et 257 volants, 2 exposants ont une carte sur le Square aux artistes. Les vendeurs à la sauvette sont nombreux le ma-

tin en bordure de ce site ; la DPMP intervient régulièrement pour les déloger. Le secteur « neuf » comprend 123 abonnés et 180 volants. Le marché du neuf du dimanche fonctionne bien sur son périmètre. Un espace dédié aux objets de récupération est aussi installé dans ce marché le matin, en même temps que la brocante. Il compte 50 places dont environ 20 titulaires réguliers.

Le marché aux puces est visité notamment par un large public de professionnels de la brocante, particulièrement le samedi matin, par des Franciliens et des touristes présents dans la capitale, qui chinent occasionnellement. Le dimanche après-midi une population diverse francilienne vient sur le marché acheter habillement et équipement.

- **Marché aux puces de la Porte de Montreuil** : en octobre 2023 le nombre de commerçants détenteurs d'une carte s'élève à 361 (243 abonnés et 118 volants). Une forte majorité de stands est dédiée à la vente de produits neufs (environ 80%), les stands de brocante et les fripiers n'étant représentés que pour environ 20%. Sur ce marché, le recrutement de nouveaux commerçants est stoppé (sauf cas de succession) depuis 2007, dans l'attente du réaménagement du secteur de la porte de Montreuil. La fréquentation du marché a repris après la crise sanitaire.

### Suivi du fonctionnement :

Les délégataires soulèvent de façon récurrente le problème majeur des vendeurs à la sauvette, très présents sur les trois marchés, en bordure du site (porte de Vanves et porte de Montreuil) ou sur le périmètre, rue Jean-Henri Fabre et plateau (marché Clignancourt-Django Reinhardt).

Sur les deux premiers sites, des actions menées en concertation avec les services de la DPMP et la Préfecture de Police permettent d'en limiter les effets. Sur Clignancourt, ces vendeurs à la sauvette participent fortement à l'insécurité du marché (vols et violences hebdomadaires) et entraînent des problèmes d'atteinte à la propreté des lieux en cours et fin de tenue. À noter la présence importante de vendeurs de contrefaçons parmi ceux-ci. Sur ce dernier site, la propreté des périmètres hors marchés est difficile à maintenir à cause d'importants dépôts sauvages.

Sur les trois marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent principalement le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises).

Les actions de communication et de publicité ont été développées en 2023 et ont permis d'améliorer

rer la visibilité des marchés aux puces parisiens par de nouvelles actions.

### c) Politique tarifaire -----

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris, sur l'ensemble des marchés aux puces de la capitale. Ils sont établis par m<sup>2</sup> et par jour ou demi-journée de tenue.

- Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt : le droit de place perçu par le délégataire s'élève à 1€ HT/m<sup>2</sup> par jour de tenue pour les commerçants abonnés et volants (tarif maintenu en 2023 lors du renouvellement de la DSP, évolution ensuite sur la suite du contrat).
- Marché aux puces de la Porte de Vanves : les droits de place sont différenciés comme suit : 0,50€ HT/m<sup>2</sup> par tenue pour les abonnés et les volants du secteur brocante, 0,60€ HT/m<sup>2</sup> par tenue pour le secteur neuf et 0,50€ HT/m<sup>2</sup> par tenue pour le secteur des objets de récupération (emplacements de 4 m<sup>2</sup>).
- Marché aux puces de la Porte de Montreuil : les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 0,76€ HT/m<sup>2</sup> par jour de tenue pour les commerçants abonnés et à 0,76€ HT/m<sup>2</sup> par demi-journée de tenue pour les commerçants volants.

### d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Ces marchés ne sont pas concernés par des travaux proprement dits. Les programmes d'investissement sur la durée de la délégation sont limités.

Pour le marché aux puces porte de Vanves, le montant annuel d'investissement est de 4 726 €, correspondant à un montant total de 23 631 € sur le contrat, incluant principalement la remise en état du traçage des emplacements du marché (12 850 €) et une intervention de mise en valeur du square aux artistes (prévue pour 9 000 €). Ces deux opérations n'ont pas encore été réalisées ; la première devrait l'être d'ici fin 2024, la 2<sup>ème</sup> n'est pas encore programmée.

Pour le marché aux puces porte de Montreuil : s'agissant d'une prolongation particulière, en parallèle d'un important projet de réaménagement du plateau des puces, aucun investissement n'est prévu.

Enfin, pour le marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt : le nouveau contrat prévoit un investissement de 101 100€ sur 5 ans, soit 20 120€ annuels, correspondant à l'achat de ma-

tériels nécessaires à la DSP, incluant notamment l'achat de véhicules de collecte et de nettoyage pour 82 000€, 4 souffleurs pour 7 600€ et 2 appareils de facturation pour 3 900€.

### e) Événements marquants 2023 -----

Le contrat de gestion du marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt a été renouvelé en juillet 2023 avec le même délégataire.

Le marché aux puces de la Porte de Vanves a connu une nette reprise de son activité en termes de fréquentation du public.

Concernant le marché aux puces de la Porte de Montreuil, la procédure pour le renouvellement de la DSP a été déclarée sans suite en raison du changement intervenu à l'été 2023 dans le projet de réaménagement de la place et spécifiquement du site du marché. En conséquence, une nouvelle procédure a été relancée sur le terrain actuel qui devrait connaître un léger réaménagement. Ce décalage a amené à conclure un nouvel avenant de prolongation du contrat avec la société SEMACO jusqu'au 31 mai 2025, après délibération du Conseil de Paris, afin de permettre de mener la procédure de renouvellement à son terme.



# MARCHÉ DE LA CRÉATION EDGAR QUINET

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le marché de la création constitue une expérience originale, unique à Paris, complétant d'autres formes d'accueil des artistes non sédentaires que sont le Carré aux artistes de la place du Tertre et le belvédère aux artistes Willy Ronis, ou encore le Square aux artistes du marché aux puces de la Porte de Vanves, également gérés par le service des activités commerciales sur le domaine public.

Ces marchés permettent à des artistes et artisans d'art d'exposer et de vendre des œuvres originales, fruits de leur création. Le marché Edgar Quinet dans le 14<sup>e</sup> arrondissement existe depuis 1995 et se tient le dimanche. Le marché Bastille dans le 11<sup>e</sup> arrondissement a été créé en 2004 et s'est tenu le samedi jusqu'à la fin mai 2023.

Ces deux marchés ont été gérés dans la cadre d'une **délégation de service public** confiée, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018, à **la société E.G.S.** pour une durée de **5 ans**. Un avenant de prolongation du 6 décembre 2022 a permis la prolongation du contrat jusqu'au 27 mai 2023.

Le nouveau contrat de DSP, à partir du 28 mai 2023, ne concerne que le marché Edgar Quinet et a été reconduit avec la société EGS pour une durée de 5 ans.

Le gestionnaire assure la gestion et l'organisation des marchés, il place les exposants, délivre les cartes, s'assure de la bonne tenue du marché. Il reçoit les dossiers de candidature de nouveaux exposants et les présente à la Ville. Il veille à l'application des dispositions réglementaires qui s'imposent aux artistes. Il organise la politique d'animation et de promotion des marchés.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le chiffre d'affaires est constitué des droits de place perçus auprès des artistes et artisans d'art. Pour l'année 2023, il concerne seulement le marché Edgar Quinet, l'activité du marché Bastille ayant été nulle en fin du précédent contrat. Il est de 80 352 €, supérieur à l'année précédente, confirmant la reprise de l'activité sur ce marché.

Le résultat net global sur l'année de la délégation est de - 1 193 €, restant négatif du fait d'un montant de charges supérieur aux recettes et, pour cette année, de la redevance assez élevée du précédent contrat.

Le délégataire verse une redevance forfaitaire

fixée contractuellement, complétée par une redevance complémentaire d'intéressement sur le chiffre d'affaires.

En 2023, la redevance forfaitaire totale sur l'année s'est élevée à 21,1 k€ (18 k€ pour le précédent contrat et 3 080 € pour le nouveau) et la redevance complémentaire à 6,6 k€ (3,2 k€ sur le précédent contrat, 3,4 k€, soit 5 % des recettes HT, sur le nouveau), soit un total de 27,7 k€.

	2023	2022
Chiffre d'affaires	80,3 k€	69,2 k€
Redevance	27,7 k€	51,5 k€
Résultat net de la délégation	- 1,1 k€	-37,3 k€

## **b) Indicateurs de suivi du service public -----**

**Développement et suivi de l'activité :** Développement et suivi de l'activité : En 2023, le nombre d'artistes et artisans d'art abonnés était de 41 et 105 volants.

L'objectif de la Ville de Paris de soutenir les artistes amateurs est atteint puisqu'ils constituent presque la moitié des exposants. L'activité la plus représentée, tant pour les professionnels que pour les amateurs, est la peinture (autour de 70 % des exposants).

L'évolution du règlement en 2023, parallèle au nouveau contrat de DSP, a renforcé le suivi de l'assiduité des exposants. La proportion d'artistes retenus en sélection qui continuent sur le marché est également en légère hausse.

**Service fourni :** Sur ce marché, les interventions d'entretien et de maintenance concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises) en accord avec le délégataire du marché découvert.

En ce qui concerne la communication, un changement est intervenu sur le nouveau contrat avec l'intervention d'une attachée de presse pour relayer l'activité du marché et une animation importante à l'automne qui a remporté un beau succès auprès des exposants et du public.

## **c) Politique tarifaire-----**

Les tarifs, revalorisés par application de la délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 (applicables au 1er janvier 2017), connaissent chaque année une augmentation de 2 %. Cette évolution annuelle est maintenue sur le nouveau contrat.

Au 1er janvier 2023, les tarifs sont de 6,79 € HT par jour de tenue par mètre linéaire pour les exposants volants et de 5,09 € HT par mètre linéaire pour les exposants abonnés.

## **d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----**

Le projet des bâches arrière a été étudié par la DAE en lien avec la DICOM dès la première année de la délégation, après un concours d'idées auprès des exposants du marché. La commande est en cours et la livraison est prévue à l'automne 2024.

Le contrat prévoit 18 000 € d'investissement pour la réalisation de ces bâches à installer sur les stands des exposants, soit 3 600 €/an.

## **e) Événements marquants 2023 -----**

Conformément à la décision de suppression du marché Bastille, le nouveau contrat de DSP concerne la gestion du seul marché de la création Edgar Quinet.

Le nouveau contrat a mis en place une nouvelle dynamique, notamment dans les moyens mis en œuvre pour sa visibilité, locale et dans les réseaux sociaux.

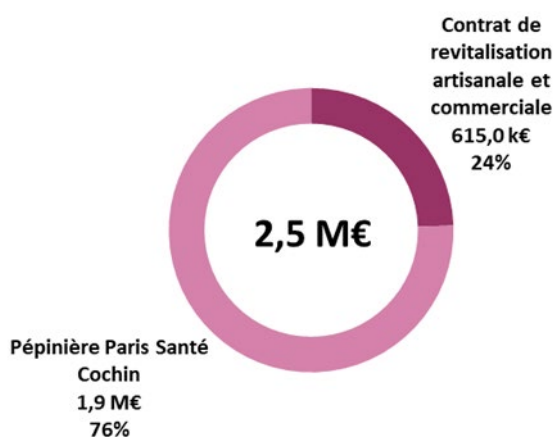


## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ce secteur regroupe une DSP conclue avec la RIVP pour la **gestion d'une pépinière/hôtel d'entreprises** (PHE) dans les domaines des biotechnologies et de la santé et sur la construction d'une extension ainsi qu'un contrat de concession de services pour la **revitalisation artisanale et commerciale**.

	2023	2022
Chiffres d'affaires	2,5 M€	2,3 M€
Redevance	58,5 k€	82,1 k€
Participation de la Ville de Paris	650 k€	600 k€

### Répartition du chiffre d'affaires en 2023



### Répartition de la redevance en 2023



Répartition  
de la participation  
en 2023



Contrat de revitalisation  
artisanale et commerciale  
650,0 k€  
100%



# PÉPINIÈRE PARIS SANTÉ COCHIN

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

L'objet de cette **délégation de service public**, conclue le **18 juillet 2014 avec la RIVP pour une durée de 39 ans**, consiste en la gestion d'une pépinière/hôtel d'entreprises dans les domaines des biotechnologies et de la santé et sur la construction d'une extension.

Cette pépinière est située dans l'enceinte de l'Hôpital Cochin, 27, rue du Faubourg Saint-Jacques (14<sup>e</sup>), sur une emprise foncière mise à disposition de la Ville de Paris par l'AP-HP. Elle est composée d'un premier bâtiment, mis en service en 2007, comprenant 15 lots, d'une surface comprise entre 93 et 245 m<sup>2</sup>, et de son extension, mise en service en 2017, comprenant 41 lots dont 12 lots bureaux, 4 L2 et 1 L3, d'une surface comprise entre 22 m<sup>2</sup> et 222 m<sup>2</sup>. Le site comporte également 27 emplacements de stationnement.

La pépinière est prévue pour accueillir des jeunes entreprises exerçant dans le secteur de la santé. Les entreprises sélectionnées sont accompagnées dans leur phase de création et de développement en vue d'atteindre une taille critique leur permettant d'être économiquement viables. L'animation de la pépinière a été confiée par la RIVP à l'association « Paris Bio-tech Santé » (PBS), incubateur de référence dans le domaine de la santé humaine à Paris, au titre d'une convention de service signée le 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction par période de 3 ans.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué des loyers d'occupation versés par les entreprises auxquels s'ajoutent les revenus tirés des prestations de service. Pour l'année 2023, il s'élève à **1,898 M€**, en hausse par rapport à 2022 (1,696 M€). Le nombre d'entreprises accueillies est de 22, comme en 2022, 16 sociétés en pépinières et 6 en hôtel d'entreprises, le taux d'occupation atteint 96,59 %.

Le **résultat net de la délégation est de 128,5 k€** (- 173 k€ en 2022).

Le résultat net devient positif en 2023, la hausse significative de l'électricité et de l'énergie étant compensée par la baisse des autres postes « Achats » et « Charges externes », notamment pour travaux et entretien (373 994 € contre 634 164 € en 2022) ainsi qu'une forte reprise sur les amortissements et provisions (156 265 € contre 51 193 € en 2022).

Pour l'exercice 2023, le délégataire a versé une **redevance** forfaitaire annuelle de 11 570,80 € (part fixe), complétée par une redevance calculée sur le chiffre d'affaires lorsque le seuil de déclenchement est atteint (part variable), d'un montant de 46 952,91 €, pour un montant total de **58 523,71 €**.

	2023	2022
Chiffre d'affaires	1,898 M€	1,696 M€
Redevance	58,5 k€	82,1 k€
Résultat net de la délégation	128,5 k€	- 173,3 k€

### b) Indicateurs de suivi du service public -----

La durée d'hébergement des entreprises en pépinière est de 3 ans, renouvelable pour une durée de 12 mois, sans pouvoir excéder une durée maximale de 4 ans.

**Taux d'occupation :** Au 31 décembre 2023, 22 sociétés occupaient une surface totale louée de 3



902 m<sup>2</sup>, soit un taux d'occupation de 96,59 % (16 pour les 43 lots « pépinière » sur un total de 45 lots et 6 pour les 17 lots « hôtel d'entreprises »). 3 nouvelles sociétés se sont installées dans les lots « pépinière » et 4 en sont parties (fin de contrat ou liquidation).

**Suivi du fonctionnement :** L'équipe d'animation de la pépinière assure au quotidien des prestations matérielles (services logistiques et entretien notamment) et immatérielles (suivi individuel, évaluation et accompagnement de projets, mise en relation avec un réseau de partenaires, et mise en place d'outils de gestion).

La relocation des lots vacants est précédée par la réunion d'un « Comité de présélection des entreprises » qui évalue et propose au délégataire les candidatures des sociétés souhaitant s'installer dans la pépinière. Un jury de sélection s'est réuni le 16 février 2023 pour procéder à l'audition et au classement des 14 dossiers retenus suite à l'appel à candidatures lancé par « Paris Biotech Santé » du 16/12/2022 au 20/01/2023 pour l'attribution de 5 lots disponibles pour l'année 2023.

Un deuxième jury de sélection s'est réuni le 22 novembre 2023 pour procéder à l'audition et au classement des 18 dossiers retenus suite à l'appel à candidatures lancé par PBS du 06/09/2023 au 06/10/2023 pour l'attribution de 18 lots qui se libéreront en 2024 (15 lots bureaux et 3 laboratoires type L2).

Outre le Comité de pré-sélection susmentionné, la convention de délégation a également prévu un « Comité de pilotage » chargé notamment de veiller au respect de l'objet et des orientations de la pépinière. Il est composé de représentants du Département de Paris, du délégataire, de l'animateur de la pépinière, de la Région Ile-de-France, de l'AP-HP et de l'Université Paris V.

### **c) Politique tarifaire-----**

En vertu des contrats conclus avec les entreprises hébergées, la RIVP perçoit un loyer d'occupation, dont le tarif reste inchangé depuis la dernière réévaluation en 2021. Les loyers détaillés ci-dessous intègrent les charges et sont progressifs de la 1<sup>re</sup> année à la 3<sup>e</sup> année d'occupation et différenciés suivant l'espace occupé :

- **Pépinière** (HT/an/m<sup>2</sup>) : 335 € (1<sup>re</sup> année), 402 € (2<sup>e</sup> année) et 469 € (3<sup>e</sup> année) ;
- **Hôtel d'entreprises** (HT/an/m<sup>2</sup>) : 502,50 € (1<sup>re</sup> année), 569,50 € (2<sup>e</sup> année) et 670 € (3<sup>e</sup> année) ;
- **Parking** : 100 € HT/ place / mois (contre 85 € en 2022)

### **d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----**

Dans le contrat de DSP, il n'est pas prévu de programme contractuel de travaux (autre que celui relatif aux travaux d'extension de la pépinière existante) ni de partage des dépenses d'investissement avec la Ville : le délégataire exploite à ses risques et périls et supporte toutes les dépenses incombant au propriétaire pendant la durée de la délégation de service public.

### **e) Événements marquants 2023-----**

L'attractivité de la pépinière reste forte en 2023 puisque le taux d'occupation est proche de 100 % (96,59 %).

Le nombre de candidatures reçu en 2023 est de 35 demandes pour des surfaces représentant 4 027 m<sup>2</sup> (contre 39 demandes pour des surfaces représentant 4 833 m<sup>2</sup> en 2022), pour une surface locative totale de 4 039,80 m<sup>2</sup>.

Les demandes d'extension de surfaces en 2023 ont bénéficié à 3 sociétés en place pour 263 m<sup>2</sup> de surfaces supplémentaires.

L'équipe de PBS poursuit ses activités d'animation, de promotion, de communication, de formation (10 ateliers organisés sur le développement des entreprises innovantes en santé) et de soutien à la recherche de nouveaux locaux pour les entreprises devant quitter la pépinière (pilotage d'un consortium d'acteurs pour préparer les entrepreneurs aux prochaines étapes de développement ainsi qu'à l'accès au marché hospitalier).



# CONTRAT DE REVITALISATION COMMERCIALE ET ARTISANALE

## PRÉSENTATION DU CONTRAT

Paris est la première ville française en nombre de commerces par habitant et l'une des villes les plus commerçantes à l'échelle européenne. Cependant, face aux mutations technologiques, industrielles ou environnementales que traverse le commerce, les commerçants et artisans de proximité sont plus fragilisés que les grands opérateurs économiques. C'est pourquoi la Ville de Paris a mis en place un ensemble de dispositifs qui visent à préserver, soutenir mais aussi réguler le commerce et l'artisanat de proximité de la capitale.

Ainsi, dans des zones marquées par une certaine fragilité commerciale, la Ville de Paris a mis en place à compter de 2004 les dispositifs Vital'Quartier 1 (2004 à 2015) et Vital'Quartier 2 (2008 à 2021). Ces opérations d'envergure ont permis de maintenir et développer le commerce de proximité dans 10 arrondissements (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) touchés par la vacance prolongée de locaux commerciaux et la dégradation voire la disparition des commerces.

La Ville de Paris a souhaité poursuivre et amplifier son action par la mise en œuvre d'un Contrat de revitalisation artisanale et commerciale. À la suite d'une mise en concurrence, **le contrat de concession** de services Paris'Commerces du 2 mai 2017 a été conclu avec la Semaest (partenaire de la Ville sur les dispositifs Vital'Quartier), aujourd'hui renommée **SEM Paris Commerces**, pour une durée de **12 ans**. Il permet de donner un cadre et des moyens d'intervention au concessionnaire pour acquérir et préempter des locaux commerciaux situés dans les 12 secteurs prioritaires identifiés au contrat (secteurs fortement touchés par la vacance, la mono-activité ou l'absence de commerce de proximité). Le concessionnaire envisage ainsi de maîtriser plus de 200 locaux, qu'il louera à des commerçants et artisans de proximité. Le concessionnaire assure la rénovation des locaux puis le portage et la valorisation des activités commerciales (commercialisation, gestion locative, accompagnement des commerçants, animation...).

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Dans le cadre de ce contrat, la Ville verse à l'opérateur sélectionné des avances remboursables (31,45 M€ au total sur la durée du contrat) pour acheter les murs de locaux afin principalement d'installer des commerçants/artisans/services de proximité.

La Ville verse également une participation devant couvrir partiellement les coûts des obligations d'intérêt général, correspondant aux missions suivantes :

- Fixation des loyers conformément aux grilles tarifaires correspondant à un montant com-

patible avec la rentabilité des activités listées et conforme à la nouvelle économie de proximité ;

- Réalisation de travaux allant au-delà des strictes obligations réglementaires d'un bailleur privé ;
- Accompagnement spécifique des commerçants et artisans visant à développer leur activité, animer le quartier et développer le lien intergénérationnel.

Une subvention est versée par la Ville pour financer cette mission, elle s'élève à 5,55 M€ sur la durée du contrat.

La SEM Paris Commerces a réalisé depuis le début du contrat l'acquisition de 52 locaux. Ces acquisitions représentent un total de près de 3039 m<sup>2</sup>, avec un budget acquisitions net (travaux compris) de plus de 17 M€ à fin 2023, sur la base d'un

plan d'acquisition (travaux compris) de près de 44 M€ sur la durée du contrat (valeur 2022).

La SEM Paris Commerces a également signé des protocoles avec les acquéreurs de 94 locaux, afin que ces derniers s'engagent à l'occupation de leurs locaux par des activités en conformité avec la mission du contrat Paris 'Commerces. Ces 94 locaux représentent environ 5 383 m<sup>2</sup>, avec des activités telles que de la boucherie, pâtisserie, horlogerie...

La SEM Paris Commerces maîtrise donc dorénavant 146 locaux pour un total de 8 400 m<sup>2</sup>.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Chiffre d'affaires	615 k€	652 k€
Participation de la Ville de Paris	650 k€	600 k€
Résultat net	0	0

#### **b) Indicateurs de suivi du service public -----**

**Communication à la Ville de Paris d'un bilan d'étape annuel :** à fin 2023, la SEM Paris Commerces a la maîtrise de 146 locaux pour plus de 8 400 m<sup>2</sup> (dont 94 locaux en maîtrise indirecte à travers la signature de protocole)

**Tableau de bord des acquisitions :** du début du contrat à fin 2023, la SEM Paris Commerces a acquis 52 locaux depuis le début du contrat, dont 6 en 2023, situés dans 10 périmètres du contrat, soit 58% de réalisation du plan d'acquisition total sur la durée du contrat

**Réalisation d'un État locatif :** en 2023, la SEM Paris Commerces a signé 8 baux commerciaux (dont 1 dérogatoire), pour un total de 29 baux en gestion

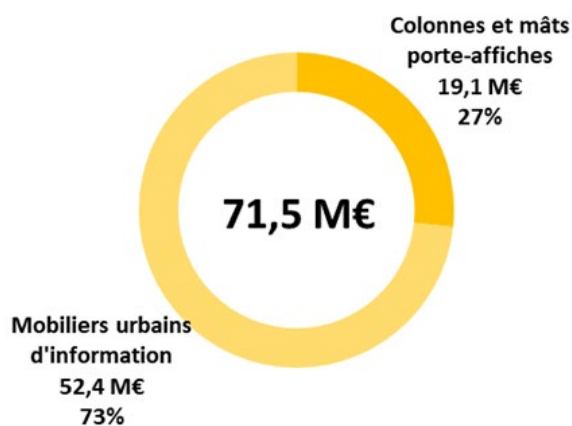


## PUBLICITÉ

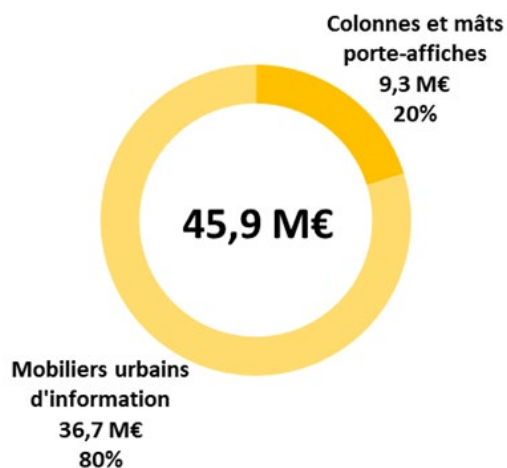
Ce secteur regroupe **2 concessions de services** : une relative aux **colonnes et mâts porte-affiches** et une concession relative aux **mobiliers urbains d'information**.

	2023	2022
Chiffre d'affaires	71,5 M€	63,6 M€
Redevance	45,9 M€	43,0 M€

### Répartition du chiffre d'affaires en 2023



### Répartition de la redevance en 2023





# COLONNES ET MÂTS PORTE-AFFICHES

## PRÉSENTATION DU CONTRAT

La **concession de services** pour la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et de mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles, économiques, sociales et sportives a été conclue le 19 février 2019 avec la **Société fermière des colonnes Morris (JCDecaux France)**.

Le concessionnaire a la charge de déployer et d'exploiter un parc de 1 250 mobiliers, entièrement neufs et redessinés :

- ▶ 550 colonnes Morris (inspirées du modèle historique iconique du paysage urbain parisien) dédiées aux annonces de spectacles, films, manifestations culturelles (dont 450 colonnes lumineuses et 100 colonnes « colle » avec des affiches collées) ;
- ▶ 700 mâts porte-affiches (design inédit avec un caisson déporté).

Le montant des investissements est estimé à 19,5 M€ sur la durée du contrat. Une tarification spécifique (tarifs préférentiels) est mise en place pour les 100 colonnes avec affiches collées, 150 lumineuses et 10 mâts dédiés au spectacle vivant.

Le contrat a une **durée de 8 ans** à compter de la pose du premier mobilier, qui est intervenue le **8 juillet 2019**. Il s'achèvera donc le 7 juillet 2027.

Au terme du contrat, l'intégralité des mobiliers et leurs aménagements deviendront propriété de la Ville de Paris, sans indemnité due au concessionnaire. Toutefois, la Ville se réserve le droit de ne pas reprendre une partie du parc, dans la limite de 20%, soit 250 mobiliers.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le contrat dispose que le concessionnaire verse une redevance variable à hauteur de 48,5% de son chiffre d'affaires annuel, toutefois celle-ci est assortie d'un montant minimum garanti qui s'élève à 9,3 M€ en 2023.

	2023	2022
Chiffre d'affaires	19,1€	17,5 M€
Redevance	9,3 M€	8,9 M€
Résultat net	-0,61 M€	-0,95 M€

Le chiffre d'affaires s'est établi à 19,1 M€ en 2023,

en hausse par rapport à 2022 (+ 9%).

Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du contrat, la redevance perçue en 2023 est supérieure au montant minimum garanti en raison de la progression du chiffre d'affaires qui a atteint au titre de l'exercice 2023 son point le plus haut.

### b) Suivi des investissements -----

Les investissements réalisés par le concessionnaire, pour un montant global de 17,1 M€, ont été financés par ce dernier et sont amortis sur la totalité de la durée du contrat, sans participation financière de la part de la Ville de Paris. La quasi-totalité du parc a été déployé entre les mois de juillet et décembre 2019. Le reliquat de mobiliers non posés durant cette période en raison de contraintes techniques l'a été au cours de l'année 2020. La fourniture et le déploiement des mobiliers étant réalisés au début de l'exécution du contrat, aucun investissement n'est contractuellement programmé en cours d'exécution du contrat. Le concessionnaire doit néanmoins prendre à sa charge la rénovation et le remplacement des mobiliers le cas échéant dégradés.

### **c) Appréciation de la qualité de service -----**

Le concessionnaire a maintenu une excellente qualité de service sur l'entretien et la maintenance des mobiliers.

Les principales caractéristiques de l'exécution en 2023 portent sur les éléments suivants :

**Les mouvements de mobiliers :** Le nombre de mobiliers réellement exploités au 31 décembre 2023 s'établissait à 1 237, soit 99 % du parc réparti comme suit :

- ▶ 549 colonnes Morris sur 550 soit 99,8% du parc, dont 448 colonnes lumineuses et 101 colonnes avec affiches collées
- ▶ 688 mâts drapeaux porte-affiches sur 700 soit 98,3 % du parc

Le parc n'étant pas en activité complète du fait notamment des différents aménagements et travaux en cours dans l'espace public.

Concernant les mouvements sur le parc, 27 mobiliers (15 colonnes Morris et 12 mâts porte-affiches) ont fait l'objet en 2023 d'une dépose/repose sur leur emplacement d'origine ou sur un nouvel emplacement, ce qui représente environ 2% du parc. Ces mouvements sont liés principalement à de nouveaux aménagements dans l'espace urbain : création de pistes cyclables, réaménagements de la voirie (places principalement), problème de sécurité routière, travaux sur des réseaux, construction.

**Nouvelles infrastructures parisiennes sur le domaine viaire :** De ce point de vue l'exécution du contrat a été très satisfaisante en 2023. JCDecaux a adopté les solutions adaptées pour garantir la bonne insertion et l'exploitation de ses mobiliers dans l'espace public parisien. Ainsi, le concessionnaire a pris les initiatives et les mesures nécessaires afin d'anticiper et surmonter les difficultés liées aux projets d'ampleur se déroulant sur le domaine viaire, notamment ceux portant sur l'augmentation des pistes cyclables pérennes, le réaménagement des places parisiennes.

### **d) Événements marquants 2023 -----**

**Redressement de l'activité de la publicité extérieure en 2023 :** Après la crise sanitaire et les effets de la guerre en Ukraine et de l'inflation, les recettes publicitaires nettes des médias ont augmenté de 3,5 %, passant de 16,7 à 17,3 milliards d'euros (source baromètre unifié du marché de la publicité ou BUMP). La publicité extérieure a connu une croissance de 5,2 %, confirmant sa reprise dynamique.

Le rebond des recettes publicitaires au cinéma

(+30,2 % par rapport à 2022), l'un des principaux annonceurs sur les colonnes et les mâts porte-affiches, favorise, par ailleurs, la relance de l'activité de cette concession.

La poursuite de la mise en œuvre du nouveau cadre légal (octobre 2022) s'imposant au concessionnaire pour les publicités lumineuses : ce dispositif se traduit par l'extinction de l'éclairage des mobiliers entre 1 heure et 6 heures du matin. En outre, à l'initiative d'une décision du Conseil de Paris, son entrée en vigueur a été anticipée de 6 mois, permettant de réaliser une économie de consommation énergétique sur une année pleine.



# MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION

## PRÉSENTATION DU CONTRAT

La concession de services pour la conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information (MUI) à caractère général ou local a été conclue le 17 mai 2019 avec la société **CITYZ MEDIA PARIS** (anciennement dénommée Street Channel), société dédiée filiale de CITYZ MEDIA (anciennement dénommé Clear Channel France).

Le concessionnaire a la charge de déployer et exploiter un parc de 1 630 mobiliers, entièrement neufs et redessinés :

- 1 280 mobiliers bas (sur pieds) raccordés au réseau d'éclairage public (Cielis),
- 350 mobiliers hauts (sur mâts) raccordés au réseau électrique de distribution publique (Enedis).

Chaque mobilier offre deux surfaces d'affichage de 2 m<sup>2</sup> (une par côté) défilantes (à l'exception de 200 mobiliers bas, comportant une face fixe équipée d'un plan de quartier). Chaque MUI doit présenter au minimum 50 % d'informations municipales à caractère général ou local, la quotité restante pouvant être affectée à de l'affichage publicitaire.

Le contrat, d'une durée initiale de 5 ans à compter de la pose du premier mobilier intervenue le 23 septembre 2019, a été prolongé de 6 mois par avenant notifié le 18 juin 2024 et s'achèvera le 22 mars 2025. Cet avenant a pour objet de compenser partiellement le déficit subi par le cocontractant directement imputable aux circonstances imprévues que constitue la crise sanitaire.

Au terme du contrat, l'intégralité des mobiliers et leurs aménagements deviendront la propriété de la Ville de Paris, sans indemnité due au concessionnaire.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le contrat dispose que le concessionnaire verse une redevance variable à hauteur de 70 % de son chiffre d'affaires annuel, celle-ci est assortie d'un montant minimum garanti qui s'élève à 34,6 M€ en 2023.

	2023	2022
Chiffre d'affaires	52,4 M€	46,1 M€
Redevance	36,7 M€	34,1 M€

Résultat net	1,8 M€	2,6 M€
--------------	--------	--------

Le chiffre d'affaires net s'est établi à 52,4 M€ en 2023, en forte hausse par rapport à 2022 (+ 14 %), porté par la tendance de redressement du marché de la publicité extérieure sur mobiliers urbains (+ 5,4% par rapport à 2022). Ces bonnes performances ont permis à la Ville de Paris de titrer pour la première fois depuis le début de l'exécution de ce contrat une redevance de 36,7 M€, supérieure au montant minimum garanti (34,6 M€).

### b) Suivi des investissements -----

Les investissements initiaux, totalisant 12,9 M€ (dont 8 M€ consacrés à l'acquisition des mobiliers), ont été entièrement financés par le concessionnaire et amortis sur la durée totale du contrat, sans participation financière de la Ville de Paris. La fourniture et le déploiement des mo-



biliers ayant été réalisés en début de contrat — la majeure partie du parc ayant été déployée entre septembre et décembre 2019 — aucun investissement supplémentaire n'est contractuellement programmé en cours d'exécution.

Le concessionnaire est toutefois responsable de la rénovation et du remplacement des mobiliers dégradés ou obsolètes. À ce titre, environ 25 % des mobiliers ont fait l'objet d'un changement de batteries en 2023. En 2023, 13 MUI ont été entièrement remplacés suite à des actes de vandalisme. Concernant les tranchées de raccordement à l'éclairage public qui avaient été déclarées non conformes par les services de voirie de la Ville (affectant 14 % du parc des 1 280 MUI bipodes bas), leur mise en conformité était quasi achevée au 31 décembre 2022, et la dernière opération de reprise des raccordements a été finalisée fin janvier 2023.

### **c) Appréciation de la qualité de service -----**

La qualité de service répond aux objectifs de la concession. L'amélioration des outils de suivi fournis par le concessionnaire, notamment la plateforme « C mon espace », ont permis une meilleure objectivation de l'état du parc de mobiliers en termes de propreté et de fonctionnalité, améliorant ainsi l'efficacité des tournées réalisées par le service des concessions. 9 tournées de contrôles ont ainsi en 2023 été réalisées, au cours desquelles plus de 600 mobiliers ont été audités par le service des concessions (vérification de l'état général des mobiliers, qualité de l'affichage, propreté).

En 2023, un suivi renforcé a été mis en place, incluant des échanges plus réguliers pour assurer la bonne réalisation des opérations d'entretien et de maintenance sur les MUI. Ces initiatives ont permis une amélioration de la gestion du parc et souligné l'importance d'une coordination étroite avec le concessionnaire pour maintenir un niveau de service satisfaisant.

Les principales caractéristiques de l'exécution en 2023 portent sur les éléments suivants :

**Mouvements de mobiliers :** 31 MUI ont dû être déplacés en 2023 par rapport à leur emplacement d'origine, ce qui représente environ 2 % du parc, en raison principalement de nouveaux aménagements dans l'espace urbain : création de pistes cyclables, réaménagements de la voirie (notamment des places), problèmes de sécurité routière ou en raison de travaux sur des réseaux nécessitant certains déplacements.

**Opérations de maintenance :** Plus de 4 000 opérations de maintenance courantes ont été ré-

alisées par le concessionnaire en 2023, incluant le changement de batteries, de rouleaux de défilement et d'éclairage LED.

**Affichage municipal :** En ce qui concerne la communication réalisée par la Ville de Paris, il a été mis en œuvre 228 campagnes sur le réseau d'affichage des MUI, dont 132 campagnes pour les partenaires de la Ville (dont 23% pour Paris Musées), et 96 campagnes pour les directions de la Ville de Paris (dont 32% pour la DICOM).

Les campagnes des partenaires de la Ville ont ciblé les principales thématiques suivantes : 36% les événements culturels, 16% les événements sportifs, 10% les événements sportifs, 8% les campagnes citoyennes, 8% les services et dispositifs municipaux, 2% les messages d'intérêt général.

**Affichage publicitaire des annonceurs :** le concessionnaire a réalisé 534 campagnes sur 47 réseaux.

### **d) Événements marquants 2023-----**

**Redressement de l'activité de la publicité extérieure en 2023 :** Après la crise sanitaire et les effets de la guerre en Ukraine et de l'inflation, les recettes publicitaires nettes des médias ont augmenté de 3,5 %, passant de 16,7 à 17,3 milliards d'euros (source baromètre unifié du marché de la publicité ou BUMP). La publicité extérieure a connu une croissance de 5,2 %, confirmant sa reprise dynamique.

**La poursuite de la mise en œuvre du nouveau cadre légal (octobre 2022) s'imposant au concessionnaire pour les publicités lumineuses :** ce dispositif se traduit par l'extinction de l'éclairage des mobiliers entre 1 heure et 6 heures du matin. En outre, à l'initiative d'une décision du Conseil de Paris, son entrée en vigueur a été anticipée de 6 mois, permettant de réaliser une économie substantielle de la consommation énergétique sur une année pleine.

**Impact des dégradations et du vandalisme :** En 2023, 10 % du parc a subi des dégradations, majoritairement en marge des manifestations (vitres cassées, mobiliers calcinés). 13 MUI ont été entièrement remplacés en raison des dégradations liées au vandalisme. **Un projet de restructuration annoncé par le groupe Clear Channel :** Clear Channel Outdoor Holdings, société mère du groupe Clear Channel, avait annoncé en décembre 2021 une revue stratégique de ses actifs européens susceptible de déboucher sur une éventuelle vente de ses filiales, et un recentrage sur ses activités américaines. Cette politique de restructuration a abouti à la cession de la société Clear Channel France à la société Equinox Indus-

tries et au changement de dénomination de la société Clear Channel France devenue Cityz Media, et de la filiale dédiée à l'exécution du contrat (Street Channel) devenue Cityz Media Paris (modification publiée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales des lundi 1<sup>er</sup> mardi 2 janvier 2024).



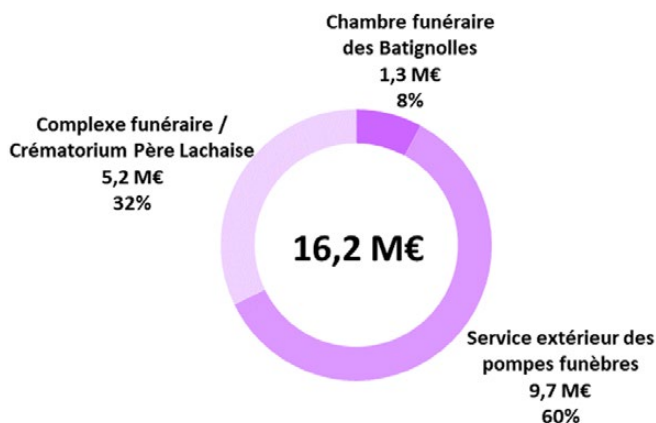
## SERVICES FUNÉRAIRES

Dans ce secteur ouvert à la concurrence, la Ville de Paris intervient à travers **trois services délégués** concernant le **service extérieur des pompes funèbres, la création d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens et le funérarium des Batignolles.**

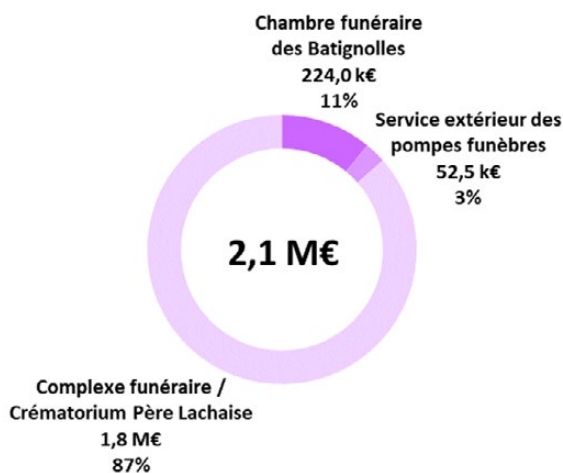
	2023	2022
Chiffre d'affaires	16,2 M€	16,6 M€
Redevance	2,1 M€	1,9 M€
Participation de la Ville de Paris*	64,1 k€	73,8 k€

\* Service extérieur des pompes funèbres uniquement

### Répartition du chiffre d'affaires en 2023



### Répartition de la redevance en 2023



Répartition  
de la participation  
en 2023





# SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La loi du 8 janvier 1993 dite « loi Sueur<sup>1</sup> » a mis fin au monopole communal du « service extérieur des pompes funèbres » (SEPF) détenu par les communes depuis la loi du 28 décembre 1904.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi (en 1998), l'activité de pompes funèbres demeure un service public mais peut être assurée par des entreprises privées ou des services municipaux. Afin d'exercer leur activité, ces opérateurs funéraires doivent obligatoirement (quelle que soit leur forme juridique) obtenir une habilitation délivrée par les préfetures (à Paris par la Préfecture de Police).

La Ville de Paris a fait le choix de confier à un prestataire, via une délégation de service public, l'ensemble des prestations relevant du service extérieur des pompes funèbres.

La précédente délégation de service public s'est achevée le 30 novembre 2019. Une nouvelle **délégation de service public**, d'une durée de **5 ans** à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2019**, a été conclue avec la **Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres (SAEMPF)** pour l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres tel que défini à l'article L2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hormis les activités précitées, le délégataire a également la possibilité de proposer des prestations accessoires (la marbrerie par exemple). La délégation impose, par ailleurs, un certain nombre de prescriptions en matière d'organisation, de qualité, d'information du public, de communication et de tarification. En outre, des dispositions particulières sont prévues pour le service des personnes sans ressources, les convois sociaux, les décès en grand nombre.

Enfin, le délégataire a été chargé d'assurer le développement et l'entretien du réseau parisien d'agences funéraires.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** de la délégation du service extérieur des pompes funèbres est constitué du chiffre d'affaires lié à l'organisation des obsèques. Il s'élève à **9,7 M€** pour l'année 2023 (il était de 10,2 M€ en 2022).

En contrepartie des contraintes de service public, qui imposent un dispositif minimal de veille mobilisable en temps réel pour assurer le service prévu en cas de situations de crise ou de pré-crise, le délégataire a perçu pour l'année 2023 une **compensation financière de 64,1 K€** (73,8 K€ en 2022).

Le **résultat net** de la délégation est de **-0,21 M€**

en 2023, contre 0,24 M€ en 2022. Ce résultat s'explique par une baisse du chiffre d'affaires et des charges quasi-stables.

Le délégataire verse une **redevance** variable de 0,45 % du chiffre d'affaires hors taxes assortie d'une redevance minimale garantie de 50 000€ HT (base année 1). Pour l'année 2023, la redevance d'élève à **52,5 K€** contre 50,4 K€ en 2022.

	2023	2022
Chiffre d'affaires	9,7 M€	10,2 M€
Redevance	52,5 K€	50,4 K€
Participations de la Ville de Paris	64,1 K€	73,8 K€
Résultat net de l'activité	-0,21 M€	0,24 M€

<sup>1/</sup> Loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire.

## **b) Indicateurs de suivi du service public -----**

En 2023, le délégataire a réalisé 2 803 convois (hors indigents) soit 16,5% des convois parisiens (contre 3 111 convois en 2022 soit 17,3 % des convois parisiens). La baisse du nombre de convois s'explique avant tout par une fluctuation de la mortalité qui était en baisse en 2022. Le délégataire demeure un opérateur de référence, se positionnant parmi les trois plus importants prestataires parisiens dans le secteur du funéraire.

### **Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers**

Pour répondre à ses engagements contractuels, le délégataire participe activement, d'une part, aux réflexions professionnelles menées par différentes institutions politiques ou administratives sur d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires (Loi Sueur sur la crémation et le devenir des cendres), d'autre part, aux réflexions sociétales (prise en charge des enfants décédés en période périnatale), et enfin aux réflexions concernant le domaine de la sécurité sanitaire (pandémies gripales et autres) de ces mêmes institutions.

Dans le cadre de la prise en charge des convois des personnes dépourvues de ressources suffisantes, le délégataire s'efforce d'améliorer les prestations offertes (prestations développement durable, devis rapatriement).

En lien avec le développement d'un carré écologique au cimetière d'Ivry-sur-Seine, la SAEMPF a développé une offre d'obsèques éco-responsable (corbillard électrique, cercueil issu de forêts durablement gérées, capiton créé et fabriqué en France).

La SAEMPF continue son travail sur la communication autour de la marque Services Funéraires - Ville de Paris (SFVP) et la commercialisation de ses produits. En plus de la communication dite classique, le délégataire développe son site internet (servicesfuneraires.fr) autour de 4 grands axes :

- ◆ Un site positionné comme référent en matière d'information juste délivrée aux usagers ;
- ◆ Un site de vente en ligne de fleurs ;
- ◆ Un appui au développement commercial de la marque « Services Funéraires – Ville de Paris » ;
- ◆ La mise à disposition d'un compte personnel pour toutes les familles (3 grands pôles : faire connaître les obsèques aux proches, personnaliser la cérémonie, gérer les démarches obsèques).

Toute remarque des personnels de la SAEMPF, des sous-traitants ou des familles est enregistrée comme observation dans la base de données de la SAEMPF. Une observation n'induit pas forcément

une insatisfaction des familles. En 2023, la SAEMPF enregistré 448 observations, qui ont donné lieu à des innovations ou à une amélioration de l'offre de services. 48 réclamations ont été enregistrées en 2023 soit 1,69% des convois.

### **Certification ISO 9001 et 14001**

La garantie de qualité de service s'est traduite pour le délégataire par une certification (norme ISO 9001 version 2000) obtenue auprès de l'AFAQ sur la précédente délégation, se traduisant notamment par la mise en place d'un « projet partagé » par l'ensemble des acteurs de l'entreprise, intégrant notamment la charte éthique et les questionnaires qualité existant antérieurement.

Le cycle de renouvellement de cette certification a eu lieu en mars 2023. Par ailleurs, le délégataire a aussi renouvelé sa certification ISO 14001 au même moment.

Au titre du respect de l'environnement, le délégataire continue le renouvellement de sa flotte de véhicules par des véhicules propres. Le deuxième corbillard électrique a été mis en service à Paris début 2023.

### **Taux de satisfaction, réclamations et contentieux**

La certification ISO 9001 nécessite une analyse de la satisfaction des clients deux fois par an. Dans le périmètre de celle-ci sont inclus l'accueil et le professionnalisme des personnels, les locaux, les véhicules, les services, de l'exploitant comme des entreprises sous-traitantes.

De plus, une enquête annuelle est effectuée par le délégataire sur l'ensemble des éléments qui permettent à l'utilisateur d'évaluer les services rendus.

En 2023, le taux de retour des questionnaires qualité a atteint 25,92%. 97,4% des familles ayant répondu aux questionnaires de qualité recommanderaient les services de SFVP à un proche (le taux de remarques était de 1,69 %).

## **c) Politique tarifaire-----**

Les tarifs de chacune des prestations du service ont été votés par le Conseil de Paris à la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel.

Les aménagements tarifaires pratiqués sont ceux prévus au contrat de délégation de service public, à savoir : la gratuité pour les personnes dépourvues de toutes ressources, le tarif réduit pour les parisiens et parisiennes ou les personnes décédées à Paris justifiant de faibles ressources finan-

cières (attestées par un travailleur social).

#### d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Les investissements étaient estimés à 942 K€ sur la durée du contrat. À ce jour 541,8 K€ ont été réalisés et sont répartis sur toutes les agences, que ce soit en travaux d'entretien ou de renouvellement de mobilier, sur le déploiement d'une plateforme téléphonique et sur le déploiement d'un module d'obsèques en ligne. Le montant global des investissements a été revu à légèrement à la baisse et est maintenant estimé à 918 K€.

	Montants contractuels	Investissements 2023	Investissements cumulés	Reste à réaliser
Travaux Agences	522 804 €	0 €	214 021 €	373 001 €
Mobilier Agences	65 000 €	0 €	499 €	64 501 €
Corbillards électriques	120 000 €	76 489 €	149 259 €	0 €
Matériel informatique	210 000 €	55 926 €	178 053 €	29 608 €
<b>TOTAL</b>	<b>917 804 €</b>	<b>132 415 €</b>	<b>541 832 €</b>	<b>467 110 €</b>

Le montant des investissements prévus pour l'année 2024 sera de 93 K€. Le solde des investissements à réaliser, soit 374 K€ (467 K€ - 93 K€) ne sera pas réalisé durant cette DSP car la société a adapté son programme d'investissements pour faire face à la baisse d'activité en 2023 et aux prévisions 2024. Les travaux de l'agence Mozart seront faits ultérieurement (dans la DSP suivante). Ce sous-investissement sera discuté lors du bilan d'exécution.

En raison de la pénurie mondiale de composants, la livraison du second corbillard électrique n'a eu lieu que début 2023.

Il était prévu un GER de 374 K€ annuels. Toutefois en 2023 le montant a été de 258 K€, un gros effort d'optimisation des coûts (renégociation des contrats de maintenance) ayant été fait par le délégataire.

#### e) Événements marquants 2023 -----

##### Activité

L'année 2023 est marquée par une forte baisse de la mortalité dans un contexte de développement de la pression concurrentielle. La transformation numérique continue son développement avec un certain avantage concurrentiel aux groupes nationaux qui mettent en œuvre des politiques de communication ambitieuses et agressives : campagnes publicitaires télévisuelles, radio, politique de référencement avec achats de mots clefs sur

la marque « Services Funéraires ».

La crise Covid a changé les habitudes des usagers qui ont de plus en plus recours aux outils dématérialisés. L'année 2023 a enfin été marquée par un accroissement des difficultés sur le marché du travail

Le site internet des SFVP bénéficie de la consultation de 40 169 visiteurs en 2023 contre 35 717 visiteurs en 2022.

En 2023, 2 803 familles ont eu recours aux SFVP, avec un prix moyen de convoi de 2 979 € (contre 2 852 € en 2022).

En 2023, le prix moyen d'un monument s'élève à 3 347 €, contre 3 034 € en 2022. La hausse du prix moyen a été plus forte pour les monuments standards que pour les monuments spécifiques alors qu'en 2022 le prix des monuments standards avait baissé et celui des monuments spécifiques avait augmenté.

##### Développement durable

Les 4 grands axes du rapport développement durable déployés pour la nouvelle DSP Pompes Funèbres ont été poursuivis en 2023

- ▶ Promotion des matériaux durables écologiques, biodégradables et fabriqués en France.
- ▶ Renouvellement raisonné du parc automobile dans le respect du plan antipollution de la Ville de Paris.
- ▶ Création d'une offre éco responsable dans la gamme des prestations proposées par les SFVP.
- ▶ Recherche et développement de produits écologiques pour l'entretien des sépultures et d'une alternative plus vertueuse aux matériaux des caveaux (remplacement du ciment par un liant végétal à base de miscanthus).

Dans le cadre de la charte Paris Action Climat Biodiversité - définie par la Ville de Paris – plusieurs actions ont été lancées dont la principale a été la réalisation d'un bilan carbone général de l'ensemble des activités de l'entreprise sur l'ensemble des chaînes de valeur.

En 2023, et compte tenu du contexte inflationniste des coûts de l'énergie et le nécessaire besoin de limiter nos consommations, un plan de sobriété énergétique a été établi par la SAEMPF. Plusieurs mesures ont été lancées.





# PARC FUNÉRAIRE ET EXPLOITATION DES CRÉMATORIUMS PARISIENS

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Les évolutions sociétales observées depuis plusieurs années se caractérisent par une demande accrue de crémations, des besoins en lieux de cérémonie et jardins cinéraires. Sur les dix dernières années, le nombre de crémations a augmenté en moyenne de 2,3 % par an sur la partie centrale de l'agglomération parisienne (Paris et petite couronne) et de 3,6 % par an sur l'ensemble de l'Île-de-France.

Pour répondre à ces évolutions, la Ville a décidé, en plus du crématorium du Père Lachaise, de créer un Parc funéraire parisien qui sera situé dans le 19<sup>e</sup> arrondissement (rue du Chemin de Fer, sur la partie Ouest du square de la Porte de la Villette) dans lequel les familles trouveront sur le même site un ensemble d'équipements dédiés au funéraire.

Par délibération des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 le Conseil de Paris a autorisé la Maire à signer la **délégation de service public** portant sur la conception et la construction d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires avec la **Société des Crématoriums de France (SCF)**. La convention de délégation de service public a été conclue pour une durée de **30 ans**. Elle a pris effet le **1<sup>er</sup> septembre 2019** et s'achèvera le 31 août 2049.

Le délégataire est chargé d'assurer l'ensemble des opérations de crémation proprement dites, les prestations accessoires au service funéraire et les prestations pouvant être demandées par la Ville de Paris.

Par ailleurs, il est chargé de concevoir, financer et réaliser des investissements comprenant un parc funéraire de grande qualité architecturale, paysagère, environnementale offrant un service de qualité aux usagers (situé rue du Chemin de Fer à Paris 19<sup>e</sup>). Cet équipement comprendra un crématorium (2 à 4 fours au fur et à mesure des besoins avec 4 fours à terme), un columbarium, un espace de dispersion, des salons et salles mis à disposition des familles, des espaces de convivialité, une chambre funéraire avec salon de présentation et un parking en sous-sol d'environ 60 places de stationnement pour les besoins de l'équipement.

Le délégataire a également été chargé d'assurer un programme de rénovation du crématorium du Père Lachaise, destiné à améliorer l'accueil des familles. Le crématorium du Père-Lachaise est le seul crématorium situé actuellement sur le territoire parisien. C'est aussi le plus ancien crématorium de France, inscrit aux monuments historiques depuis 1995 (il s'agit du seul équipement funéraire de crémation à bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques). Il comprend notamment un bâtiment ERP (classé), dans lequel ont été aménagés des salles de cérémonies, une salle de remise des urnes, une salle de convivialité ainsi que des équipements techniques nécessaires à l'exploitation du service, dont 5 appareils de crémations équipés de leur ligne de filtration.

Enfin, le délégataire s'est engagé à réaliser et financer des investissements ultérieurs ayant pour objet l'ensemble des travaux d'entretien, de maintenance et de gros entretien renouvellement ainsi que les investissements nécessaires au renouvellement et au maintien en condition des équipements, des bâtiments et les investissements nécessaires à la mise aux normes de tous les biens concédés.

Les investissements prévus au contrat portent sur la création d'un nouveau parc funéraire pour un montant initial de 29 M€ HT et la rénovation/restructuration du crématorium du Père Lachaise pour un montant initial de 8 M€ HT.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué du chiffre d'affaires lié aux opérations de crémations proprement dites et des recettes tirées des prestations accessoires (organisation de cérémonies personnalisées par exemple). Les **produits d'exploitation 2023 sont de 5,57 M€** (5,20 M€ de CA + 0,37 M€ d'autres produits) contre 5,16 M€ (4,87M€ de CA + 0,29M€ d'autres produits) en 2022. L'augmentation du chiffre d'affaires est due à une hausse des tarifs.

La **redevance** est composée d'une redevance variable correspondant à 30% du chiffre d'affaires hors taxe de l'ensemble des activités réalisées sur le périmètre de la DSP assortie d'une redevance minimum garantie de 1,5 M€ (valeur 2019) par an qui sera augmentée de 25 K€ à partir de l'ouverture du Parc Funéraire. La redevance s'élève pour l'année 2023 à **1,78 M€**, contre 1,66 M€ en 2022.

Le **résultat net** de la délégation est de **493,6 K€** en 2023 contre 668,6 K€ en 2022.

	2023	2022
Chiffre d'affaires	5,57 M€	5,16 M€
Redevance	1,78 M€	1,66 M€
Résultat net de la délégation	493,6 K€	668,6 K€

### b) Indicateurs de suivi du service public -----

**Évolution de la crémation à Paris.** Le nombre de crémations en 2023 est en baisse de 7,5% par rapport à 2022. Il s'établit à 5 520 contre 5 965 crémations en 2022, du fait à la fois de la baisse de la mortalité à Paris et de la fermeture d'un des cinq fours suite à son incendie, bien que les quatre autres fours en fonctionnement aient en grande partie absorbé le flux des demandes.

**Adaptation du service aux attentes et demandes des usagers.** Pour répondre aux demandes et aux attentes exprimées par les familles et au-delà des cérémonies organisées individuellement pour leur défunt, la SCF organise une « cérémonie collective annuelle du souvenir ».

**Taux de satisfaction, réclamations et contentieux** Chaque mois, toutes les familles accueillies au sein du crématorium du Père Lachaise reçoivent via SMS ou mail une enquête destinée à mesurer leur degré de satisfaction selon des cri-

tères préétablis par la Direction Qualité (projet mis en place début 2020).

Le délégataire a obtenu une note globale de 4,1/5 aux enquêtes de satisfaction avec un retour de 2 671 réponses (échantillonnage de 381 réponses) et un niveau de recommandation de l'établissement de 8,4/10. 2 réclamations ont été adressées au crématorium du Père Lachaise en 2023.

**Certification ISO 9001 et 14001** Le crématorium du Père Lachaise a renouvelé ses certifications ISO 9001 et ISO 14001 en 2023, pour une durée de 3 ans.

### c) Politique tarifaire -----

Lors du renouvellement de la DSP, la Ville de Paris a recherché la simplification et la transparence des tarifs (plus lisibles pour les opérateurs funéraires et les familles). En 2023, le tarif de la crémation adulte (sans cérémonie) appliqué par SCF est de 679 € TTC contre 635 € TTC en 2022.

### d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----

Le concessionnaire a réalisé 2,5M€ d'investissements en 2023, dont près de 2,4M€ pour la rénovation de la salle de la Coupole au crématorium du Père-Lachaise.

Depuis le début du contrat, 4,2M€ ont été investis. La totalité des investissements n'a pas pu être réalisée du fait du retard pris dans la réalisation du complexe funéraire.

Dans le cadre du GER il était prévu en 2023 un montant de 56k€. Or il a été investi 344k€ pour réparer une partie des installations endommagées lors de l'incendie de juin 2023.

### e) Événements marquants 2023 -----

Le 7 juin 2023, l'incendie d'un appareil de crémation a entraîné la fermeture du crématorium pendant 10 jours. Les crémations ont été réalisées dans les établissements franciliens. Quelques familles ont souhaité attendre la réouverture du lieu.

**Travaux de rénovation du crématorium du Père-Lachaise** Les travaux de la première phase du projet de rénovation (rénovation architecturale du clos/couvert et de l'intérieur de la Coupole) ont débuté au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et se sont terminés en début d'année 2023.

**Le Parc funéraire « L'Orée »** Concernant la construction du nouveau parc funéraire Porte de la Villette, le délégataire, en lien avec les différentes directions de la Ville, a poursuivi ses études pour affiner son projet de bâtiment et mieux l'adapter aux contraintes de la parcelle.



# CHAMBRE FUNÉRAIRE DES BATIGNOLLES

## PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Afin d'éviter le séjour prolongé des corps des personnes décédées à leur domicile, la Ville de Paris a souhaité disposer de locaux aménagés pour les recevoir. Pour ce faire, elle a décidé, par délibération en date du 27 janvier 1992, de créer, dans les conditions définies à l'article L361-35 du Code des communes, une chambre funéraire pour recevoir, avant mise en bière, le corps des défunts.

La Ville de Paris a fait le choix de concéder à un opérateur funéraire la construction et la gestion de l'équipement. Cette décision de la collectivité parisienne a fait l'objet du **contrat de délégation de service public conclu le 15 juin 1992 pour une durée de 30 ans avec la société G2F** (Groupement Funéraire Francilien – appellation 2017 du Groupe). Dans ce cadre, une parcelle foncière a été mise à disposition en 1992 du concessionnaire avenue Pierre-Rebière (17<sup>e</sup>) à proximité de la Porte Pouchet (nouvelle adresse à compter de 2016 : boulevard du Bois-le-Prêtre - 17<sup>e</sup>). L'exploitant assume l'ensemble des charges d'exploitation et d'immobilisation nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Par délibération en date des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019, le Conseil de Paris a autorisé la Maire de Paris à signer avec G2F un avenant, dit avenant n°3, au contrat de concession portant sur la construction et la gestion de la chambre funéraire des Batignolles qui prévoit le versement d'une redevance à la Ville par le concessionnaire, la contractualisation d'un programme de travaux, l'élaboration d'un rapport annuel d'activité plus complet, ainsi que la mise en place d'un Comité de suivi de la concession. Le contrat de concession se termine fin février 2024.

Le programme de travaux contractualisé par l'avenant n°3 avait un montant de 775 328 € HT qui ont été réalisés en 2019 et se sont achevés en 2020. Ces travaux incluaient 576 K€ de rénovation des locaux d'accueil et recevant du public et 199 K€ de rénovation complète des locaux techniques et l'amélioration des conditions de travail.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

Le **chiffre d'affaires** de la concession est constitué par les recettes perçues à l'occasion de la location de cases réfrigérées, de salons de présentation et d'une salle de cérémonie.

Le chiffre d'affaires s'élève à **1 272 K€** pour l'année 2023, contre 1 244 K€ en 2022. Malgré une baisse du nombre d'admissions (1 873 en 2023 contre 1 971 en 2022), cette évolution s'explique par une augmentation des tarifs et une augmentation du chiffre d'affaires sur les cérémonies.

La **redevance est de 224 K€** en 2023 contre 213 K€ en 2022.

Le **résultat net 2023** de la concession est de **276 K€** contre 172 K€ en 2022, l'augmentation s'expliquant principalement par l'augmentation de 130 K€ sur les produits financiers.

	2023	2022
Chiffre d'affaires	1,27 M€	1,24 M€
Redevance	224 K€	213 K€
Résultat net de la délégation	276 K€	172 K€

## **b) Indicateurs de suivi du service public -----**

### **Évolution de l'activité à Paris.**

Au cours de l'exercice 2023, la chambre funéraire des Batignolles a enregistré **1 873** admissions de corps, contre 1 971 lors de l'exercice 2022, soit une baisse de l'activité de -4,97 %.

### **Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers**

**Les horaires :** La chambre funéraire des Batignolles est ouverte tous les jours (du lundi au vendredi, sans interruption de 8h00 à 18h00, et, samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00), aux familles et aux professionnels, permettant des visites aux défunts, l'organisation de cérémonies et, éventuellement, des toilettes rituelles.

En dehors de ces horaires d'ouverture, tout défunt est accueilli 24h/24 sur présentation par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles des documents obligatoires pour une admission. Ces demandes sont faites, soit par les opérateurs funéraires, soit par les familles mandatant ces professionnels pour assurer les démarches d'admission. À cet effet, une astreinte téléphonique est assurée par le personnel de la chambre funéraire qui se déplace à la demande.

**L'information et le soutien aux familles :** L'exploitant met à disposition des familles en deuil des dépliants informatifs traitant des sujets liés au deuil et à ses conséquences. Conformément à la réglementation, l'information du public doit être effective, notamment par l'affichage dans l'équipement des tarifs, de la liste des opérateurs funéraires et du règlement intérieur.

L'exploitant a par ailleurs mis en place une politique d'ouverture vers des accompagnateurs bénévoles qui assurent librement, en dehors de toute considération religieuse, l'écoute des familles qui le souhaitent. De même, une aumônerie se tient à l'écoute des familles.

## **c) Politique tarifaire -----**

Les tarifs de chacune des prestations autorisées contractuellement ont été votés par le Conseil de Paris lors de la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel et des coûts de l'énergie.

Les tarifs suivants peuvent être notés :

- Pour les premières 24 heures en cellule réfrigérée : en 2023 : 216,68 € TTC, en 2022 : 200,18 € TTC ;

- Pour le forfait de 3 jours en cellule réfrigérée : en 2023 : 487,55 € TTC, en 2022 : 450,43 € TTC.

## **d) Suivi du plan contractuel d'investissements -----**

En 2023 aucun investissement contractuel n'a été réalisé ayant tous été réalisés en 2020.

Toutefois des investissements ont été faits en entretien et réparations pour un montant de 15 K€ contre 25 K€ en 2022.

## **e) Événements marquants 2023 -----**

Le nombre de décès est estimé à 631 000 pour 2023, soit 44 000 de moins (-6,5 %) qu'en 2022, année marquée par un regain de la pandémie de Covid-19, trois périodes de fortes chaleurs et une épidémie de grippe hivernale précoce en fin d'année.



## SERVICES DE PROXIMITÉ

Ce nouveau secteur contient **un service concédé** qui concerne la **mise en place et l'exploitation de cabines photographiques et de photocopieurs** dans les mairies d'arrondissement et divers services de la Ville de Paris.

	2023
Chiffre d'affaires	376,7 k€
Redevance	155,2 k€

Répartition  
du chiffre d'affaires  
en 2023



Mise en place et exploitation de cabines photographiques et de photocopieurs dans les mairies d'arrondissement et divers services de la Ville de Paris  
376,7 k€

Répartition  
de la redevance  
en 2023



Mise en place et exploitation de cabines photographiques et de photocopieurs dans les mairies d'arrondissement et divers services de la Ville de Paris  
155,2 k€



# CABINES PHOTOGRAPHIQUES ET PHOTOCOPIEURS

## PRÉSENTATION DU CONTRAT

La concession de services portant sur la mise en place et l'exploitation de cabines photographiques et de photocopieurs dans les mairies d'arrondissement et divers services de la Ville de Paris a été signée le 23 décembre 2022 avec la Société SOC CONSTRUCTION ELECTROMECHANIQUE – SCEM. La concession est valable pour une durée de cinq ans (60 mois) à compter du 21 mars 2023, ce qui doit permettre au concessionnaire d'amortir les investissements réalisés pour l'exploitation des services avec un retour sur les capitaux investis, conformément aux articles L3114-7 et R3114-2 du code de la commande publique.

La concession encadre la mise en service et l'exploitation des 41 appareils (liste évolutive) composés de 18 cabines photographiques et 23 photocopieurs.

Cette concession de service succède à une convention d'occupation domaniale conclue avec la Société Photomaton depuis 2010 et renouvelée à plusieurs reprises jusqu'en 2021. Celle-ci a pris fin le 20 mars 2023.

Le chiffre d'affaires a été évalué par SCEM à 1,8 M€ H.T. sur toute la durée du contrat.

## ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

### a) Chiffres clés de l'activité -----

SCEM du 21 mars au 31 décembre 2023	2023
Chiffre d'affaires H.T.	376,7 k€
Redevance	155,18 k€
Résultat net	221,55 k€

La redevance est constituée d'une partie variable et d'une partie fixe :

- Une redevance variable trimestrielle de 25% de la part du chiffre d'affaires hors taxes ;
- Une redevance fixe de 500 € par appareil et par trimestre
- Cette redevance fixe est automatiquement revalorisée chaque année, à la date anniversaire du contrat, de 2%, sans qu'un avenant ne soit nécessaire.

L'année 2023 a débuté avec une forte utilisation

des cabines photographiques après l'année de confinement en 2021 et une reprise en douceur en 2022. Le chiffre d'affaire H.T. du concessionnaire SCEM sur les 3 premiers trimestres 2023 est cohérent au regard de son prévisionnel sur toute la durée du contrat.

### b) Indicateurs de suivi du service -----

Indicateurs de suivis	2 <sup>ème</sup> T*	3 <sup>ème</sup> T*	4 <sup>ème</sup> T*	Total 2023	moyenne par mois (9mois)
Nombre de produits vendus : Photo (planches)	34 641	28 500	24 251	87 392	9 710
Nombre de produits vendus : Photocopies	54 026	49 066	50 883	153 975	17 108
Remboursement sur site**	135	0	0	135	15
photos refaites à distance**	409	336	265	1 010	112

\* Trimestre, \*\* nombre de photos

### c) Politique tarifaire -----

Le prestataire SCEM applique un tarif de 5 € pour 6 photographies conformes aux normes ISO, pour 4 photos aux normes ANTS, et des tarifs de 0,10 € la page pour les photocopieurs (A4 noir et blanc) et

0,50 € centimes pour les photocopies A4 couleur.


**d) Événements marquants 2023-----**


Le changement du titulaire du contrat s'est déroulé dans de bonnes conditions. Le retrait des machines de l'ancien titulaire et l'installation des nouvelles machines ont été réalisés dans les délais. L'accompagnement de SCEM auprès des Mairies sur la mise en place, le démarrage de l'exploitation avec des ajustements nécessaires tant techniques qu'organisationnels a été de qualité. La gestion de l'activité est satisfaisante.



# LISTE DES CONTRATS AU 31 DÉCEMBRE 2022



ÉNERGIE 							
Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
DISTRIBUTION DE GAZ	DSP	GRDF	01/01/2020	31/12/2035	1,3 M€	117,8 M€	
DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE	DSP	CPCU	10/12/1927	31/12/2026	7,4 M€	368,1 M€	
DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV)	DSP	EDF/ENEDIS	30/07/1955	31/12/2024	33,1 M€	585,8 M€	
PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE FRIGORIFIQUE	DSP	FRAICHEUR DE PARIS	04/04/2022	04/04/2042	5,2 M€	98,8 M€	
DISTRIBUTION DE GAZ	DSP	GRDF	01/01/2020	31/12/2035	1,3 M€	118,6 M€	

ÉQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS 							
Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
CAMPING DE PARIS BOIS DE BOULOGNE	DSP	CAMPING DE PARIS (Groupe INDIGO PARIS)	01/10/2021	30/09/2033	981,7 k€	7,7 M€	
CHALET DES ÎLES BOULOGNE	CT	LE CHALET DES ILES	01/10/2022	30/09/2034	664,8 k€	7,7 M€	
CHALET DES ÎLES DAUMESNIL	CT	SAS COMA/SAS DAUMESNIL	30/12/2022	29/12/2037	74,8 k€	1,4 M€	
JARDIN D'ACCLIMATATION	DSP	LE JARDIN D'ACCLIMATATION	10/10/2016	09/10/2041	2,0 M€	28,3 M€	
PARC FLORAL	DSP	GL EVENTS	01/09/2015	31/08/2031	1,2 M€	12,1 M€	
PAVILLON PUEBLA	CT	PUEBLA SAS	01/12/2018	01/12/2033	96,0 k€	1,6 M€	
PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DE LA VILLETTE (CANAUX)	DSP	FAYOLLE MARINE	01/01/2008	31/12/2026	103,7 k€	1,7 M€	
RÉNOVATION, EXPLOITATION, ENTRETIEN ET VALORISATION DE BÂTIMENTS SITUÉS DANS LE PARC DE BAGATELLE	CT	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION BAGATELLE EVENTS	30/07/2019	29/07/2039	371,0 k€	4,0 M€	
TOUR EIFFEL	DSP	SETE	01/11/2017	30/10/2032	16,8 M€	120,4 M€	
LE BOSQUET ET LES MAGNOLIAS	CS	RNTM	16/02/2023	15/02/2040	50,0 k€	555,4 k€	

RESTAURANT LE LAURENT	CT	LAURENT EXPLOITATION (Groupement VINOCEA / NOCTIS EVENT / FINAN- CIERE APICIUS)	08/03/2022	07/03/2034	375,0 k€	3,2 M€	
PRÉ CATELAN	CT	OXYGENE	02/01/2023	01/01/2041	615,2 k€	10,2 M€	
RESTAURANT PLATEAU DE GRAVELLE	CT	OVERLOOK EVENTS/UN GOÛT DE PARIS	02/05/2019	01/05/2034	104,9 k€	417,9 k€	
CHALET DE LA PORTE JAUNE	CT	ROSA BONHEUR AU CHALET DE LA PORTE JAUNE	28/09/2020	27/09/2032	367,6 k€	3,7 M€	
CONCESSION DE SER- VICES RELATIVE À L'EX- PLOITATION D'UN ESPACE PARTAGÉ À DESTINATION DE TIERS-LIEU ET BU- VETTE À L'ACADÉMIE DU CLIMAT, SITUÉE 2 PLACE BAUDOYER À PARIS 4 <sup>ÈME</sup>	CS	ASSOCIATION YES WE CAMP 16 RUE BERNARD DU BOIS 13001 MARSEILLE	03/01/2023	02/01/2026	6,0 k€	526,5 k€	26,0 k€

## DÉPLACEMENTS



Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
ALMA-GEORGE V (SSC)	DSP	INDIGO	07/06/1995	06/06/2035	24,3 k€	1,6 M€	
AMPÈRE - VILLIERS (SSC)	DSP	INDIGO	11/07/2017	12/07/2029	478,6 k€	1,1 M€	
ANVERS, CARDINET, MEYERBEER	DSP	SAGS MAC	01/09/2022	06/01/2043	823,6 k€	4,2 M€	
BAC MONTALEMBERT, GOURAUD	DSP	SAEMES	24/03/2022	29/04/2032	804,7 k€	1,8 M€	
BAUDOYER (SSC)	DSP	REALPARK	15/12/1995	14/12/2035	45,9 k€	763,5 k€	
BERCY - RELAIS MERCURE (SSC)	DSP	S.E.I.H. - ACCOR	28/09/1987	01/07/2051	135,4 k€	372,7 k€	
BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLEC- TRIQUES (SPV)	CS	TOTALENERGIES MARKETING FRANCE	11/12/2020	11/12/2030	2,8 M€	12,0 M€	
CARNOT - PRONY	DSP	SAEMES	31/01/2022	30/06/2037	125,8 k€	830,2 k€	
CASERNE MONGE (SSC)	DSP	SAEMES	05/05/1997	04/05/2072	10,9 k€	499,2 k€	
CHAMPAGNY (SSC)	DSP	SAEMES	29/09/1980	28/09/2045	3,3 k€	271,2 k€	
CHAMPS-ÉLYSÉES (SSC)	DSP	INDIGO	02/08/1993	01/08/2024	405,8 k€	2,1 M€	
CHAMPS-ÉLYSÉES PIERRE CHARRON (SSC)	DSP	INDIGO	27/12/1995	26/12/2035	106,7 k€	1,8 M€	
CITROËN-CÉVENNES (SSC)	DSP	INDIGO	11/06/1990	10/06/2031	94,7 k€	2,0 M€	
CONCEPTION INSTALLA- TION BORNES GNV ET EXPLOITATION DU SITE STATION SERVICE QUAI D'ISSY LES MOULINEAUX 15 <sup>E</sup> (SPV)	CT	TOTAL MARKETING FRANCE	29/04/2019	28/04/2030	1,1 M€	733,6 k€	
CONCORDE FRÉMICOURT (SSC)	DSP	INDIGO	24/01/2010	23/01/2030	1,1 M€	2,5 M€	

<b>CROIX DES PETITS CHAMPS (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	06/05/1993	05/05/2024	964,9 k€	2,7 M€
<b>DIDOT (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	07/12/1993	06/12/2023	7,1 k€	282,3 k€
<b>ÉTOILE-FRIEDLAND (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	03/10/1994	02/10/2034	26,0 k€	1,6 M€
<b>EURONORD LARIBOISIÈRE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	10/03/1997	09/03/2037	98,5 k€	2,0 M€
<b>EYLAU (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	03/01/1989	02/01/2029	1,4 k€	84,2 k€
<b>FOCH (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO STATION-NEMENT SB</b>	12/09/2004	11/09/2049	215,6 k€	4,9 M€
<b>FOURRIÈRES</b>	CS	<b>SARL EURO CASSE</b>	03/08/2022	02/08/2027	824,1 k€	
<b>FRANZ LISZT (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	08/07/1996	31/08/2032	48,7 k€	1,0 M€
<b>GARAGE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	24/12/2023	16/11/2029	0,7 k€	
<b>GAY-LUSSAC (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	26/02/1985	25/02/2050	2,6 k€	122,1 k€
<b>GÉNÉRAL BEURET (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	04/10/1994	03/10/2059	5,4 k€	171,1 k€
<b>GEORGE V (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/06/2018	01/08/2025	2,2 M€	2,9 M€
<b>GROS BOULAINVILLIERS (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	06/04/2022	01/09/2026	44,5 k€	236,4 k€
<b>HAUSSMANN BERRI (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	01/06/2018	31/05/2030	3,3 M€	3,6 M€
<b>HECTOR MALOT (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	11/07/1994	10/07/2024	13,9 k€	475,5 k€
<b>HOCHE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/06/1988	05/04/2029	122,3 k€	2,2 M€
<b>HÔTEL DE VILLE (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	09/11/2011	08/11/2026	599,5 k€	1,3 M€
<b>INVALIDES (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	26/02/1964	30/06/2031	416,6 k€	2,4 M€
<b>JOUFFROY (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	05/01/1994	04/01/2024	6,3 k€	122,7 k€
<b>LAGRANGE-MAUBERT (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	01/11/2014	02/05/2029	234,5 k€	1,3 M€
<b>LES HALLES-ST EUSTACHE (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	11/04/1985	31/12/2045	25,2 k€	649,4 k€
<b>LOUVRE SAMARITAINE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO INFRA LOUVRE PATRIARCHES</b>	01/06/2013	30/11/2032	951,4 k€	2,5 M€
<b>LUTÈCE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	20/12/2018	30/11/2037	15,2 k€	691,0 k€
<b>LYON-DIDEROT (SSC)</b>	DSP	<b>SNC LYON DIDEROT</b>	29/01/1996	28/01/2036	326,7 k€	1,9 M€
<b>MADELEINE-TRONCHET (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	25/01/2020	24/01/2030	3,5 M€	4,0 M€
<b>MAGENTA - GARE DE L'EST (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	07/08/2019	07/08/2031	413,9 k€	1,2 M€
<b>MAINE BASCH (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	26/09/1994	25/09/2034	57,3 k€	1,2 M€
<b>MAIRIE DU 14<sup>E</sup> - MAIRIE DU 15<sup>E</sup> - LECOURBE (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	19/03/2017	25/09/2034	300,3 k€	859,8 k€
<b>MAIRIE DU 17<sup>E</sup> (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	01/03/1988	30/06/2028	58,3 k€	1,1 M€
<b>MAIRIE DU 19<sup>E</sup> (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	16/11/1992	15/11/2057	6,9 k€	202,2 k€
<b>MARCADET (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	04/03/1991	03/03/2056	4,0 k€	151,5 k€

<b>MARCEAU ÉTOILE (SSC)</b>	DSP	<b>Q PARK</b>	09/04/1998	08/04/2038	51,9 k€	1,5 M€
<b>MARCHÉ SAINT-GERMAIN (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	01/09/1983	31/08/2048	2,3 k€	172,9 k€
<b>MAUBERT - COLLÈGE DES BERNARDINS (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	01/09/1980	30/06/2036	81,7 k€	1,6 M€
<b>MÉDITERRANÉE (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	19/08/1992	30/06/2035	332,0 k€	7,9 M€
<b>MILTON (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	31/03/1994	30/03/2024	3,1 k€	142,1 k€
<b>MONTPARNASSE-RASPAIL (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	02/11/2021	01/11/2039	405,3 k€	1,5 M€
<b>ODÉON (SSC) - ANDRÉ HONNORAT (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO INFRA</b>	16/09/2022	30/09/2037	198,5 k€	1,6 M€
<b>PARC DE STATIONNEMENT BOURSE</b>	DSP	<b>SAGS</b>	01/06/2023	31/05/2035	1,3 M€	1,8 M€
<b>PASSY (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	02/08/2009	01/04/2026	1,3 M€	2,0 M€
<b>PATRIARCHES (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO INFRA LOUVRE PATRIARCHES</b>	21/05/2014	20/05/2039	264,0 k€	1,1 M€
<b>PEREIRE (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	01/01/1988	31/12/2052	7,8 k€	449,2 k€
<b>PICPUS NATION (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/03/1999	28/05/2025	198,9 k€	1,3 M€
<b>POLIVEAU (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	02/09/1985	01/09/2050	1,6 k€	94,6 k€
<b>PORTE D'ASNIÈRES (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	13/07/1994	12/07/2029	10,8 k€	205,4 k€
<b>PORTE DE CHAMPERRET (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	30/11/2004	29/03/2025	214,2 k€	1,8 M€
<b>PORTE DE CLIGNAN-COURT, FIRMIN GÉMIER, PORTE DE SAINT OUEN, DAMRÉMONT</b>	DSP	<b>SAGS</b>	01/03/2022	31/12/2037	230,8 k€	1,2 M€
<b>PORTE DE SAINT-CLOUD (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO STATIONNEMENT SB</b>	27/07/2010	26/07/2028	533,5 k€	2,7 M€
<b>PORTE D'ORLÉANS (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	10/03/1999	09/03/2023	51,2 k€	252,0 k€
<b>PORTE D'ORLÉANS, DIDOT</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	10/03/2023	06/12/2027	137,8 k€	988,7 k€
<b>PYRAMIDES (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	01/09/2017	31/08/2025	1,9 M€	3,0 M€
<b>RECOLLETS (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	30/01/1996	29/01/2026	2,9 k€	146,5 k€
<b>REUILLY-DIDEROT (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	12/10/2002	11/04/2028	1,6 k€	371,8 k€
<b>RIVOLI - SÉBASTOPOL (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	05/09/1994	04/09/2059	29,7 k€	1,1 M€
<b>ROND-POINT (GARAGE)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/03/2022	14/03/2028	35,2 k€	282,0 k€
<b>ROQUETTE (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	01/02/1985	31/01/2050	5,5 k€	151,7 k€
<b>SAINT-AUGUSTIN (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	01/05/2020	30/04/2031	1,3 M€	2,2 M€
<b>SAINT-GERMAIN DES PRÉS (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	24/12/1970	16/10/2029	102,3 k€	2,1 M€
<b>SAINT-MARTIN (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/09/1978	08/06/2025	225,0 k€	2,7 M€
<b>SAINT-MICHEL (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	20/03/1998	19/03/2048	35,1 k€	1,4 M€
<b>SAINT-PLACIDE (SSC)</b>	DSP	<b>Q PARK</b>	29/09/1997	28/09/2027	6,4 k€	450,4 k€
<b>SAINTS-PÈRES (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	17/10/1994	16/10/2029	15,4 k€	708,1 k€

<b>SAINT-SULPICE (GARAGE) (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	05/10/2019	30/11/2024	26,4 k€	259,9 k€
<b>SÉBASTOPOL (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	10/01/2000	09/01/2040	49,0 k€	1,2 M€
<b>SÈVRES BABYLONE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	19/12/2015	18/12/2025	2,6 M€	3,7 M€
<b>SOUFFLOT (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	16/08/1972	15/08/2027	104,3 k€	2,2 M€
<b>STATION SERVICE INVALIDES</b>	DSP	<b>TOTALENERGIES MARKETING FRANCE</b>	26/02/1964	26/02/2014	3,9 k€	
<b>STATION-SERVICE PORTE D'ORLÉANS</b>	CT	<b>TOTALENERGIES MARKETING FRANCE</b>	27/10/2021	26/10/2031	108,9 k€	
<b>SUFFREN (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	26/01/1989	25/01/2029	1,3 k€	81,8 k€
<b>TERNES (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO INFRA TERNES</b>	01/12/2013	30/04/2025	1,9 M€	3,3 M€
<b>VENDÔME (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	27/04/1970	26/11/2032	145,4 k€	4,7 M€
<b>VICTOR HUGO - POMPE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	06/03/1971	30/06/2031	250,8 k€	1,5 M€
<b>WAGRAM-COURCELLES (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	10/05/1995	09/05/2035	84,9 k€	1,5 M€
<b>ZAC RIVE GAUCHE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/10/2014	30/03/2024	2,2 M€	4,4 M€
<b>BASTILLE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO INFRA</b>	01/05/2020	30/04/2038	353,1 k€	800,4 k€
<b>BERCY - AUTOCARS VÉHICULES LÉGERS (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	28/03/1996	30/11/2026	67,7 k€	3,8 M€
<b>BOURSE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	11/10/1997	31/05/2023	774,0 k€	1,7 M€
<b>CARPEAUX (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	18/01/1993	17/01/2025	27,3 k€	141,0 k€
<b>CHARLÉTY COUBERTIN &amp; THOMIRE (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	03/09/1994	31/05/2025	3,7 k€	1,1 M€
<b>DELESSERT (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	22/11/1994	21/11/2024	8,0 k€	514,9 k€
<b>FAUBOURG SAINT-ANTOINE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	15/03/1993	14/03/2028	93,8 k€	1,3 M€
<b>FRANÇOIS 1<sup>ER</sup> (SSC)</b>	DSP	<b>INTERPARKING</b>	01/11/2014	31/10/2028	1,3 M€	2,0 M€
<b>HARLAY (PONT NEUF) (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/03/1969	01/03/2030	20,3 k€	839,2 k€
<b>JOFFRE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/03/1970	30/06/2031	396,9 k€	2,2 M€
<b>LA TOUR MAUBOURG ORSAY (SSC)</b>	DSP	<b>Q PARK</b>	04/08/1997	03/08/2037	15,9 k€	1,1 M€
<b>LOBAU (SSC)</b>	DSP	<b>SAGS</b>	26/02/2020	30/06/2035	1,4 M€	2,3 M€
<b>MAC MAHON (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	29/08/1994	31/10/2030	47,2 k€	963,4 k€
<b>MALESHERBES-ANJOU (SSC)</b>	DSP	<b>SAGS</b>	01/02/2018	31/05/2030	1,3 M€	2,6 M€
<b>MARIGNY CHÂTEAU (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/01/2014	31/12/2038	171,9 k€	980,9 k€
<b>MEYERBEER (OPÉRA) (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	01/10/2014	06/01/2023	13,7 k€	36,5 k€
<b>MONTHOLON (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/12/2015	30/11/2025	1,0 M€	2,0 M€
<b>MOZART (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	01/01/1988	31/12/2052	4,2 k€	235,6 k€
<b>PLACE VICTOR HUGO (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/07/1991	30/06/2031	272,0 k€	1,6 M€

<b>POLYTECHNIQUE (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	15/11/1984	14/11/2049	2,3 k€	284,4 k€
<b>PORTE D'AUTEUIL - JEAN BOUIN (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	21/10/2019	26/07/2028	961,4 k€	2,5 M€
<b>PORTE DE VERSAILLES (SSC)</b>	DSP	<b>SAGS</b>	10/01/2010	09/11/2024	1,8 M€	3,2 M€
<b>PORTE MAILLOT (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/11/2019	31/10/2039	1,9 M€	2,4 M€
<b>ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/01/1969	14/03/2028	51,5 k€	2,3 M€
<b>SAINT-GERMAIN (GARAGE) (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	24/12/2016	23/12/2023	268,5 k€	246,5 k€
<b>SAINT-SULPICE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	05/10/1970	30/11/2024	657,5 k€	2,0 M€
<b>VAN GOGH (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	04/08/1992	31/08/2023	20,8 k€	128,9 k€
<b>VERSAILLES-REYNAUD (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/03/1998	28/02/2033	78,4 k€	931,8 k€
<b>6 PARCS DE STATIONNEMENT BORDS DE SEINE/BNF/CITE DE LA MODE/UNIVERSITE DIDEROT/WATT/VAN GOGH</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/09/2023	30/03/2034	106,6 k€	80,2 k€
<b>CONCEPTION INSTALLATION BORNES GNV ET EXPLOITATION DU SITE STATION SERVICE PORTE D'AUBERVILLIERS 19E (SPV)</b>	CT	<b>TOTAL MARKETING FRANCE</b>	01/07/2019	30/06/2029	2,4 M€	884,9 k€
<b>SAINTS-PÈRES (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	17/10/1994	16/10/2029	16,3 k€	682,3 k€
<b>SÉBASTOPOL (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	10/01/2000	09/01/2040	44,1 k€	1,1 M€
<b>SÈVRES BABYLONE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	19/12/2015	18/12/2025	2,5 M€	3,5 M€
<b>PORTE DE CLIGNAN-COURT, FIRMIN GÉMIER, PORTE DE SAINT OUEN, DAMRÉMONT</b>	DSP	<b>SAGS</b>	01/03/2022	31/12/2037	287,6 k€	1,0 M€
<b>VENDÔME (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	27/04/1970	26/11/2032	141,2 k€	4,5 M€
<b>ANVERS, CARDINET, MEYERBEER</b>	DSP	<b>SAGS MAC</b>	01/09/2022	06/01/2043	193,4 k€	365,8 k€
<b>CONCEPTION INSTALLATION BORNES GNV ET EXPLOITATION DU SITE STATION SERVICE PORTE D'AUBERVILLIERS 19E (SPV)</b>	CT	<b>TOTAL MARKETING FRANCE</b>	01/07/2019	30/06/2029	1,9 M€	847,4 k€
<b>CONCEPTION INSTALLATION BORNES GNV ET EXPLOITATION DU SITE STATION SERVICE QUAI D'ISSY LES MOULINEAUX 15<sup>E</sup> (SPV)</b>	CT	<b>TOTAL MARKETING FRANCE</b>	29/04/2019	28/04/2030	779,1 k€	734,2 k€
<b>BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SPV)</b>	CS	<b>TOTALENERGIES MARKETING FRANCE</b>	11/12/2020	11/12/2030	2,3 M€	
<b>STATION-SERVICE PORTE D'ORLÉANS</b>	CT	<b>TOTALENERGIES MARKETING FRANCE</b>	27/10/2021	26/10/2031	100,0 k€	
<b>SUFFREN (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	26/01/1989	25/01/2029	1,3 k€	81,8 k€
<b>TERNES (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO INFRA TERNES</b>	01/12/2013	30/04/2025	1,9 M€	3,3 M€
<b>VENDÔME (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	27/04/1970	26/11/2032	145,4 k€	4,7 M€
<b>VICTOR HUGO - POMPE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	06/03/1971	30/06/2031	250,8 k€	1,5 M€

<b>WAGRAM-COURCELLES (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	10/05/1995	09/05/2035	84,9 k€	1,5 M€
<b>ZAC RIVE GAUCHE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/10/2014	30/03/2024	2,2 M€	4,4 M€
<b>BASTILLE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO INFRA</b>	01/05/2020	30/04/2038	353,1 k€	800,4 k€
<b>BERCY - AUTOCARS VÉHICULES LÉGERS (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	28/03/1996	30/11/2026	67,7 k€	3,8 M€
<b>BOURSE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	11/10/1997	31/05/2023	774,0 k€	1,7 M€
<b>CARPEAUX (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	18/01/1993	17/01/2025	27,3 k€	141,0 k€
<b>CHARLÉTY COUBERTIN &amp; THOMIRE (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	03/09/1994	31/05/2025	3,7 k€	1,1 M€
<b>DELESSERT (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	22/11/1994	21/11/2024	8,0 k€	514,9 k€
<b>FAUBOURG SAINT-ANTOINE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	15/03/1993	14/03/2028	93,8 k€	1,3 M€
<b>FRANÇOIS 1<sup>ER</sup> (SSC)</b>	DSP	<b>INTERPARKING</b>	01/11/2014	31/10/2028	1,3 M€	2,0 M€
<b>HARLAY (PONT NEUF) (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/03/1969	01/03/2030	20,3 k€	839,2 k€
<b>JOFFRE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/03/1970	30/06/2031	396,9 k€	2,2 M€
<b>LA TOUR MAUBOURG ORSAY (SSC)</b>	DSP	<b>Q PARK</b>	04/08/1997	03/08/2037	15,9 k€	1,1 M€
<b>LOBAU (SSC)</b>	DSP	<b>SAGS</b>	26/02/2020	30/06/2035	1,4 M€	2,3 M€
<b>MAC MAHON (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	29/08/1994	31/10/2030	47,2 k€	963,4 k€
<b>MALESHERBES-ANJOU (SSC)</b>	DSP	<b>SAGS</b>	01/02/2018	31/05/2030	1,3 M€	2,6 M€
<b>MARIGNY CHÂTEAU (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/01/2014	31/12/2038	171,9 k€	980,9 k€
<b>MEYERBEER (OPÉRA) (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	01/10/2014	06/01/2023	13,7 k€	36,5 k€
<b>MONTHOLON (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/12/2015	30/11/2025	1,0 M€	2,0 M€
<b>MOZART (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	01/01/1988	31/12/2052	4,2 k€	235,6 k€
<b>PLACE VICTOR HUGO (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/07/1991	30/06/2031	272,0 k€	1,6 M€
<b>POLYTECHNIQUE (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	15/11/1984	14/11/2049	2,3 k€	284,4 k€
<b>PORTE D'AUTEUIL - JEAN BOUIN (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	21/10/2019	26/07/2028	961,4 k€	2,5 M€
<b>PORTE DE VERSAILLES (SSC)</b>	DSP	<b>SAGS</b>	10/01/2010	09/11/2024	1,8 M€	3,2 M€
<b>PORTE MAILLOT (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/11/2019	31/10/2039	1,9 M€	2,4 M€
<b>ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/01/1969	14/03/2028	51,5 k€	2,3 M€
<b>SAINT-GERMAIN (GARAGE) (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	24/12/2016	23/12/2023	268,5 k€	246,5 k€
<b>SAINT-SULPICE (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	05/10/1970	30/11/2024	657,5 k€	2,0 M€
<b>VAN GOGH (SSC)</b>	DSP	<b>SAEMES</b>	04/08/1992	31/08/2023	20,8 k€	128,9 k€
<b>VERSAILLES-REYNAUD (SSC)</b>	DSP	<b>INDIGO</b>	01/03/1998	28/02/2033	78,4 k€	931,8 k€



6 PARCS DE STATIONNEMENT BORDS DE SEINE/BNF/CITE DE LA MODE/UNIVERSITE DIDEROT/WATT/VAN GOGH	DSP	INDIGO	01/09/2023	30/03/2034	106,6 k€	80,2 k€	
CONCEPTION INSTALLATION BORNES GNV ET EXPLOITATION DU SITE STATION SERVICE PORTE D'AUBERVILLIERS 19 <sup>E</sup> (SPV)	CT	TOTAL MARKETING FRANCE	01/07/2019	30/06/2029	2,4 M€	884,9 k€	
D'AUBERVILLIERS 19 <sup>E</sup> (SPV)							

## ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
ACCOR ARENA - POPB	DSP	SAEPOPB	01/10/2011	30/09/2046	3,2 M€	56,2 M€	349,2 k€
ARENA PORTE DE LA CHAPELLE	DSP	SAEPOPB	03/08/2020	03/09/2035			
CENTRE SPORTIF PARISIEN DE L'ÎLE DE PUTEAUX	DSP	GROUPEMENT FFT/URBAN SOCCER	02/11/2020	01/11/2044			
ESPACE SPORTIF PAILLERON	DSP	VERT MARINE	01/09/2022	31/08/2027	1,0 k€	1,8 M€	1,9 M€
MARATHON (ET SEMI) DE PARIS	CS	AMAURY SPORT ORGANISATION	14/05/2019	13/05/2026	1,6 M€	14,9 M€	
PISCINE SUZANNE BERLIOUX	DSP	S-PASS	01/07/2021	30/06/2026	1,0 k€	1,3 M€	472,0 k€

## ÉQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS



Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
CINÉMA LE LOUXOR	DSP	SAS CINÉLOUXOR	01/01/2020	31/12/2026	18,6 k€	1,5 M€	30,0 k€
FESTIVALS MUSICAUX - PARC FLORAL DE PARIS	CS	TRAFFIX MUSIC	13/05/2019	12/05/2023			
FESTIVALS MUSICAUX - PARC FLORAL DE PARIS	CS	TRAFFIX MUSIC	14/03/2023	13/03/2028	15,0 k€	140,0 k€	410,0 k€
LE CARREAU DU TEMPLE	DSP	SPL LE CARREAU DU TEMPLE	01/01/2019	31/12/2024	68,6 k€	4,1 M€	1,1 M€
MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES	CS	DELTA ARTS	01/01/2020	31/12/2024	48,0 k€	607,0 k€	482,0 k€
THÉÂTRE DE LA GAÎTÉ LYRIQUE	CS	Groupement Arte France développement / Arty Farty / Makesense / Singa Global	01/01/2023	31/12/2027	28,0 k€	3,4 M€	3,7 M€

## JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE



Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
3 RUELLA AU PÈRE FRAGILE (GRENELLE)	DSP	ASSOCIATION LÉO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE	01/08/2018	31/07/2023	41,2 k€	243,0 k€	73,0 k€
ANNIE FRATELLINI / MUSDORA / PINA BAUSCH / BESSIE SMITH 12 <sup>E</sup> ARRT	DSP	CLAJE	01/09/2020	31/08/2025	24,0 k€	1,1 M€	2,1 M€

<b>CHÂTEAU-LANDON, GRANGE-AUX-BELLES, JEMMAPES ET JEAN VERDIER 10<sup>E</sup> ARRT</b>	DSP	<b>CLUB RECHERCHE ET LOISIRS</b>	01/09/2022	31/08/2027	36,0 k€	2,2 M€	2,5 M€
<b>EAPE BARON LE ROY</b>	DSP	<b>FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX ST SIMON</b>	01/08/2018	31/07/2023	30,2 k€	234,2 k€	110,4 k€
<b>EAPE MAXIME LISBONNE (DUPLOYE)</b>	DSP	<b>CRESCENDO</b>	01/01/2019	31/07/2024	43,7 k€	263,8 k€	175,2 k€
<b>ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF PROVENCE</b>	DSP	<b>CRESCENDO</b>	01/09/2020	31/08/2025	58,9 k€	449,1 k€	259,0 k€
<b>HALTE GARDERIE DUHESME</b>	DSP	<b>ASSOCIATION LÉO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE</b>	01/08/2016	31/07/2023	24,4 k€	139,1 k€	31,1 k€
<b>LA JONQUIÈRE, INTERCLUB 17 17<sup>E</sup></b>	DSP	<b>ACTISCE</b>	01/09/2020	31/08/2025	10,5 k€	388,9 k€	1,0 M€
<b>LES HALLES - LE MARAIS 1<sup>ER</sup>, 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> ARRT</b>	DSP	<b>ACTISCE</b>	01/09/2020	31/08/2025	13,5 k€	364,4 k€	654,4 k€
<b>MAISON DES ENSEMBLES 12E ARRONDISSEMENT</b>	DSP	<b>LIGUE DE L'ENSEI- GNEMENT-FP</b>	01/09/2018	31/08/2023	13,5 k€	397,7 k€	736,6 k€
<b>PATRONAGE LAÏQUE JULES VALLÈS</b>	DSP	<b>ACTISCE</b>	01/09/2020	31/08/2025	21,2 k€	233,5 k€	620,8 k€
<b>POINT DU JOUR 16<sup>E</sup></b>	DSP	<b>ACTISCE</b>	01/09/2021	31/08/2026	19,5 k€	650,6 k€	1,0 M€
<b>POTERNE DES PEUPLIERS / DUNOIS / DAVIEL / RI- CHET / BAUDRICOURT 13E ARRT</b>	DSP	<b>LIGUE DE L'ENSEI- GNEMENT-FP</b>	01/09/2020	31/08/2025	46,5 k€	1,2 M€	2,8 M€
<b>RÉBEVAL / CURIAL / CLAVEL / MATHIS / PLACE DES FÊTES / ANCÈLE MER- CIER 19<sup>E</sup> ARRT</b>	DSP	<b>LIGUE DE L'ENSEI- GNEMENT-FP</b>	01/09/2022	31/08/2027	51,0 k€	1,4 M€	4,0 M€
<b>VALEYRE 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT</b>	DSP	<b>LIGUE DE L'ENSEI- GNEMENT-FP</b>	01/09/2019	31/08/2024	10,5 k€	492,4 k€	801,5 k€
<b>VERCINGÉTORIX RENOM- MÉ ANGEL PARRA / MARC SANGNIER 14<sup>E</sup></b>	DSP	<b>CASDAL 14</b>	01/09/2018	31/08/2023	19,5 k€		1,5 M€
<b>ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF CAVAIGNAC</b>	DSP	<b>ASSOCIATION LÉO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE</b>	01/09/2020	31/08/2025	50,2 k€	295,7 k€	78,2 k€
<b>ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BARRIER (BAOBAB)</b>	DSP	<b>CRESCENDO</b>	01/09/2020	31/08/2025	40,6 k€	320,3 k€	187,2 k€
<b>RAVEL 12<sup>E</sup> / KELLERMAN 13<sup>E</sup> ARRT</b>	DSP	<b>LIGUE DE L'ENSEI- GNEMENT-FÉDÉRA- TION NATIONALE</b>	01/09/2016	31/08/2026	356,3 k€	10,2 M€	
<b>BRANCION / CÉVENNES / FRÈRES VOISIN / SOHANE BENZIANE / ESPACE PARIS PLAINE 15<sup>E</sup> ARRT</b>	DSP	<b>MJC PARIS 15 BRANCION</b>	01/09/2017	31/08/2023	29,0 k€	1,7 M€	2,1 M€
<b>ARRAS, CENSIER 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT</b>	DSP	<b>ACTISCE</b>	01/09/2018	31/08/2023	13,5 k€	823,8 k€	1,1 M€
<b>RICHARD WRIGHT 6<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT</b>	DSP	<b>ACTISCE</b>	01/09/2019	31/08/2024	7,5 k€	464,3 k€	778,8 k€
<b>BEAUJON 8<sup>E</sup></b>	DSP	<b>ASSOCIATION AMI- CALE POUR L'ANI- MATION CULTU- RELLE DU 8ÈME</b>	01/09/2021	31/08/2026	10,5 k€	403,8 k€	325,3 k€
<b>ARRAS, CENSIER 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT</b>	DSP	<b>ACTISCE</b>	01/09/2018	31/08/2023	13,5 k€	597,7 k€	1,1 M€
<b>VALEYRE 9<sup>E</sup> ARRONDIS-SEMENT</b>	DSP	<b>LIGUE DE L'EN- SEI-GNEMENT-FP</b>	01/09/2019	31/08/2024	10,5 k€	353,8 k€	790,7 k€
<b>RICHARD WRIGHT 6<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT</b>	DSP	<b>ACTISCE</b>	01/09/2019	31/08/2024	7,5 k€	354,8 k€	778,3 k€

<b>ANNIE FRATELLINI / MUSDORA / PINA BAUSCH / BESSIE SMITH 12E ARRT</b>	DSP	<b>CLAJE</b>	01/09/2020	31/08/2025	24,0 k€	833,3 k€	2,0 M€
<b>POTERNE DES PEU-PLIERS / DUNOIS / DA-VIEL / RICHT / BAUDRI-COURT 13E ARRT</b>	DSP	<b>LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT-FP</b>	01/09/2020	31/08/2025	46,5 k€	864,6 k€	2,7 M€
<b>LA JONQUIÈRE, INTER-CLUB 17 17E</b>	DSP	<b>ACTISCE</b>	01/09/2020	31/08/2025	10,5 k€	318,6 k€	1,0 M€
<b>LES HALLES - LE MARAIS 1ER, 2E ET 3E ARRT</b>	DSP	<b>ACTISCE</b>	01/09/2020	31/08/2025	13,5 k€	336,4 k€	644,4 k€
<b>BEAUJON 8E</b>	DSP	<b>ASSOCIATION AMICALE POUR L'ANIMATION CULTURELLE DU 8EME</b>	01/09/2021	31/08/2026	10,5 k€	332,8 k€	362,8 k€

## MARCHÉS COUVERTS ET DÉCOUVERTS

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
<b>LOT 2 MARCHÉS COUVERTS</b>	DSP	<b>DADOUN</b>	01/01/2023	31/12/2027	199,1 k€	783,5 k€	
<b>MARCHÉ AUX PUCES CLIGNANCOURT DJANGO REINHARDT</b>	DSP	<b>SOMAREP</b>	26/07/2018	25/07/2023	45,0 k€	332,9 k€	
<b>MARCHÉ AUX PUCES CLIGNANCOURT DJANGO REINHARDT</b>	DSP	<b>SOMAREP</b>	26/07/2023	25/07/2028	34,9 k€	258,2 k€	
<b>MARCHÉ AUX PUCES DE LA PORTE DE MONTREUIL</b>	DSP	<b>SEMACO</b>	06/01/2018	31/05/2025	133,9 k€	959,1 k€	
<b>MARCHÉ AUX PUCES PORTE DE VANVES</b>	DSP	<b>SEMACO</b>	01/07/2022	30/06/2027	148,7 k€	388,3 k€	
<b>MARCHÉ DE LA CRÉATION EDGAR QUINET</b>	DSP	<b>EGS</b>	28/05/2023	27/05/2028	6,6 k€	48,5 k€	
<b>MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES - LOT A</b>	DSP	<b>GROUPE BENSIDOUN</b>	04/01/2020	03/01/2026	656,1 k€	6,1 M€	
<b>MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES - LOT B</b>	DSP	<b>DADOUN</b>	04/01/2020	03/01/2026	642,0 k€	6,3 M€	
<b>MARCHÉS DE LA CRÉATION</b>	DSP	<b>EGS</b>	01/03/2018	27/05/2023	21,2 k€	31,8 k€	
<b>MARCHÉ COUVERT ENFANTS ROUGES</b>	DSP	<b>EGS</b>	07/04/2022	06/04/2027	11,3 k€	250,2 k€	
<b>LOT 1 MARCHÉS COUVERTS + 1 DÉCOUVERT ALIGRE</b>	DSP	<b>DADOUN</b>	01/01/2023	31/12/2027	250,7 k€	787,7 k€	
<b>LOT 3 MARCHÉS COUVERTS</b>	DSP	<b>EGS</b>	01/01/2023	31/12/2027	5,3 k€	868,4 k€	

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
<b>PÉPINIÈRE PARIS SANTÉ COCHIN</b>	DSP	<b>RIVP</b>	21/07/2014	30/09/2053	58,5 k€	1,9 M€	
<b>CONTRAT DE REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE</b>	CS	<b>SEM PARIS COMMERCES</b>	02/05/2017	01/05/2029		615,0 k€	650,0 k€

**PUBLICITÉ**


Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
FOURNITURE, POSE, ENTRETIEN, EXPLOITATION DES COLONNES ET MÂTS PORTE-AFFICHES	CS	JC DECAUX FRANCE	08/07/2019	07/07/2027	9,3 M€	19,1 M€	
CONCEPTION, FABRICATION, POSE, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION	CS	CITYZ MEDIA PARIS (ex CCF)	23/09/2019	22/03/2025	36,7 M€	52,4 M€	

**SERVICES FUNÉRAIRES**


Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
COMPLEXE FUNÉRAIRE + CRÉMAT PÈRE LACHAISE	DSP	LA SOCIETE DES CREMATORIUMS DE FRANCE POUR FUNECAP	01/09/2019	30/08/2049	1,8 M€	5,2 M€	
CHAMBRE FUNÉRAIRE DES BATIGNOLLES	DSP	G2F - GROUPEMENT FUNERAIRE FRAN-CILIEEN POUR OGF	01/03/1994	29/02/2024	224,0 k€	1,3 M€	
SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES	DSP	SAEMPF	01/12/2019	30/11/2024	52,5 k€	9,7 M€	64,1 k€

**SERVICES DE PROXIMITÉ**


Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
MISE EN PLACE ET EXPLOITATION DE CABINES PHOTOGRAPHIQUES ET DE PHOTOCOPIEURS DANS LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT ET DIVERS SERVICES DE LA VILLE DE PARIS	CS	SCEM "Photoplus"	21/03/2023	20/03/2028	155,2 k€	376,7 k€	

